This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A M. Mercier d'Arras par
hommage de l'auteur

MÉMORIAL

HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

du Département du Pas-de-Calais,

Par M. HARBAVILLE,

Conseiller de Préfecture ; Président de la Société royale d'Arras,
Membre des Sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Picardie, des Sociétés
de Douai, Calais, etc.

Memor fui dierum antiquorum.
Psalm. 142.

TOME PREMIER.

Arras,
Chez TOPINO, Libraire,
RUE SAINT-AUBERT.

MDCCCXLII.

1 Pas-de-Calais, France (department) — Hist.

MÉMORIAL HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE.

1.

DPP
Harbaville

ARRAS, IMPRIMERIE D'AUG. TIERNY, RUE ERNESTALE, N.° 292.

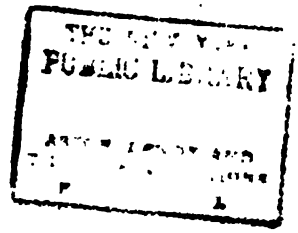
PUBLIC LIBRARY

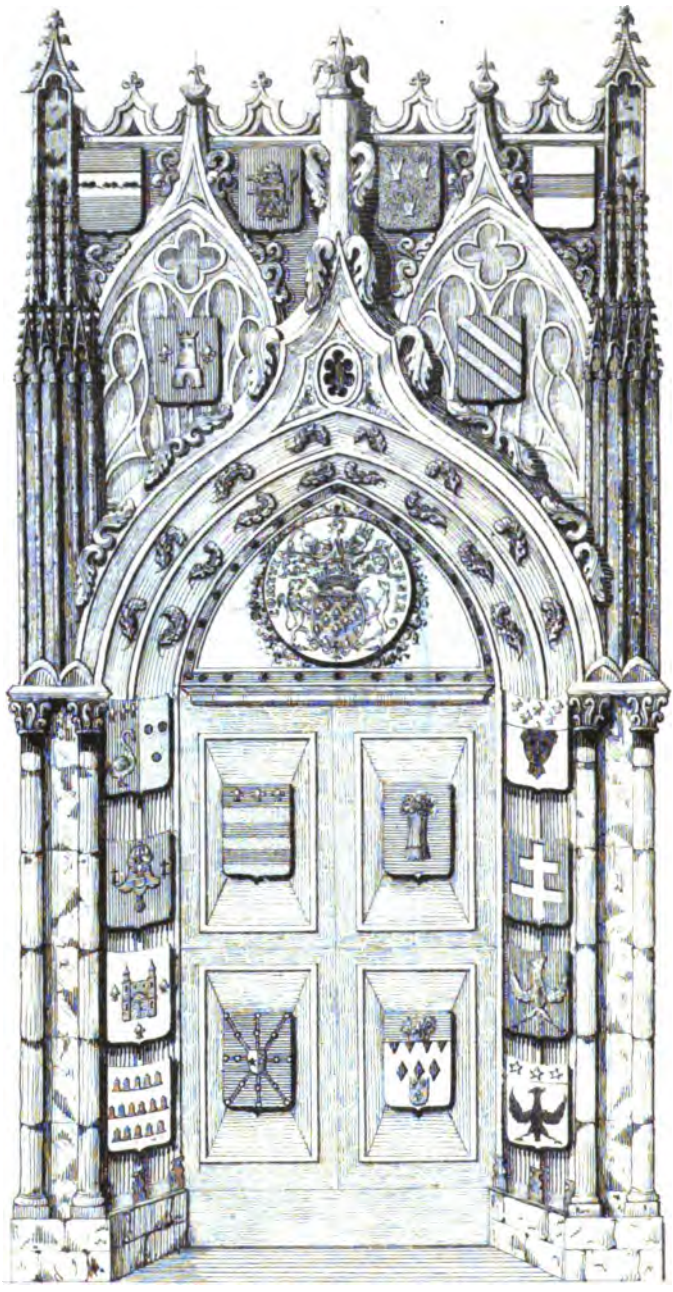

Lith. de C. Dubilleux à Arras

MÉMORIAL

HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

du Département du Pas-de-Calais,

Par M. HARBAVILLE,

Conseiller de Préfecture ; Président de la Société royale d'Arras,
Membre des Sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Picardie, des Sociétés
de Douai, Calais, etc.

Memor fui dierum antiquorum.
Psalm. 142.

TOME PREMIER.

Arras,
Chez TOPINO, Libraire,
RUE SAINT-AUBERT.

MDCCCXLII.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
607855 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1932 L

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Préface.

—

Le goût des études historiques a eu naturellement pour effet de réveiller le sentiment de la personnalité provinciale. De toutes parts, on s'enquiert de la vie passée de nos cités, on recherche quelles traces les plus simples bourgades ont laissées à travers les âges.

Le besoin d'un ouvrage contenant des notions précises sur l'origine, l'histoire et les antiquités de chacune de nos communes, était généralement senti. J'obéis à cette nécessité en publiant ce *Mémorial*, fruit de longues et consciencieuses recherches. J'ai suivi dans la distribution de mon travail la division administrative par arrondissemens et cantons, en indiquant en tête des chapitres les faits généraux qui ont affecté chacune de ces circonscriptions territoriales.

Margraf 5 April 1912 (Tome 1-2)

Pour atteindre le degré d'exactitude qui fait le mérite essentiel de l'œuvre d'érudition, j'ai visité toutes les communes qui ont quelque valeur historique, compulsé les archives et les bibliothèques, interrogé les ruines et les monumens, recueilli les traditions et les légendes qui font si bien connaître l'esprit et la vie intime des siècles du moyen-âge.

L'histoire de l'institution communale est si empreinte d'actualité, qu'on me saura gré de présenter l'analyse de la plupart des chartes municipales des XII.e et XIII.e siècles, et de mentionner les nombreuses coutumes locales. C'est dans ces documens qu'il faut désormais chercher l'ensemble des anciennes mœurs et des faits sociaux. C'est là que j'ai puisé les principaux traits de l'esquisse que j'en ai tracée dans l'introduction.

En rassemblant les précieux débris du passé, je suis amené par mon sujet à décrire les merveilles de l'art chrétien, à signaler les établissemens et les bienfaits dûs aux corporations religieuses; à évoquer les grandes ombres des familles historiques, l'honneur du pays; à noter enfin les sommités littéraires et scientifiques dont le département s'enorgueillit. Nos illustrations en tout genre, nos divers titres de gloire, figureront ainsi dans ce *Mémorial*.

On ne doit pas s'attendre à y trouver des notices complètes sur les 900 communes du Pas-de-Calais. Huit volumes suffiraient à peine à ce grand travail,

qui aurait d'ailleurs assez peu d'intérêt. Il est, en effet, une foule de communes qui ne rappellent aucun souvenir, qui ne se recommandent par aucun monument; j'ai dû me borner à mentionner les divers noms que ces localités ont portés, à fixer par des chartes la date où elles commencent à être connues, à indiquer enfin sous quelles juridictions elles vivaient au moyen-âge. Et c'est réellement tout ce qu'il importe de connaître à leur égard, c'est là tout ce qu'il fallait dire pour ne pas reproduire des inutilités. Les notices complètes, je les ai réservées pour les seules communes qui ont quelqu'importance historique. On trouve partout les documens statistiques sur la population, l'étendue des surfaces, etc. Ces détails n'entraient pas dans mon plan.

L'analyse de la composition des noms de lieu aide à déterminer à laquelle des périodes, celtique, romaine ou franke, appartient chaque localité. Il m'a paru convenable de donner avec réserve de courtes notions ethnographiques. J'ai pu par ce moyen rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans un opuscule inséré dans les mémoires de la Société royale d'Arras (année 1824).

INTRODUCTION.

Études sur la Période du moyen-âge.

Des études sur le caractère et la physionomie du moyen-âge, sont le préambule nécessaire d'un ouvrage dont chaque ligne retrace les faits et les actes de cette intéressante période.

Si mal connu naguère, et si déprécié par les hommes superficiels, le moyen-âge est réhabilité aujourd'hui que l'école moderne imprime aux études historiques la seule direction vraie, en rétablissant les faits sur les documens originaux. Une vive lumière a jailli des grands travaux entrepris pour reconstituer l'histoire. De nouvelles appréciations ont été puisées à ces sources fécondes : le jour de l'impartiale justice s'est levé pour dissiper d'injustes préjugés qui s'attachaient aux institutions, et même aux monumens artistiques de cette

époque. Grâce à cette réaction, force est de reconnaître que quelque pensée libérale présidait aux destinées d'une société où abondait le principe d'élection, où le jugement par pairs et les milices bourgeoises offraient leurs puissantes garanties aux libertés communales largement développées. Il n'y avait pas trop de barbarie dans la charité intelligente, qui ouvrait à toutes les misères humaines une foule d'asiles richement dotés. On ne refuse plus du génie à ces conceptions grandioses, étonnantes merveilles de l'art chrétien.

Il y a plus : la féodalité a trouvé des juges impartiaux dans le congrès scientifique de France (session de Poitiers). Il a été reconnu que ce système social offrait dans sa hiérarchie régulière des combinaisons favorables à l'ordre public ; qu'il a amélioré la condition d'une nombreuse classe d'hommes en changeant l'esclavage en servage, et qu'indépendamment de cet immense service rendu à l'humanité, il a substitué au chaos anarchique des tems de violence et d'épouvantable barbarie des quatre premiers siècles de la domination franke, un puissant principe de subordination dans tous les degrés de l'échelle sociale, une chaîne graduelle de droits et de devoirs réciproques. Il y a progrès dans cet aveu; mais il faut se hâter de reconnaître que ce système avait aussi son côté faible : le défaut d'unité, les tiraillemens continuels, l'absence de force d'où découlaient bien des abus, et trop souvent une lourde oppression.

Ce fût une période d'un caractère étrange et varié que ce moyen-âge, avec ses instincts violens, son allure si neuve et si bizarre ; ses donjons, ses chevaliers, ses tournois et ses fêtes ; ses corporations, ses bourgeois et ses priviléges ; ses lois et ses coutumes incohérentes ; le mélange de foi, de naïves croyances et de mauvaises mœurs : ensemble qui paraît tissu de contradictions, alors que tout était vaguement

entrevu, et que rien n'était approfondi. Je ne chercherai pas à dérouler ce tableau, à peindre cette physionomie si mobile. Mon seul but est de constater, sous quelques rapports, la situation de nos contrées durant les quatre siècles qui ont précédé l'époque de la renaissance.

Les provinces qui forment le département du Pas-de-Calais comptaient vingt villes fortifiées, quelques bourgs murés, et plus de cinq cents châteaux forts. Les chartes m'ont fourni la preuve de cette supputation. Je suis certain d'être resté bien en dessous du nombre réel. La fréquence des guerres avait partout multiplié ces petites places de sûreté ; au point que le petit pays du Cambrésis, dit le Carpentier, avait à lui seul quatre-vingts donjons et six cents maisons fortes. Des masses de villageois vivaient sous la protection de ces créneaux. C'est dans ces forteresses qu'ils se retiraient en cas d'invasion. C'est là qu'ils trouvaient abri et sûreté pendant que les hordes ennemies dévastaient le pays sans défense. Il est nécessaire d'insister sur ce point pour rentrer dans le vrai; pour détruire les préventions de ceux qui se sont habitués à considérer un château fort comme un nid à tyrans, dont le maître ne sort que pour s'abattre comme un faucon sur une proie timide et tremblante, sur le marchand et le voyageur. Quelquefois, sans doute, ces vieux manoirs ont été témoins d'actes arbitraires ; mais il faut reléguer dans les romans les puits *sans fond*, la *machine à rasoirs* et autres appareils fantastiques de tyrannie. Il est bien tems aussi de relever de leur corvée apocryphe tous ces vilains qui, armés d'une longue gaule, battaient l'eau des fossés pour empêcher les grenouilles de troubler, par leur coassement importun, le sommeil des châtelaines. On a cru tout cela sérieusement, et bien d'autres choses plus absurdes et plus honteuses encore ; sans penser que des actes isolés de brigandage, d'immoralité ou d'orgueil

stupide, n'ont jamais pu être la règle, mais bien l'exception; d'ailleurs, comme le remarque Voltaire, « aucune loi formelle » n'a jamais consacré des droits contraires aux mœurs » (1).

On a donc trop exagéré la violence des tems féodaux; on n'a pas assez fait la part de la vie de l'époque, et du caractère aventureux d'hommes nourris dans les hasards de la guerre, et consumant leur existence dans de périlleuses entreprises, dont la gloire, plutôt qu'un vil intérêt, était le mobile. Le nombre des barons maraudeurs ne fut jamais grand dans nos provinces du nord. On peut citer à peine quelques rares exemples bien avérés de ces exploits de grands chemins. Balderic, qui vivait au XI.e siècle, mentionne dans sa chronique deux types remarquables, Hugues d'Oisy, et Watier, châtelain de Cambrai (2). Aux détails dans lesquels il entre, on reconnaît qu'il cite des faits insolites; leurs excès, au reste, appelèrent une prompte et énergique répression. J'ai lu tout ce qui nous reste des actes des plaids du XIII.e siècle et l'aprise de 1269, je n'y ai guères vu que des délits ou crimes ordinaires, et je n'ai retrouvé que deux fois le baron pillard, le *destrousseur* à éperons d'or (3). Ces actes de violence ont donc été rares, ils ont été de courte durée. La bonhomie générale des mœurs dans nos contrées explique leur infréquence : la bonne organisation du comté de Flandres et la force de la puissance publique qui sévit de bonne heure contre les violateurs de la paix, donne raison de la prompte extirpation du mal. Dès l'an 1111, Bauduin *à la Hache*, sévère dispensateur de la justice, porta des lois terribles contre les

(1) Dictionnaire philosophique. T. 3.

(2) Livre 3.

(3) L'un est Arnould, sire d'Écuires, qui fut banni du royaume en 1227, pour avoir enlevé les chevaux de l'abbaye de St.-André.

oppresseurs du peuple, et les fit exécuter. On se souvient de ce chevalier qu'il fit jeter dans une chaudière d'huile bouillante, pour avoir dérobé la vache d'une pauvre veuve; on pourrait citer d'autres actes de sa justice. Le port des armes fut restreint : des forteresses qui servaient de repaire à des brigands furent rasées. Ses successeurs, les excellens princes Charles-le-Bon, Thierry et Philippe d'Alsace, établirent un ordre intérieur qui ne fut que bien rarement troublé. Les seigneurs qui percevaient des péages furent obligés de protéger la sûreté des voyageurs, en faisant garder les chemins du soleil levant au soleil couchant. Cette salutaire mesure de police se maintint longtems; car nous voyons, en 1287, Robert II, comte d'Artois, condamné par le parlement à dédommager des marchands qui, en plein jour, avaient été détroussés sur un chemin de sa seigneurie immédiate. — D'un autre côté, les paix ou trèves de Dieu, que la bienfaisante influence du clergé fit admettre dès le XII.e siècle, diminuent les guerres féodales et en atténuent les désastres. Puis les communes s'établissent, se constituent; le système d'*assurement* entre les *co-jurés* fait cesser les querelles intestines des populations, et des dispositions pénales assurent la répression des outrages faits aux personnes ou à la propriété.

Les libertés bourgeoises prirent naissance par le libéral octroi des rois, des comtes et des seigneurs. Peu de provinces comptent un aussi grand nombre d'institutions communales. Nous connaissons cinquante-deux chartes d'établissemens et plus de cent actes confirmatifs, ou simples ou avec augmentation de priviléges. Et ces chartes confèrent de tels droits, que la maigre organisation municipale dont on nous a dotés avec tant de fracas, pâlit devant cette large dispensation de liberté accordée au bon sens de nos pères. Droits d'élection des magistrats, libre administration des biens et finances de

la communauté, justice civile et criminelle, droit de glaive ou de guerre, etc., et qu'eût-on fait de mieux dans une république? L'établissement des communes dans le département contredit le système de M. Thierry, qui veut que la plupart de ces institutions soient le résultat d'insurrections populaires. De 1100 à 1300, un grand nombre de communes s'établissent par concession. Ceux qui octroyent ces chartes semblent obéir à une des nécessités de l'époque. La seule commune de Montreuil paraît avoir été instituée à la suite de mouvemens insurrectionnels, encore ne tire-t-on cette opinion que d'un passage de la charte de Philippe-Auguste de 1188, qui promet *d'oublier le passé*. L'opinion du même auteur, qui prétend que beaucoup de chartes auraient été achetées, ne trouve son application que dans deux localités, spécialement *Wavans*. Au reste, je remarque, ainsi que M. Tailliar dans son excellent ouvrage sur l'*affranchissement des communes*, que toutes les chartes ont un caractère *d'institution de paix*, remède imaginé pour apaiser les désordres intérieurs des cités, autant que pour garantir des droits dont la plupart des grandes villes étaient en possession traditionnellement, comme reste du droit curial romain. En effet, ces actes reconnaissent plutôt qu'ils n'instituent les magistratures municipales; ils en règlent les formes, en confirmant les anciennes coutumes, *antiquas leges*.

Il ne faut pas considérer ces institutions comme parfaites, ni les *communiers* du moyen-âge comme des modèles de sagesse et de modération. Ils ont leur bonne part des défauts de l'âge dans lequel ils vivaient. On les voit quelquefois violens et mutins, forcer, par des méfaits envers les officiers royaux, la couronne à suspendre la commune, à ordonner la destruction du beffroi, le bris de la banclocque et du scel, comme à Boulogne: obliger, par de coupables violences, à

confisquer la charte comme à Arques : ils sont tracassiers, étroits, tout leur porte ombrage. Les échevins d'Arras, souvent en lutte avec St.-Vaast pour les limites de leur juridiction respective, font, par vindicte, pêcher les poissons des viviers de l'abbaye, et défendent d'y porter des vivres. Les gens de Wavans ont grand soin de faire insérer dans leur charte que leur seigneur ne pourra avoir de poterne à son *châtel,* qu'il ne pourra y accéder que par les portes de la *ville*. Ils poussent la susceptibilité jusqu'à mulcter d'amende *ceux qui parleront mal de la commune de Wavans*. Et c'est là, je crois, le sublime du ridicule. En 1320, des hommes de Renty et de Seninghem ont insulté des bourgeois de St.-Omer : vîte, le mayeur fait sonner la grosse cloche et convoque les bourgeois en la Halle : on s'arme, on marche en bon ordre, bannière au vent; les deux bourgades sont successivement attaquées, emportées, et soumises au terrible droit *d'arsin*. Ce droit d'incendier ou de démolir les maisons de ceux qui avaient forfait envers la commune, était consacré par presque toutes les chartes, parce qu'il était déjà dans les usages coutumiers.

Beaucoup de villages ont eu les priviléges de communes et un échevinage, sans qu'il apparaisse qu'ils aient obtenu des chartes. Le droit communal s'établit peu à peu dans les XIII.e et XIV.e siècles. Ainsi, nous voyons alors des mayeurs de Baralle, de Gavrelle, de Coullemont, de Neuville-St.-Vaast, etc. Partout, on renonça au droit rigoureux, et l'émancipation devint la règle. Aussi, pendant qu'en Picardie, en Normandie et provinces voisines, le peuple, exaspéré de ses souffrances, se portait par représailles à d'odieux excès envers les gentilshommes et les prêtres, en Artois, point de *Jacquerie;* Jacques *bonhomme* (le paysan), satisfait de son sort, reste en paix sous l'égide tutélaire de ses lois et de ses princes.

Ils étaient l'objet d'une vive sympathie les anciens comtes de Flandre et d'Artois; c'est qu'ils résidaient souvent dans le pays et se mêlaient à la population dans leur vie de château. Chaque année, ils faisaient d'assez longs séjours dans quelqu'un de leurs châteaux pour y prendre les plaisirs de la chasse ou de la pêche. C'est ainsi qu'ils visitaient tour-à-tour les résidences d'Auxi, de Bellemotte, de Coullemont, de Fampoux, d'Hesdin, du Parcq et de Tournehem. Accessibles à tous, la plainte de l'opprimé arrivait à leur oreille, et bonne et prompte justice était faite. Avocats du peuple auprès du roi de France, c'est à leur puissante entremise que le pays devait l'allégement de ses charges, l'accroissement de ses franchises. Et le peuple payait naturellement ces soins bienveillans en affection, en reconnaissance. L'histoire de ces tems, envisagée sous le rapport des relations des comtes et de leurs hommes, n'est le plus souvent qu'un échange de bons services. Le comte Robert II éprouve quelques embarras financiers (1279). L'échevinage de St.-Omer couvre généreusement ses besoins, et le parent de St.-Louis s'acquitte *loyaument envers ses hommes quand il est en puissance de ce faire*. Arnoul III, comte de Guînes, est prisonnier du comte de Hollande : obéré par ses voyages d'outre-mer et par les prodigalités de ses enfans, il ne peut payer sa rançon (1253). La nouvelle de sa détresse parvient aux échevins des *quatre bans* (*), on s'émeut, on ne peut laisser se prolonger la captivité de ce *tant bon seigneur;* la somme de 8,700 livres parisis est levée; et Arnoul, rendu à la liberté, ne veut recevoir qu'à titre de prêt l'argent spontanément fourni par ses hommes, que la loi féodale obligeait à contribuer à sa rançon.

(*) On appelait ainsi les échevinages de Guînes, Ardres, Audruick et Brédenarde.

La plupart des seigneurs avaient leur justice *servie* par un bailli, et des hommes de fiefs comme assesseurs. Leurs jugemens ressortissaient par appel à la justice du suzerain. Les comtes de Boulogne, de Béthune, de Ponthieu, de St.-Pol et de Guînes avaient une cour composée de douze pairs. Le comte d'Artois prenait les pairs de sa cour alternativement dans chaque seigneurie de sa mouvance immédiate. Les abbayes avaient aussi leur juridiction. Outre les plaids ordinaires de la cour du comte et des hauts barons, des *francs plaids,* ou *franques vérités,* se tenaient trois ou quatre fois par an dans plusieurs bourgades. Là, sous *l'ormel,* ou sur les *biaux monts,* en plein air et même quelquefois à la clarté des *estoiles,* s'ouvraient ces assises où chaque habitant *semoncé à comparoir, était tenu dire ce qu'il savait des délits commis ès manoirs.* Le jour de ces franches vérités était singulièrement redouté des maraudeurs. Dans le XIII.e siècle, ce chaos de justices fut modifié par la création de quinze bailliages royaux.

Les lois, ou plutôt les usages ou *stylz,* étaient aussi variés que les juridictions. Outre les coutumes générales de l'Artois (1) et du Boulonnais, chaque bailliage, chaque châtellenie avait les siennes. On connaît, en outre, environ deux cent vingt coutumes locales. Leurs différences sont si multiples qu'elles échappent à l'analyse. Leur origine se perd dans la nuit des siècles de barbarie. Transmises traditionnellement d'âge en âge, elles furent recueillies et rédigées pour la plupart de 1507 à 1509 (2).

(1) Homologuées par l'empereur Charles-Quint, le 3 mars 1544.

(2) Les cahiers originaux de plus de 200 de ces coutumes, rédigées en 1507, furent déposés au bailliage d'Amiens. Ils existent encore aux archives de la Cour royale. Sur la proposition de M. Bouthors, la *Société des Antiquaires de Picardie* s'occupe de la publication des coutumes du bailliage d'Amiens.

Ce serait ici le lieu de parler des impôts et du régime administratif; mais cette matière exigerait trop de développemens. L'administration générale, la levée et l'assiette de l'impôt, etc., appartenaient aux États d'Artois. Leur origine n'est pas bien connue : ils n'apparaissent régulièrement que vers le milieu du XIV.e siècle, au tems du roi Jean. La première aide qu'ils consentirent, en 1356-61, montait à 14,000 livres destinées à la rançon de ce prince. Alors et dans le siècle suivant, toutes les *franques villes*, ou *villes de loy*, y étaient représentées. On sait que, comme les États-Généraux de France, les États d'Artois étaient composés de trois ordres. Les évêques, abbés et les délégués des chapitres représentaient le clergé; les nobles, pour y siéger, devaient justifier de six quartiers de noblesse masculine, et posséder une terre à clocher. Les délégués des corps municipaux d'Arras, St.-Omer, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Hesdin, St.-Pol, Pernes et Lillers représentaient le tiers-état.

L'organisation militaire était fort simple. Les villes se gardaient elles-mêmes. Tous les bourgeois étaient répartis par quartiers dans des compagnies d'archers et d'arbalétriers, qui, tour-à-tour, faisaient la garde ou le guet. Quelquefois, les communes répondaient au ban du roi et fournissaient un contingent de *jeunes hommes* pour l'aider *en justes guerres*, quoique les milices bourgeoises eussent assez généralement le privilége de ne pas servir *hors la banlieue*. Les gentilshommes étaient nés soldats; ils devaient le service personnel en raison de leurs *tenures* féodales. Les bannerets levaient leurs vassaux pour la défense du comté, souvente fois pour leurs querelles particulières. Les seigneurs armaient leurs hommes. Le cavalier, armé de toutes pièces, était seul considéré. L'infanterie, composée d'hommes levés à la hâte, mal équipés, sans instruction et sans discipline, jouissait de

peu de considération. On appelait ces soldats *pédailles*, hommes de *poëste*. La durée d'une expédition limitait le service. Les soldats, sans paie assurée, vivaient à discrétion dans leurs cantonnemens, et trop souvent se livraient impunément à la maraude et au pillage. La licence de ce genre de vie en faisait des fléaux pour le pays quand on les congédiait. Ils perdaient au service les habitudes paisibles et le goût du travail; ils y contractaient l'amour du jeu et de la débauche. De là, ces bandes de *routiers* et *d'escorcheurs* qui si longtems infestèrent le royaume. On n'eut de corps réguliers et permanens que dans le XV.e siècle. Dans le siècle suivant, Charles-Quint répartit tous les nobles de ses provinces wallones dans des compagnies dont chacune portait le nom de la ville ou du quartier où elle s'était formée. Ces braves légions firent la force des armées espagnoles.

Dans les grands centres de population, les mœurs étaient assez relâchées. Les villes étaient remplies de *femmes communes* ou *filles de folle vie*. Malgré la rigueur des lois, le viol et le rapt étaient fréquens; un vice honteux, la sodomie, n'était pas rare, quoique pour l'exemple on brûlât parfois quelque *boulgre* récidiviste. Le bas peuple se livrait à l'ivrognerie. Une foule de gens sans aveu, *hantant tavernes et brelans*, vendaient leurs bras pour l'exécution des vengeances privées, et commettaient souvent avec impunité des actes de violences et des meurtres qui témoignent si haut de l'absence de toute police de sûreté. Les usuriers tenaient publiquement *tables de prêt*. L'interdiction de l'entrée des églises était leur seule note d'infâmie. Dans le XIV.e et surtout dans le XV.e siècle, le luxe des habillemens, et surtout des riches étoffes, était à son comble. Les femmes portaient de hautes coiffures de forme conique, ornées de perles, et du sommet desquelles retombait un voile. Ces parures extravagantes

fournissaient journellement un texte aux déclamations des prédicateurs. Le goût de la fainéantise et l'abus de la charité avaient multiplié le nombre des mendians, *brimbeurs* et *brimberesses*. Munis de leurs écuelles, ils se rendaient en troupe à la porte des monastères, pour recevoir leur part des distributions qui s'y faisaient à certains jours; ils assiégeaient les abords des églises, étalant aux yeux leurs plaies réelles ou factices pour émouvoir la commisération. Chaque ville avait dans l'un de ses plus sales quartiers un échantillon de la *cour des miracles*. Les choses en vinrent au point, que sur les remontrances des Etats, l'empereur Charles-Quint rendit, le 7 octobre 1531, un édit qui proscrit la mendicité, qui institue dans chaque localité une bourse commune des pauvres, et des commissaires pour la collecte et la répartition des secours. Ce monument législatif est très-remarquable. Le remède indique le mal. Les prisonniers et les ladres ont seuls le droit de demander la charité, sous la condition que ces derniers auront leurs insignes : leurs chapeaux et grands manteaux, et que *quand ils voudront faire leur eau*, ils s'éloigneront du peuple le plus qu'ils pourront. Les pauvres ne pourront quitter leur résidence, et ceux qui seront secourus porteront sur leur robe une marque distinctive. Les malades et infirmes devaient être assistés à domicile, et leurs enfans instruits. Défense de donner l'aumône autrement qu'en denrées aux *ivrognes*, *oyseux*, *bélistres* et *hazeteurs*. Il est défendu aux pauvres de fréquenter les tavernes. Permis cependant « qu'aucunes fois par récréation, ils puissent boire » un pot de cervoise avec leurs femmes sans s'enyvrer. »

Par le même édit, l'empereur limite à un seul jour la durée des dédicaces ou *karmesses*, et défend d'établir tavernes en lieux détournés hors de l'enceinte des villes et villages. Il réduit les frais de *nopces* et baptêmes, et règle l'usage des

étoffes d'or, d'argent, de velours ou soieries, selon la condition et la fortune des particuliers.

Sauf les précautions prises pour la séquestration des lépreux, nulle police hygiénique dans les villes du moyen-âge. La moitié des rues n'était point pavée. L'air circulait difficilement dans des rues étroites et tortueuses, resserrées encore par les saillies des maisons. Chaque étage avait une saillie qui excédait l'étage inférieur d'environ dix-huit pouces. Ces saillies et les constructions en pans de bois, si propres à favoriser les incendies, furent abolies à Arras par un placard de Philippe II du 23 mars 1583. On voit encore à Amiens, et surtout à Abbeville, dans le voisinage de St.-Wulfran, des types parfaits des rues et des maisons du moyen-âge, avec leurs pignons aigus aux poutres sculptées, et percés de petites lucarnes, et avec les deux ou trois saillies superposées de leurs étages. De ces rues, cloaques de fange et d'immondices, se dégageaient sans cesse des miasmes putrides. Aussi, la peste était-elle souvent cachée en germe dans quelque bouge obscur. On ne doit donc pas s'étonner de la fréquence et de la violence des maladies contagieuses qui décimaient les populations, et dont le foyer était permanent. Pas de ville qui ne compte dans ses annales plusieurs de ces terribles épidémies. Tantôt, c'est le mal des ardens qui sévit pendant des années entières; tantôt, c'est la peste noire qui se reproduit à plusieurs reprises. Tantôt, ce sont des fièvres du caractère le plus malin. Pour combattre ces fléaux, les moyens étaient bien nuls; car l'ignorance de ceux qui exerçaient l'art de guérir était prodigieuse. Un curieux document de la bibliothèque d'Arras en fournit la preuve. En 1469, les magistrats de cette ville firent une ordonnance par laquelle il fut statué qu'à l'avenir, le médecin pensionné (aux gages de 40 livres) devrait savoir lire et écrire. Que les chirurgiens

devraient eux-mêmes fabriquer leurs lancettes ; et que, pour apprendre à saigner, ils seraient tenus de s'exercer en piquant un parchemin.....

La condition du peuple de la campagne était généralement assez douce ; et le grand nombre de rachats de banalités et d'autres droits, témoigne de l'aisance de la plupart des communes. Un manuscrit du XV.e siècle, *l'Histoire de Jehan d'Avennes*, nous initie aux détails de la vie du village. L'auteur en a tracé un tableau plein de naïveté, d'autant plus précieux qu'on y retrouve des usages locaux qui subsistent encore dans nos contrées. Nous en citerons un fragment (*) :

Gaultier, sire d'Avesnes-le-Comte, maître d'hôtel de Robert I.er, comte d'Artois, pressé par la comtesse de lui amener son fils Jehan qu'elle n'a pas encore vu à sa cour, fait venir ce jeune homme à Arras et le présente. La comtesse lui demande pourquoi il a tant tardé à venir « s'esbatre » avec ses dames et damoiselles qui, souventes fois, font festes, » danses et carolles, et dient des meilleurs motets du monde? » — Vostre mercy, madame, dist Jehan, j'aime trop mieulx » à estre avoecq les filles de nostre ville... et quy plus retarde » mon courraige de non voulloir céans repairier, je vous » assure, madame, sur ma conscience, que l'en fait sur une » nuict plus d'esbatemens à Avesnes, nostre ville, que l'en » ne fait chéans en quinze jours... Femmes, filles, jonnes, » vielles, mariées et à marier, viennent, desquelles l'une » pigne, l'autre file, l'autre garde, l'autre desvuide : et en

(*) Ce roman, du commencement du XV.e siècle, existe en manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris. M. Chabaille en a publié des extraits dans les *Mémoires de la Société d'Émulation* d'Abbeville, 1841.

» faisant chascune sa besongnette, elles chantent et vient, » puis parlent de leurs amours avoecq bouviers, porquiers, » vacquiers, et avoecq moy quy suy le mieulx amé des aultres. » Et à brief dire; quant nous sommes tous assamblez, il n'est » point de tel soullas que de ouir nos bons mots. Mais quant » l'en fait le craisset, qui se fait en la fin et au commencement » de l'iver, au primes esse la droicte galle (1). — Voire, dist » la dame, et je vous prie que je sache quelle chose l'en fait » à celle feste de saieric (2). — Quelle chose, dist Jehan? » Sur ma foy, madame, toutes les filles de no ville apportent » chascune sa part de bure, œux, farine et fourmaige, des- » quelles choses elles font illecq en ung feu rastons, tartes, » gasteaux, pains ferrez, toutes viandes que l'en pourroit » pourpenser; et aussi dont il n'y a celluy quy n'en mengue » son saoul, et quy aprez mengier ne danse à la cornemuse » d'un brégier. Et quy moult me plaist, on y faist beaucoup » d'aultres choses, comme de dire fables, de jouer à soufller » au charbon, ou de recueillir les fuseaux quy souvent chéent » aux femmes quy filent: pour lequel recueillir tel est le » droit que celluy quy plus tôt le recueille, embrasse la » maîtresse à quy le fuseau appartient... — Es ce tout, dist » la dame? — Nennin, par ma foy, madame, dist Jehan; il » n'y a que deux jours que nous y henasmes la chocque, » nous y copasmes le may. Par ma foy, il y fait plus plaisant » que chéans mille fois. »

Si, comme on peut le croire, ce passage est un reflet d'une portion de la société dans ces tems reculés, on voit qu'il n'y avait pas là trop de misère, et ces paysans sont assez gais pour des gens *taillables et corvéables à merci*.

---

(1) C'est-à-dire : c'est seulement alors le grand plaisir.

(2) *Série*, soirée.

Quand l'hiver a cessé d'attrister la nature, le villageois est rappelé à la vie active du labeur des champs. Plus de veillées; mais le printems l'invite bientôt à de nouvelles jouissances; nous voulons parler des pélerinages à Notre-Dame *marchette*, le 25 mars, jour de l'Annonciation, pélerinages suivis de danses publiques; et de ces grandes assemblées qui se tenaient le dimanche de *Lætare* ou le lundi de Pâques, et qui réunissaient la jeunesse d'un canton. On les appelait *marchés aux filles*. Ces réunions avaient ordinairement lieu dans des sites remarquables, et le plaisir y présidait. Cet usage, qui remonte à une haute antiquité, commence à se perdre; il n'est déjà plus qu'une tradition dans quelques localités.

C'est un grand problème à résoudre que d'évaluer quelle était la population. On en est réduit, il faut l'avouer, à des calculs par analogie. Les différentes recherches auxquelles je me suis livré me font penser que la population des villes s'élevait au moins à 100,000 habitans. Ce chiffre ne paraîtra pas exagéré si l'on considère la sûreté et les autres avantages dont les bourgeoisies jouissaient. Je suis arrivé, par des calculs d'inductions, à croire que les populations rurales n'excédaient pas 350,000 habitans. Total, 450,000. Ce chiffre est bien en rapport avec les surfaces cultivées, et avec l'état des cultures; en effet, le sol était alors couvert d'immenses forêts qui s'étendaient sur une superficie d'environ 200,000 mesures. Des marais stagnans, des landes et des friches ou *riotz*, occupaient au moins 100,000 mesures; les deux tiers de presque tous les territoires étaient soumis à la grande culture exploitée par les fermiers des abbayes et des seigneurs. Ainsi, la population était forte en raison des moyens d'existence; mais il ne faut pas oublier que la vie commune était plus simple, et qu'une civilisation raffinée n'avait pas encore développé tous ces besoins factices qui dévorent tant

de ressources. De l'an 1500 à l'an 1789, la population paraît n'avoir augmenté que de 80,000 âmes, car à cette dernière époque, on ne comptait que 530,000 âmes. Depuis cinquante ans, le morcellement de la propriété qui a répandu l'aisance, a produit un accroissement de 130,000.

L'époque qui nous occupe est l'ère des fondations. Les monastères fondés aux VII.e et VIII.e siècles, avaient été ruinés par les Normands, et désertés pendant cinquante ans. Vers le tems des croisades tous ces pieux asiles se relèvent, une foule d'autres surgissent, nourrissant dans la solitude de leurs cloîtres le feu sacré des lettres et des connaissances presqu'éteint au-delà de leur enceinte. Les abbayes et les chapitres ouvrirent les seules écoles publiques durant tout le le moyen-âge. Chaque abbaye rendit encore un autre service à l'humanité, en recueillant les malheureux mutilés par la guerre, et servant de refuge aux vieux soldats. La foi élève dans nos villes de somptueuses basiliques ; l'architecture enfante ses prodiges. Les proportions gigantesques de ces édifices étonnent l'imagination moderne, comme la dépense de leur construction effraie notre parcimonie ; mais rien n'arrêtait nos pères dans l'exécution de ces œuvres populaires, traduction éloquente de leur foi. Ah ! conservons-les bien ces rares édifices sacrés, nobles débris échappés à l'action du tems, à l'atteinte plus destructive encore des passions humaines. Car, que léguerons-nous à nos neveux ? Des monumens sans caractère, parce qu'ils n'ont pas été élevés sous l'inspiration de la pensée religieuse.

La barbarie du moyen-âge n'était que dans les usages, elle n'était pas dans les conceptions artistiques, et encore moins dans les rapports généraux de la société avec ses membres. La charité chrétienne veillait pour réparer les maux inhérens à un état social imparfait, pour adoucir tous les genres de

misères. C'est de cette période que datent environ vingt hôpitaux, et plus de cinquante maladreries, hospices spéciaux établis pour la séquestration des lépreux. Tous ces établissemens avaient été libéralement dotés en fonds de terre et en rentes, et rien n'avait été négligé pour assurer le service et la surveillance. De pieux fondateurs dans toutes les classes de la société se dépouillèrent de leur patrimoine en faveur des malades, des pauvres, des orphelins et des voyageurs; car la sollicitude de ces hommes généreux embrassait tout. Dans presque tous les hôpitaux, les voyageurs étaient admis et *hébergés* pendant trois jours. Les titres en font foi. Des hospices particuliers avaient été fondés pour eux sur les routes, comme à Audisques, à St.-Inglevert et à Vimy. Ainsi, dans un tems où les chemins n'étaient pas sûrs, où les hôtelleries étaient rares, la religion avait pourvu à ce que le pélerin trouvât partout un asile et des soins. Outre ces grands établissemens, il existait quelques maisons hospitalières tenues par des sœurs, qui se partageaient la visite et les soins à donner aux pauvres malades des campagnes. Secours précieux à une époque où l'art médical offrait peu de ressources hors des villes, et où le sang du peuple était livré à des *mires* ou *physiciens* misérables et ignorans empiriques. Ces bonnes sœurs apparaissaient sur le seuil des chaumières comme l'ange de la bienfaisance, apportant à la fois des remèdes et des paroles de consolation. Et aujourd'hui que les campagnes ne sont plus dépourvues des secours de la médecine, les *sœurs grises* seraient-elles de trop au sein de nos populations rurales?

Pour terminer ces ébauches, il me reste à dire que la bravoure, la franchise et le loyalisme furent, à toutes les époques, le trait distinctif du caractère artésien, et je le prouve par quelques exemples pris au hasard.

Les prédications de Pierre-l'Hermite ont ébranlé la chrétienté; il faut voler à la terre sainte pour affranchir de la profanation des infidèles le tombeau du Sauveur des hommes: dans ce siècle de foi vive et ardente, il suffit d'un appel. Comtes, chevaliers, peuples y répondent par ce cri : *Diex il volt,* Dieu le veut, et prennent à l'envi la croix rouge. Le comte d'Ostrevent convoque un tournoi pour célébrer l'établissement de l'abbaye d'Anchin : trois cents chevaliers d'Artois, d'Ostrevent, du Cambrésis et du Hainaut, viennent prendre part à ces jeux guerriers. Avant de se séparer, tous font vœu de se croiser, et ne quittent l'île d'Anchin qu'après avoir donné à la naissante fondation des marques durables de leur libéralité. Sous les murs d'Abbeville, le 15 août 1096, le grand Godefroy de Bouillon passe la revue des Croisés : il compte une foule d'artésiens et 1,200 Boulonnais parmi ses compagnons de gloire et de dangers.

1214. — Une coalition menace la France : la commune d'Arras envoie sa valeureuse milice pour partager les triomphes de Bouvines et raffermir le trône de Philippe-Auguste.

1346. — L'invasion d'Édouard III met la patrie en péril : la compagnie des hommes d'armes de Montreuil va trouver au gué de Blanquetaque un héroïque tombeau.

1319. — Le comte Robert de Beaumont, prétendant au comté d'Artois, envoie un hérault aux habitans de St.-Omer pour les solliciter de le reconnaître : *le roy l'a-t-il reçu à comte?* dirent les bourgeois, du haut des murs. — *Nous ne savons,* répondit le hérault; *adonc,* répliquèrent les bourgeois, *nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois.* Les peuples sont moins modestes aujourd'hui qu'ils sont *faiseurs de rois.*

1356-60. — Le roi Jean est pris à Poitiers; malgré la misère

du tems, les villes, les bourgades, se saignent et *consentent une aide* pour la rançon du prince. Les sires Bauduin de Sangatte, Enguerrand et Guillaume de Hâmes, de la maison de Guînes, engagent leurs châteaux et se dépossèdent pour compléter la somme. Ce beau trait aurait-t-il encore des imitateurs?

1347. 1558. — La bonne petite ville d'Ardres est soumise pendant les 200 ans de la domination anglaise dans le Calaisis à un état de siège, en quelque sorte permanent : ni les misères, les privations, les dangers d'une pareille condition, ne peuvent vaincre l'énergie de ses habitans. Ardres reste Française, et mérite que le roi-chevalier François 1.^{er} inscrive sur ses armoiries cette honorable devise : *Brave et fidèle.*

1475. — Le cauteleux Louis XI, irrité contre Charles-le-Téméraire, son puissant vassal, tente la fidélité d'Arras. Le conseil des notables est réuni pour entendre les propositions du bailli de Gisors, envoyé du roi : celui-ci énumère tous les avantages de la réunion de la ville à la France. Un homme se lève *en pied*, c'est le chevecier de la cité, Jean de Lavacquerie, *et nos sermens*, dit-il ; c'en est assez de ce mot pour réveiller le sentiment du devoir. L'assemblée se sépare, bien déterminée à ne pas rendre la ville tant qu'il restera dans l'arsenal une lance à opposer à un perfide ennemi.

1492.—Faut-il chasser de nos cités des soldats qui faisaient peser sur le pays un joug oppresseur : Grizart se dévoue avec d'intrépides compagnons, ils se précipitent avec joie dans les dangers d'une conspiration. Arras rentre sous la domination de ses princes légitimes.

Hesdin, Thérouanne nourrie dans les désastres, martyrs de la fidélité, se sacrifient par une résistance héroïque, et sont immolées à la vengeance de Charles-Quint.

Chacun des fragmens de leurs antiques murailles, chacune des ruines éparses sur ce sol bouleversé attestent autant de sacrifices.

Et toi, Calais! Le sublime dévoûment de tes généreux citoyens a retenti dans le monde entier. Tant que battra un cœur français, les noms d'Eustache de St.-Pierre, de Jean d'Aire, de Jacques et Pierre de Wissant, commanderont l'admiration, ne seront prononcés qu'avec respect.

Aucune province de ce noble pays de France produisit-elle un plus grand nombre de ces familles historiques où la valeur se transmettait héréditaire? Leurs glorieuses bannières ont été arborées sur les murs de Solyme, de Ptolémaïs, de Bysance: les champs de Bouvines, de la Massoure, de Crécy, de Poitiers ont entendu leur cri de guerre, ont été rougis de leur sang; la renommée a inscrit leurs noms dans ses fastes immortels.

Champs funestes d'Azincourt! dites-nous combien de nos braves concitoyens vous recouvrez sous vos tertres funéraires? dites-nous les illustres races qui là s'éteignirent en défendant la terre de la patrie envahie par l'Anglais? Plaine de Lens, vaste tombeau des vieilles bandes espagnoles, vous savez seule le noble sang artésien qui fut versé dans cette grande et dernière lutte dont notre pays fut le théâtre?

Oh! en lisant ces quelques exemples de courage, de loyauté, de vertus civiques, qu'il est glorieux de pouvoir dire : TELS ÉTAIENT NOS PÈRES!

Et voilà : les siècles ont passé, et le superbe donjon, symbole de puissance, est descendu de la motte féodale: les tourelles aux toits aigus, qui flanquaient les vieux manoirs, n'apparaissent plus surmontées de leurs girouettes aux formes bizarres : depuis longtems, le château est devenu maison de

plaisance. Puis, la tourmente révolutionnaire a dispersé les nobles possesseurs : d'autres hommes sont venus qui se sont assis à leurs foyers. L'antique avenue est tombée sous la hache. Le spéculateur a demandé une maigre récolte au sol qui nourrissait les chênes séculaires de la forêt. Ne cherchez plus sur les hauts lieux la demeure au style austère de l'enfant de St.-Benoît : ne cherchez plus dans la vallée ombreuse l'asile des disciples de St.-Bernard ou de St.-Norbert. Il n'en reste qu'un souvenir qui va chaque jour s'effaçant. La dernière génération de ces pieux solitaires est maintenant éteinte. On a oublié que leurs devanciers avaient desséché les marais, fertilisé les landes, défriché les bois, fécondé la terre de leurs sueurs, civilisé nos sauvages ancêtres. Tout cela est oublié. L'aspect du pays a changé comme les hommes ; les cinquante dernières années ont presqu'entièrement effacé l'ancien monde. Le peuple a gagné à la rénovation sociale une plus grande somme de bien-être ; mais il a contracté de nouveaux besoins. Il est plus éclairé ; mais ses antiques mœurs ont subi de tristes altérations ; les douces et saintes croyances qui le consolaient dans les rudes sentiers de la vie ont perdu de leur empire. Tant il est vrai qu'il n'est guère sous le soleil aucun bien qui ne soit compensé.

Documens généraux.

—

Le département du Pas-de-Calais renferme les provinces d'Artois, du Boulonnais, du Calaisis, de l'Ardresis et une partie du Ponthieu.

Dès les tems les plus reculés, cette contrée était habitée par deux peuples. Les Morins, tribu celtique, occupaient les arrondissemens de Boulogne, Montreuil, St.-Omer, une partie de ceux de St.-Pol et de Béthune, au delà de la Clarence, et quelques cantons limitrophes dans les départemens du Nord et de la Somme. Ils formaient deux cités (*pagi*): celles de *Gessoriac* (Boulogne) et de Thérouanne. Les Atrébates occupaient le reste du département. Ce peuple était divisé en Atrébates et en *Ostrebantes,* ou Atrébates orientaux. Le pays de ces derniers, situé entre la Scarpe et la Sensée, a porté le nom d'Ostrevent.

Le premier fait historique est l'invasion des Cimbres qui, l'an 443 de Rome (311 ans avant Jésus-Christ), occupèrent les bords de la Lys.

Environ 56 ans avant Jésus-Christ, les Romains firent la conquête du pays. Les Atrébates fournirent 15,000 hommes et les Morins 25,000 dans la guerre contre César. La domination romaine occasionna d'heureux changemens. Des ports

furent creusés; de belles voies, ouvertes dans toutes les directions, facilitèrent le commerce; des desséchemens et des défrichemens assainirent la contrée; le contact de la civilisation adoucit les mœurs sauvages des habitans.

L'an 196, le christianisme commence à jeter quelques racines. Les travaux apostoliques de St.-Victoric et de St.-Fuscien (262, 275) étendent ses progrès. La mission de St-Martin et d'autres ouvriers évangéliques (355, 370) achève le triomphe de cette religion. En 400, le polythéisme expirait.

Des hordes de barbares dévastent le pays à plusieurs reprises: les Vandales en 407 et 410, les Huns en 451.

De 446 à 470, les Francs s'en rendent maîtres, et consolident leur domination.

En 620, Clotaire II place le pays sous l'administration des grands forestiers de Flandre.

De 840 à 883, les Normands exercent d'affreux ravages. Arras, Boulogne, St.-Omer, Thérouanne et une foule de bourgades furent détruites ou brûlées par ces pirates.

En 863, Charles-le-Chauve institue le comté de Flandre en faveur de Bauduin-Bras-de-Fer. Ses successeurs occupent le comté jusqu'à la mort de Philippe d'Alsace, en 1191.

De 1191 à 1383, l'Artois, démembré de la Flandre, est régi par des comtes de la maison de France, issus de Robert, frère de St.-Louis, comte en 1237.

En 1383, la province tombe par mariage dans la seconde maison de Bourgogne (branche de Valois). Dans le siècle suivant, le comté d'Artois avait dix villes et sept cent cinquante-quatre villages et hameaux.

En 1477, après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, l'Artois rentre pendant quinze ans sous la domination française. L'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, le remit sous son obéissance en 1492, et les princes de la maison d'Autriche, ses descendans, le gardèrent jusqu'à la paix de Nimègue en 1678, époque depuis laquelle la province n'a cessé de faire partie intégrante de la France.

Le comté de Boulogne, existant dès l'an 520, relevait des comtes de Flandre, ou de la Couronne. Il fut réuni à la France en 1477, par Louis XI, qui en forma une sénéchaussée.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Cette circonscription administrative a dix cantons; elle se compose d'une grande partie de l'ancienne gouvernance d'Arras, d'une faible portion du bailliage de Lens, du bailliage de Bapaume, et de la châtellenie ou gouvernance d'Oisy.

ARRAS. (*)

CHAPITRE I.er

ORIGINE. — PÉRIODE ROMAINE.

Cette ville, une des plus anciennes de la Gaule-Belgique, existait longtems avant la conquête du pays par les Romains. Son origine se perd dans la nuit des âges; elle remonterait

(*) L'antique capitale de l'Artois, aujourd'hui chef-lieu du département, n'ayant pas encore d'historien, nous lui avons consacré une notice qui, par son étendue, est presqu'une histoire complète. Afin de ne pas couper la narration, nous avons reporté dans des appendices, à la fin des chapitres, la nomenclature des établissemens fondés durant chaque période.

Arras appartenant à deux cantons, nous avons du placer cet article en dehors des rubriques cantons *nord* et *sud*.

aux tems fabuleux, si l'on s'en rapportait au témoignage d'anciens auteurs. Ptolomée dit qu'*Alesia* ou *Alexia* est la même que *Regiacum* ou *Origiacum*. Diodore de Sicile appelle *Regiacum* ou *Alexia*, métropole de la Gaule celtique; et le savant Robert-Etienne complète la synonimie en ajoutant *Vulgò*, Arras (1). Sa fondation, selon les mêmes auteurs, serait due à l'Hercule gaulois (2). Sans prétendre à ce fameux patronage, ni à une antiquité aussi équivoque, il faut admettre que le premier nom d'Arras fût *Origiacum*, nom entièrement celtique, dont la décomposition indique une situation topographique près d'une rivière (3). Jules-César, dans le 8.e livre des Commentaires, lui donne le nom de *Nemetocenna*; l'itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne dite de Peutinger, celui de *Nemetacum* (4). Enfin, elle prit, dans le III.e siècle, celui d'*Atrebatum*, du nom du pays dont elle était la capitale.

Jules-César se rendit maître d'Arras, après une vive résistance, vers l'an de Rome 700 (55 ans avant Jésus-Christ). Juste appréciateur du mérite, le grand capitaine honora la

---

(1) Dict. hist. géog. — Voir la dissertation de M. Béhin, insérée dans le 1.er vol. des *Mémoires de la Société royale d'Arras*.

(2) Une autre *Alesia*, Alise en Bourgogne, qui se rendit célèbre dans la guerre que la confédération gauloise soutint pour son indépendance, prétendait à la même origine.

(3) *Or*, rivière; *i*, de, article; *ge*, en composition *gi*, près; *ac*, type du latin *acum*, demeure, habitation. (Bullet. *Mémoires sur la langue celtique*. 3 v., f.o)

(4) Faut-il induire de ce nom, que les Némètes, peuples germains, colonisèrent la ville? ou plutôt le radical de cette appellation n'est-il pas le mot *nemus*, bois. On sait, en effet, qu'une immense forêt couvrait les environs à une demi-lieue au sud-est, et que le bois de Mofflaines, défriché depuis plus de deux siècles, en était un débris.

valeur dans un ennemi, en créant Comius roi des Atrébates(1) et en lui confiant plusieurs missions importantes. Trois ans après il passa l'hiver en cette ville (2). Sous la domination romaine, Arras devint un municipe ; et pendant les trois premiers siècles, les auteurs ne révèlent rien qui intéresse l'histoire locale : ils constatent seulement l'importance que son industrie lui fit acquérir. Les Romains tiraient de cette ville des étoffes célèbres, teintes par la garance qui était cultivée dans les environs, et la pourpre d'Arras, rivale de celle de Tyr, décora les grands de Rome. Ses riches fabriques, ses teintures, que la qualité particulière des eaux du Crinchon rendaient inimitables, se soutinrent jusqu'à l'époque de l'invasion des Francs. (3).

Si les maîtres du monde ont doté Arras de quelques monumens, les barbares n'en ont laissé subsister aucun. On sait par d'anciens documens, qu'un temple de Jupiter existait sur la place du Cloître, et des travaux de démolition exécutés en 1838, ont fait retrouver des chapiteaux d'ordre toscan encastrés dans la maçonnerie du mur qui séparait la cathédrale du cloître (4). Une tradition assure qu'un temple dédié à Isis fut érigé au lieu où est l'Hôtel-Dieu, et que la rue des

---

(1) *Comium quem ipse, Atrebatibus superatis, regem ibi constituerat, cujus et virtutem et consilium probabat.* (Comment. Lib. 4).

(2) *His rebus confectis, in Belgium se recepit hibernatque Nemetocennæ.* (Id. Lib. 8).

(3) Les *Birrus* et *Saga* étaient particulièrement recherchés au III.e siècle, sous les empereurs Galien et Carin, de 265 à 283. (Flavius Vopiscus).

(4) Ces chapiteaux, bien conservés, avaient été employés comme moëllons dans un mur fort épais, et confondus pêle-mêle avec d'autres débris d'un âge bien postérieur.

Bouchers-de-Cité en a retenu longtems le nom de rue d'Isis.

La ville était le centre de plusieurs belles voies qui durent contribuer à sa prospérité, en lui ouvrant les moyens de communication les plus étendus.

Elle était traversée par la grande voie de Rheims à Thérouanne, se prolongeant sur Sangatte et le port *Itius* (direction par Vermand et Fins), et par celle de Cambrai à Boulogne, par *Tervana* (St.-Pol) et le *Septemvium*. De ses murs partaient trois autres voies : celle d'Amiens, par *Teucera*, Thièvres, qui entrait à Arras par la porte de *Brones* (1), aujourd'hui poterne Ste.-Claire; celle de Cassel, par *Minoriacum*, Estaires, et le *Vicus-Helena*, Lens; et enfin celle de Tournay. Ces deux dernières voies pénétraient dans la ville par la porte *Trépresse*, dite depuis Maître-Adam.

Au commencement du troisième siècle, le christianisme germe en silence au sein de la population; il avait fait assez de progrès pour qu'une église fût régulièrement organisée et constituée en paroisse par le pape Denys, vers l'an 270 (2). On ignore quels sont les ouvriers évangéliques dont les prédications jetèrent les premières semences de la foi dans ce canton. Environ un siècle après, et selon l'opinion la plus accréditée, en 390, St.-Diogène, Grec de nation, ordonné par St.-Nicaise, vint résider à Arras, en qualité d'évêque régionnaire; sa parole acheva l'œuvre de la conversion des habitans; il bâtit la première église, ou plutôt, il consacra et

(1) Ainsi nommée du celtique *Bron*, fontaine, à cause de son voisinage des fontaines aujourd'hui enclavées dans les fossés de la citadelle.

(2) *Ferri Delocres.* (Chron. belg).

dédia à Notre-Dame le *fanum Jovis,* dont nous avons parlé (1). Il gouverna cette église pendant 16 ans, jusqu'en 407. A cette époque, l'empire romain croulait de toutes parts ; les nombreuses invasions des barbares dissolvaient ce grand corps, comme l'action incessante du bélier détruit les plus solides remparts. Dans une irruption des Vandales, la ville fut surprise, saccagée, et St.-Diogène massacré au pied des autels. *Obtruncatus sacra operantem.* St.-Jérôme, contemporain de ces évènemens, trace ainsi le tableau des effroyables calamités qui pesaient sur la Gaule (2) : « D'innombrables essaims de barbares féroces occupèrent toutes » les Gaules ; tout le pays, renfermé entre les Alpes et les » Pyrénées, entre le Rhin et l'Océan, fut dévasté par les » Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, » les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Allamans et les » Pannoniens..... La puissante ville de Rheims, Amiens, » Arras et Thérouanne furent saccagées ; et la faim cruelle » acheva de dévorer les malheureux que le glaive avait » épargnés. »

Trois ans après, une seconde irruption des Vandales (410) acheva la ruine d'Arras. A peine la cité commençait à relever ses débris, lorsqu'en 451, Attila, roi des Huns, parut devant ses murs. Le *fléau* de Dieu franchissait le monde comme l'affreux torrent roule ses ondes dévastatrices. Tout périt sur le passage de ses hordes (3). La destruction fut si complète, que la ville fut abandonnée et resta presque déserte pendant environ 20 ans.

---

(1) Locrius, chron. belg. — On appelait régionnaires les évêques non résidans, dont la mission s'étendait à toute une contrée.

(2) *Hieron. Epist. II ad Acherusiam.* (J'ai abrégé ce passage).

(3) *Attila ferro vastavit et igne, quasi Tempestas immanissima.* (Alchuinus Vita B. Vedasti).

Entre ces deux dernières invasions, il faut placer l'établissement des Francs dans nos contrées (446), et les maux et les conséquences de la conquête vinrent s'ajouter à tant de désastres. Quelle déplorable époque dut être cet âge de rénovation, alors qu'une société vieillie s'effaçait violemment devant cette foule de nations inconnues, qu'une providence mystérieuse appelait pour la régénérer. Aussi nous comprenons cette indicible tristesse qui respire dans les ouvrages des auteurs du V.e siècle, qui burinaient leurs pages mélancoliques au milieu du fracas d'un monde qui croulait autour d'eux.

Nous n'avons que des données assez vagues sur l'étendue d'Arras pendant la période romaine. Il est certain que la cité actuelle est un reste de l'ancienne ville, et que sa limite à l'est était le ruisseau nommé le fossé *Burien* qui baignait ses murs; on croit qu'elle s'étendait au nord jusqu'au pont de Ste.-Catherine, et renfermait dans son enceinte le terrain compris entre la porte Beaudimont et la redoute qui domine les hautes fontaines, c'est-à-dire, ce que l'on a appelé depuis le Mont-Bauduin. Au sud, un vaste château, bâti probablement de 367 à 370, sous les empereurs Valentinien et Gratien, et nommé *Nobiliacus* ou *Nobiliacum-Castrum*, formait un carré long, dont un des côtés s'étendait du poids public à la rue des Agaches; le second longeait les rues des Agaches et des Teinturiers; le troisième occupait les derrières de la rue de l'Abbaye, et passait entre les rues des Trois-Visages et de l'ancienne Comédie; le quatrième, partant de la rue du Tripôt et suivant les rues des Bouchers et des Petits-Viéziers, rejoignait l'angle du premier côté, derrière la rue neuve des

Récollets. Comprenant ainsi dans son enceinte les places de la Comédie, de la Madeleine, l'enclos de St.-Vaast et celui des Récollets. La principale entrée de cette forteresse était située dans la rue St.-Aubert, près de l'égoût (1).

A l'ouest, ce qui forme aujourd'hui la Basse-Ville, était un marais fangeux nommé *Pratum Canneum* (2). — Vers le nord, le Rivage ainsi que les rues basses près de la Géole, n'étaient pas séparés des prairies qui s'étendent jusqu'à St.-Nicolas. Tout ce terrain ne formait qu'un vaste marais stagnant, que l'on traversait sur une levée de terre qui joignait la chaussée presqu'en face du pont à bascule. Ces bas-fonds avaient le nom de *Méaullens*, que porte une des rues d'Arras. Aussi, dans les siècles suivans, les villages de Ste.-Catherine et de St.-Nicolas étaient surnommés *en Miallens* ou *Méolens*.

Le cimetière était situé en face de la Courtine, à gauche de la porte dite Maître-Adam. Il est en grande partie recouvert par les terrassemens des ouvrages de défense. Des vases et divers objets trouvés en fondant le bastion de Baudimont dans le siècle dernier, et des découvertes plus récentes faites dans le fossé, ne permettent pas de contester cette situation.

---

(1) On a retrouvé, il y a quelques années, les appuis du pont qui avait été détruit en 1477. — Une grande partie de l'enceinte de cette forteresse subsistait encore en 1492; elle ne disparut qu'en 1524. Il en reste un pan de muraille, dont le terrassement sert de jardin à une maison de la rue neuve des Récollets, derrière le théâtre.

(2) Ce lieu était encore dans le même état en 1750, et se nommait le pré Cagnon.

CHAPITRE II.

PÉRIODE FRANKE.

Après la catastrophe de l'invasion des Huns, Arras se repeuple lentement. De rares habitans se cantonnent dans les demeures que la torche incendiaire avait épargnées : et la ville présentait encore l'image de la désolation lorsque St.-Vaast y fut envoyé. Ce saint personnage ayant été chargé par l'évêque de Rheims d'instruire Chlodwig et de le préparer au baptême, le roi, par reconnaissance, engagea St.-Remy à sacrer Védaste, évêque d'Arras. Il commença son épiscopat vers l'an 500. A son arrivée, son premier soin fut de chercher parmi les ruines s'il était resté quelques vestiges des édifices religieux. Il découvrit enfin, au milieu d'une épaisse forêt de ronces et d'épines qui servait de retraite aux bêtes sauvages (*),

(*) *Lustra et latibula ferarum*, dit Alcuin. Cette expression peint bien l'abandon du lieu. Deux mots de légende compléteront le tableau. Comme le spectacle de cette grande désolation arrachait à St.-Vaast de profonds gémissemens ; voici venir un ours. D'un geste, le saint lui commande de vider les lieux et de se retirer au désert : effrayé, l'animal s'enfuit..... Alchuinus. Vita B. Vedasti, in-fol.°

et qui cachait des décombres amoncelés, des pans de murailles de l'ancienne église dédiée à Notre-Dame, et l'autel demeuré intact sous les débris. Il s'empressa de faire réédifier le saint lieu. Pendant le cours de tant d'années de désastres, le peuple, retourné à l'idolâtrie, avait contracté des mœurs farouches. Rien n'arrête le zélé pontife.

Nil dura corda civium,
Horrens nil movet civitas. (1)

Sa parole adoucit les mœurs, dissipe les ténèbres de l'intelligence. Dans tout le diocèse, les églises étaient ruinées ou désertes ; il les rétablit et les pourvut de ministres. Avec une tendre sollicitude, il veille aux besoins moraux des peuples qui lui sont confiés. Pour tous, il est un digne envoyé de la Providence. Pour se délasser des travaux que lui imposait une aussi pénible mission, il se retirait souvent dans une solitude située hors des murs de la ville, dans un marais peu accessible, près des bords du Crinchon (2). Il y fit élever à peu de frais un oratoire en bois, où il se livrait à la prière et à la méditation. Après quarante ans d'épiscopat, plein de jours et riche de bonnes œuvres, il fut enlevé à l'amour et à la vénération des peuples. Il avait manifesté le désir de reposer dans l'oratoire qu'il affectionnait. Le clergé jugea plus convenable de l'inhumer à Notre-Dame, à la droite de l'autel.

Dominic lui succède : et vers l'an 554, le chapitre de la cathédrale se forme au moyen de la dotation faite à l'église d'Arras par le testament de St.-Rémy (3). *In alimoniis clericorum.*

---

(1) Prose de St.-Vaast. *Fest.* 6 *febr.*

(2) *Fluvioli Crientionis.* Cet oratoire était au nord du château.

(3) 525. — Elle se composait des *villas* d'*Ortos* et *Sabucetum* (Ourton et Souchez), et provenait à St.-Remy des libéralités du roi Clovis. (Aub. Lemire, (Miræus). Codex donationum.

En 583, la ville était si misérable que St.-Védulphe, troisième successeur de St.-Vaast, transféra son siége à Cambrai. L'église d'Arras, pendant 510 ans, fut gouvernée par des archidiacres et un vidame (1).

Nous franchissons un siècle aride de faits pour arriver à l'an 673, date du diplôme par lequel le roi Thierry III fonde l'abbaye de St.-Vaast au château de *Nobiliacus* (2) et la dote richement. L'année suivante, l'évêque St.-Vindicien accorda des priviléges à cette naissante fondation (3).—St-Aubert avait déjà élevé une église au saint patron de l'Artois, en 667; et pour la consacrer, il y avait transféré en grande pompe le corps de St.-Vaast, en présence de St.-Lambert, évêque de Liége, et de St.-Omer, évêque de Thérouanne, qui recouvra momentanément la vue à cette occasion. Cette première église s'appelait *Nostra domina in castro,* et le premier abbé se nommait Hatta. Le roi Thierry, mort en 690, fut enterré à St.-Vaast, en 694, avec son épouse *Doda*. L'épitaphe de ce prince se voyait encore sur un petit marbre dans l'ancienne église de l'abbaye.

Sous la première race, le pays est administré par des comtes. Aucun souvenir ne s'attache aux noms qui sont parvenus jusqu'à nous (4). — En 863, Charles-le-Chauve ayant créé Bauduin-Bras-de-Fer premier comte de Flandre, Arras devient la métropole du nouveau comté, et recouvre son ancienne splendeur. Ses teintureries reprennent une nouvelle

---

(1) Ferri Delocres (Locrius). Chron. belg.

(2) Mirœus. Diplom. belg.

(3) Il reconnaît à l'abbaye la possession du château, *cum monasterio et villulis*, etc. Mirœus. Diplom. belg.

(4) Richomer, Fraymond, Thiébald et Unroch, de 600 à 800.

célébrité. La cité s'accroît de nombreuses habitations qui s'élèvent dans la vaste enceinte du château, alors surnommé *le bourg du monastère* (1).

Cet état florissant ressemblait au calme trompeur qui précède la tempête. Déjà, dans le lointain, des bruits sinistres se faisaient entendre : les Normands, qui, depuis longtems, se bornaient à insulter nos côtes, enhardis par la faiblesse du gouvernement, étendaient chaque année dans la contrée leurs courses, et le cercle de leurs dévastations. La ville ne présentant pas alors les moyens de résistance contre l'orage qui s'approchait, les principaux habitans se refugièrent dans la forte ville de Beauvais : et l'on jugea prudent d'y mettre en dépôt les restes vénérés de St.-Vaast (879). Ces précautions n'étaient que trop fondées ; les Normands fondirent sur Arras comme un funeste ouragan, au mois de février 881. Le pillage et l'incendie commencèrent l'œuvre, et tous ceux des citoyens qui ne purent ni fuir, ni se cacher dans des retraites souterraines, furent traînés en esclavage et vendus sur les confins de la Germanie (2). — L'année suivante, des pirates de la même nation revinrent, et ne trouvant rien à enlever, achevèrent de brûler la ville. L'église Notre-Dame fut encore livrée aux flammes. Cet événement remarquable clot la seconde période de notre histoire.

---

(1) Ce fait résulte évidemment du diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de l'an 870, qui assigne *ad cameram fratrum tabernam in vico monasterii. — Cum appendice familiæ.* Mirœus. Dipl. belg.

(2) La leçon que j'adopte est le seul moyen de concilier les textes contradictoires de Lemire et de Jacq. Meyer. Le prompt repeuplement d'Arras prouve d'ailleurs que la plus grande partie des habitans parvint à échapper aux hommes du nord.

CHAPITRE III.

ARRAS SOUS LES COMTES DE FLANDRE.

Dès l'année suivante, les habitans dispersés se rassemblent : et fatigués de relever des ruines, ils abandonnent le quartier qui avait le plus souffert (la partie vers Ste.-Catherine et le Mont-Bauduin), et on commence à bâtir autour de l'oratoire de St.-Vaast qui devint ainsi le noyau de la nouvelle ville (883). — C'est ainsi que dans le X.e siècle se formèrent les rues *Méaulens*, de *St.-Maurice*, du *Bloc*, des *Teinturiers* et autres adjacentes. En 893, l'état général du pays offrait assez de sécurité pour que le peuple désirât de retirer de Beauvais les reliques de St.-Vaast que sa piété lui faisait considérer comme une sorte de palladium de la cité. La relation eut lieu le 15 *juillet* par l'évêque Dodilon, assisté de son clergé. Toute la population se rendit au devant du char qui transportait ces précieux restes, et l'accompagna jusqu'à l'église (*), en donnant des signes de la plus vive allégresse.

(*) Manuscrits de la bibliothèque.

Ici commence une série de faits qui comprend environ deux siècles, et qui n'exige qu'un sommaire chronologique (1).

898. — Bauduin-le-Chauve occupe Arras et l'abbaye de St.-Vaast, après en avoir chassé le comte Odon qui les tenait pour les Angevins.

900. — Herbert, comte de Vermandois, s'en empare au nom de Charles-le-Simple, et y constitue comme seigneur le comte Alchmar ou Albumar. Celui-ci s'établit dans l'abbaye en 912, et l'occupe militairement, ainsi que son fils Adelelme, pendant dix-neuf ans.

931. — Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, fait rentrer la ville sous son obéissance.

966. — Le roi Lothaire s'en rend maître sur Arnoul-le-Jeune qui refusait de lui prêter foi et hommage. Elle fut restituée au comte en 975 (2).

987. — Le même comte, fidèle au dernier Carlovingien, ne croit pas devoir reconnaître Hugues-Capet; celui-ci, pour le punir, descend en Artois, ravage la campagne, et prend Arras qu'il rendit peu de tems après qu'Arnoul se fut soumis.

On place communément à l'an 1014 la naissance de Baudouin V, comte de Flandre. Sa mère Ogine de Luxembourg, épouse de Baudouin-le-Barbu, était âgée de cinquante ans lorsqu'elle devint enceinte. Pour ôter tout soupçon de supposition d'enfant, on crut devoir faire accoucher la comtesse sous une tente dressée sur le grand marché d'Arras, et en présence des femmes des barons de Flandre. L'enfant, qui

(1) Jac. Meyer. *Annales rerum belgicarum*. — Locrius. Chron. belg.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. T. 2.

fut Baudouin V, *dit* de Lille, fut de suite présenté par les matrones aux vassaux du comte. C'est de cette circonstance extraordinaire que les gens du marché s'appellent *les enfans de Polène*. On vit longtems une pierre destinée à conserver le souvenir de ce fait.

Depuis cinq siècles, Arras, privé de son évêché, désirait ardemment la séparation de son ancien diocèse d'avec celui de Cambrai. Après la mort de Gérard II, le clergé crut le moment favorable pour arriver à ce résultat. Malgré les efforts du chapitre de Cambrai, les démarches actives du prévôt Walbert, aidées des bons offices du roi de France, déterminèrent le pape Urbain II à consentir à l'élection d'un évêque d'Arras. Lambert, de Guînes, archidiacre de Thérouanne, homme recommandable par sa doctrine autant que par sa piété, fut élu par le clergé et le peuple en 1094. Après avoir été sacré par le souverain pontife, il prit possession de son siége l'année suivante. Il s'occupa sans relâche de la réforme des abus, et opéra la division des paroisses de la ville. — Sous son épiscopat, une épidémie cruelle sévit longtems, faisant chaque jour des victimes. Cette maladie pestilentielle s'appelait le *mal des ardens*, le *feu sacré* ou *feu St.-Antoine*. Les remèdes humains étaient impuissans pour la combattre. Une nuit que le pieux évêque, agenouillé dans la cathédrale avec deux chantres, Ithérius et Normann, priait le ciel de mettre un terme à cette funeste contagion, une clarté soudaine illumina l'édifice; une forme empreinte d'une grâce toute divine apparut: la reine des anges leur présenta un cierge, leur ordonnant de faire couler des gouttes de cette cire dans l'eau pour en donner à boire à ceux qui étaient *travaillés du feu sacré*, afin qu'ils recouvrassent la santé. Lambert reçut avec foi ce présent céleste, et bientôt un nombre immense de malades furent guéris. Ce cierge miraculeux, nommé la Ste.-

Chandelle, et qui ne diminuait pas en brûlant, fut gardé dans une chapelle d'une élégante architecture, qui fut ensuite érigée sur la Petite-Place en 1215. Cette légende porte la date de 1105 (1).

Il faut noter ici, qu'au moyen-âge, les maladies contagieuses étaient en quelque sorte endémiques dans les villes. Alors que les populations étaient entassées dans des maisons basses, exiguës, bordant des rues sales, étroites et tortueuses, où l'air circulait difficilement. L'absence d'une bonne police laissait les carrefours obstrués par des amas d'immondices, véritables cloaques où les miasmes délétères se conservaient. La seule chose à laquelle on avait pourvu, était la séquestration des *ladres*, qui avaient contracté la lèpre d'Orient. On avait relégué ces malheureux dans des établissemens nommés *maladreries*, situés hors des villes; mais dans le XIV.e siècle la sévérité des réglemens se relâcha à l'égard des ladres blancs, dits *mézeaux*, dont l'aspect était moins répoussant et le contact moins dangereux. Il leur fut permis de circuler en annonçant leur présence par le son d'une cliquette en bois. Un quartier leur fut assigné à Arras, dans le voisinage des boucheries, dont ils dévoraient les restes. La rue des *Maiziaux* leur doit son nom.

La disposition serrée des habitations, et leur construction en pans de bois avait encore le grave inconvénient de favoriser les incendies et de les rendre terribles. C'est ainsi qu'une partie de la ville fut, à deux reprises, la proie des flammes dans le XII.e siècle (1135 et 1189).

---

(1) Le fait est rapporté par Meyer, Locrius et Lemire (*Ann. belg*); mais il n'est appuyé sur aucun document contemporain. Quoiqu'il en soit, plusieurs villes et bourgades eurent aussi, à la même époque, leur cierge miraculeux; on cite Béthune, Boulogne, Arques, Blandecques et Fauquembergue.

L'année 1130 fut remarquable par les prédications du grand St.-Bernard, qui attirèrent un immense concours de peuple. En mémoire de cette mission, une grande croix fut élevée dans l'ancien cimetière St.-Vaast, près *la Cour-le-Comte*. Ce monument dura jusqu'en 1447, qu'une croix plus petite le remplaça.

Vers la fin de ce siècle, les erreurs des Albigeois se répandirent dans la province ; afin d'en arrêter les progrès, le comte de Flandre et l'archevêque de Rheims vinrent à Arras en 1183, ils y établirent un tribunal inquisitorial pour juger les hérétiques. L'évêque Frémault procéda contre eux avec douceur, et se contenta de leur abjuration publique (1).

Le pays et Arras en particulier jouirent d'une prospérité non interrompue sous l'administration éclairée et paternelle des derniers comtes de Flandre, Thierry et Philippe d'Alsace. La ville acquit de l'importance et devint le centre d'un commerce fort actif. Cette situation florissante est révélée par les vers suivans de la *Philippide*, qui se rapportent à cette époque :

Atrebatumque potens, urbs antiquissima, plena
Divitiis, inhians lucris, et fœnore gaudens (2).

Après la mort d'Isabelle de Hainault, Philippe-Auguste revendique l'Artois, qui était la dot de sa femme; et en 1191, un congrès se tint à Arras pour concilier les prétentions du roi et du successeur de Philippe d'Alsace (3). Le congrès

---

(1) L'anneau pastoral de ce bon évêque a été retrouvé en 1839 dans les fouilles de la cathédrale.

(2) Willelmi armorici, Philippidos. Lib. 2.

(3) Il mourut de la peste, en 1191, au siège de Ptolémaïs ou St.-Jean-d'Acre.

adjugea Arras et une partie de l'Artois à Louis, fils-aîné du roi, comme lui revenant du chef de sa mère.

Pendant cette période, la haute-ville acquit la plus grande partie de son développement, et son enceinte au sud-est est fixée, telle à peu près que nous la voyons, depuis la porte Ronville, fondée en 1176 par Philippe d'Alsace, jusqu'au dessus de la porte St.-Michel. On ignore si le front nord avait à cette époque d'autre défense que le profond fossé dit le Vivier; mais nous savons que tout le terrain, renfermé entre la rue des Augustines et celle de la Prairie (c'est-à-dire tout le quartier des basses rues), était considéré comme faubourg. En effet, l'acte de fondation de la paroisse de la Chapelette (1148) la désigne comme située *in suburbio*. Ce quartier avait son cimetière à la droite de l'impasse qui termine la rue du *Petit-Atre* (1).

Le monastère de St.-Vaast est clos de murailles dans des limites qui diffèrent peu de l'enceinte actuelle : le château se réduit à l'enclos de la *Cour-le-Comte* (2), résidence des Souverains du pays. Les rues bâties dans le reste de ce château et les quartiers voisins forment ce que l'on appella le *nouveau bourg*. Ce fait est révélé par la contestation qui s'éleva en

---

(1) Les cimetières furent longtems nommés *Atres;* du latin *ater, atra*, noir.

(2) Il se composait des bâtimens de l'ancien Conseil d'Artois, de la Conciergerie et des terrains contigus jusqu'à la rue St.-Aubert où était la grande entrée; il en existait une autre dans la rue des Agaches, presqu'en face de l'hôpital.

1101 entre le chapitre de la Cathédrale et l'abbaye de St.-Vaast, touchant les limites de leur juridiction dans l'*ancien* et le *nouveau bourg* (1). Ce différend fut soumis à l'arbitrage de douze bourgeois notables. Nous terminerons cet appendice en notant les établissemens fondés de l'an 1000 à l'an 1200.

1030. — Restauration de l'église Cathédrale, qui avait été brûlée par le feu du ciel (3 Kal. Aug.)

1064. — Fondation des paroisses de Ste.-Croix et de St.-Maurice.

1148. — Érection en paroisse de la Chapelette, *Capella in horto;* c'était auparavant un jardin dépendant de l'abbaye de St.-Vaast. Le personnat de l'église fut conféré à cette abbaye par le pape Eugène, et la dîme de la paroisse accordée au chapitre d'Arras par l'évêque Godescalc.

L'existence de la paroisse de St.-Nicolas-sur-les-Fossés (*ad Fossas*), date aussi du même siècle; car St.-Thomas-Becket, archevêque de Cantorbéry, étant venu à Arras en 1165, célébra la messe dans cette église; et pour en conserver le souvenir, une table de marbre, placée à l'autel de St.-Antoine, portait cette inscription en vieux caractères :

Icy St.-Thomas célébra messe certénement (2).

La paroisse de la Madeleine existait à cette époque; près de l'église était la fontaine de St.-Thomas : une pieuse croyance attachait des vertus à ses eaux, parce qu'elle avait été bénie par le primat.

---

(1) Au moyen-âge, l'appellation générique de bourg, pour ville, était usitée. C'est ainsi qu'à Laon il y a la rue et la place du *Bourg*.

(2) Locrius. Chron. belg.

1178 — Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et Élisabeth de Vermandois, son épouse, fondent l'hôpital St.-Jean *en l'Estrée* (*). Ils constituent sa dotation en rentes, en 1179 et 1181. L'endroit où il fût bâti était alors un terrain vague.

En cité, la paroisse de St.-Nicolas-en-Notre-Dame (*in Beata*), depuis St.-Nicolas-en-l'*Atre*, n'était autre qu'une des chapelles de la Cathédrale. Le cimetière, qui s'étendait jusqu'à la *terrée*, servait à la sépulture spéciale des habitans de la cité. Le corps de Philippe d'Alsace, mort en Palestine, y fut quelque tems déposé, en 1192, avant d'être transporté à Clairvaux. Il fut fermé environ cent ans après, lorsque celui de St.-Nicaise fut établi.

(*) De *strata*, chaussée. Cette rue a porté longtems le nom de *Grande-Chaussée* : l'hôpital fut rebâti sous Charles-Quint, ensuite en 1812. Il a été incendié le 26 janvier 1838.

CHAPITRE IV.

INSTITUTION COMMUNALE (*).

—

La période des XII.e et XIII.e siècles est l'ère des libertés bourgeoises. Elles surgissent de toutes parts comme une manifestation spontanée d'un besoin senti. Arras est du petit nombre de villes qui avaient conservé, au milieu du chaos des tems barbares et des envahissemens de la féodalité, quelques formes de régime administratif, tradition altérée du droit municipal romain. L'époque de l'établissement de son échevinage est inconnue; elle est bien certainement antérieure d'un siècle à la première charte de commune. En voici la preuve : d'abord à la tête des douze arbitres nommés en 1101 pour juger le différend élevé entre le chapitre de la Cathédrale et l'abbaye de St.-Vaast, on trouve le nom de

(*) Nous avons dû anticiper sur les tems pour présenter la suite complète de l'institution communale.

Jacques, maïeur d'Arras. Or l'existence d'un mayeur fait naturellement supposer des officiers municipaux. Ensuite la charte de 1190, par laquelle Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donne aux bourgeois le droit d'herbage et de pêche dans les marais et fossés de la ville, mentionne expressément que cette faveur est octroyée de l'avis des échevins, *consilio scabinorum*. Ainsi la charte communale, accordée par Philippe-Auguste aux bourgeois d'Arras en 1194, n'est pas tant une institution que la reconnaissance d'un droit acquis, qu'un acte qui règle les formes et les limites du pouvoir échevinal. La charte confirmative, donnée en 1211 par Louis, fils de Philippe-Auguste, ne laisse aucun doute à cet égard. *Nous confirmons*, est-il dit dans le préambule, *les anciennes lois et coutumes des citoyens d'Arras*. (*Antiquas leges et consuetudines*).

La charte de 1194 contient quarante-six articles, dont l'ensemble a tout le caractère d'institution de paix. On voit que le législateur est préoccupé de la pensée de remédier à l'état violent de la société. Trente-deux articles sont consacrés à la répression des crimes et délits. L'homicide et la mutilation sont punis de la peine du talion : tête pour tête, membre pour membre. Le rapt est puni de mort, à moins que la femme ne consente à épouser le ravisseur. Une amende de 60 livres est infligée pour le port d'armes meurtrières, telles que couteaux, épées courtes, poignards ou *miséricorde ;* pour l'infraction des *trèves* consenties, ou de la paix proposée par les échevins ; pour démenti public ou voie de fait envers les échevins ; pour le fait d'assaillir une maison, ou poursuivre un bourgeois à main-armée ; enfin, pour le vol. Le défaut de paiement ou de satisfaction à la *loy* entraîne le bannissement. Celui qui accorde l'hospitalité au banni encourt une amende de 60 livres. Celui qui a tué un banni pour 60 livres, n'est pas en état de forfaiture.

Le droit de *barrière* (octroi), est accordé à la commune. Les actes de ventes, cessions et investitures doivent être passés devant échevins. Les bourgeois sont tenus de marcher à la *semonce* des échevins, et de travailler au *fossé* (fortifications).

Après quelques autres dispositions réglementaires et de compétence, l'article 45 prescrit le mode de renouvellement des douze échevins et des douze jurés tous les quatorze mois. La forme de ce renouvellement fut modifiée par la charte de 1211.

Le mayeur fut d'abord nommé par élection. Différens honneurs et priviléges étaient attachés à ce titre. Il allait à la guerre aux frais de la ville; il était exempt de tailles et de logemens; il avait en sa garde les clefs du beffroi, les bannières et les poids et mesures. La corporation des charbonniers était obligée d'allumer un feu vis-à-vis sa demeure la nuit de la St.-Jean, et de lui offrir un chapeau de fleurs. Les vieilles palissades et les meubles publics hors de service lui revenaient de droit.

Pour être échevin il fallait être ancien marchand, avoir *pignon sur rue* dépendant de l'échevinage, et ne relevant d'aucune autre juridiction. Ces magistrats avaient le droit exclusif de porter un *coutel* à leur ceinture; la ville leur donnait des robes et payait le vin des noces de leurs filles. Un homme de loi, nommé conseiller pensionnaire, était attaché à l'échevinage; il recevait annuellement 50 livres de gages. Les autres officiers de la ville étaient le procureur, l'argentier, et le clerc.

Le châtelain d'Arras était feudataire de St.-Vaast (*homo ligius*); cet officier exerçait la police sur les bourgeois, selon la loi de l'échevinage.

La charte royale de 1194, octroyée *sous la réserve des droits de tous autres*, ne conféra pas d'abord une émancipation complète. Il faut se rappeler que les 1,400 arpens de terre sur lesquels la ville (1) est bâtie avaient été donnés à St.-Vaast par le roi Thierry en 673, *cum omnibus appenditiis, reditibus et mancipiis*. Or, l'abbaye, en concédant par la suite les terrains à *cens* et *surcens* pour y bâtir, resta propriétaire du *tréfonds*, et conserva tous les droits seigneuriaux réels et personnels qui, selon la loi féodale, s'attachaient au sol. Ces droits sur les choses consistaient en droits de *tonlieu* (2); de douane, de *hansage* (3); de mesurage de sel, de réglement des poids et mesures, d'étalage, de *rouage* (4); *timonage* (5); *afforage* (6); *gambage* (7); *fouage* (8); monnayage, d'entrée et d'*issue* (9); et, enfin, de justice et de juridiction. Maintenant le Cartulaire du prévost Wiman, rédigé vers l'an 1160, nous apprendra quelle était la condition des personnes. « Si un censitaire de St.-Vaast » épouse une femme de sa loi, il donnera neuf deniers et sa » femme neuf, et autant pour droit de *main-morte*; mais si » un homme de St.-Vaast épouse une femme étrangère, il » donnera le double. — Un censitaire ne peut faire étudier » les belles-lettres à son fils sans l'autorisation de l'abbé. » L'abbé présentera à l'évêque l'enfant qui lui aura été remis

(1) Il ne faut entendre par là que la haute-ville. La cité était sous la juridiction de l'évêque.

(2) *Teloneum*. Droit sur les foires et marchés.

(3) Droit sur les marchandises.

(4) *Rodagium, rotaticum*. Droit sur les vins.

(5) Droit de transport.

(6) Droit sur le détail des vins.

(7) Ou cambage, *cambagium*. Droit sur les brasseries.

(8) *Focagium*. Taxe par feu, capitation.

(9) Octroi aux portes de la ville.

» par ses parens, et l'évêque l'ayant béni, l'enfant sera libre » et émancipé..... » Cet état de choses prit fin par un accord intervenu en juillet 1245 entre les échevins et l'abbaye. Par cet acte, l'abbé Martin et le chapitre de St.-Vaast délivrèrent les bourgeois de ces dures conditions, *manentes qui ad solutionem census possent teneri quittaverunt et liberaverunt in perpetuum a solutione census ejusdem,* moyennant une rente annuelle de 23 livres parisis, payable en trois termes, les jours de la Toussaint, de la Purification et de l'Ascension, à peine de 2 sous parisis d'amende par chaque jour de retard..... — La même année, Robert, comte d'Artois, et l'abbaye de St.-Vaast affranchirent les bourgeois des droits de *tonlieux,* moyennant une redevance annuelle de 800 livres.

St.-Vaast garda néanmoins le droit inhérent au tréfonds, c'est-à-dire, que nul ne pouvait bâtir dans les limites de sa juridiction sans le *congé* de l'abbé (*). Témoin cette ins-

(*) D. Taverne. Journal de la paix d'Arras, annoté par Collart.— Originairement St.-Vaast avait le temporel des églises d'Arras (sauf celle de la cité); il céda par la suite six paroisses aux évêques, et se réserva celles de la Madeleine, de Ste.-Croix et de Notre-Dame-au-Jardin ou la Chapelette. Il importe assez peu aujourd'hui de connaître les limites exactes de la juridiction abbatiale. On en trouve la démarcation dans de vieux plans et dans un Cartulaire in-folio M. S. du XV.e siècle, déposé aux archives. Il contient l'indication, par quartiers, du nombre de maisons soumises à l'abbaye avec le nom des possesseurs. Les lieux ont tellement changé de face et de noms, que ces détails seraient peu compris. Nous dirons, pour abréger, que cette juridiction s'étendait sur les trois quarts de la ville, en ce sens que St.-Vaast avait des censitaires dans toutes les paroisses. Nous voyons dans les Comptes de la ville de 1477-78, 1505, 1627, etc., le détail des maisons sises *en échevinage* dans chaque paroisse, et sur lesquelles la ville avait un cens. Il en résulte que la juridiction échevinale était enclavée, enchevêtrée dans celle de St.-Vaast, ce qui explique la fréquence des conflits.

cription placée sur la pyramide de la Ste.-Chandelle : *Anno dom. inc.* 1200, *hæc pyramis erecta est in fundo S. Vedasti, per consensum abbatis et capituli, sine quorum assensu nec altare hic potest erigi, nec divina celebrari, nec aliud fieri* (1). A cette occasion, il ne sera pas sans intérêt de connaître la forme de l'hommage que rendaient les confrères de la charité de Notre-Dame *des Ardens*. Chaque année, le 15 juillet, jour de la *Relation* de St.-Vaast, le maire des *menestres* et tous les *caritables*, revêtus de *la livrée de le candeille*, précédés de leur bannière, et accompagnés de *menestres de grosses trompes de haus et bas instrumens*, se rendaient à l'entrée du cimetière St.-Vaast, en face de la *Cour-le-Comte*, et s'arrêtaient sur la limite de l'enclos de l'abbaye. Les religieux venaient les prendre là, donnaient l'eau bénite au *mayeur de la chandelle*, qui tenait en main la clef de la Ste.-Chapelle, et les conduisaient dans le chœur de l'église. Le mayeur présentait sa clef, à genoux, en reconnaissant que l'*huis est ouvrant et cloyant* sur le tréfonds de St.-Vaast. Il offrait ensuite un cierge de 30 livres et un ours en cire de 6 livres, disant que *c'est pour* 40 *pieds de terre de lonc et* 14 *pieds de les, séant au petit markiet, au tréfonds d'icelle église St.-Vaast, tenant à la Chapelle en allant vers la boucherie*. Après quoi l'abbé *represtoit* ladite clef.

En 1315, le magistrat ayant fait ériger une croix sur la Petite-Place en mémoire d'un accident particulier (2); le

(1) Cette date contredit celle de 1213, qui jusqu'ici a été admise.

(2) L'érection de cette croix était une de ces leçons à la façon du moyen-âge. Elle était destinée à rappeler aux parens la surveillance de tous les instans à laquelle la nature les oblige. Voici ce que la tradition rapporte à ce sujet : Un enfant ayant été laissé seul dans une maison de la rue des *Goguiers*; ses parens, en revenant de voir je ne sais quelle cérémonie, trouvèrent leur demeure en flammes, et leur unique enfant entièrement consumé !

mayeur d'Arras ou son délégué faisait hommage du terrain qu'occupait cette croix, le 15 juillet de chaque année (1); et présentant, à genoux, un pigeon blanc; disait : « Monseigneur » l'abbé, véchi un blanc coulon que les mayeur, échevins et » communauté de le ville d'Arras vous paient et envoient » pour le croix étant au petit marquiet d'Arras, en recon- » naissant qu'elle est édifiée et assise ou tréfonds de l'église » St.-Vaast. »

C'est sans doute en raison de cette suprématie féodale de l'abbaye, que chaque année, le dernier jour d'octobre, aussitôt après le renouvellement de la *loy,* les échevins entrant en charge, venaient en corps avec le mayeur et tous les officiers de la ville, en l'église de la Madeleine, prêter le serment entre les mains du mayeur; ils juraient sur les reliques apportées sur l'autel par les religieux, et en présence du grand prévôt et du grand bailly, *de bien user de l'administration à eux commise,* et notamment *de garder les droits de St.-Vaast et du châtelain.* Après avoir baisé les reliques, chacun des échevins déposait son offrande sur l'autel (2).

Tous les officiers et même les employés subalternes étaient tenus à un serment particulier. Le registre aux sermens, conservé aux archives de la ville, en contient les formules; nous y trouvons ceux du *rewart* (inspecteur) des chevaux, des *cépiers* (géôliers), des *waites* (hommes du guet), du

---

(1) Les maire et échevins reconnurent les droits de St.-Vaast, par lettres du mois de novembre 1315.

(2) En 1514, à cause de la peste qui désolait la ville, la cérémonie n'eut pas lieu. Les magistrats demandèrent que, *pour cette fois,* deux religieux vinssent recevoir le serment d'usage en la halle échevinale. Ils en donnèrent leurs lettres de *non-préjudice* le dernier jour d'octobre.

roi des Ribauds et du *pendeur*. On sait que les juridictions de Paris avaient leur *tourmenteur juré;* tout se faisait en conscience.....

Telle était la première organisation communale. Le comte Robert II confirma en 1268 les priviléges de la ville. Par sa charte du mois de janvier 1272, ce prince renonça au droit de faire grâce aux habitans d'Arras, bannis par sentence des échevins, se réservant toutefois de pouvoir grâcier les condamnés à cinq ans de bannissement le jour où le comte, sa femme ou son fils-aîné, fait à Arras sa joyeuse entrée (1). Au mois d'avril 1271, le même Robert accorda en fief la mairie d'Arras à Simon de Favereil, dit *le Vieil-Bourgeois*, pour en jouir héréditairement, au relief de 60 sous parisis. Le titulaire fut mis en possession par une autre charte du mois de mai 1273.

Un arrêt du parlement du mois d'août 1284, soumit les ecclésiastiques aux charges communales et à l'entretien des fortifications.

La comtesse Mahault statua en 1306 que nul ne pourra être échevin s'il n'a 300 livres *de vaillant*, l'argentier 500 livres et les hommes de la vingtaine 200 livres. — En 1322, Eudes, duc de Bourgogne, consentit que les biens des bourgeois, sis dans la banlieue, ne pussent, en aucun cas, être confisqués. Il ordonna aussi que nul ne pût demeurer à Arras plus d'un an sans être bourgeois (2). Pour augmenter la considération des échevins, la comtesse Jeanne prescrivit en 1356 que

---

(1) Les magistrats étaient fort jaloux de ce privilége. A son entrée en 1370, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, intercéda en faveur d'un malheureux qui était *semond* (banni).

(2) La charte de 1194 voulait que le droit de bourgeoisie s'acquît par un an et un jour d'habitation, et après déclaration.

chacun d'eux serait tenu d'avoir, à l'avenir, un cheval au moins en *estable*, sous peine de 20 florins d'amende.

Enfin, par ordonnance du 6 octobre 1414, le duc Jean-sans-Peur restitua au régime municipal son caractère démocratique en rendant élective la charge de mayeur. Il racheta, moyennant 800 livres, l'office de maire aux descendans de Simon de Favereil, et fixa le renouvellement annuel de l'échevinage à la veille de la Toussaint. — La charge de mayeur revint à la nomination du prince en 1492. Possédée à vie jusqu'en 1614, elle fut de nouveau constituée en office héréditaire (1). L'édit de 1714 supprima ces offices, et dès lors les maires furent commissionnés (2).

On tenait tellement à honneur de faire partie de la bourgeoisie d'Arras, que le cardinal de Gaurel se fit recevoir bourgeois en 1570, et prêta serment en cette qualité.

Jusqu'au commencement du XVI.e siècle, la halle échevinale ou maison-de-ville, masure en bois, était située sur la place St.-Géry, et le clocher de l'église du même nom servait de beffroi. C'est dans cette tour qu'étaient placées les diverses cloches qui servaient aux usages communaux, la *bancloke* ou *cloque à ban*, la cloche de l'*effroy* ou tocsin, et la cloche *du sang*, que l'on ne sonnait que pour l'exécution des criminels.

Sur le petit marché était un édifice construit en briques, avec une haute tourelle, nommé la *Maison rouge*, et servant, à ce que l'on croit, de demeure au grand bailly. De sa bre-

---

(1) Le sieur François Boucquel l'acquit moyennant 50,000 livres.

(2) Les autorités consultées pour la rédaction de ce chapitre, sont les chartes déposées aux archives communales et départementales, et divers documens de la bibliothèque publique.

tèque ou tribune extérieure, on lisait au peuple les ordonnances et jugemens.

La Cité, qui resta toujours sous la juridiction épiscopale, ne vivait pas sous la *loi* de la ville; elle avait ses priviléges distincts qui lui furent accordés par Philippe-Auguste, vers l'an 1210. Le roi y était représenté par un châtelain qui, au XIV.e siècle, résidait dans une petite forteresse, bâtie près de la porte *Maître-Adam*. Cet officier prit ensuite le nom de capitaine de la cité. L'échevinage se composait d'un prévôt et de sept échevins à la nomination de l'évêque. Depuis l'édit de 1749, qui réunit les deux échevinages, la cité ne fut plus représentée que par deux échevins.

Armoiries. — La cité portait d'azur à la fasce d'argent chargée de trois rats de sable, surmonté d'une mître d'or.

— La ville portait de gueules au lion d'or, soutenant sur le flanc gauche l'écu d'Artois.

CHAPITRE V.

ARRAS SOUS LES COMTES D'ARTOIS.

L'histoire d'Arras sous les comtes d'Artois de la maison de France est chargée de peu d'événemens. Les prétentions des comtes de Flandre, Baudouin et Ferrand, apportent deux fois dans le pays la guerre et ses désastres. Les environs furent dévastés. La ville est deux fois investie, en 1199 et 1213, et ses murailles sont en partie ruinées dans ce dernier siége. Ces attaques nourrissent la valeur de la milice bourgeoise. Aussi, l'année suivante, la légion d'Arras se fait remarquer à la bataille de Bouvines, où la bannière de la commune parut avec éclat (*).

En 1285, la tranquillité publique fut troublée par une émeute, dont on ne connaît ni la cause ni les suites. Le peuple assaillit les maisons des magistrats qui, à grand peine, parvinrent à s'évader. Les bannières de la ville furent traînées

(*) Willelmi armorici Philippidos. Lib. 2.

dans les rues, et la châsse de la Ste.-Manne (1), que le clergé promena pour appaiser la sédition, ne fut pas respectée. Quand, enfin, l'émeute s'appaisa, les chefs se refugièrent comme en franchise *dans la terre* de St.-Vaast. Les gens du comte y arrêtèrent les coupables. L'abbé ayant réclamé contre la violation de ses priviléges, le parlement décida que le jugement appartenait au comte d'Artois (2).

Au mois d'août 1304, Philippe-le-Bel allant secourir le comte de Flandre contre ses sujets révoltés, traverse Arras avec son armée.

Dix ans après, les bourgeois se portaient en foule au-devant du trop fâmeux Robert d'Artois, comte de Beaumont, qui entra en ville au milieu d'un pompeux appareil, au même moment ou par une autre porte la comtesse Mahault, sa tante, en sortait, protégée dans sa fuite par le connétable. La com-

---

(1) Nous avons omis de parler à sa date de cette Manne merveilleuse, l'une des reliques de la cité. St.-Jérôme *chronicon* et Paul *orose*, lib. 7, disent : Que l'an 371 (Aub. Lemire dit 367, et Molanus 403), le territoire d'Arras étant désolé par une longue sécheresse, une espèce de laine tomba du ciel, au milieu de torrens de pluie. Cette substance, nommée la Ste.-Manne, fut recueillie et conservée avec soin dans la cathédrale. L'évêque Guillaume-Isaac la fit enfermer, en 1286, dans une châsse d'argent, avec ces vers :

Atrebati Manna, Romæ pluit unctio sancta :
Hierusalem sanguis; tria sunt hæc dona salutis.

La fête se célébrait le dimanche après *Dominica in albis* : les papes Clément VI, en 1342, et Calixte III, en 1415, y attachèrent des indulgences. On promenait processionnellement cette relique, comme à Paris la châsse de Ste.-Geneviève, dans les tems de calamité publique. Depuis la destruction de la cathédrale, la Ste.-Manne, échappée aux Iconoclastes de 1793, est conservée dans l'église de St.-Nicolas, *dite* des Clarisses.

(2) Archives municipales.

tesse accusa les magistrats de *méfaire* contre elle : ceux-ci, pour détruire ses soupçons, lui donnèrent, en 1325, la somme de 5,000 livres à titre de courtoisie (1)

Sous le règne désastreux du roi Jean, un événement déplorable signala l'année 1355. L'établissement de la gabelle ou impôt sur le sel, et d'une taxe sur les boissons et denrées (2), causa en France un mécontentement général, qui, dans quelques endroits, se traduisit en soulèvement. Ces impôts étaient inconnus jusque-là dans la province d'Artois. Beaucoup de personnes refusèrent d'abord de s'y soumettre, *n'ayant pas appris à payer telle chose*, dit naïvement Froissart. Lorsqu'on voulut organiser à Arras ces onéreuses perceptions, le peuple s'émut : des hommes de troubles aigrirent ses dispositions. Un samedi de mars, de grand matin, on s'assemble tumultuairement. Un voix a crié : *aux bureaux ;* on y court en foule. Les portes sont enfoncées, les deniers pillés, et les employés maltraités et chassés. C'était là que devait naturellement finir le tumulte; mais le peuple une fois sorti des limites de l'ordre ne sait plus s'arrêter, et ce jour funeste devait être marqué par de plus coupables excès. Pourquoi, dirent les chefs des mutins, ne punirions-nous pas les traîtres qui ont en garde les droits de la ville, et qui nous laissent imposer taxes *encontre la loy ?* Nous sommes vendus au roi de France : et un effroyable cri de mort ébranla les airs. La multitude à l'instant se précipite vers les demeures des principaux habitans, et dix-huit notables qui prétendaient au privilége de l'exemption de l'impôt sont impitoyablement massacrés (3).

---

(1) Archives départementales.

(2) Déclaration du roi du 28 décembre 1355; ensuite des remontrances des États-Généraux.

(3) Meyer en porte le nombre à quarante, et Froissart le reduit à quatorze ; j'ai suivi la leçon des registres mémoriaux.

A l'heure de midi, cette effervescence se calma d'elle-même : le peuple recula devant son œuvre ; et le silence de la stupeur régna dans la ville. Le lendemain, les magistrats reprirent, en tremblant, l'exercice de leur autorité. Ne voulant pas prendre sur eux tout l'odieux de la punition d'un si grand nombre de coupables, ils se bornèrent à faire secrètement une enquête sur les faits de la veille. Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, qui commandait pour le roi sur les *marches* de Flandre, informé de ce mouvement, arriva, en toute hâte, à la tête de quatre cents hommes d'armes. Il entra dans la ville sans résistance, et fit garder les portes. Puis vint le jour de la justice ; elle fut terrible. Sur l'instruction sommaire faite par le magistrat, les auteurs de la sédition et ceux qui avaient trempé dans le meurtre des notables, furent au nombre de cent, arrêtés dans leurs maisons, conduits sur le Petit-Marché, et mis à mort (*) au milieu de la consternation générale, et des sanglots de leurs proches qu'accompagnaient les sons lugubres et prolongés de la cloche du sang.

Durant cette période d'environ deux siècles, la population de la ville s'accroît, un nouveau quartier se forme sur les terrains vagues qui avoisinaient la grande chaussée (rue de St.-Jean-en-l'Estrées), depuis le cimetière St.-Aubert jusqu'au pont de Cité. Et des constructions s'élèvent, qui prennent le nom de rues des *Agaches* et des *Gauguiers*.

Les magistrats firent creuser, en 1225, la fontaine *Méolens* pour satisfaire aux besoins des habitans du quartier voisin, qui manquaient d'eau potable.

(*) Meyer dit qu'ils furent pendus, et les mémoriaux indiquent qu'ils eurent la tête tranchée.

La porte St.-Nicolas fut construite, en 1214, par l'architecte Pierre de l'Abbaye. Cet ouvrage compléta la défense de cette partie de l'enceinte; les murailles du frond nord, depuis la *Brèche* jusqu'à la porte Méaulens, furent munies de tours en 1349, et le reste des fortifications fut réparé sur les pressantes instances de Philippe de Valois.

La ville fut aussi dotée de trois établissemens charitables.

Nicolas de Rullecourt, et son épouse Sarra, fondèrent, en 1218, l'hôpital St.-Jacques. Établi d'abord près de St.-Aubert, il était desservi par des religieux (1). Roger, fils du fondateur, augmenta sa dotation en 1228. Adèle, veuve de Nicolas Durant, d'Arras, donna, en 1235, une vaste maison près de l'église Ste-Croix, et l'hôpital y fut transféré. Marie Louchart, veuve de Nicolas-Crépin, chevalier, et la comtesse Mahault, lui firent des dons en 1315 et 1320. Les biens de cet établissement furent ensuite réunis à l'hôpital St.-Jean, et la maison fut affectée, dans le XVIII.e siècle, au service d'une école chrétienne.

Le chapitre de la Cathédrale fonda l'Hôtel-Dieu pour les malades de la cité, vers l'an 1224, en vertu de la décision du troisième concile d'Aix-la-Chapelle, rendue l'année précédente. Il fut administré par des servans des deux sexes jusqu'en 1478, que le chapitre admit des religieuses hospitalières, que la rigueur *des guerres* avait chassées de Labassée. *Considérant,* dit l'acte de réception (2), *que les malades seraient plus curieusement soignés et hébergés par ces sœurs* (3). Il ne reste de l'ancienne construction que

(1) Ferri Delocres. Chron. belg. — M. S.

(2) Documens des archives des hospices d'Arras.

(1) L'Hôtel-Dieu fut réuni à l'hôpital St.-Jean en 1794.

le cloître intérieur qui entoure le préau. Le vestibule sur la rue de Beaudimont, vénérable monument gothique, a été remplacé, en 1831, par une façade à fronton qui ne vieillira pas.

Enfin, en 1361, Jean de Charriott et Émelotte Huquedieu, sa femme, fondèrent dans la rue du Grand-Sauvage, depuis rue des Lombards, l'hospice *dit* des Charriottes, sous le patronage du magistrat. Douze sœurs y furent d'abord placées pour soigner les malades et les pélerins. Leur institution à été modifiée.

De 1219 à 1324, les Trinitaires, les Récollets, les Augustines, les Dominicains, les Carmes, les Templiers et les Dames de la Thieuloye, s'établirent dans les faubourgs d'Arras (*).

En 1231, le personnat de la paroisse de la Madeleine fut adjugé à St.-Vaast.

En 1232, l'église de St.-Géry, qui avait été brûlée l'année précédente, fut restaurée.

L'église de St.-Etienne fut dotée, en 1240, par Jean de Courcelles et sa femme Emma. Ces bienfaiteurs y reposèrent ensuite sous un riche mausolée de marbre et d'albâtre, orné de deux statues.

En 1254, l'évêque Jacques de Dinant, fit bâtir l'église St.-Nicaise, dont la circonscription fut prise sur la paroisse de St.-Nicolas-en-l'Atre.

De 1258 à 1295, les religieux de St.-Vaast firent reconstruire leur église, qu'un incendie avait ruinée : elle fut consacrée par l'évêque de Senlis, le 20 février 1295.

(*) Voyez l'article banlieue d'Arras.

En 1292, sire Simon de Noyon, chanoine de la Cathédrale, vendit, près de St.-Nicaise, un enclos qui fut consacré aux inhumations. Les cimetières de St.-Nicolas-en-l'Atre et de St.-Aubert furent abandonnés dans le siècle suivant.

Vers le milieu du XIV.e siècle, la Cathédrale, restaurée en 1030, tombait en ruines. On conçut le projet d'élever un édifice plus vaste et plus majestueux. Et en 1373, sous l'épiscopat d'Hugues Feydit, on jeta les fondemens de cette noble basilique ; elle avait environ 340 pieds de longueur sur 215 de largeur. Sa construction offrait un ensemble imposant, quoiqu'elle ne fût pas un modèle d'architecture. Elle fut achevée en 1396, et consacrée seulement en 1484. L'intérieur était orné d'œuvres remarquables, parmi lesquelles on distinguait le baptistaire. La tour renfermait une horloge d'un travail curieux, et une cloche d'une grande puissance, nommée *Salvator*. Hélas ! le souffle révolutionnaire a soulevé toutes ces pierres, *etiam periere ruinæ !*

Au XIII.e siècle, les lettres fleurissaient à Arras. Il serait injuste de ne pas signaler les noms de ceux qui les ont cultivées, quoique leurs œuvres soient dévorées par l'oubli. Douze poètes naquirent en cette ville ; ce sont : Adam de St.-Victor *dit* le Bossu, Ansaux, Jean Bodel ou Bodiaux, auteur d'un roman-poëme de la bataille de Roncevaux, Brétel, Courtois, Cuvellier, Fastoul, Gaultier, Hugues d'Arras, Moniot, Sauvage et Vilain. — Jean d'Arras et Adam de la Halle *dit* le Bossu, qui vivaient dans le siècle suivant, furent les derniers reflets de cette époque littéraire.

CHAPITRE VI.

DOMINATION DE LA MAISON DE BOURGOGNE.

1383. — Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, devient comte d'Artois du chef de sa femme Marguerite, fille de Louis de Mâle (*). En lui commence cette suite de princes de la seconde maison de Bourgogne, à la mémoire desquels les Artésiens portent encore un respect traditionnel. C'est qu'ils furent grands, magnifiques, libéraux, que leur administration fut paternelle, et que leur position, indépendante de la couronne, affranchit le pays des calamités qui pesèrent sur la France pendant les règnes de Charles VI et Charles VII. Avant de faire sa première entrée solennelle, en février 1384, par la porte St.-Michel, affectée de tout tems aux *joyeuses entrées*, Philippe fut invité par une députation des échevins à jurer le maintien des droits et priviléges des bourgeois. Il fit ce serment, la main droite levée vers la ville. Cette coutume,

(*) Il l'avait épousée en 1369.

qui avait été observée par les anciens comtes, fut suivie par tous ses successeurs jusqu'à Louis XIV (*). — Le duc établit à Arras, en 1392, une halle aux draps entre deux places : cet établissement était rendu nécessaire par le développement qu'avait pris l'industrie. La réputation des célèbres tapisseries de haute-lice et des teintures d'Arras était alors à son apogée, et se soutint jusqu'en 1477. Une de ces tapisseries servit à payer la rançon de Jean, comte de Nevers, prisonnier des Turcs.

Au mois de mars 1392, une crue d'eau considérable renversa les murailles du rempart qui séparait la ville de la cité. Ses débris comblèrent le fossé. Le refoulement des eaux produisit alors une désastreuse inondation qui couvrit toutes les parties basses de la ville. Plusieurs maisons s'écroulèrent. Une médaille fut frappée pour perpétuer le souvenir de cet événement. L'année suivante, le duc obtint du roi l'exemption de la redevance de 1,000 livres que lui payaient les bourgeois.

En 1414, les obsessions du dauphin et du comte d'Armagnac forcent le faible Charles VI à porter la guerre dans les états du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Le roi rassembla une armée formidable que les annalistes font monter à 200,000 hommes, prit Bapaume, et vint investir la capitale de l'Artois le 20 juillet. Il se logea en la maison du Temple, au haut du faubourg Ronville. La ville, qui, depuis deux ans, avait été mise, par les soins du duc de Bourgogne, dans le meilleur état de défense, opposa à toutes les attaques une

(*) Jean-sans-Peur, en 1405, 12 août; Philippe-le-Bon, en 1421, 11 septembre; Charles-le-Téméraire, en 1469, 16 mars; l'archiduc Maximilien, en 1492; l'empereur Charles-Quint, en 1529; Philippe II, en 1549; l'archiduc Albert et Clara-Eugénia, en 1600, le 3 février; Louis XIV, en 1654.

vigoureuse résistance. Tous les faubourgs furent détruits. L'armée française était campée sur les hauteurs entre St.-Michel et le Temple. De nombreux engagemens eurent lieu près de la poterne de la Brèche, et autour du château de Bellemotte à Blangy (1). Après six semaines, les fatigues et les maladies avaient réduit l'armée de près de moitié. Le roi consentit à écouter les ouvertures d'accommodement qui lui furent faites de la part du duc. Le siége fut levé le 5 septembre, et la bannière royale arborée pour la forme sur les murs d'Arras.

Philippe-le-Bon succéda à son père, traîtreusement assassiné en 1419 par ordre du dauphin. Son règne est pour la ville une ère de prospérité. Elle possédait un hôtel des monnaies qui fut établi par lettres de Charles VI, données à Corbeil le 10 août 1420. Son commerce était florissant, sa population considérable ; on y célébrait souvent des fêtes ; un abbé de *liesse*, nommé par le magistrat, dirigeait les divertissemens ; et un roi des ribauds (2) avait la police des jeux, des filles et des ladres. Le duc aimait le faste, les nobles jeux de la chevalerie, la pompe des tournois. On cite comme les plus célèbres, les pas d'armes qui se tinrent sur la Grande-Place, les 22 avril 1423, 20 juin 1431, et ceux de 1435 pendant le congrès d'Arras. Cette assemblée, la plus solennelle que l'on eût vue depuis longtems, se tint à l'abbaye de St.-Vaast sous la médiation du pape et des pères du concile de Bâle ; la plupart des princes de la chrétienté s'y firent représenter. Elle avait pour objet la réconciliation du roi Charles VII et

(1) Monstrelet. Chron. Liv. 1. — Meyer. Annales.

(2) On ne voit plus figurer le roi des ribauds dans les Comptes après 1541. Cette charge existait déjà en 1430 ; elle était à la nomination du magistrat.

de son puissant vassal qui en dicta les conditions. Les préliminaires furent signés le 1.er juillet, et le traité le 22 septembre. Le duc vint au congrès accompagné d'une forte escorte d'archers et d'un grand cortége de noblesse. Meyer dit que cette solennité attira en ville plus de 10,000 nobles.

La condamnation de neuf personnes accusées d'hérésie (1) avait consterné les citoyens en 1420. Il était encore présent à tous les souvenirs, le jour néfaste du 17 mai, où l'évêque Martin Porée avait convoqué le peuple dans la cour de son palais pour entendre la sentence de ces malheureux. On n'avait pas oublié l'affreux accident qui avait clos cette journée, lorsqu'un *hourt* (2) s'était écroulé sous le poids des spectateurs au milieu d'un immense cri d'effroi suivi de lamentations, quand on retira de dessous les débris des morts et des blessés. Et quarante ans plus tard, cette scène devait se renouveler avec des circonstances où l'atroce le disputait à l'absurde. Nous voulons parler de la recherche et du supplice de ceux qui furent impliqués dans le procès des Vaudois en 1459-60. Cette accusation vague, étrange, formulée par l'inquisition, soutenue par des dignitaires ecclésiastiques, appuyée par la torture, et qui conduisit quelques malheureux au bûcher, jeta la ville dans la stupeur. Peut-être n'était-elle qu'un odieux prétexte inventé par la haine et la cupidité pour perdre des ennemis secrets. Les rimes contemporaines, semées alors par la ville et rapportées par Duclercq (3), confirment ce soupçon.

---

(1) Celle dite des Turlupins, connue depuis l'an 1372. Les membres de cette secte, qui se nommait *la fraternité des pauvres*, passaient pour des êtres immoraux.

(2) Échafaud. On dit encore dans ce sens un *hourdage*.

(3) Liv. 4. Je ne cite que la première strophe de ce morceau curieux.

Les traitors remplis de grande envie,
De convoitise et de venin couvers,
Ont fait régner ne sais quelle vauldrie,
Pour cuider prendre à tort et à travers
Les biens d'aulcuns notables et expers,
Avec leurs corps, leurs femmes et chevance,
Et mettre à mort des gens d'estat divers.
Ah! noble Arras, tu as bien eu l'advance.

On sait à peine aujourd'hui ce qu'était la *vaudoisie* ou *vaulderie*. Ses adeptes étaient accusés de pactiser avec le diable qui se montrait à eux sous forme humaine, dans les assemblées nocturnes qu'ils tenaient dans les bois et lieux déserts. Le malin leur donnait ses ordres, leur distribuait des vivres, un peu d'argent, et après le mélange obligé des sexes dans une sale orgie, chacun était rendu chez soi par puissance diabolique!!!

Mais il faut reprendre les faits à leur origine, et en dérouler la hideuse série. Pierre Lebrousart, inquisiteur pour la foi, avait, dans une de ses tournées, recueilli des propos tenus par un ermite nommé Robinet de Vaux, natif d'Hébuterne. Il avait dit que Deniselle, *femme de folle vie,* et Jehan Lawitte, dit *Abbé de peu de sens,* étaient vaudois. Sur ce, Deniselle est arrêtée, et dans les tourmens de la *géhenne,* elle confessa avoir été en *vaulderie* avec gens de tous états, riches et pauvres. Lawitte, appliqué à la question, confessa la même chose; et plus explicite, il déclara y avoir vu Huguet Camery, dit *Patenôtre, barbieur,* Jehan Lefebvre, sergent de l'échevinage, Jehanne d'Auvergne, dame des *menues estrinnes,* Belotte, Vergengon et Blanqminette, *filles de joie,* Ces malheureux furent arrêtés et avouèrent tout ce qu'on voulut dans les horreurs de la torture. Peu de jours après, les accusés furent conduits en la cour de l'évêché sur un *hourt*

élevé, coiffés du *san benito,* prêchés, renvoyés à la justice laie comme *membres pourris,* et enfin livrés aux flammes. Ils rétractèrent leurs aveux sur le bûcher.

Sur leur dénonciation furent pris ensuite Thomas *Foureur,* le petit Henriot, tenant *breleng,* Jehan Dubois de Wailly, la Franche-Comté, femme d'un sellier, Jacques Mollinier, cuisinier du gouverneur, Colin de Bullecourt, Colette *l'Estrévée,* la jeune Printems Gay, Cateron, dite *la Gringaude,* la Parqueminière et Jehanne Lalucque, femmes *communes.* Les deux premiers furent absous, Dubois et la Franche-Comté détenus en *chartre,* et les autres brûlés vifs.

Il fallait des victimes de plus haut étage; aussi furent emprisonnés bientôt après, Jehan Tacquet, bourgeois et échevin, Perrotin, ou Pierre du Carrieulx, noble, Hugues Aubry, bourgeois, et Payen de Beauffort, chevalier, âgé de 72 ans. Ils furent *mitrés* et prêchés publiquement, condamnés à être battus de verges, à garder prison pendant sept ans, et à une amende énorme. Baudoin de Noyelles, chevalier, gouverneur de Péronne, Antoine Sacquespée, échevin, Jean Josset, échevin, Jean Lefebvre, *coultier de chevaux,* et Henriet de Royville, sergent, compromis dans cette déplorable affaire, furent délivrés par l'intervention des vicaires généraux. Martin Cornille, receveur des aides de la province, Willaume Lefebvre, échevin, et Hotin Loys échappèrent aux poursuites en quittant la ville. Ils furent ensuite absous (*).

Ces scènes de Vandales firent tant de bruit, que le parlement de Paris évoqua l'affaire; et par arrêt du mois de juin 1461, de Beauffort et les autres prisonniers furent rendus à la liberté. Un arrêt de la même cour, du 20 mai 1491, annula

(*) Mémoires de J. Duclercq. Liv. 4.

toutes les procédures, ordonna des restitutions, et réhabilita les condamnés. Stérile réparation! L'homme qui, en condamnant ses semblables, usurpe le droit de Dieu, ne peut rendre la vie aux victimes de l'injustice ou de l'erreur.

Louis XI allant à Tournay, séjourna à Arras, du 24 au 30 janvier 1464; il logea dans le cloître, chez un chanoine nommé Thiébaut. Il refusa, en entrant dans la ville, de grâcier les bannis, pour ne pas porter atteinte aux droits du duc de Bourgogne. A son passage dans la rue St.-Géry, la banclocque que l'on *tombissait* fut cassée par accident. Elle pesait 17,000 livres.

Au mois de février 1470, vint en *grand arroi* Charles-le-Téméraire, à la tête d'une armée de 120,000 hommes. Il posa son camp dans la plaine. De la magnificence de cette armée, le lieu de campement fut appelé *champ d'honneur*. Ces forces étaient destinées à agir contre les places sur la Somme (*).

A cette époque, Arras était l'entrepôt des vins destinés pour la Flandre. Il y entrait environ six cents pièces par semaine. Les marchands qui amenaient des vins en Artois étaient tenus, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire, de les *estapler* en cette ville, pour de là les vendre et distribuer. Ce droit d'*estaple* était un privilége très-lucratif. (Il fut confirmé par un placard de l'empereur Charles-Quint du 12 mai 1531).

La seule célébrité que la ville produisit durant cette période fut Martin Lefranc, né en 1406. Poète estimé, auteur *du*

(*) Meyer. *Annales rer. belg.*

Champion des Dames, et de l'*Etrif de fortune et de vertu*. Il fut protonotaire apostolique sous deux papes, et mourut en 1460.

1407. — Établissement de la confrérie des archers, par le duc Jean-sans-Peur. Il leur donne un jardin pour leurs exercices.

1438. — Fondation du couvent des Augustines, par Pétronille Carnel, veuve de Jean Hourier. L'église fut consacrée, en 1445, par l'évêque Fortigaire.

1448. — La chapellenie de l'hôtel-de-ville fut fondée par Isabelle de Ghistelles, veuve de Guillaume de Bonnières.

1452. — Construction de l'église des Dominicains et restauration d'une partie du couvent.

1456. — Philippe-le-Bon fait achever le couvent des filles Hiéronimites dites de *Louez-Dieu*, commencé en 1430.

1457. — Fut fondée la communauté de Ste.-Claire, en cité, par Philippe de Saveuse, sire de Bailleulmont et d'Houvain, et Marie de Lully, sa femme, dame de Sailly et Bucquoi.

Par ordonnance du 8 octobre 1463, le duc de Bourgogne créa les quatre commis aux ouvrages.

Dans les XIV.e et XV.e siècles la cité avait trois portes : Baudimont, Maître-Adam ou porte *Trépresse* (*), et la porte

---

(*) La porte *Trépercsse* ou de la *Triperie*, rue des Bouchers-de-Cité.

de *Bronnes* ou de la Vigne qui, vers 1460, prit le nom de Ste.-Claire. Elle fut fermée après la construction de la porte d'Amiens (vers 1619).

La ville avait cinq portes : d'*Hagerue*, au bout de la rue des Capucins (elle fut fermée au commencement du XVI.e siècle), Ronville, St.-Nicolas, St.-Michel (au grand marché) et Méaulens.

CHAPITRE VII.

SITUATION INTÉRIEURE. — MOEURS ET USAGES AU XV.e SIÈCLE.

Quoique la ville fût riche et en voie de prospérité, il faut avouer cependant que l'état de la société ne présentait pas un aspect satisfaisant; il accuse une absence complète de police, ou son impuissance à protéger la sûreté publique. Vers le milieu du XV.e siècle, et pendant plusieurs années, Arras est le théâtre de violences journalières, commises avec audace à la face du soleil, et sans aucune des précautions ordinaires du crime. Les auteurs de ces méfaits étaient des hommes nourris dans la licence des guerres, hantant *tavernes et brelans*, et que les mémoires du tems flétrissent de noms qui caractérisent bien cette plaie vivante de l'époque : Tels que *composeurs de gens, efforceurs de femmes, espieurs de chemins, houilliers* (*), *larronneurs, maulvais garsons*,

(*) Débauchés.

meurdriers, *noiseulx* (1). Ces misérables, la plupart à la solde ou sous le patronage de quelques nobles, se livrent à tous les excès, sûrs qu'ils sont de l'impunité. Le bras de la justice ne peut atteindre que les *chétifs* que personne ne réclame, ou qu'un peu d'or ne protége pas. Citons quelques exemples entre cent (2). C'est un Raoul, d'Habarcq, qui entre un matin par la porte Maître-Adam, avec quinze *compagnons*, surprend au lit le sergent Braquet, et le fait mourir sous le bâton. C'est l'ancien prévôt de Beauquesnes, Martin Lejosne, assassiné en prenant son repas du soir, sans que les convives se lèvent pour le défendre. C'est un parent du sire de Neuville-Vitasse, qui est assailli, en plein jour, dans la maison du curé de la Madeleine, par Pierre d'Habarcq, altéré de vengeance. Les sicaires tailladent à coups de dagues les membres du malheureux, et se retirent; la justice se tut. Deux scélérats attendent dans la rue Pierre de Nourrequier, et lui enfonçent un épieu dans le sein; trois compagnons tuent à coups de couteaux, entre deux places, Jacotin Braquet; des gens puissans arrachent les assassins à la vindicte publique. Des prêtres, se rendant à Notre-Dame, sont outrageusement battus; les auteurs de ce guet-apens restent impunis. Voilà pour la ville : des scènes semblables se passaient dans les campagnes; encore y avait-on moins de chances de protection. Aussi ne se hasardait-on à sortir des murs qu'armé d'épieux, de haches ou de gourdins, crainte des *maulvais garsons*.

La clameur générale que ces désordres soulevèrent monta jusqu'au bon duc Philippe; il ordonna aussitôt (1462) au bailly d'Amiens de punir sévèrement les auteurs de ces violences, et les malfaiteurs quels qu'ils fussent, *même de son*

(1) Querelleurs.
(2) Mémoires de Duclercq.

sang. Ce magistrat arriva secrètement à Arras, le 10 septembre, avec une troupe d'archers, qui entrèrent séparément et à petit bruit. Et sur les informations faites par le bailly d'Arras, on saisit bientôt une partie de ces misérables. Les uns furent conduits au château de Lens, pour y subir la peine de la *hart;* le plus grand nombre resta accroché aux arbres des routes, pour l'effroi de leurs pareils.

Les mœurs n'étaient pas bonnes dans les sommités sociales; elles étaient crapuleuses dans les derniers rangs du peuple. La ville était pleine de femmes *communes,* ce qui n'empêchait pas le viol d'être fréquent, et souvent accompagné de circonstances révoltantes. Les actes des plaids témoignent que ce crime fut toujours commun au moyen-âge. Les étuves aux femmes étaient le théâtre de beaucoup de désordres. Ces lieux publics étaient, comme à Paris à la même époque, des succursales aux *bordeaux* (1). En 1464, un orfèvre, nommé Gillot-Moilon, était chargé, *de par le duc, de faire gouges* (2) *pour porter en Turquie* (3). N'est-il pas curieux de voir le puissant duc de Bourgogne se faire le pourvoyeur de Mahomet II, lui qui, après la prise de Constantinople en 1453, s'était fait le héraut d'une croisade qui resta en projet. La passion des jeux de hasard était générale : les oisifs et vagabonds dont la ville fourmillait passaient leur tems dans les *brelans* ou maisons de jeu. Les tavernes n'étaient pas moins fréquentées. La plus en vogue, celle de *la vigne,* hors des portes, réunissait les gens du bon ton. L'ivrognerie, plus commune que de nos jours, fut l'occasion de tant de violences,

(1) Voyez le roman obscène du Bibliophile Jacob, intitulé *la Danse macabre.*

(2) Gouge. Femme de mauvaise vie.

(3) Duclercq. Liv. 5.

que Charles-Quint, par ses édits de 1531 et 1545, défendit de donner légèrement lettres de rémission pour homicides commis en état d'ivresse. Le luxe des femmes était immodéré. Les prédicateurs tonnaient souvent contre les hautes coiffures dites *Hennin*. On cite entr'autres, le carme Thomas Connecte, qu'un excès de zèle portait à exciter les enfans à tirer, avec des crochets, ces immenses bonnets, et à couvrir de boue et de huées les dames qui les portaient. En février 1428, il prêchait en plein air, dans le cimetière St.-Nicaise, des sermons de quatre à cinq heures, devant un auditoire de 16 à 20,000 personnes. Il séparait les deux sexes par une corde tendue (1). — Pour soutenir ce luxe et ces dissipations, les fortunes étaient bien médiocres. On passait pour riche avec 600 livres de revenus, et pour être à l'aise avec 200 livres (environ 3,600 francs et 1,200 francs d'aujourd'hui).

Le journal de D. Antoine le Taverne, grand prévôt de St.-Vaast, nous fournit, sur la dépense des repas dans la classe moyenne, un document qui n'est pas sans intérêt.

« Le dimanche 15 juin 1432, je, prévôt, donnai à soupper » à mes compagnons, avec lesquels fus vestu en 1392 ; » estièmes dix audit soupper, et despendimes 8 livres 13 sols » 8 deniers, monnoye courante, et 1 pattars pour 12 deniers. » Et sans neuf lapins qu'on me donna. Item de rechef je » donnai à soupper le 14 juin 1440, à mes dessus dicts com- » pagnons qui estaient lors vivans, et estièmes sept ; auquel » soupper despendimes 10 sols 3 deniers, sans trois *loignes* » (longes) de *veel*, dix-huit pouchains, quatre cappons, et » trente-six pigeons qui vindrent de Beuvresse (2). » Ces

(1) Monstrelet. — Panckoucke, *abrégé chron.*

(2) Journal de la paix d'Arras, de 1435. Édition de Collart, 1651.

repas sont sans doute très-confortables; mais il y a là plus de profusion que de recherche.

Les plaisirs du peuple étaient peu variés. Les divers exercices des compagnies d'archers, d'arbalétriers et des gens du serment du jeu d'épée, la danse autour du may ou des feux de joie, constituaient à peu près les seuls amusemens qui eussent un caractère public. Dans de rares occasions, et notamment aux entrées des princes, on jouait dans les carrefours, sur des *hourds* ou petits théâtres, des mystères tirés de l'ancien et du nouveau Testament, ou des allégories tirées de la Fable. Ces petites pièces étaient exécutées par des confréries sous la direction de l'*abbé de liesse* (1). Les mémoriaux de la ville nous ont conservé les noms des corporations qui se chargèrent de la représentation des mystères, lors de la joyeuse entrée de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, le 16 mars 1469. Les chefs de ces confréries sont caractérisés par des surnoms bisarres, dont l'origine et la signification de quelques-uns sont inconnus. C'est la confrérie du *glay* ou des maçons; celle de la *testée* ou des cordewaniers; le *prince d'honneur*, les drapiers (2); le *prince d'amour*, les sayetteurs (3); le *prince*

---

(1) Il portait une crosse d'argent pour marque de sa dignité. Ses confrères s'appelaient moines.

(2) La draperie et la fabrique de tapis de haute-lice étaient aussi très-florissantes, et se soutinrent jusques dans le XVI.e siècle. La catastrophe de 1479 porta un coup terrible à ces industries.

(3) La sayetterie, qui occupait des centaines de métiers, avait une telle importance, qu'il était interdit aux sayetteurs de quitter la ville sans le congé du prince. En 1479, vingt-quatre de ces ouvriers qui se trouvaient mal à l'aise dans cette cité désolée par Louis XI, se retirèrent à Amiens où les magistrats s'empressèrent de les recevoir, malgré les remontrances du sire de Baudricourt, gouverneur d'Arras.

des loquebaux, les bouchers ; c'est le *prince de bonvouloir,* le roi des *lours ;* l'amiral de *malduichon ;* enfin, la confrérie de St.-Jacques et les mulquiniers.

Il faut se souvenir qu'au moyen-âge les ouvriers de chaque profession formaient une confrérie ou corporation qui avait ses réglemens et ses priviléges, son mayeur et ses syndics, son patron, sa bannière et ses fêtes. Ceux qui exerçaient la même industrie se groupaient, pour la plupart, dans des quartiers qui prenaient leur nom. De là les rues des Bouchers, de la Braderie (triperie), des Chaudronniers, de la Larderie, des Portefaix, de la Taillerie (1), des Teinturiers (2), des grands et petits Viéziers, de la place Quincaille, de celle des *Telliers* ou Potiers (3).

---

(1) Entre deux places ; c'est là qu'était située, dans les XIII.e et XIV.e siècle, la halle des tailleurs *(hala parmentariorum)*, qui devint, en 1392, la halle aux draps.

(2) Le Crinchon qui longe cette rue n'était pas alors renfermé dans l'enclos de l'abbaye de St.-Vaast.

(3) Aujourd'hui place de la Thieuloye.

CHAPITRE VIII.

ARRAS SOUS LES PRINCES DE LA MAISON D'AUTRICHE.

Aux beaux jours de la domination de Bourgogne vont succéder d'épouvantables calamités. Après la mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477, Louis XI s'attacha à détruire par tous les moyens la puissance de cette maison. Il entra en Artois, assiégea Arras et s'en rendit maître le 4 mars, en gagnant Philippe de Crèvecœur d'Esquerdes qui y commandait pour la duchesse Marie. Il y établit ses officiers. Les habitans, affectionnés à la princesse, députèrent vers elle pour lui faire connaître leur position. Le roi fit arrêter à Lens les vingt députés; ils furent conduits à Hesdin, où douze d'entr'eux eurent la tête tranchée. Oudart de Bucy, gouverneur d'Artois, et Bauduin Caulier, échevin, furent au nombre des victimes. Les bourgeois indignés appelèrent à leur secours le gouverneur Darsi, envoyé par la duchesse; il chassa les Français. Louis revint bientôt, attaqua la ville qui ne se rendit qu'après une vive résistance; il voulut entrer à cheval par la Brèche, le dimanche 4 mai 1477.

Promettant de tout oublier, disant: « Bonnes gens, vous » m'avez été bien rudes; mais je vous pardonne. » Et le lendemain, plusieurs habitans suspects d'attachement à Marie étaient mis à mort. Deux ans après, le roi ayant échoué dans la tentative qu'il fit pour surprendre Douai, imputa son mauvais succès à l'avis secret que ceux d'Arras avaient fait parvenir à leurs voisins. Furieux, il déporte les habitans à Paris, Rouen et Tours, repeuple la ville avec l'écume de la population de ces grandes cités, et abolit le nom d'Arras qu'il appelle *Franchise* par sa charte de *nouvelle commune* de juillet 1481, registrée au parlement le 28 août suivant. Les malheureux Atrébates, chassés de leurs propriétés, dépourvus de tout, traînèrent pendant cinq ans de bannissement leurs misères, leurs souffrances, et le poignant souvenir de la patrie absente qui poursuit partout l'exilé.

Lorsque l'odieux tyran s'en fut allé chargé de ses crimes compter avec la justice divine, Charles VIII s'empressa (février 1484) de réparer les maux que son père avait faits à la ville; il rappela les anciens habitans, leur fit rendre leurs biens, et remit en vigueur les institutions municipales. Mais le coup était porté, Arras ne se releva jamais complètement de ce grand désastre, et quelques branches bien précieuses de son antique industrie furent anéanties.

Les sévices de Louis XI avaient laissé au sein de la population de profonds ressentimens, les bourgeois supportaient impatiemment la domination française qui pesait sur la ville depuis quinze ans. Ils regrettaient la famille de leurs anciens souverains. Un généreux citoyen comprit et réalisa les vœux de tous. C'était Jean Lemaire, dit Grizart. Partisan zélé de la maison de Bourgogne, il gémissait de l'oppression; son unique pensée était de rendre Arras à ses princes légitimes. Il s'associa d'autres bourgeois animés des mêmes sentimens :

Jacques Lebel, son beau-frère ; Pierre Leroy et Pierre Wartel, peintre, natif de Béthune. Il prit d'abord habitude avec un nommé Chavet qui avait la garde des clés ; et un jour qu'il l'avait gorgé de bonne chère, il parvint à prendre des empreintes au moyen desquelles Wartel put faire fabriquer de fausses clés dans une ville voisine. Les conjurés s'abouchèrent avec les commmandans bourguignons des places les plus rapprochées. Le jour où la ville devait leur être livrée fut fixé au 5 novembre 1492. Vers le soir, Wartel monta au clocher de St.-Géry, et lia fortement la cloche de *l'effroi* pour qu'elle ne rendît aucun son. Et à dix heures, Grizart ouvrit la porte d'Hagerue, choisie comme peu fréquentée ; il sortit pour faire une reconnaissance et trouva les Bourguignons au nombre de 1,400 à peu de distance des fossés. Il rentra de suite avec treize hommes pour s'assurer de la porte, au-dessus de laquelle quatre autres conjurés étaient restés en observation. Au signal donné par une chanson populaire, le corps bourguignon entra dans la ville, et dès la première rue, cria : *Ville gagnée !* et *Bourgogne !* La ville, le château St.-Michel et la cité furent emportés sans résistance. La garnison française se rendit. Il fut réglé le lendemain que la ville paierait aux troupes trois mois de solde pour éviter le pillage. Mais la lenteur du recouvrement de cette taxe irrita les Lansquenets ; cette milice indisciplinée se livra à tous les désordres, commit tous les excès ; le clergé fut en butte à ses rapines : le vénérable évêque Pierre de Ranchicourt fut incarcéré, maltraité et mis à rançon. Il fut forcé de se retirer à Douai pour éviter de nouvelles violences. L'archiduc Maximilien mit un terme à ces scènes affligeantes en changeant la garnison.

L'année suivante, les deux forts construits en 1478 par ordre de Louis XI, l'un près la porte Ste.-Claire (au jardin

du gouverneur), et l'autre, dit le Grand Châtel, près la porte St.-Michel (emplacement des Carmes), furent détruits, ainsi que le mur que le roi avait fait élever au-delà du fossé Burien pour clôre la cité contre la ville. En 1494, Jean Lemaire, dit Grizart, nommé mayeur par l'archiduc, rétablit l'ancienne clôture de la ville contre la cité. Il posa la première pierre de cet ouvrage qui ne fut terminé que quelques années plus tard (1).

Le XVI.e siècle s'ouvre avec le glorieux règne de Charles-Quint. Ce prince institua, le 12 mai 1530, le Conseil d'Artois auquel il affecta les bâtimens de la *Cour-le-Comte* (2).

En 1514 et 1522, la peste sévit avec fureur. Les manuscrits disent que cette dernière épidémie avait tous les caractères qui depuis ont été reconnus au choléra morbus. Elle enleva, dit-on, 12,000 personnes, dont 300 prêtres et religieux. Dix ans après, une affreuse disette se fit sentir : les femmes s'attroupèrent, les magasins de St.-Vaast furent enfoncés et pillés. On fit des sacrifices, l'autorité agit humainement.

Les troubles qui éclatèrent partout dans les Pays-Bas sous le règne de Philippe II, entre les partisans du roi d'Espagne et ceux du prince d'Orange, entre le catholicisme et la ré-

---

(1) Il mourut en 1509, et fut honorablement inhumé, avec son épouse Marie Lebel, en l'église de St.-Jean-en-Ronville. On y a vu longtems son épitaphe accolée à un pilier de la nef; elle commençait par ces vers :

Asseruit patriam qui nobis mole sub ipsâ,
Confectum senio, sic tumulavit honos.
Expulit Atrebato Gallos sine cæde superbos, etc.

(2) Ils furent démolis pendant la révolution; c'est là que siégeait le tribunal révolutionnaire. Ces vieux murs avant de tomber ont été témoins des muettes angoisses des centaines de victimes immolées par le glaive de la terreur.

formée, produisirent en 1578 des troubles sérieux. La ville était partagée en quinze compagnies, commandées par autant de capitaines dont l'ascendant avait su maintenir la paix. Mais les Orangistes parvinrent à faire nommer quinze tribuns qui ne gardèrent aucun ménagement. Ils étaient soutenus par un soldat de fortune, calviniste, Ambroise Leduc, recommandé par le prince d'Orange; il était chef d'une compagnie dite les *Verts-Vêtus*, à l'aide de laquelle il se fit nommer *sergent-major* des compagnies bourgeoises, et s'arrogea le titre et le pouvoir de gouverneur. Les factieux, alors maîtres de la ville, jetèrent en prison les échevins et les notables qui leur étaient contraires. Une imprudence d'Ambroise Leduc, qui, un jour de marché, chassa brutalement les paysans de la ville, vint changer la face des choses. Les bourgeois honnêtes, indignés de tant de violences, se réunirent et marchèrent sur l'hôtel-de-ville, après avoir sommé les tribuns d'élargir les magistrats. Alors, le lâche Ambroise change de parti; les tribuns prennent la fuite, et les magistrats sont délivrés. Le lendemain, la justice reprit son cours. Nicolas Gosson, avocat célèbre, l'âme du parti, Pierre Bertoult, Allard Crugeot et le lieutenant Mordacq furent arrêtés avec six autres des plus mutins. Emprisonnés à l'hôtel-de-ville, leur procès fut bientôt fait. Les trois derniers furent pendus sur la Petite-Place, et Gosson décapité à la lueur des flambeaux. La ville rentra dans l'ordre (*).

Le 27 mars 1597, le roi Henri IV tenta de surprendre Arras avec une armée de 10,000 combattans. Ses troupes, à la faveur de la nuit, parvinrent jusqu'aux murailles,

(*) Voir la relation manuscrite des troubles de l'année 1578, attribuée à Wallerand Obert, seigneur de Gaudiempré, conseiller au Conseil d'Artois.

et deux attaques furent dirigées, l'une à la porte Méaulens, l'autre à la porte d'Amiens. Des pétards furent appliqués, et les ponts emportés. Mais les efforts des bourgeois, commandés par Charles de Longueval, comte de Bucquoy, et ceux du vertueux évêque Mathieu Moulart qui, malgré son grand âge, se porta courageusement sur les remparts, firent échouer l'entreprise du roi qui, dit la chronique, *s'en fut avec sa courte honte.*

L'histoire locale n'offre plus aucun fait important jusqu'à la prise d'Arras par Louis XIII, le 9 août 1640, après cinq semaines de siége et trente-sept jours de tranchée ouverte. Ce siége fut dirigé par les maréchaux de Châtillon et de la Meilleraye.

La domination espagnole fut longtems regrettée; elle avait exercé sur les lois comme sur les mœurs une salutaire influence. Les coutumes locales furent révisées; de bons édits généraux furent rendus (1); l'organisation judiciaire améliorée. L'administration comprit les besoins du pays. Les sciences et les lettres fleurirent, des monumens furent élevés, qui témoignent du génie d'une nation grave. Le caractère espagnol déposa dans le caractère artésien une profonde empreinte reconnaissable encore dans quelques individus.

Les jeux scéniques s'établirent régulièrement vers la fin de la période espagnole. Aux histrions de tréteaux succédèrent des comédiens ambulans qui plantèrent leur tente dans le *tripôt,* lieu public consacré partout au jeu de mail et autres (2).

(1) Édit perpétuel; placards touchant les rentes, les dimes, les banqueroutes, la chasse, les monnaies, la conservation des bois, l'usurpation de titres, l'exportation de la laine et du lin, etc., etc.

(2) Voir le roman comique de Scarron, pour connaître ce qu'étaient alors les tripôts.

En 1599, le magistrat admit les Jésuites, et l'année suivante, le collége fut bâti et doté. Avant l'admission de ce corps enseignant, les moyens d'instruction étaient assez bornés. Ils consistaient dans le séminaire, les écoles dominicales des paroisses, et la pédagogie du chapitre, dirigée par un dignitaire nommé *Ecolâtre*. Des professeurs privés, appelés *humanistes*, enseignaient le latin et les belles-lettres. Les gens riches envoyaient leurs enfans à l'université de Paris. Un certain nombre de bourses avaient été fondées pour de jeunes Artésiens dans différens colléges de la Capitale.

A aucune époque, la ville ne peut se glorifier d'avoir produit un si grand nombre d'hommes remarquables que dans le XVI.e siècle. Les plus célèbres sont:

François Bauduin, jurisconsulte, né en 1520, mort en 1573.

Charles de Lécluse, dit *Clusius*, médecin et naturaliste, dont les ouvrages sont estimés; né en 1526, mort en 1609.

Jean Sarrazin, abbé de St.-Vaast, puis archevêque de Cambrai, né en 1539, mort en 1598.

Nicolas Gosson, jurisconsulte, commentateur des coutumes, né en 1506, décapité en 1578.

Christophe Dassonleville, conseiller d'état de Philippe II, trésorier de l'ordre de la Toison-d'Or; il fut chargé de diverses missions diplomatiques et mourut en 1607.

Ferdinand de Cardevacque, littérateur, dix fois échevin; né en 1572, mort en 1614.

Antoine Havet, confesseur de la reine de Hongrie, puis premier évêque de Namur.

Philippe Meyer, auteur d'une suite des Annales de Jacques, son frère.

Guillaume de Rivière, célèbre imprimeur, florissant en 1594.

Jean Crépin, typographe; son édition grecque de l'Iliade le rend le digne émule des Robert Etienne et des Elzévirs.

Enfin, le prévôt Pierre de Fénin, auquel on doit des mémoires intéressans.

1495. — L'église de St.-Nicolas-en-l'*Atre* est consacrée par Pierre de Ranchicourt, qui l'avait fait bâtir.

1497. — Les Carmes, d'abord établis à St.-Sauveur, et dont le couvent avait été détruit dans les guerres, obtiennent de Philippe-le-Beau la permission de se fixer dans la ville. Le duc fit les frais de leur établissement.

En 1500, la halle échevinale, située sur la place St.-Géry, dite de la *Miawe*, tombait en ruines. Une assemblée des notables vota l'année suivante la construction d'un hôtel-de-ville surmonté d'un beffroi, au lieu qu'occupaient les étaux des bouchers. Un fameux architecte, Jacques Caron, fournit les plans, et la direction des travaux lui fut confiée. En peu d'années, cet édifice monumental fut achevé. Le beffroi ne fut terminé qu'en 1554. On y fit le premier guet le 2 juillet. L'horloge, excellent travail, disent les manuscrits, fut posée en 1541. Elle est l'œuvre de Jacques Hallot, d'Arras, mécanicien.

Le 18 novembre 1522, l'église de St.-Aubert, récemment reconstruite, fut consacrée par l'évêque de Sarepte, suffragant de Tournay.

1524. — Les Récollets, dont le couvent, situé près de la porte St.-Nicolas, avait été détruit en 1414, s'établissent sur

un terrain dépendant de l'ancien château, et qui leur fut concédé par l'empereur Charles-Quint.

1571. — L'église de St.-Nicolas-sur-les-Fossés, nouvellement rétablie, est consacrée par l'évêque Richardot.

1583. — Le placard de Philippe II, portant abolition des saillies des maisons sur les rues, et ordonnant de ne construire les façades qu'en pierres ou briques, fut publié le 10 mai.

1591. — Les Capucins s'établissent dans l'*Hagerue;* l'abbé de St.-Vaast accorda à ces pères la jouissance du terrain sur lequel ils bâtirent. L'évêque Mathieu Moulart consacra leur église en 1595.

Philippe II avait accordé aux échevins, en 1575, la permission de rendre la Scarpe navigable jusqu'à Douai. Une ordonnance du 1.er novembre 1595 autorisa la ville à former le *rivage* ou port pour le stationnement des bateaux.

Dom Gaurelle, abbé de St.-Vaast, avait affecté, en 1619, la maison dite de Ste.-Agnès pour y recevoir et instruire quelques filles pauvres. Le 28 novembre 1643, son successeur céda cette maison à une communauté qui se forma pour l'éducation des orphelines. Les échevins approuvèrent ses statuts les 9 septembre et 24 octobre 1644. Ils furent confirmés par lettres patentes du mois de janvier 1645, obtenues par l'entremise de St.-Vincent-de-Paule qui professait une estime toute particulière pour la fondatrice et première supérieure, Jeanne Biscot (*), cette héroïne de la charité dont le nom doit être à jamais en honneur en cette cité.

(*) Il est bien juste de consacrer quelques lignes à la mémoire de cette femme, dont la vie entière fut consacrée aux bonnes œuvres.

Jeanne Biscot, fille de Jean et d'Isabelle Vasseur, bourgeois et

Trois prisons existaient durant cette période de 148 ans. La Conciergerie du Conseil, ancienne prison de la Cour-le-Comte, place de la Madeleine; la prison du Rivage, rue de la Prairie, dite la *Géole,* et la prison civile de l'échevinage,

---

marchands, naquit sur la paroisse de St.-Nicolas-sur-les-Fossés, en 1601. Animée, dès ses jeunes années, d'un zèle ardent pour le service des malheureux, elle vécut à une époque où elle put exercer la charité dans toute sa plénitude. Pendant les cinq années de la guerre si désastreuse de 1635 à 1640, Arras devint, en quelque sorte, l'hôpital général d'une partie de la province. Une multitude de paysans ruinés par les armées s'y renferma, n'ayant d'autre abri que la voûte du ciel, d'autre lit que le pavé. La misère et les privations engendrèrent des maladies. Les soldats mouraient de la dissenterie aux abords de la ville, où gisaient pourrissant dans l'ordure au milieu des carrefours de la Taillerie, du Rivage et du Pont-St.-Vaast. Puis survinrent des symptômes de peste. Le magistrat relégua les pestiférés dans des cabanes au marais de St.-Nicolas. Tant de maux, une faible femme sut les adoucir. Aidée de trois personnes, formées à son école, Jeanne Biscot recueille des aumônes, distribue à tous ces malheureux des alimens et des remèdes, leur prodigue des soins journaliers et de précieuses consolations, leur ouvre quelques asyles, et brave tous les dégoûts et tous les dangers. Dans ce ramas d'étrangers, Allemands et Espagnols, elle ne voit que des frères souffrans.

Au milieu de tant de soins, elle trouvait encore le tems d'arracher à la misère et à la débauche, et d'instruire beaucoup de filles pauvres. Elle parvint enfin, triomphant de nombreux obstacles, à rendre durable l'œuvre de sa charité, en fondant l'établissement des orphelines de Ste.-Agnès, en 1643.

Ses nouvelles fonctions de supérieure ne l'empêchèrent pas d'exercer encore son ministère secourable envers cette foule de malades et de blessés qui, après le siège d'Arras, en 1654, encombraient l'abbaye d'Avesnes. Chaque jour elle allait porter aux pauvres soldats manquant de tout, les choses qui leur étaient le plus nécessaires.

Elle venait d'instituer à Douai une succursale de la maison de Ste.-Agnès, lorsqu'elle fut surprise par la mort, le 27 juin 1664.

(Sa vie fut imprimée à Valenciennes, en 1 vol. in-12, en 1692).

dite *Prison châtelaine,* sur l'emplacement de laquelle a été bâti le théâtre à la fin du XVIII.e siècle. La Géole avait des cachots profonds et humides sous le terre-plein du rempart. Outre ces lieux généraux de détention, les juridictions de l'évêché et de l'abbaye de St.-Vaast avaient leurs prisons distinctes. Celle de St.-Vaast était située sur l'emplacement de la tour de l'église actuelle.

CHAPITRE IX.

ÉTAT FINANCIER DE LA VILLE AUX XV.e, XVI.e ET XVII.e SIÈCLES.

—

Rien ne fait mieux connaître la vie intime des cités que des détails sur la nature des recettes et dépenses communales aux différentes époques. Malheureusement, nos dépôts publics ont été tellement spoliés pendant et depuis la révolution, que d'immenses lacunes existent dans la série des comptes de la ville. On ne retrouve aux archives départementales que cinq ou six anciens comptes, de 1477 à 1691. Écrits sur parchemin, ils n'ont échappé que par miracle à l'infidélité cupide qui a détourné tant de titres précieux et mutilé tant de manuscrits sur velin. C'est dans ces pauvres débris qu'il faut fouiller les seuls documens authentiques sur l'état financier d'Arras pendant les XV.e, XVI.e et XVII.e siècles. (Les comptes déposés aux archives de la mairie ne remontent qu'à 1704).

Selon le plus ancien compte, commençant le 1.er novembre 1477 et *finant* le *derain* jour d'octobre 1478, les revenus consistaient en rentes foncières dont le détail est établi par paroisses, — en droits sur le vin, la cervoise, blé et grains, le poisson, les *taincture*s, les *saye*s, *épisserie*s, *mercherie*, sellerie, pelleterie, boucherie, graisses, laines, fers, *vifves bestes*, *wiezerie*, cordes et *mariens*, toiles, cuirs, détail des draps et produits casuels. Les comptes de 1505 et 1627 ajoutent peu de choses à ces chapitres de recette. — Dans le compte de 1691 à 1692, le plus important de tous, on trouve une partie des produits affermés sous le titre de *maltôte*. Il ne sera pas sans intérêt de connaître le chiffre de quelques-uns de ces produits. Les étaux de la boucherie produisaient 60 livres. Le poids public, 650. Le *mincq*, 810. La maltôte du poisson, 673. Celle du vin, 300. L'étape du vin, 1,810. La maltôte de la cervoise (bierre), 3,800. Du blé, 1,633. De la boucherie, 1,640. Des bêtes vives, 2,700. Des tabacs, 175. La recette ordinaire s'élevait à 88,360 livres. La recette extraordinaire à 9,293.

Les *mises* ou dépenses des trois premiers comptes consistent en l'aide du roy (ordinaire et extraordinaire). Tonlieux et cens. En charges foncières, gages et salaires, ouvrages, artillerie, présens de vins (ordinaire et extraordinaire). *Pitances de vins* aux communautés religieuses *aux quatre nataux*. Voyages de conseiller, procureur et messagers. Frais communs et rôles.

Jetons un coup d'œil sur ces divers chapitres de dépenses en 1692. Outre l'aide ordinaire du roi qui montait à 3,600 livres, et les charges foncières et cens qui s'élevaient à 991 livres, la ville était chargée d'une masse de rentes. L'échevinage en créait à chaque nouveau besoin, agissant comme les états modernes qui grèvent l'avenir pour satisfaire aux

exigences du présent. On payait au gouverneur 40 livres à titre de denier de courtoisie.... Le conseiller pensionnaire recevait 330 livres de gages; le procureur-général, 300; l'argentier, 1,200; le commis à l'horloge, 104; chacun des huit commis-portiers, 36; les Jésuites, 1,200; la *sage-dame*, 100; le médecin des pauvres, 60; le maître *opérateur* ou chirurgien, 60; le maître des hautes œuvres, 65; le commis au nettoiement des rues, 200. — On passait aux magistrats, pour le prix des cires, 208 livres. Le mayeur, les douze échevins, le conseiller et l'argentier recevaient chacun 300 livres pour leurs draps de robes; il était alloué pour le même objet 150 livres au procureur-général; au greffier, 60; au greffier criminel, 50; aux quatre commis aux ouvrages, chacun 25; aux sergens, 14, et à l'horloger, 2 livres 6 sols 8 deniers. — Les dépenses du jour de l'an figurent pour 200 livres, le renouvellement de la loi pour 800; plus, 432 livres 10 sols pour une *table extraordinaire* pour M. le duc d'Elbœuf et son épouse. En ce tems-là, on se réjouissait par ordre; aussi compte-t-on 300 livres pour la collation faite le jour du feu de joie, *ordonné par Sa Majesté* pour la prise de Montmélian, et 300 livres pour la prise de Namur. — La pauvreté ordinaire, consistant en pensions personnelles et secours à de pauvres personnes ou ménages, est cotée à 1,878 livres 12 sols 8 deniers, et la pauvreté extraordinaire à 296 livres 4 sols. — On est effrayé en voyant que les présens de vin ordinaires coûtaient à la ville la somme énorme de 7,947 livres 13 sols 9 deniers, et les présens extraordinaires et gratifications, environ 3,000 livres. En 1477, année calamiteuse à la vérité, les présens de vin ne s'élevaient qu'à 51 livres.

Dans tous les comptes figurent des distributions aumônieuses sous le titre *de pitances* de vin aux communautés

607855 A

religieuses, *aux quatre nataux* (quatre fêtes principales). Cet article est compris pour 145 livres 4 sols dans le compte de 1692. Nous voyons par le détail que le pot de vin coûtait alors 22 sols le pot (55 centimes le litre). Et comme tel article repris pour 7 livres 10 sols au compte de 1477 figure identiquement pour 26 livres 8 sols au compte de 1692, il s'en suit que dans ce laps de 215 ans, la valeur des denrées était presque quadruplée.

A côté de ces profusions des deniers communaux, nous voyons avec plaisir un article qui témoigne de l'esprit de mansuétude qui animait les magistrats. La ville et la banlieue avaient été fort chargées par le logement des gens de guerre : l'échevinage alloue 350 livres pour indemnité de logement extraordinaire aux *hostelains* (aubergistes) des faubourgs, et aux hostelains et cabaretiers de la ville pour les désintéresser, 2,505 livres 2 sols 3 deniers.

Au reste, soit bonhomie de mœurs ou conscience de cet axiôme, *que toute peine mérite salaire,* tout se payait dans cet ancien monde, ailleurs comme à Arras ; tout se payait, voire même l'audition des comptes, l'assistance aux cérémonies et processions, la présence aux exécutions des sentences criminelles, les services et devoirs des subalternes. *Item,* dit le compte de 1692, *à Jacques Petit, sergent, pour avoir, selon l'ordonnance, porté le pigeon blanc le jour de la relation de Monsieur St.-Vaast, 15 juillet, en l'église dudit St.-Vaast,* 15 *sols*. Les échevins, pas plus que d'autres, ne se piquaient d'un désintéressement ou point d'honneur qui n'était pas dans les habitudes communes. Leurs courses *extrà-muros* leur sont comptées. *Voyages d'échevins,* 58 *livres*. Et pour couper court, on trouve sous le titre de *gratifications extraordinaires,* le moyen d'augmenter les faibles émolumens des employés de l'administration.

CHAPITRE X.

ARRAS DEPUIS SA RÉUNION A LA FRANCE EN 1640.

La capitulation du mois d'août 1640 garantissait les droits et priviléges de la ville; mais ses antiques franchises devinrent bientôt nominales, et s'effacèrent peu à peu sous la pression du pouvoir absolu. Le siècle de Louis XIV n'était pas l'ère des libertés bourgeoises. Pendant les premières années de la domination française, la situation d'Arras fût loin d'être prospère. Les calamités qui furent les tristes conséquences de la longue guerre de 1635 à 1640, avaient entièrement ruiné le pays, anéanti le commerce et l'industrie. Puis, le séjour des armées avait perpétué les charges des habitans. Aussi la misère publique était grande, quand la campagne de 1654 vint encore l'agraver. Les Espagnols regrettaient vivement la perte d'Arras; ils firent, cette même année, les plus grands efforts pour recouvrer cette place importante. Ils l'investirent le 3 juillet avec une armée forte d'environ 45,000 hommes, et se servirent des lignes de circonvallation tracées

par les Français en 1640. Les détails de ce fameux siège se trouvent partout. Le comte de Montdejeu, gouverneur de la place, déploya dans la défense autant de courage que d'habileté. Il avait à lutter non seulement contre les forces ennemies, il avait encore à déjouer les machinations des nombreux partisans de l'Espagne, qui s'agitaient à l'intérieur, et semaient dans la population fatiguée un esprit de désobéissance. Le prince de Condé entretenait des intelligences dans la ville, un de ses espions qui était parvenu à s'y introduire, fut arrêté et pendu. Les bourgeois ayant un jour refusé d'obéir à un ordre du gouverneur, Montdejeu, à la tête d'une compagnie de cavalerie, se rend sur la Grande-Place, se saisit de la personne du premier capitaine de la milice bourgeoise, qu'il soupçonnait d'exciter les autres à la résistance, et fait venir un prêtre et le bourreau!..... Les bourgeois, accourus en foule pour demander sa grâce, sont cernés. Enfin, sur les instances des échevins, Montdejeu se contente de l'envoyer en prison. Mais « en attendant qu'il eut la fleur de lys gravée » dans le cœur, il ordonna qu'on la lui imprimât sur la joue. » Ce qui fut fait..... Cet acte de despotisme n'a pas besoin de commentaire. — Après cinquante-six jours d'un siège meurtrier, qui coûta 12,000 hommes aux ennemis, et malgré les talens militaires du grand Condé, les lignes espagnoles furent forcées le 24 août, et la ville resta française (*). Le comte de Montdejeu qui, avant le siège, avait obtenu la permission de lever des contributions dans le pays pour approvisionner et fortifier la place, continua quelque tems encore ses exactions; il menait un train de prince, avait des gardes et des pen-

(*) En mémoire de la levée du siège, la procession solennelle du 25 août fut d'abord instituée. La fête d'Arras, destinée à donner plus d'éclat à cette commémoration, ne date que de l'année 1812.

sionnaires. Sa conduite souleva le mécontentement général. Aux plaintes qui furent faites, le ministre Letellier répondit : « Qu'il ne convenait pas qu'un homme, à qui la France devait » la conservation d'Arras, fût pendu. »

Louis XIV visita la ville en 1654 et 1667. La guerre avait tellement appauvri les habitans, que ces entrées n'eurent aucun éclat. Le monarque refusa même les présens d'usage. Il fit réparer et augmenter les fortifications. La citadelle, commencée en 1670 sur les dessins de Vauban et achevée vers 1674, remplaça les deux bastions *de la Couronne*.

Le magistrat fit démolir, en 1677, le rempart qui s'étendait de la porte d'*Hagerue* à l'écluse du *Claque-Dent*. Pour indemniser la ville de ces grands travaux, le roi lui concéda, par ordonnances de 1677, 79 et 80, la propriété des portions de remparts intérieurs supprimés, et des terrains renfermés entre ces remparts et l'esplanade de la citadelle.

Le rempart qui longeait la rue de l'Arsenal, concédé à la ville en 1749, fut démoli quelques années après.

Le 2 mars 1712, les Anglais brûlèrent le faubourg des *Alouettes* (Ronville), et jetèrent quelques boulets contre la courtine Héronval.

Un édit de 1749 réunit en un seul corps les échevinages de la ville et de la cité. Il effaça l'antique séparation qui rappelait leur origine distincte. Sur les dix échevins, la cité en eut deux qui restèrent à la nomination de l'évêque.

Vers le milieu du XVIII.e siècle, les bâtimens de St.-Vaast, dédale de constructions irrégulières de toutes les époques, tombaient de vétusté, ainsi que la gothique église du XIII.e siècle, maintefois réparée. La reconstruction fut autorisée par lettres patentes du roi, du mois de mai 1746 et 7 décembre

1754 ; et le cardinal de Rohan, abbé commandataire, jeta les fondemens de la nouvelle abbaye, le plus vaste et le plus somptueux édifice qui existe dans nos contrées. L'église abbatiale, ce monument si remarquable, fut commencée en 1755 (*).

C'est vers cette époque que l'évêché fut reconstruit, et la Basse-Ville bâtie sur les dessins de l'architecte Beffara, sur un terrain marécageux nommé les *prés Cagnon*, qui, au moyen-âge, était le *pré aux Clercs*, où les jeunes étudians *soulaient s'ébattre au jeu de la cholle*. Une belle promenade fut plantée entre la citadelle et ce nouveau quartier. — L'arsenal, les casernes, le manége, l'intendance, l'hôtel des États et le théâtre, datent aussi de ce siècle.

La révolution de 1789 s'accomplit. L'horizon politique, chargé des fautes du passé, grossi des ressentimens des siècles, apparaissait menaçant. L'orage éclata. Météore sanglant, il renversa toutes les barrières, emporta dans sa course le trône et les vieilles institutions. Tout parut abîmé dans un affreux chaos. Les hommes, les choses, les croyances furent pêle-mêle entraînés par le torrent anarchique.

Peu de villes eurent autant à souffrir qu'Arras du régime de la Terreur. Jamais les droits de l'humanité ne furent plus indignement violés qu'alors que les droits de l'homme étaient placardés à tous les carrefours. Le 17 octobre 1793, un mois après la promulgation de la loi des suspects, les arrestations commencèrent. L'exécrable Joseph Lebon, envoyé en mission dans les départemens du Nord, vint exercer son odieux pro-

(*) Alors disparurent les petites églises de Notre-Dame-du-Castel et de St.-Pierre, situées en regard de la Madeleine. La première était celle que les chartes nomment *Nostra Domina in Castro*.

consulat. Bientôt, les vastes locaux de l'Abbatiale, de l'Hôtel-Dieu, des Orphelins, de la Providence, des Capucins, du Vivier et des Baudets, changés en prisons, furent encombrés de citoyens incarcérés comme suspects et soumis à tous les genres de vexations. Les uns étaient suspects d'incivisme, de fédéralisme, de modérantisme, voire même de négociantisme.... d'autres *suaient* l'aristocratie. Le tribunal révolutionnaire fut organisé; l'échafaud se dressa sur la place du Théâtre, et pendant dix-huit mois, des centaines de victimes furent immolées. Les premiers condamnés furent les nobles qui avaient signé, en 1789, une protestation contre tout ce qui serait fait au préjudice des priviléges de la province. Un jour, dix-sept femmes furent traînées à la mort parce que leur nom figurait sur une liste de charité tenue par la veuve Bataille. Trois autres dames périrent parce qu'un malencontreux oiseau savait dire: *Vive le roi!* et qu'elles avaient joué du clavecin le jour où l'on apprit la nouvelle d'une défaite....

Trop souvent, on put suivre à sa piste sanglante le fatal tombereau qui conduisait les restes de ces malheureux au cimetière St.-Nicaise. Là, les corps mutilés des femmes étaient exposés nus aux regards licencieux des hommes; plusieurs même y furent livrés à des outrages inconnus à tous les peuples.... (*) Le voyageur évita cette ville désolée, comme on fuit ces cités ravagées par la peste, et sur les tours desquelles flotte le sinistre drapeau noir.

(*) Dans les derniers tems, les cadavres des suppliciés furent transportés au nouveau cimetière dit le *Champ-de-Quatre*, qui reçut, en couvrant les dépouilles de ces martyrs, une sanglante consécration.

Nous ne dirons pas les âneries des clubs, l'inquisition du redoutable fauteuil de Ste.-Agnès, les orgies des commissaires aux scellés, les saturnales des affidés de Lebon, les infamies des gardiens; nous aurions trop à dire.

Tant que sévit l'affreux tribunal, l'égoïsme de la peur relâcha tous les liens de famille; les amis se rencontrèrent sans s'aborder, sans se donner le salut; dans le regard de chaque passant, on crut apercevoir une intention délatrice. A la suite de la disette, des emprunts forcés et du maximum, la misère s'assit à tous les foyers. Aussi ne doit-on pas s'étonner que l'excès du malheur ait amené cette profonde indifférence pour la vie qui saisit la plupart des détenus. Dans les prisons, on jouait, on formait des liaisons....; et presque chaque jour, à quatre heures, la voix sinistre de l'émissaire, surnommé *l'huissier de la mort,* retentissait dans les cours et dans les corridors, désignant les victimes dévouées pour le sacrifice du jour ou du lendemain. En pleurant, on se séparait des malheureux que l'on ne devait plus revoir; puis, on semblait se dire : « Si nous devons mourir demain, vivons au moins aujourd'hui. » (*)

Enfin, vint le 9 thermidor (1795). Robespierre tomba. Les prisons s'ouvrirent: les agens de crimes et d'oppression rentrèrent dans le néant : de meilleurs jours apparurent. On avait beaucoup souffert: une réaction naturelle s'opéra dans les esprits, et un goût effréné des plaisirs s'empara des populations. On eut des bals *à la victime!!*

(*) Voir les écrits du tems, notamment la brochure intitulée *les Angoisses de la mort ou les horreurs des prisons d'Arras*, in-12. — Les *Esquisses de la Révolution*, par Dulaure, etc.

Mais ces trois années avaient suffi pour rendre la ville méconnaissable, morne et triste. Ses familles les plus opulentes et les plus honorables étaient décimées; elle était veuve aussi de ses plus beaux monumens. Presque simultanément, dix églises paroissiales, deux chapelles, quatorze églises conventuelles gisaient démolies. Leurs débris amoncelés le long des rues présentaient l'aspect d'une cité récemment écrasée par la bombe. La destruction de la Cathédrale couronna l'œuvre (1798). (1)

Un de ces hommes qui dépassent la mesure des forces communes, dont toutes les voies semblent aplanies par une puissance mystérieuse, Napoléon parut. Il rétablit l'ordre, organisa l'administration ; mais la liberté, au lieu de contenir ses écarts, il l'étouffa. Le concordat de 1802 releva le culte public; il fut salué de l'approbation générale. Bien avant cette époque, le culte *caché* (2) était partout une manifestation qui révélait l'urgence de cette grande mesure. Après neuf ans d'exil, il était tems que la religion vînt reprendre sa place dans la société. M. Hugues-Robert-Jean-Charles de

---

(1) Les monumens détruits sont : les églises paroissiales de St.-Aubert, — la Chapelette, — Ste.-Croix, — St.-Géry, — St.-Jean, — St.-Étienne, — la Madeleine, — St.-Maurice, — St.-Nicaise — et St.-Nicolas-en-l'Atre. — Les chapelles du Calvaire, place de la Basse-Ville, — et de la Ste.-Chandelle, sur la Petite-Place. — Les églises conventuelles des Augustines, — des Brigittines, — des Capucins, — des Grands-Carmes, — des Petits-Carmes, — des Dominicains, — des Jésuites, — de la Paix, de la Providence, — des Récollets, — du Séminaire, — de la Thieuloye, — des Trinitaires — et des Ursulines.

(2) Dès 1795, le service religieux se faisait en secret ; mais régulièrement tous les dimanches dans les villes et grandes communes. Les lieux de réunion étaient souvent changés. On comptait, à Arras, sept ou huit de ces oratoires clandestins.

La Tour d'Auvergne-Lauraguais fut nommé évêque d'Arras, le 9 avril 1802, et prit possession de son siége le 5 juin suivant (*). Arrivant, ainsi que St.-Vaast, après des jours de calamité, ce prélat eut comme lui bien des ruines à réparer; il eut aussi à satisfaire à bien des besoins. Sa sollicitude pourvut à tout. Le seul temple échappé au marteau révolutionnaire, l'église de St.-Nicolas-sur-les-Fossés devint provisoirement la cathédrale.

Les dix années de l'Empire passent pour la ville sans événemens. Le mois de mars 1814 arriva. Le grand homme avait fatigué la gloire; sa mission providentielle était achevée; Dieu brisa son instrument. Les Bourbons remontèrent sur le trône de St.-Louis. Vinrent les Cent-Jours. Napoléon crut ressaisir le pouvoir; mais il n'était plus marqué du signe de la force; il disparut au sein des mers après la déplorable journée de Waterloo.

Cette catastrophe réagit sur les villes de la frontière. Arras en ressentit le contre-coup. Le 26 juin 1815, une troupe de fédérés se cantonna dans la citadelle. Les bourgeois la virent de mauvais œil. A chaque instant, une collision était imminente. Le 28, le peuple descend en foule dans la rue, force la porte Ronville, brise les chaînes du pont-levis, et donne entrée à un détachement de gardes-du-corps. Le drapeau blanc est arboré au milieu des acclamations. Dans la nuit, une patrouille bourgeoise insulte un poste avancé de fédérés qui répondent par un coup de canon. Ils se répandent aussitôt

(*) S. S. le pape Grégoire XVI récompensa les travaux de ses 37 ans d'épiscopat, en le créant cardinal le 23 décembre 1839. Le retour du prélat dans nos murs, le 30 janvier 1840, fut un triomphe. Ce vénérable pontife est le 64.e évêque d'Arras; il est le 6.e ou le 7.e qui ait été revêtu de la pourpre romaine.

dans les rues, la fusillade est engagée, et les bourgeois, mal armés, sont délogés de la place de la Basse-Ville. Un garde national, le sieur Spineux, est tué dans la rue St.-Aubert; une maison est livrée au pillage dans la rue des Fours. Le danger était pressant : un magistrat, M. Lallart, se rendit à la citadelle et obtint un armistice. Dans l'après-midi, l'arrivée de 2,000 paysans armés de fourches et de faux qui vinrent camper en ville, prétendant prendre d'assaut la forteresse, fut l'occasion de la reprise des hostilités. Suivirent une nuit et un jour d'alarmes. Puis, des troupes de volontaires royaux vinrent augmenter et régulariser les moyens de défense. Le 1.er juillet, la garnison de la citadelle convint de se retirer quand l'entrée de Louis XVIII à Paris serait officiellement connue. On doit des éloges au général Lachalotais, à M. Noizet de St.-Paul, colonel du génie, et aux chefs de la garnison. Leur prudence et leur modération épargnèrent à la ville un grand désastre.

La fameuse mission de 1825, et les fêtes magnifiques à l'occasion du séjour de Charles X en septembre 1827, sont les seuls faits saillans pendant les quinze années de la Restauration. Il nous reste à dire, pour clôre cette esquisse de l'histoire locale, que la révolution de Juillet 1830 ne fut signalée par aucune réaction.

De 1804 à 1812, le mont-de-piété fut rétabli, le collége communal et la maison des vieillards fondés par l'administration municipale.

En 1817, la Société royale des sciences, des lettres et des arts, fut instituée. Elle continue l'ancienne Académie d'Arras

qui existait dès 1737, et qui avait été reconnue par lettres patentes du mois de juillet 1773.

A la même époque fut créée par la ville, avec le plus grand succès, une école lancastérienne. Quelques années après, la bienfaisance dota deux écoles chrétiennes. En 1826, le Collége, d'abord établi à la maison du Vivier, fut transféré à l'Abbatiale.

En 1828 fut bâtie la Salle de Concert, et le Musée prit naissance.

L'invasion du choléra en 1832 fut l'occasion de la translation du marché aux poissons. Le terrain de l'ancien rempart de cité, concédé par l'État en 1805, fut nivelé. Une belle place en hémicycle fut élevée, et la rue de Juillet ouverte jusqu'au pont de cité, sous l'administration de M. Dudouit.

Le 6 juin 1833, l'église de St.-Vaast (nouvelle cathédrale), commencée en 1755, fut consacrée. Le service divin y avait été célébré en présence du roi Charles X, le 17 septembre 1827.

Naquirent à Arras dans le XVIII.e siècle :

Bauvin, auteur de la tragédie des *Chérusques*, né en 1714.

Bultel, conseiller érudit, né en 1706.

Delaplace (François-Marie-Joseph-Guislain), né en 1757; littérateur, professeur à l'École normale ; mort en 1823.

Harduin, secrétaire de l'Académie, littérateur, né en 1718, mort en 1785.

Palisot de Beauvois, naturaliste distingué, né le 27 juillet 1752, mort le 21 janvier 1820.

Nous voudrions nous arrêter à ces hommes honorables, et taire d'autres noms qui ont acquis une triste célébrité : mais la vérité historique ne nous permet pas d'omettre que la ville est la patrie de Robespierre (François-Maximilien-Isidore), né en 1759, rue des Rapporteurs, mort en 1795; et de Lebon (Joseph), né en 1765, décapité à Amiens en 1795.

CHAPITRE XI.

BANLIEUE D'ARRAS.

—

FAUBOURG BAUDIMONT — (Mont-Bauduin); il faisait anciennement partie de la cité. Après la destruction d'Arras par les Normands, en 882, ce quartier fut abandonné. Il ne fut retranché de la ville que quand l'enceinte des murailles fut resserrée de ce côté, dans le XIII.e siècle. Les franchises communales, auxquelles la banlieue participait, y attirèrent bientôt des habitans. Au mois de septembre 1370, il souffrit beaucoup des ravages qu'exerçèrent dans les environs d'Arras des détachemens de troupes anglaises commandés par Robert de Knolles et Thomas Granson. Au commencement de juillet 1414, dans l'attente du siège dont Charles VI menaçait Arras, le gouverneur fit raser les habitations trop rapprochées de la ville. « Et pareillement, dit Monstrelet, vers la cité furent » ars et démolis tous les faubours de *Vaudemont,* où il y » avait très-grand circuit, et habitations de très-notables » édifices, tant hôtelleries comme autres lieux, qui tous furent

» ars et détruits, à la confusion des habitans d'iceux fau-
» bourgs. » Pendant le siège, l'avant-garde de l'armée royale, sous la conduite du duc de Bourbon, se logea dans les ruines de ce faubourg, qui ne se releva plus après ce désastre : il ne compte aujourd'hui que six habitations. Le fief de Baudimont avait sa coutume, qui fut rédigée en 1507.

En 1793, un camp retranché fut établi sur la hauteur entre la route de St.-Pol et le chemin d'Avesnes-le-Comte. Les travaux firent découvrir des tombes romaines et divers objets antiques.

Ne quittons pas le faubourg Baudimont, sans rapporter une légende de la fin du XII.e siècle, consignée dans quelques manuscrits.

Le lendemain de la Pentecôte de l'an 1194, dès huit heures du matin, une foule immense affluant de tous les quartiers de la ville, s'était portée sur le Mont-Bauduin, alors terrain vague renfermé dans l'enceinte de la cité. Ce peuple y venait chercher des émotions dans les horribles tortures et l'agonie de deux malheureux. Un vaste bûcher était élevé, surmonté de deux poteaux. Un *clercq* et sa sœur, condamnés pour homicide, devaient satisfaire par le supplice du feu à la justice des hommes. La foule attendait impatiente : enfin, un murmure sourd se fait entendre, des pas mesurés résonnent, c'est la garde du prévôt qui amène les deux victimes que soutiennent des prêtres, qui leur prodiguent les consolations de leur saint ministère. Le cortège pénètre dans les lices; derrière lui la barrière se ferme. Le clerc était morne et farouche; la figure de sa sœur exprimait la résignation et l'espoir. » Frère, disait la jeune femme, en montant sur le bûcher, » prie madame Marie de te venir en aide; » et elle invoquait à haute voix la mère des miséricordes : et elle répétait son exhortation lorsque le *bourrel* l'attacha au fatal poteau, et

après que la torche dévorante eut été lancée. Le frère demeurait impassible, seulement les muscles de sa face se contractèrent à la première atteinte du feu. Puis des tourbillons de fumée dérobèrent les deux acteurs de ce drame lamentable à la vue des spectateurs. Lorsque la flamme s'abaissa, que le bûcher affaissé ne présenta plus qu'une masse de charbons ardens, on vit le corps du clerc entièrement consumé ; mais, ô suprise ! la jeune femme était intacte. Ni ses cheveux, ni ses vêtemens n'avaient été atteints. Le son de sa voix n'avait subi aucune altération. On s'enquiert de la cause de ce prodige : elle répond qu'*une très-belle dame* lui était apparue, et l'avait préservée de l'action des flammes. On ne pouvait pas rejeter au bûcher celle en faveur de qui la protection divine venait de se manifester d'une manière si éclatante, on la conduisit processionnellement à l'église de Notre-Dame, *sa bonne libératrice ;* là, en présence de tout le peuple, on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Le vénérable évêque Pierre I.er fit constater juridiquement ce prodige, et ordonna que la relation authentique en fût déposée dans le trésor de l'église (1).

(Nous donnons cette légende comme un échantillon du goût du merveilleux qui dominait les populations au moyen-âge).

FAUBOURG RONVILLE, — situé sur la route de Bapaume. Ainsi appelé d'un domaine nommé *Radonivilla* (2), compris dans

---

(1) Manuscrits d'Arras. — Ferry Delocres, chronic.

(2) Balderic. Chron. cam. et atreb. Édit. de M. Leglay. Lib. 1.

la donation faite par l'évêque St.-Vindicien au chapitre d'Arras, le 8 des ides de mai 674, confirmée par le pape Jean V. — Sous l'épiscopat de Pierre II, dit de Noyon, en 1263, les Templiers s'établirent au haut du faubourg. Leur maison était située à l'angle nord-est que forme le chemin du Temple avec la route de Bapaume. En juillet et août 1414, Charles VI y logea pendant que son armée assiégeait Arras. (Monstrelet. Chron. Liv. 1).

Ce faubourg, après avoir porté le nom du Temple, prit celui des *Allouettes*, qu'il conservait encore lorsqu'il fut entièrement brûlé, le 2 mars 1712, par un parti d'Anglais de la division du duc d'Albermarle.

En 1793, deux chemins couverts, terminés par des redoutes, furent établis pour protéger le faubourg.

FAUBOURG SAINT-SAUVEUR; — situé en face de l'ancienne porte St.-Nicolas, sur la route de Cambrai. Du XII.e siècle à la fin du XV.e il porta le nom de faubourg St.-Vincent, spécialement la partie qui s'étendait du riez jusqu'à quelques toises des murailles de la ville, et qui fut détruite à cause des guerres. Diverses communautés s'y établirent dans le XIII.e siècle. Les Trinitaires et les Récollets, en 1219; les Augustines ou *Filles-Dieu*, en 1222; les Dominicains, en 1233, au lieu où était un cimetière dit de St.-Laurent; les Carmes, en 1263, et les Dames de la Thieuloye, en 1324. Les Anglais, dans leur incursion en Artois en 1370, brûlèrent le faubourg St.-Sauveur ainsi que les maisons religieuses qu'il renfermait. En juillet 1414, ces couvens ainsi que les maisons du faubourg St.-Vincent, qui étaient trop rapprochées de la ville, furent rasés

par mesure de sûreté, dans l'attente du siège d'Arras. En 1420, les Carmes rétablirent leur maison, qui, ainsi que celle des Récollets, fut abandonnée en 1497. Ces religieux se retirèrent en ville à cette époque et en 1524. — St.-Sauveur possède une belle promenade, nommée le *Rietz*, qui est assez fréquentée dans la belle saison. Une Dame du *Rietz* fit don de cette propriété à la jeunesse d'Arras en 1436. L'acte porte que la donatrice *a baillé al jeunesse d'Arras sen pré de St.-Sauveur pour s'y esbaudir et s'y abanier*. L'église qui existait à l'entrée de la rue d'*Enfer*, fut démolie pendant la révolution. Une autre fut construite, en 1829, sous l'administration de M. le baron de Hauteclocque, maire d'Arras.

Les FAUBOURGS SAINTE-CATHERINE et SAINT-NICOLAS, aujourd'hui réduits à quelques maisons, s'étendaient, dans le XIV.e siècle, jusqu'aux portes de la ville. Ils furent détruits au mois de juillet 1414, ainsi que le *pouvoir* Maître-Adam, en face de la porte du même nom. (Ce fief était ainsi appelé du nom d'Adam de Vimy, son possesseur au XIII.e siècle).

A la droite du faubourg d'Amiens, et au point de jonction des chemins d'Avesnes et de Baudimont, est un groupe de chaumières. Ce lieu dit les *Ochettes* tire son nom des fourches patibulaires de la juridiction épiscopale qui existaient à proximité.

Le fief de la Vigne *juxtà portam de Brones* (en face de la porterne Ste.-Claire), appartenait à St.-Vaast, suivant les bulles des papes Paschal II, de 1113, et Alexandre III, de 1169. Voici la traduction d'un document que l'on trouve sur

l'état de ce fief dans le cartulaire manuscrit, rédigé par Wiman, grand prévôt de St.-Vaast, en 1160 (*) :

« Dans un faubourg d'Arras, près de la porte de *Pauviel,* » est un village nommé *la Vigne,* dans lequel l'avoué de » Béthune tient en hommage lige de St.-Vaast un vivier, un » moulin, et la moitié de la justice et des redevances. L'abbé » et l'avoué ont là leurs censitaires et leurs échevins chargés » d'y rendre la justice, et non ailleurs. Il y a là cent soixante » manoirs, *curtilia,* dont chacun doit six deniers et deux » chapons au Noël, et six deniers à la St.-Remy. »

Ce village était encore très-florissant dans le milieu du XV.e siècle, et Jacq. Duclercq nous apprend que les oisifs de la ville fréquentaient beaucoup les tavernes de *la Vigne.* On ignore à quelle époque ce lieu fut détruit ; le faubourg d'Amiens lui succéda au commencement du XVII.e siècle.

(*) Collart. Annot. de D. Taverne.

CANTON D'ARRAS *(Nord)*.

Il est arrosé par la Scarpe : les onze communes rurales dont il se compose ont eu à souffrir des événemens généraux qui affectèrent la ville d'Arras, et spécialement des incursions du comte Ferrand en 1199 et 1213, et des opérations militaires de 1414, 1475, 1477, 1640 et 1654. Dans ces tems malheureux, les habitans durent souvent chercher un refuge dans les murs de la ville, tandis que leurs chaumières étaient livrées à la dévastation.

ATHIES.

Atheas en 673. *Atheias* en 870. *Atyes* dans les chartes. Ce village, situé sur la Scarpe, tire son nom du celtique *Atis, Athis* (près de l'eau). Il est compris dans la donation faite en 673 à l'abbaye de St.-Vaast, par le roi Thierry III. Le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de 870, confirmé par Charles-le-Chauve, le 3 kal. junii 875, affecte, selon la décision du concile de Verberie, le revenu de ce lieu *ad cameram fratrum* (*).

(1) Aub. Lemire. *Diplomat. belgic.*

L'an 1102, le pape Paschal II confirme à l'abbaye l'autel d'Athies, que l'évêque d'Arras Lambert lui avait concédé en 1098 (1).

En 1212 et en 1239, des contestations s'élevèrent entre les villages d'*Aties* et d'*Anzaing* sur la jouissance des pâturages prétendus communs entre eux, au tems de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce litige prit fin par un partage de jouissance consenti par l'abbaye (2).

Au mois de juillet 1654, lors de la tentative des Espagnols sur Arras, le comte de Fuensaldagne avait ses quartiers entre Athies et St.-Laurent, pour protéger de ce côté les opérations du siége.

Une petite section du village portait anciennement le nom de *St.-Christofle.*

BLANGY-LES-ARRAS.

Blangiacum, sur la Scarpe, fut accordé à St.-Vaast avec St.-Michel par l'évêque Conon en 1119, et par le pape Alexandre III en 1164. Il dépendait, dès le XIII.e siècle, de la paroisse de Ste.-Croix d'Arras. Sur son territoire, et en face de la route de Douai, existait au moyen-âge une forteresse importante, élevée sur une petite butte faite de main d'homme, qui dominait le sol du marais, et nommée le château de Bellemotte (*Castrum Bellomotteum* dans les chartes). Il

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Godefroy. Invent. chronolog. des chartes d'Artois. M. S. Tom. 1.

appartenait, en 1285, à un sire Baude-le-Normant (1). Il fut acquis, en 1332, de Hugues de Lannoy et Catherine de Bellemotte, sa femme, par Eudes, duc de Bourgogne et comte d'Artois (2). Il était, en 1402, la résidence favorite de Marguerite, veuve de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. A la fin de juillet 1414, l'armée de Charles VI ayant investi Arras, les assaillans tournèrent leurs premiers efforts contre le château de Bellemotte. La résistance de la garnison fut égale à l'acharnement des Français ; la forteresse ne fut pas prise (3). Elle changea de destination dans le siècle suivant. Les religieuses d'Avesnes-les-Bapaume, dont le couvent avait été ruiné par les guerres qui si souvent désolaient le pays, s'étaient d'abord retirées à Arras dans un refuge que l'abbesse Magdelaine de Warluzel avait fait bâtir en 1558, rue de Baudimont. Elles achetèrent, en 1565, de Philippe II, roi d'Espagne, le domaine de Bellemotte, et s'y établirent après avoir approprié le local aux usages monastiques, et détruit ce qui rappelait la forteresse. Elles conservèrent cependant le bâtiment principal qui était un carré flanqué de quatre tourelles. Ce monastère porta le nom d'abbaye d'Avesnes jusqu'à la Révolution. Il fut démoli peu de tems après. Un parallélogramme planté de peupliers pyramidaux indique la place qu'occupait cet ancien édifice. Il n'en reste que l'aumônerie et la basse-cour. Une fabrique s'est élevée sur les débris de ce pieux asile.

---

(1) Godefroy. Invent. chron. Le poète Adam de la halle lui consacre douze vers dans son *congié* à la ville d'Arras.

(2) Par son mariage avec Jeanne, petite-fille de la comtesse Mahault.

(3) Elle demeura *invicta* dit Meyer. *Annal. rer. belg.* — Monstrelet. Chron. Liv. 1.

A mi-côte, en vue de la ville, était la prévôté de St.-Michel, édifice bien bâti, et dont l'aspect sévère révèle l'ancienne destination. Ce n'était en 1166 qu'une chapelle où le *chef* de St.-Jacques fut tranféré de l'église du prieuré de Berclau. Peu d'années après, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, retira cette relique pour en gratifier la collégiale d'Aire (1). En 1199, Henry, abbé de St.-Vaast, érigea cette chapelle en prévôté pour la récréation des frères, et pour servir d'asile aux vieillards et infirmes de la communauté (2). Cette maison ayant été démolie pendant le siége d'Arras en 1640, fut rebâtie par le prévôt de Loos en 1689. Un domaine assez considérable y était attaché.

Blangy, qui avait formé une commune dans l'organisation de 1800, est réuni depuis quelques années à celle de St.-Laurent. Ce joli village renferme divers établissemens industriels et des maisons de plaisance confortables qui ont succédé aux chétives chaumières dont il se composait il y a quarante ans.

DAINVILLE.

Dianæ villa, si l'on adopte la tradition qu'un temple de Diane y a été élevé dans les premiers tems de la domination romaine. Les chartes des VII.e, IX.e et XII.e siècles nomment ce village *Daginvilla;* il est appelé *Dainvilla* pour la

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 3.

(2) Locrius. Chron. belg.

première fois dans une charte de l'an 1240 (1). — Thierry III donna Dainville à l'abbaye de St.-Vaast en 673 ; et le diplôme d'Hincmar, de 870, assigna sur ce lieu *ad hospitale pauperum VII mansos* (2). — (*Mansus,* manoir, maison et son clos).

L'évêque d'Arras Lambert accorda à St.-Vaast, en 1098, l'autel de Dainville ; cette possession fut confirmée par le pape Paschal II en 1102 (3).

En 1380, Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevent et conseiller du roi, fonda à Paris le collége de Dainville pour douze écoliers, dont six d'Arras et six de Noyon, afin de satisfaire aux dernières volontés de Gérard de Dainville, évêque d'Arras, et de Jean de Dainville, chevalier, ses frères (4). Ce même Jean de Dainville avait déjà établi dans ce village une chapelle qu'il avait convenablement dotée.

En 1475, l'armée de Louis XI incendia Dainville. — La fête du lieu fut longtems le rendez-vous de toute la société d'Arras.

DUISANS.

—

Situé dans la petite vallée du Gy. Ce nom, qui signifie *plaisant, agréable,* vient du verbe inusité *duire*. Ce village

(1) Godefroy. Invent. chron.
(2) Mirœus. Dip. belg.
(3) Locrius. Chron. belg.
(4) Locrius. Chron. belg.

passa en 1150 dans la maison de St.-Pol; Ingelram l'ayant reçu en dot de son épouse *Ida* (1). — Il fut aussi brûlé en 1475 par les troupes de Louis XI. — Huit maisons dépendaient du chapitre d'Arras.

Le dernier seigneur de Duisans fut M. Dubois de Fosseux.

De ce village dépendent trois hameaux :

1.° LOUEZ, sur la Scarpe. En 1276, un Bauduin, sire de *Louwes*, était en même tems seigneur de Frévillers (2). — Ce hameau était tenu du chapitre de St.-Amé de Douai.

2.° PONT-DU-GY. — Hameau sur le Gy, petite rivière qui prend sa source près de Noyelles-Vion et se décharge dans la Scarpe à Étrun. On voit près de ce lieu les restes très-remarquables d'un camp romain nommé le *Mont-Cæsar*. Il est situé sur une éminence à quelques mètres du Gy au sud-est, et de la route de St.-Pol à l'ouest. Cet ouvrage se divise en deux parties distinctes, savoir : un *vallum* inférieur, ou *fossa*, vers la rivière, creusé dans la colline et décrivant un parallélogramme assez régulier d'environ 130 mètres de longueur, sur une largeur de 80 à l'entrée. A quelque distance au nord-ouest, il est couronné par le retranchement supérieur qui décrit deux angles comme pour envelopper la pointe de terrain, ou les deux côtés du carré que le Gy forme près de là à son confluent dans la Scarpe. Le développement de cette redoute est d'environ 480 mètres. Le reste vers le nord est nivelé par la charrue. On croit que ce camp fut établi pour le cantonnement d'une légion, lorsque Jules-César hiverna à Arras l'an 703 de Rome, cinquante-un ans avant

(1) Turpin. Comit. Tervan. hist.
(2) Godefroy. Invent. chron.

Jésus-Christ (1). On trouve fréquemment des médailles dans son enceinte. Au sommet d'une coupure pratiquée dans le retranchement pour le passage du chemin d'Étrun à Duisans, est placé un calvaire : cette modeste croix en ce lieu proclame un autre ordre d'idées : c'est l'étendard de la civilisation qui domine le monument de la conquête.

Au mois d'août 1654, le maréchal d'Hoquincourt, après avoir forcé les quartiers de don Fernando de Solis à St.-Éloi, se posta pendant plusieurs jours au *Mont-Cæsar*.

3.° WAGNONLIEU. — *Wagonis, lucus,* bois de Wagon, mentionné dans les titres de St.-Vaast à l'an 867. Le groupe de maisons qui forme ce hameau, fort isolé, était entouré d'un petit bois au XIV.e siècle. Les chroniques font mention d'un fait d'armes qui s'est passé dans son visinage en 1475. Un détachement de troupes bourguignones, sorti d'Arras sous la conduite du gouverneur comte de Romont, pour chasser les Français qui ravageaient le pays, fut défait par eux près de Wagnonlieu. Les chefs, parmi lesquels se trouvaient les sires de Contay, de Carency, et Jacques de St.-Pol, furent faits prisonniers.

ÉCURIE.

Près de la route d'Arras à Lille. *Scuria*. Ce mot s'est dit dans le moyen-âge pour grange, métairie (2). Ce village, qui

(1) Voir une dissertation de l'auteur, insérée dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*. Tom. 5.

(2) Ducange. *Glossarium med. et inf. Lat.*

est appelé *Escuirie* dans les plus anciens titres et dans la coutume d'Artois, tire son nom de sa situation près de la voie romaine d'Arras à Cassel par *Minoriacum* (Estaires).— Il était tenu du chapitre d'Arras dès l'an 1183, et dépendait de la paroisse de Roclincourt.

ESTRUN.

Au confluent du Gy et de la Scarpe. Nommé dans les chartes *Strum, Estrum, Estreungt.* Ce nom indique un cantonnement romain *heteria ;* circonstance rendue probable par la proximité du camp de César. Ce village avait une abbaye de Bénédictines nobles, fondée par Robert-le-Frison, comte de Flandre, et instituée en 1085 par Gérard II, évêque d'Arras et de Cambrai. Un diplôme de l'évêque Lambert, de 1099, confirme cette fondation. La première abbesse s'appelait *Fulgende.* L'église, reconstruite en 1476, fut consacrée par le vénérable prélat Pierre de Ranchicourt (1). — Parmi les nombreuses immunités accordées à ce monastère, il faut noter l'exemption du *ban,* ou service militaire, dont Louis, fils de Philippe-Auguste, l'avait affranchi en 1209, en lui abandonnant ses droits sur la terre d'Estrun. — La maison de campagne de l'évêque d'Arras occupe l'enclos de l'abbaye.

MAREUIL.

Sur la Scarpe. *Mareolum. Maraculum St.-Amandi* (2). L'histoire de ce village est celle de son abbaye. Et cette

(1) Locrius. Chron. belg.
(2) Nom de situation : *petit marais.*

remarque est commune aux autres localités qui possédaient des établissemens religieux. C'est à ces pieuses fondations que la plupart doivent leur origine ou leur accroissement.

La légende de Ste.-Bertille nous fournit seule des documens sur les premiers tems de Mareuil.

Bertille, seconde fille de Richomer, comte ou gouverneur d'Arras, et de Gertrude, aïeule d'Adalbalde, naquit dans les premières années du VII.e siècle. Elle eut en partage de grands biens dans le pays d'Artois, entr'autres Mareuil muni d'un beau château près de la voie romaine d'Arras à Thérouanne. Dans les relations qu'elle eut avec St.-Valéry, qu'elle rencontrait quelquefois chez son parent Sigobard dans le Ponthieu, elle prit du goût pour les exercices ascétiques. St.-Valéry lui accordait une telle affection qu'il la chargea du soin de sa sépulture. (Il mourut en 622, d'autres disent en 624.) Aussi fut-ce avec répugnance, et vaincue par les sollicitations de ses parens, qu'elle consentit à épouser un seigneur d'Auvergne, nommé Guthland. Elle le suivit en Aquitaine, et vécut avec lui dans un parfait état de continence (1). Devenue veuve, elle se retira à Mareuil vers l'an 626; là, sous la direction de St.-Amand dont elle aimait à recevoir les conseils, elle fonda un monastère de filles, s'y renferma et s'y livra à la vie contemplative. Chaque jour, les instans qu'elle pouvait dérober aux soins de sa communauté, elle les passait près d'une fontaine située dans le marais. Parvenue à un âge assez avancé, Ste.-Bertille donna à St.-Vindicien sa terre de Mareuil qu'il transmit à l'église d'Arras en 674. Elle était morte avant cette époque (2). Ferri Delocres a transcrit son épitaphe

(1) Les légendes du VII.e siècle nous apprennent que ce singulier vœu de continence dans le mariage n'était pas rare.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.

d'après un manuscrit de l'abbaye de Mareuil. En voici les deux premiers vers :

Progenie clara, Christo Bertilia chara :
Hujus matrona villa manet atque patrona.

Les évêques d'Arras avaient fait entourer d'une muraille la fontaine de Ste.-Bertille ; on s'y rend encore processionnellement chaque année, le jour de sa fête (8 octobre). On emplit des fioles de l'eau qu'on y puise, à laquelle une pieuse croyance attache la vertu de guérir ou de soulager l'ophtalmie. . . .

Le corps de Ste.-Bertille fut levé, et ses reliques enfermées dans une châsse d'argent richement incrustée d'or, par les soins de l'évêque Gérard II, en 1081 (*).

Le monastère de Mareuil fut détruit par les Normands en 881, et abandonné pendant environ cinquante ans. En 930, ou 935, l'évêque Fulbert y établit des chanoines réguliers et leur donna une manse seigneuriale qui s'étendait jusqu'à la rivière de Scarpe (*fluv. Satis.*). Cet établissement languit jusqu'en 977, que le roi Lothaire, à la prière d'Emma, sa femme, ordonna de restituer à l'abbaye les biens qui composaient sa dotation.

En 1134, l'évêque Alvise réforme le monastère, et y établit des chanoines réguliers de St.-Augustin, de la congrégation d'Arrouaise, en place des moines qui se négligeaient.

Les possessions de l'abbaye furent confirmées par les papes Eugène III, en 1152 et 1183, et Clément, en 1188.

L'abbaye n'était pas seigneur de Mareuil ; cette terre appartenait aux évêques d'Arras, et la propriété leur en

(*) Locrius. Chron. belg.

avait été confirmée par Eugène III en 1152. L'évêque Pierre de Rauchicourt fit reconstruire le château en 1490. Un de ses successeurs, Eustache de Croy, y mourut en 1538, léguant à l'abbaye la manse dans laquelle se trouve la fontaine de Ste.-Bertille (1). Les religieux avaient à Arras, sur la place Quincaille, un refuge qui fut bâti en 1656.

La partie du village de Mareuil située sur la rive droite de la Scarpe portait anciennement le nom de *Gonnaiz*, *Goyet* et *Goui-les-Mareuil*.

ROCLINCOURT.

Rodulfi cortis, Rokelincort, Roiclencourt, Roclaincourt, dans les chartes. Le chapitre d'Arras et l'abbaye de St.-Vaast se partageaient ce village. L'église et une dîme avaient été données au chapitre par l'évêque St.-Vindicien en 674 (2). St.-Liébert, évêque d'Arras et de Cambrai, lui confirma cette possession en 1070, et lui accorda l'année suivante une brasserie (cambam), sise en ce lieu (3). Les droits de St.-Vaast sur le reste du territoire dataient de l'an 1045. — Par lettres données à Fampoux le 16 janvier 1273, le comte

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Balderic. Chron. Lib. 1. Édition de M. Leglay. — Cette date de 674, qui est admise, ne concorde pas avec la finale du diplôme *donné le 8 des Ides de mai, l'an VII du règne de Thierry III.* Ce prince commença à régner en 670. Il faudrait donc reporter la date du diplôme à l'an 677. Cette différence est insignifiante; et pour juger la question, il conviendrait d'abord de dissiper les doutes qui se sont élevés sur l'authenticité de cet acte.

(3) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3. Preuves.

Robert II reconnaît devoir à Baudouin, sire de Roiclencourt, 132 livres parisis pour le dédommager des pertes qu'il a essuyées au tournoi de *Sélini* (1). — Pendant le siége d'Arras en 1654, le général don Garcie avait ses quartiers à Roclincourt.

Ce village avait sa coutume locale, elle fut rédigée en 1507.

Dans le siècle dernier, des vases romains ont été découverts dans les flancs d'un monticule qui s'élevait sur ce territoire.

SAINT-AUBIN-ANZIN.

Sur la Scarpe, et en partie sur la voie romaine d'Arras à Thérouanne, dite chaussée Brunehaut. La section d'Anzin a seule quelque intérêt historique. M. Leglay (notes sur Baldéric) croit que ce lieu est l'*Unziacum* donné par St.-Vindicien à l'église d'Arras. Cependant nous le voyons figurer sous les noms d'*Anzinio* et d'*Anzimum*, parmi les possessions reconnues à St.-Vaast par le diplôme d'Hincmar de 870. Cet acte affecte, *ad portam ecclesiæ*, une manse avec un moulin. Il assigne la même destination à Bernay (*villam Berneiam*), sur la Scarpe (2). Le nom de cette partie de St.-Aubin est depuis longtems inusité. — En 1076, Robert-le-Frison, comte de Flandre, accorda les viviers d'*Anzaing* à l'abbaye de St.-Éloy (3). — St.-Vaast était propriétaire des

(1) Godefroy. Invent. des chartes d'Artois. Tom. 1. M. S.
(2) Miræus. Dipl. belg.
(3) Locrius. Chron. belg.

belles prairies qui bordent la rivière, et de plusieurs fermes, dont l'une, située sur la chaussée, s'appelait *Labiette*. Les abbés avaient à Anzin une petite maison de plaisance près du marais, nommée la *Grenouillère*.

SAINTE-CATHERINE-LÈS-ARRAS.

Cette commune, traversée par la Scarpe, est le prolongement du faubourg du même nom, à partir du point dit la Croix de Grès. La voie d'Arras à Thérouanne y prend naissance près de l'église. — Le nom du chemin de la *Croix Démencourt*, plus connu sous celui de Baudimont, rappelle l'antique juridiction domaniale, appelée dans les chartes *dominica curtis*, vulgairement *Pouvoir Démencourt*. Elle s'étendait de la Croix de Grès à la Scarpe. St-Vindicien donna, en 674, à l'église d'Arras, un moulin qui en dépendait (1), et l'archevêque Hincmar reconnut, en 870, à l'abbaye de St.-Vaast, une manse qu'il affecta spécialement *ad matriculam ecclesiæ* (2). Cette communauté possédait aussi des prairies sur les rives de la Scarpe, et la ferme de la *Falecque* sise sur la Place. La paroisse était de sa juridiction sous le nom de *Parochia de Miolens*. La bibliothèque d'Arras conserve un manuscrit sur vélin, du XI.e siècle, intitulé : *Rentale parochiæ de Moylens pertinentis ad abbatiam S. Vedasti.*

(1) Balderic. Chron. Lib. 1. — Le nom de *Pouvoir* ou *Pooir* (Potestas), signifie juridiction.

(2) Miræus. Op. diplom. 1.

L'église, détruite pendant l'orage révolutionnaire, fut rétablie dans les premières années de l'Empire.

La tradition rapporte que les religieux de St.-Vaast ont cultivé la vigne dans le IX.e siècle, sur les versans des hauteurs de Ste.-Catherine et de St.-Laurent, alors abritées par des forêts. Cette culture était commune à cette époque; car les tables de St.-Folquin (1) nous apprennent que l'abbaye de St.-Bertin possédait, en 858, dans dix villages de la Morinie, des vignobles qui ne jouissaient pas d'une exposition aussi favorable. La vigne a été cultivée près de Béthune jusqu'à la fin du XV.e siècle (2), et le fief de la *vigne,* au sud d'Arras, est le dernier clos du pays où l'on ait fabriqué du vin.

On éprouve un frisson involontaire en parlant du vin d'Artois, auprès duquel le Surêne serait sans doute du nectar; mais il faut se rappeler que les défrichemens ont modifié le climat. J'ai lu quelque part que l'empereur Julien, qui aimait le séjour de *Lutèce,* faisait un grand cas du vin de Surêne.... *Sic transit gloria mundi,* ou si l'espèce n'a pas dégénéré, le goût de ce prince témoigne de sa philosophie.....

SAINT-LAURENT-LES-ARRAS.

Sur la route de Douai, et près de la Scarpe. Ce village était de la jurisdiction de St.-Vaast dès 1045. Une partie portait le nom de d'Imercourt (*Imericortis* et *Imercurt* dans

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 2.

(2) M. Lequien. Notice sur Béthune.

les chartes). En 1098, Lambert, évêque d'Arras, accorda à l'abbaye l'autel d'*Imercurt;* cette concession fut confirmée en 1102 par le pape Paschal II (1), et par Alexandre III, en 1169.

Les chartes du XI.e siècle donnent indifféremment à ce village les noms d'Imercourt et de St.-Laurent; car nous voyons, en mai 1047, un sire Bernier d'*Imericorte* (2) figurer comme témoin d'une donation faite à l'abbaye de Mont-St.-Martin, par Bauduin, comte de Flandre; et, en février 1071, l'évêque St.-Liébert, donner à l'église d'Arras un moulin (*molendinum apud S. Laurentium*).

Dans le moyen-âge, un château-fort, flanqué de quatre grosses tours, existait à l'angle que forment les deux branches de la route de Douai. La tradition a conservé le souvenir d'une querelle féodale entre le baron d'Imercourt et son voisin Bertoul de Bailleul, assisté de Gérard de Sains, sire de Willerval, son allié. Les deux partis se rencontrèrent dans les prairies de St.-Nicolas, et un combat sanglant s'en suivit. Ce fait serait du XII.e siècle.

Sur les hauteurs de St.-Laurent, là où passait la chaussée d'Arras à Tournay, était une vaste forêt à laquelle sa situation en pente avait fait donner le nom de *Jecte-Fort*. Les carrières qu'elle renfermait, sises à la droite de la route, ont fourni les pierres calcaires qui furent employées à la construction de la cathédrale d'Arras, dans la seconde moitié du XIV.e siècle. Ce bois fut détruit dans le siècle suivant.

L'abbaye de St.-Vaast possédait à St.-Laurent une grande ferme nommée la cense d'Hervin. Je crois que son titre de

---

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

possession est le diplôme d'Hincmar de 870. Cet acte lui assigne *herbinicurtem, cum longobragio* (1). L'usage a supprimé la terminaison *court*, et le changement du *b* en *v*, très-commun dans les langues, ne doit pas arrêter un instant. *Longobragio* n'est pas un nom de lieu, mais une désignation de propriété : il signifie long-marais (2) ; et ce long-marais n'est autre chose que cette langue de terre qui s'étend sur la rive droite de la Scarpe, en face d'Hervin, du bout des jardins de la prévôté de St.-Michel, jusqu'au marais d'Athies, et qui est encore appelée la *Longuinière*. La cense d'Hervin fut d'abord habitée par des religieux, qui défrichèrent les terres de l'exploitation. La propriété d'*Erveng* fut longtems contestée à l'abbaye; ses droits sur cette maison furent enfin reconnus en 1239 (3). Cette ferme, ruinée pendant le siège d'Arras de 1414, fut rebâtie quelques années après par l'abbé Jehan Duclercq (4), *et y avait fait,* dit l'intéressante chronique de Jacques Duclercq, son neveu, *une moult noble place pour y mener son couvent, ou par adventure soy y tenir en cas de mortalité* (Liv. 4). — Les lavoirs de St.-Vaast étaient établis à Hervin. Cette ferme existe encore. On y voit les restes d'une chapelle qui était sous l'invocation de St.-Antoine.

Entre la Longuinière et le chemin de Feuchy, on voyait encore, au commencement du siècle dernier, l'ermitage et la chapelle de *Notre-Dame-des-Bois*. Cette pieuse retraite était ancienne. En 1615, l'ermite Jean Delattre, qui l'habitait,

---

(1) Aub. Lemire. Dipl. belg.

(2) De *Bray*, celtique, marais, *bragium* dans le bas latin des chartes.

(3) Godefroy. Invent. chron. des chartes.

(4) Il mourut le 15 septembre 1462.

écrivit la relation de son pélerinage à Jérusalem. En 1737, cette paisible demeure fût le théâtre d'un événement tragique. Des brigands s'y introduisirent de force pendant la nuit, et le malheureux habitant de la cellule fut assassiné. L'ermitage fut alors fermé par ordre de l'évêque, et abandonné.

SAINT-NICOLAS-LES-ARRAS.

Situé sur la route de Douai, et traversé par la Scarpe, qui y devient navigable à l'endroit dit les Quatre-Crics.

En 1148, l'évêque Godescalc, successeur d'Alvise, conféra au chapitre d'Arras l'église de St.-Nicolas-*en-Méolens*. (*) Au mois d'avril 1809, un horrible incendie dévora environ soixante-quinze maisons de cette commune. Comme ce sinistre éclata dans l'après-midi, la population et les pompiers d'Arras s'y portèrent de grand courage; et le zèle que déployèrent les prisonniers anglais du dépôt de la citadelle fut particulièrement remarqué. L'église, vendue et démolie après 1793, ne fut reconstruite que sous la restauration.

(*) Les droits de juridiction de St.-Vaast sur ce village dataient de l'an 1184. Après avoir été longtems contestés, ils furent reconnus en 1494. (Archives du département).

CANTON D'ARRAS *(Sud)*.

Il est formé de huit communes rurales, dont trois sont arrosées par le Crinchon, et deux par la Scarpe. Jusqu'au VI.e siècle, la moitié de sa superficie n'était guère qu'une forêt, comme les noms de lieu l'indiquent. Les villages furent très-maltraités par les armées en 1477, 1595 et 1640.

ACHICOURT.

Sur le Crinchon. Nommé dans les chartes *Harcicort, Harchicourt* et *Hachicourt*. Ce village date du VII.e siècle. Il était de la juridiction de St.-Vaast, à cause du lieu nommé *Hadas*, reconnu dans les possessions de l'abbaye par le diplôme de St.-Vindicien, évêque d'Arras, de l'an 674, et par celui d'Hincmar de 870. Lemire, *ann. belg.*, traduit *Hadas* par *Héze* qui est bien le même que *Hées*, section du territoire qui avait donné son nom à une juridiction appelée le *Pouvoir d'Hées*, qui s'étendait des environs de l'église au

chemin d'Hagerue. On peut induire de ces appellations primitives, et d'autres circonstances de localité, que le nom d'Achicourt est dérivé du latin *haga,* haie, bois.

L'autel d'*Hadas* fut accordé à l'abbaye par l'évêque Lambert en 1098 : le pape Paschal II confirma cette concession en 1102. — *Harcicurt villa est in parochia Hadis,* dit le cartulaire de St.-Vaast. (In-folio. Archives.)

Du XI.e au XVI.e siècle, les seigneurs d'Achicourt paraissent avoir joui d'une assez grande importance. Le sire Walter *d'Harcicorte* figure comme témoin d'une charte de Bauduin, comte de Flandre, du mois de mai 1047 (1). — Wagon d'Arras, chevalier, fait hommage, en 1237, à Robert, comte d'Artois, de sa forteresse *d'Harchicourt* (2). — L'emplacement de ce château est reconnaissable. En 1330, Jean d'Araines était grand bailli de St.-Pol. Enfin, sous Charles-Quint, le possesseur de cette terre était au nombre des familles équestres qui illustrèrent ce règne.

Au lieu nommé le *Grand Val,* une maladrerie ou léproserie avait été fondée au XIII.e siècle. Une autre, à titre de succursale, avait été établie au *Petit Val.* L'extinction graduelle de la lèpre d'Orient rendit ces fondations inutiles au commencement du XV.e siècle. Aussi, nous voyons, de 1425 à 1430, Régnault de Ghimes, prévôt de Beauquesne, grand justicier du pays pour le duc de Bourgogne, tenir ses assises criminelles au *Grand Val,* qu'il n'abandonna qu'à cause de l'exiguité du local. Cette prévôté foraine de Beauquesne fut transférée à Arras, en 1454, par ordonnance du duc Philippe (3). — Les deux maladreries furent réunies à l'hôpital St.-Jean d'Arras par lettres d'amortissement du roi, en 1698.

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.
(2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.
(3) Archives départementales.

Achicourt est le potager d'Arras ; ses laborieux habitans ont fait de toute la vallée un immense jardin qui plait à l'œil par la variété des cultures, et dont les produits approvisionnent la ville. Au tems de la terreur, l'arrivage des denrées se ralentissait : le représentant Lebon écrivit aux membres du conseil de la commune, « qu'il ferait raser leurs maisons, » si les femmes, les baudets et les provisions cessaient un » seul jour d'arriver en abondance au marché. » Cette étrange lettre n'a pas besoin de commentaire.

L'église, démolie pendant la Révolution, a été rebâtie depuis plus de vingt ans.

Une partie des habitans professe la religion protestante. Catholiques et réformés vivent dans une union parfaite.

L'école d'Achicourt est une des premières où la méthode lancastérienne ait été adoptée en 1822 (*).

AGNY.

Sur le Crinchon. De *Agnio,* nom générique signifiant eau, et que l'on retrouve diversement modifié dans beaucoup de noms de lieux, en France et en Italie. Le diplôme d'Hincmar, de 870, assigne à l'abbaye de St.-Vaast, sur le domaine *d'Avez* (Navez-les-Agny), cinq manoirs avec un moulin et

(*) Sous la direction de M. Hauttecœur, homme bien supérieur à ses modestes fonctions. La Société royale d'Arras, appréciant ses connaissances en mécanique, lui a décerné, le 30 décembre 1833, une médaille d'or, pour un *Diviseur* d'une exécution parfaite.

des dîmes (1). — Le village était tenu du chapitre d'Arras, et des chevaliers de Malte.

Le prince de Condé, lors de sa tentative sur Arras en 1654, campa le 4 juillet entre Agny et Beaurains. On voit encore, à peu de distance de la rive droite du Crinchon, des fragmens d'ouvrages que l'on croit être les restes des lignes espagnoles. Le maréchal de Villars y campa en 1710-1711 et logea au presbytère. La seigneurie d'Agny appartenait à la maison de Guînes-Souastre, dont le dernier titulaire fut le marquis de Castries.

BEAURAINS.

Belrinium, Belloraino et *Beaureng*. Ce village a emprunté son nom du voisinage de la forêt de Mofflaines. Le vieux mot *rain* signifie la lisière d'un bois et les terres qui y sont contiguës (2).

Beaurains, ses dépendances et son église sont compris dans la donation faite au chapitre d'Arras par St.-Vindicien, en 674 (3). — St.-Liébert, évêque de Cambrai, accorda, en 1070, au même chapitre, l'autel de *Belrain*, libre de toutes redevances. Il céda l'année suivante, à l'église de Lens, ses

(1) Miræus. Dip. belg.

(2) De *ramus*, rameau ou *rainceau*. Le nom de la ville de Rheims a la même origine, comme le témoignent ses armoiries composées de deux *rainceaux* entrelacés. Les ordonnances de Charles V, de 1376, et de François I.er, de 1515, parlent du *rain* des forêts.

(3) Balderic. Chron.

aleux sur *Beaureng* (1). — Philippe d'Alsace ayant fondé l'hôpital St.-Jean d'Arras, assigna en 1179 à cet établissement des rentes en blé sur Beaurains. La maladrerie, créée dans ce village au XIII.e siècle, fut réunie à l'hôpital St.-Jean en 1698.

FAMPOUX.

Sur la Scarpe. *Fanum Pollucis, Fampolium.* On croit qu'un temple de Pollux fut érigé en ce lieu sous la domination romaine. Quatre tombeaux en marbre blanc découverts au lieu dit de *St.-Quentin,* et d'autres antiquités romaines trouvées dans le marais, autorisent cette tradition. L'an 1000, un chevalier, Hugues de Gomicourt, était seigneur de Fampoux. Un de ses successeurs, le sire Walbert de *Fampolio,* joûte au fameux tournoi d'Anchin, convoqué en 1096 par Anselme de Ribeaumont, comte d'Ostrevent, pour solenniser l'établissement de l'abbaye (2). — Le haut domaine de ce village appartint aux comtes d'Artois dès le tems de Philippe d'Alsace. Le seigneur n'aliéna entièrement ses droits en leur faveur qu'en 1239 (3). Le comte Robert II était en pleine possession de cette terre, car nous avons des lettres de ce prince, datées de Fampoux, du 16 janvier 1273 (4). — Le château était situé au bas de la place, près du pont. Le comte Louis de Crécy y séjourna au mois d'octobre 1336. — La comtesse Mahaut accorda en 1323, aux pauvres de ce

(1, 2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1
(4) Idem.

village, le tiers d'une rente de 100 livres dont le surplus était affecté aux pauvres d'Arras et de Rémy (1). Cette terre, après être restée au domaine d'Artois jusqu'à la fin du XV.e siècle, passa dans plusieurs nobles maisons, entr'autres celles de Bournonville et de Noailles.

L'église, qui est dans une position élevée, a été bâtie en 1539 ; trois fois, elle a été frappée de la foudre. Les réparations des murs, en désaccord avec le reste de la construction, témoignent de ces accidens.

Le lieu dit le Petit-Fampoux, situé sur la rive droite de la Scarpe, dans un endroit très-marécageux, a fait partie, sous le nom *d'Aquæ* (2), de la donation de Vindicien à l'église d'Arras en 674. La chapelle qui y fut érigée portait le nom *d'Eglisette*. Cette portion de territoire dépendait du chapitre.

FEUCHY.

Ce village, situé près de la Scarpe (rive droite), est compris sous le nom de *Felci* dans la donation faite en 673 à l'abbaye de St.-Vaast par le roi Thierry III. Lambert, évêque d'Arras, accorda en 1098 à cette abbaye l'autel de Feuchy : le pape Paschal II confirma cette cession en 1102. (Mirœus. *Dip. belg.* — Locrius.) Ce lieu est la patrie de Jean de Fœucy, abbé de St.-Éloi et d'Hénin-Liétard, conseiller de l'empereur Charles-Quint, auteur d'une chronique de Flandre.

---

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Balderic. Chron. camb.

NEUVILLE-VITASSE.

Nova villa. Neufville sire Wistace. Ce surnom vient de *Wistachius,* Eustache, nom qu'a porté une suite de seigneurs de Neuville, de l'an 1047 à l'an 1286 (*). — Ces seigneurs riches et puissans étaient bannerets d'Artois dès le XI.e siècle. L'un d'eux parut avec éclat au tournoi d'Anchin en 1096; un autre fonda l'abbaye du Vivier à Wancourt en 1219. Cette terre tomba ensuite par alliance dans la famille de Montmorency; elle appartenait en 1789 au prince Lorrain de Vaudemont, sur lequel elle fut confisquée et ensuite vendue. Les ruines du château se voyaient encore il y a quarante ans.

En 1179 et 1181, Philippe d'Alsace assigna des rentes en blé sur Neuville à l'hôpital St.-Jean d'Arras. La maladrerie, fondée en ce lieu au XIII.e siècle, fut réunie en 1698 à cet hôpital.

Neuville était encore naguère un des plus jolis villages des environs d'Arras: le défrichement du bois du château et des bosquets disséminés sur le territoire, lui a fait perdre tous ses agrémens.

THILLOY-LES-MOFFLAINES.

Thilgidum. Tilgidum. Reconnu dans les possessions de St.-Vaast par le diplôme de l'évêque Vindicien en 674. Le revenu de ce lieu fut assigné en 870, par l'archevêque Hincmar,

(*) Le Carpentier. Histoire de Cambrai. — Godefroy. Invent. chron.

pour être employé en œuvres pies, *pro remedio animæ Caroli Calvi, et Ermentrudis uxoris* (1). — Quoique ce village fût de la juridiction de St.-Vaast, l'évêque Liébert accorda l'autel au chapitre d'Arras en 1070 (2).

Le bois de Mofflaines, *Nemus Mofflinense*, dépendait aussi de l'abbaye. Il s'étendait de Thilloy à Feuchy, ne comprenant pas moins de 1,500 mesures. Quelques habitations construites sur la lisière portaient le nom de *Villa* de Mofflines. Un oratoire y existait, et la possession de l'autel fut confirmée à l'abbaye en 1098 par l'évêque Lambert (3). En 1238, par suite d'une grave dissension entre Martin, abbé de St.-Vaast, et le comte Robert d'Artois, touchant les limites de leur juridiction, ce dernier envoya des hommes d'armes qui brûlèrent la villa de Mofflaines (4). Un accord intervint en 1245. Il fut réglé que l'abbaye ne pourrait pas enclôre le bois, et que le comte y avait toute juridiction, hors le droit de garenne (5). — Le bois avait beaucoup souffert pendant le siége d'Arras de 1414, et la *villa* avait été brûlée : Jean de Méricourt, abbé de St.-Vaast, fit rebâtir les habitations et repeupler le bois en 1416.

Pendant le siége d'Arras en 1477, l'armée de Louis XI détruisit 5,000 chênes. Elle fut aidée, dit Ferri Delocres, par les riverains qui profitèrent de cette occasion pour piller. Dans le siècle suivant commencèrent les défrichemens réguliers, et sur l'emplacement du bois s'éleva la belle ferme de Court-au-Bois.

---

(1) Miræus. dip. belg.

(2, 3, 4) Locrius. Chron. belg.

(5) Godefroy. Invent. chron.

Le 3 juillet 1654, la cavalerie espagnole établit ses quartiers à Thilloy et à la Court-au-Bois. Le prince de Ligne et l'archiduc se logèrent à la ferme. Cette grande exploitation est aujourd'hui démembrée, et les bâtimens sont démolis depuis environ trente ans.

WAILLY.

Sur le Crinchon. De *Vallis*, vallon. Ce village fit partie de la dotation de l'abbaye de Corbie, fondée en 662 par la reine Bathilde, au nom de Clotaire III (1). En 1096, Willem, sire de Wailly, figure au tournoi d'Anchin (2). — Dans une déclaration des dettes du comte d'Artois du 1.er juillet 1274, un sire Pierre de Wailly est repris comme créancier de ce prince pour frais de tournoi (3). Dans les derniers jours de juillet 1414, le roi Charles VI se loge à Wailly pendant que son armée faisait les approches d'Arras. Il y eut près du village des escarmouches entre les gens du roi et ceux du duc Jean de Bourgogne. (Monstrelet. Chron. Liv. 1.)

(1) Cette dotation fut confirmée par un diplôme de Louis-le-Débonnaire en 825.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

CANTON DE BAPAUME.

Ce canton était traversé par la grande voie romaine de Rheims à Thérouanne, dont une partie porte aujourd'hui le nom de chemin de St.-Quentin, depuis les environs de Bapaume jusqu'à St.-Sauveur-les-Arras. Le pays était encore couvert de forêts immenses aux IX.e et X.e siècles. Le nom de plusieurs communes rappelle cet ancien état de la contrée.

En 1437 et 38, des bandes d'*escorcheurs* désolèrent le Vermandois, le Cambrésis et lieux voisins. Par suite de ces pillages et de la licence des guerres, la population était si misérable, qu'en plusieurs endroits on fut réduit à saler des enfans pour se nourrir de leur chair!!! Des loups se montraient en troupe aux abords des villages; et, à peu près vers la même époque, il n'était pas rare de rencontrer des attelages de paysans picards traînant de lourdes voitures..... (Meyer. Annal. rer. belg. — Locrius).

ACHIET

(LE GRAND ET LE PETIT).

Jadis *Auchiet*. Le nom de ces deux villages, que je ne trouve mentionné nulle part avant le XIII.e siècle, vient du

latin *haga,* haie, par extension bois. Leur situation près de plusieurs territoires forestiers donne à cette origine un haut degré de probabilité. La terre d'Achiet-le-Petit, démembrée du comté de Bucquoy en 1699, appartenait, en 1789, à M. de Diesbach, colonel suisse. Le magnifique château a été renversé par la tourmente révolutionnaire. L'église est une lourde construction du XVI.e siècle. — La terre d'Achiet-le-Grand fut longtems possédée par la famille de Lannoy.

AVESNES-LES-BAPAUME.

Avesnes-les-Nonnains. — *Avena dominarum,* et *Avenensis parthenon* dans les chartes. Ainsi surnommé d'une abbaye de dames nobles, qui y fut fondée, en 1128, par Clémence, épouse de Robert de Jérusalem, comte de Flandre. En juillet 1414, le roi Charles VI y logea pendant le siège de Bapaume. La guerre ayant ruiné cette maison, les religieuses se retirèrent, en 1565, au château de Bellemotte (à Blangy-les-Arras). — Ce village était de la jurisdiction de St.-Vaast dès l'an 1119.

BANCOURT.

Bancort. Banni cortis, maison du ban. Ce mot signifie ici un lieu public qu'avaient les seigneurs, pour obliger leurs tenanciers à quelqu'acte de vassalité, comme de venir moudre ou cuire à leur moulin ou four banal. Ce village est du X.e siècle. Le premier acte, où je trouve mentionné un seigneur

de Bancourt, est une charte de l'abbaye d'Arrouaise de l'an 1200. St.-Vaast y possédait une rente en 1245. — (D. Gosse. Hist. d'Arrouaise).

BAPAUME.

Bapalmæ. Ce lieu est compris dans la nomenclature des villes et bourgs cédés, en 863, par Charles-le-Chauve à Bauduin-Bras-de-Fer, pour former le comté de Flandre (1). Au XI.e siècle, la tradition nous dépeint Bapaume comme un château fort situé au milieu des bois, et occupé par un brigand fameux nommé Bérenger (2), qui en avait fait son repaire. Après la dispersion de sa troupe, que la puissance publique eut beaucoup de peine à chasser du pays, la forteresse revint aux comtes de Flandre et d'Artois, qui s'y firent représenter par un châtelain. De nombreuses habitations s'élevèrent alors sous la protection de ses créneaux, et la nouvelle bourgade fut érigée en paroisse. Vers la fin du siècle suivant, Philippe d'Alsace la dota de quelques franchises, qui lui valurent le surnom de *Franqueville*.

Le 28 avril 1180, une imposante cérémonie vint faire époque dans les annales de Bapaume. Le Mariage de Philippe-Auguste, roi de France, avec Isabelle de Hainault, fut célébré dans l'église de St.-Nicolas, par Roger, évêque de Laon, en présence des comtes de Hainaut, d'Alsace, de Namur, de

(1) Olivier de Wrée. Sceaux de Bourgogne, in-4.°

(2) La légende de Bérenger ne pouvant pas trouver place dans le récit, nous la donnerons dans un appendice de l'article *Arrouaise*.

Clermont, de Soissons, de Ponthieu et de St.-Pol, et au milieu d'un concours immense qu'avait attiré cette solennité (1).

Après la mort de Philippe d'Alsace, le congrès d'Arras adjugea Bapaume à Louis, fils aîné du roi, comme lui revenant, ainsi que d'autres villes d'Artois, du chef de sa mère (1191).

Philippe-Auguste, pour s'attacher ses nouveaux sujets, en même tems qu'il satisfaisait au besoin de l'époque, accorda en 1196 une charte de commune aux *bourgeois de Bapaume*, avec permission *d'élire, de quatorze en quatorze mois, un nouveau mayeur, de nouveaux échevins et de nouveaux jurés*, et avec pouvoir, *aux susdits échevins, de juger tous les différends qui s'élèveront dans l'enceinte de ladite ville, comme au tems de Philippe, comte de Flandre* (2). Cette charte fut confirmée par Louis, fils du roi, en 1207, par Robert I.^{er}, comte d'Artois, en 1248, et par Robert II, en 1268 (3).

Eudes, duc de Bourgogne, érigea le bourg en ville, en 1335; il le fit entourer d'un mur d'enceinte, avec des portes munies de tours. Pendant l'incursion des Anglais en Artois en 1359, les sires Houdart de Renty et Enguerrand d'Hesdin se jettèrent dans cette place avec leur *chevauchée* pour protéger cette frontière.

Au mois de juillet 1414, le roi Charles VI entre en Artois pour réduire son puissant vassal, Jean-sans-Peur, duc de

---

(1) La reine fut ensuite couronnée à St.-Denis, le jour de l'Ascension. Elle mourut en 1189. L'inscription gravée sur sa tombe commençait par ce vers :

Ut Bapalma tuos Isabella sacravit amores.

(2) Recueil des ordonnances. Tom. XI.

(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

Bourgogne. Ses premiers efforts se dirigent sur Bapaume que défendait Ferri d'Hangest. L'armée royale, qui d'abord fut obligée de s'approvisionner d'eau à la rivière de Miraumont, pourvut ensuite à cette nécessité en creusant autour de la ville plus de cinquante puits qui fournirent la meilleure eau (*). Le gouverneur, ne pouvant résister avec une garnison de 800 hommes, rendit la ville et le *châtel* après quelques jours d'investissement. Elle fut restituée la même année au duc de Bourgogne par suite du traité d'Arras. Le duc Philippe-le-Bon séjourna quelques jours au château de Bapaume au mois de février 1420.

Au mois d'août 1474 fut fondé l'hôpital St.-Pierre, desservi par des religieuses du tiers-ordre de St.-François. Elles avaient la direction de l'hôpital militaire. Cet établissement, qui était dû aux libéralités d'Antoine, bâtard de Bourgogne, fut modifié en 1524.

Louis XI s'empara de Bapaume en 1476. Quelques années après, cette ville rentra sous la domination de l'archiduc Maximilien, époux de la duchesse Marie de Bourgogne. Elle était encore pauvre et mal fortifiée lorsque le duc de Guise se présenta devant ses murs: il s'en rendit maître le 16 octobre 1521, fit raser les portes, brûla quelques maisons et l'abandonna. Bientôt après et par l'ordre de Charles-Quint, le sire de Renty répara les dommages et mit la ville dans un état de défense respectable. Néanmoins, en 1543, lorsque le duc de Vendôme mit le siége devant cette place, le gouverneur Hugues de Fleury, ne jugeant pas le poste tenable, sacrifia la ville en la brûlant, et se retira dans le château. Les

(*) Monstrelet. Chron. — Meyer. *Ann. rer. belg.*

Français, après avoir fouillé les ruines de la malheureuse cité, n'osent attaquer la forteresse et se retirent dans le Cambrésis. Le brave de Fleury mourut en 1556 : on conservait dans l'église, à la table des morts, son casque attaché à une chaîne de fer, avec une inscription qui rappelait ses hauts faits contre les Français qu'il avait surpris et battus l'année précédente (1).

Une longue paix console ensuite Bapaume de tant de désastres. C'est dans cette période que fut reconstruite l'église de St.-Nicolas. La tour fut commencée en 1570, et tout le vaisseau achevé sept ans après (2).

Le calme dont la ville jouissait fut un moment troublé par un incident remarquable. Un certain Antoine Lelièvre, natif de Basseux, capitaine dans les troupes de don Juan d'Autriche, vendit et livra Bapaume aux Français en juin 1578. Ils ne jouirent pas longtems du fruit de cette trahison ; la garnison d'Arras, aidée par les bourgeois, parvint à leur enlever la ville. Les Français furent tués ou pris. Lelièvre fut décapité. Sa tête, fichée au bout d'une pique, resta plusieurs mois exposée au-dessus de la porte Ronville; et ses membres, grossièrement figurés en grès, furent placés sur les remparts de Bapaume, où naguère on les voyait encore. C'est ce que le peuple appelle le *Cras lièvre*. Les différentes surprises de ville qui eurent lieu dans ce siècle et dans les dernières années du précédent, donnèrent lieu aux vers suivans qui les caractérisent. C'est un jeu de mots assez piquant.

---

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Dans la chapelle de la Vierge était placée une image de Notre-Dame, qui était l'objet d'une grande dévotion. Cette église dépendait du monastère de St.-Nicolas-au-Bois, près La Fère.

O Martis varium genus ! Subegit
Taxus (1) *Rigiacum, Lepus* (2) *Bapalmam :*
Clamans improba felis Audomarum (3),
Nux lusit pueros sed Ambianos (4).

Dans le XVII.e siècle, Bapaume fut doté de divers établissemens. Un couvent de Récollets fut fondé en 1604 ; — l'hôtel-de-ville et le beffroi commencés en 1610 ; — l'hospice civil, dit de Ste.-Anne, établi par le magistrat en 1623, fut desservi par des sœurs hospitalières de la règle de St.-Augustin.

En 1635, la guerre éclate entre la France et l'Espagne. L'armée française, commandée par le maréchal de la Meilleraye, assiége Bapaume et s'en rend maître le 18 septembre 1641, après huit jours de siége. La garnison espagnole sortit avec les honneurs de la guerre. Le maréchal-de-camp St.-Preuil, gouverneur d'Arras, était sur ces entrefaites avec un détachement à la poursuite d'un parti espagnol ; il rencontra la garnison de Bapaume qui venait de sortir de la ville par capitulation ; il la chargea par erreur, et ne s'aperçut de sa méprise qu'après l'avoir mise en déroute. Ce fait fut un des chefs d'accusation dans le procès qui lui fut fait à Amiens, et qui lui coûta la tête le 10 novembre 1641 (5). — La ville reste à la France par le traité des Pyrénées de 1659. Ses fortifications sont l'ouvrage du chevalier de la Ville et de Vauban. Au mois d'avril 1766, on y établit une école du corps

---

(1) Lemaire dit *Grisart*. (Surprise d'Arras en 1492).

(2) *Lepus*, lièvre.

(3) Allusion au miaulement du chat, employé dans la surprise de St.-Omer.

(4) Allusion au sac de noix, dans la surprise d'Amiens en 1597.

(5) H. Dusével. Hist. d'Amiens. 2 vol. in-8.°

royal d'artillerie pour soixante élèves, parmi lesquels on compta le célèbre Florian.

Bapaume, dont le bailliage comprenait 96 villages et hameaux, devint en 1790 chef-lieu de district.

Un conseil de prudhommes, composé de sept membres, y fut créé par ordonnance du 8 avril 1832. Sa juridiction s'étend sur les cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas.

Bapaume porte de sable, à trois mains d'argent de face.

Cette ville est la patrie de Mathieu Reginaldi, évêque de Thérouanne et confesseur de Charles VII. Il est auteur d'une vie des papes; de Jean Bernard, prieur des Dominicains de Douai, et d'Antoine Levesque, auteurs d'ouvrages ascétiques.

SAINT-ALBIN. — *Albini fanum*. Dépendance de Bapaume. Ce village avait un prieuré qui appartenait à l'abbaye de St.-Nicolas-au-Bois, près La Fère. Une charte de l'abbaye d'Arrouaise est datée de ce lieu l'an 1206 (1). — Une autre charte du 15 décembre 1242 mentionne le nom d'Eustache, chevalier, seigneur de St.-Albin (2).

BEAULENCOURT.

Nommé *Bellincort* dans deux chartes de 1152 et 1182 (3). En 1221, Tesson de Beaulencourt se *dévestit* de la dîme de cette paroisse, du consentement de Simon de Beugniâtre, de qui elle était tenue en fief. L'autel de Beaulencourt, qui appartenait au chapitre d'Arras, fut cédé dans le XIII.e siècle à l'abbaye d'Arrouaise par un acte d'échange.

(1) Hist. d'Arrouaise.
(2, 3) Invent. Chron. des chartes d'Artois.

BÉHAGNIES.

Si l'on a égard à la situation de ce village près de la petite vallée dont le fond sert de lit à celle des branches du Cojeul qui passe à St.-Leger, et qui a de l'eau dans les crues, il faut traduire ce nom par *bey* celtique, près, et *agnio,* eau. *Béhaignies* était déjà de la juridiction de St.-Vaast en 1245. (Archives départementales.)

BEUGNIATRE.

Jadis *Buignastre* et *Bugnastre.* Ce village est antérieur au XII.e siècle. L'abbaye d'Anchin a eu des droits à la collation de la cure. Ses armes étaient peintes sur les vitraux de l'église. Jean de Buignastre, chevalier, figure comme pair aux plaids du comte, tenus à Bapaume en août 1286 (1). La seigneurie, qui relevait alors de la terre de Longastre, a été possédée depuis par les familles de Magnicourt, Pronville et Vignacourt. (P. Ignace. M. M. S.)

BIEFVILLERS.

Jadis *Bienviller.* (*Viviani villarium*), domaine de Vivien, nom syncopé dans celui de *bien,* qui est synonime selon le vocabulaire hagiologique (2).—Ce village, que je ne trouve mentionné nulle part avant le XII.e siècle, était tenu de l'abbaye de Mont-St.-Quentin en 1240.

(1) Invent. chron. des chartes d'Artois.
(2) Dict. étymol. de Ménage. 2 vol. in-f.°, tom. 1.

BIHUCOURT.

Nommé dans les chartes et anciens titres, *Bieaucourt*, *Bizeaucourt* et *Bijaucourt*. Il est probable que ce nom est l'altération de celui de Beaucourt. Ce village était de la juridiction de St.-Vaast dès le XII.e siècle. Les droits de l'abbaye furent reconnus en 1245. (Archives départementales).

FAVREUIL.

Faverœulles dans la coutume. Le radical de ce nom paraît être le mot *Faber*. Une fabrique ou atelier aurait donc été, dans des tems reculés, le noyau de ce village. Sa proximité de la voie romaine donne du poids à cette opinion. Le seigneur du lieu figure comme témoin d'une charte du 15 décembre 1242 (1).

FRÉMICOURT.

Firmini cortis. Nommé *Frémercourt* dans une charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1156, qui annule un accord entre un franc tenancier du lieu et l'abbaye d'Eaucourt (2).

GRÉVILLERS.

Gratiani villarium. Comme de *Gratianopolis* on a fait Grenoble. Les noms de lieux fourmillent de ces altérations.

(1, 2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

Gréviller est mentionné dans une charte de 1240. Le domaine appartenait, en 1789, à M. Obert, qui avait entrée aux États d'Artois.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

LE SART.

Sartum. Bois défriché. Ce nom et ses analogues Sars, Essars (*Essartum, Exartus*, etc.), sont communs dans toutes nos provinces; ils indiquent des territoires soumis au défrichement. Les concessions des forêts par les rois Francs étaient faites à la charge de *exartandi* (1). Le Sart n'était encore qu'un hameau au XI.e siècle. Il est nommé dans un titre de l'abbaye d'Eaucourt de l'an 1106.

LE TRANSLOY.

Situé sur la route de Péronne, ce village est nommé dans les chartes *Trasnoy* et *Trambloy* : de *tremuletum*, lieu planté de trembles. Cette localité, aujourd'hui si importante, n'était au XI.e siècle qu'un pauvre hameau dépendant de la paroisse de Rocquigny, et où naquit l'ermite Roger, l'un des trois fondateurs de l'abbaye d'Arrouaise. La terre du Transloy fut donnée, en 1097, à ce monastère, par Clémence, fille de Guillaume de Bourgogne, épouse de Robert-le-Jeune, comte de Flandre (2). — Un sire Guillaume du *Trambloy* est repris dans un acte du 1.er juillet 1274, comme créancier du comte d'Artois pour frais de tournoi (3).

(1) Capitulaires de Charles-le-Chauve. Baluze. Tom. 2.
(2) Gosse. Hist. d'Arrouaise, 1786.
(3) Godefroy. Tom. 1. M. S.

Ce territoire faisait partie, au X.e siècle, d'un district forestier, connu dans les chartes sous les noms d'*Atrewasia* et *Arroasia in arida Gamantia* (*) Arrouaise. Cette immense forêt s'étendait depuis Albert jusqu'à la Sambre vers les Ardennes, vingt-cinq lieues de l'est à l'ouest. Du côté d'Albert, on trouve le bois d'Arrouaise, Sailly et Maisnil-en-Arrouaise, et vers la Sambre, d'autres bois du même nom, Gouy, Montigny et Vaulx-en-Arrouaise. Elle était coupée par un grand chemin appelé *Via sanctorum*. Les abbayes de St.-Vaast, Corbie, Mont-St.-Quentin et Honnecourt y possédaient des fonds. On leur doit les défrichemens opérés dans les XI.e et XII.e siècles. Des troupes nombreuses de frères n'étaient occupées qu'à défricher des bois et des bruyères. Cette occupation habituelle leur avait fait donner le nom de *Sartaires*.

C'est au sud du Transloy, au lieu nommé le *tronc Bérenger*, auparavant point de réunion de la troupe de ce brigand, que trois ermites, Roger, Heldemar et Conon, construisirent, vers l'an 1090, une pauvre cabane de feuillages, réunirent quelques pieux cénobites, et obtinrent, en 1097, de Lambert, évêque d'Arras, un diplôme d'institution de l'abbaye d'Arrouaise, sous la règle de St.-Augustin. La date de la fondation est consignée dans les vers suivans :

Anno milleno domini deciesque noveno,
Norma Berengarii trunco nova cœpit haberi.

La même année, l'abbaye naissante fut dotée de plusieurs propriétés, et s'enrichit ensuite de nombreuses libéralités. Bientôt le monastère s'éleva, et l'église fut consacrée, en 1106, par les évêques d'Amiens et de Thérouanne, en présence de

(*) *Arida Gamantia* est traduit par *Gamache-le-Sec*, dans une bulle du pape Innocent II. *Gaw*, celt. bois. *Mantis*, divination.

cent cinquante chevaliers. Sous l'épiscopat d'Alvise, l'abbaye devint chef d'ordre, et la congrégation dite d'Arrouaise, compta vingt-huit abbayes.

Cette maison avait à Arras un refuge au coin de la rue des Promenades.

C'est ici le lieu de placer la légende de Bérenger dont les faits se lient à l'histoire de Bapaume et des environs.

A une époque incertaine du moyen-âge, mais que la tradition dit être le commencement du XI.e siècle, vivait un homme audacieux et entreprenant, nommé Bérenger (*), qui, à la tête d'une nombreuse troupe de brigands, exerçait des déprédations sur tout le pays, compris entre Péronne et Thérouanne. L'absence d'une force régulière laissa longtems ses attentats impunis. Sur les confins de la forêt d'Arrouaise, au centre d'une vaste clairière, existait un chêne séculaire qui projetait au loin l'ombre de ses rameaux : on le nommait

---

(*) Il est difficile de concilier les différentes dates assignées au tems de Bérenger. Malbrancq dit que le meurtre de SS. Lugle et Luglien fut commis, en 696, par trois brigands, Bérenger de Pressy, Bovon de Bunette et Esselin de Ferfay, ses frères. D'un autre côté, la tradition d'Arrouaise, qui nomme aussi les frères de Bérenger, nous dit que ces brigands vivaient à une époque peu éloignée de la fondation de l'abbaye. En cela, cette tradition est d'accord avec l'opinion admise que Bapaume n'a eu de châtelain au nom des comtes de Flandre qu'après Arnoul-le-Jeune, c'est-à-dire, au commencement du XI.e siècle : et ces châtelains n'y furent placés qu'après l'expulsion des brigands. Il n'y a qu'un moyen de résoudre la difficulté, c'est de voir deux hommes distincts dans le Bérenger de Pressy et dans celui d'Arrouaise.

le *tronc Bérenger*. C'était le lieu de réunion de ces *outlaws* et leur salle de conseil : c'était de là que partaient les diverses expéditions qui jetaient la terreur dans la contrée. A peu de distance était un château-fort nommé Bapaume, occupé par un seigneur d'un âge avancé. Son épouse et une jouvencelle composaient toute sa famille. L'affection de ses voisins était, dans ces tems de violence, sa principale sauvegarde. Bérenger conçut le projet de s'emparer de cette forteresse mal gardée, et d'en faire sa place de refuge. Il trouva le moyen d'y introduire un de ses gens en qualité d'homme d'armes. Un soir, le châtelain et sa famille étaient occupés à écouter auprès du large foyer les récits d'un ménestrel revenant de la Terre-Sainte ; la coupe hospitalière circulait gaîment, quand tout-à-coup un cliquetis d'armes se fait entendre dans les vastes galeries ; la porte s'ouvre, une troupe de brigands s'élance dans l'appartement. C'est Bérenger que son affidé a introduit par une poterne. Le vieillard est lâchement égorgé : la damoiselle, à cet affreux spectacle, a perdu l'usage de ses sens. Bérenger la fait transporter dans son appartement ; c'est, avec le château, sa part du butin. Les ménestrels ayant, comme les hérauts, un caractère sacré, celui-ci fut épargné ; il fut même invité à chanter quelques lais pendant que les nouveaux maîtres du château se livraient à une épouvantable orgie. Lorsque le brigand voulut jouir de sa conquête, la damoiselle éplorée parvint pour cette nuit à obtenir grâce de cet homme que le vin faisait chanceler. Il lui accorda même un répit de trois jours. Mais c'en était fait de la pauvrette, si l'amour n'eût veillé sur elle. Le ménestrel, qui fut renvoyé le lendemain, n'était autre qu'un amant déguisé ; il se rendit à Arras en toute hâte et raconta au châtelain cette horrible catastrophe. Bérenger fut sommé d'évacuer le château et de rendre la liberté à l'orpheline. Il ne s'y détermina qu'à l'ap-

proche d'une force supérieure. Le château, à défaut d'hoirs mâles, revint au domaine du comte de Flandre, et l'orpheline épousa son libérateur.

Bérenger, échappé à la vindicte publique, continua le cours de ses brigandages jusqu'à sa mort. Il fut enterré près d'Arrouaise, au lieu qui conserve encore le nom de la *motte Bérenger* (1). Sa troupe, qui fut difficilement dispersée, avait pour sa mémoire une telle vénération, que les prisonniers mis à rançon étaient présentés devant le vieux chêne comme si le chef y eût siégé lui-même.

LIGNY.

Liniacum au VII.e siècle (673), nom tiré de *Lignum*, bois.

De cette commune dépendent les villages de THILLOY, *Tiliodium* dans les chartes du XI.e siècle (nom synonime à *Tiliacetum*, lieu planté de tilleuls), et de LEBARQUE, ou Elbarque, nommé *Barge* et *Lebargie* dans les vieux titres. Le mot inusité, barge, a signifié fondrière.

MARTINPUICH.

Martini puteum. Un acte de 1206 accorde à l'abbaye d'Arrouaise des portions de dîmes et terrages sur Martinpuich (2).

(1) Cette butte fut fouillée en 1784. On y trouva des ossemens qui appartenaient à un homme de la plus haute stature, et des morceaux de cuivre doré. — Gosse. Hist. d'Arrouaise.

(2) Hist. d'Arrouaise.

MORVAL.

Jadis *Mourval*. Ce village est d'une haute antiquité, comme le radical celtique de son nom l'indique. Littéralement. Retranchement élevé. *Mourval* est mentionné dans les titres d'Arrouaise à la date de 1175.

RIENCOURT-LES-BAPAUME.

Jadis *Riécourt*. Du vieux mot *Rietz* ou *Riez*, lieu en friche, terre vaine et vague. Selon l'article 133 de la Coutume du Boulonnais et l'article 196 de la Coutume d'Amiens, « terre » en friche ou riez, sans labour, laissée pour le pâturage. » La basse latinité a admis en ce sens le mot *riescum*. La terre de Riencourt fut vendue en 1150 au comte de Flandre par Eustache de Neuville (1). — Ce village était de la juridiction de St.-Vaast dès 1245. (Titres de St.-Vaast. Archives départementales.)

SAPIGNIES.

Ce village est traversé par la route d'Arras à Bapaume. Un sire Godfrid de *Saupigny* paraît comme témoin d'une donation à l'abbaye du Mont-St.-Martin en 1240 (2), et son fils Jean, chevalier, fait partie de l'expédition d'Oisy en 1254 (3).

(1, 2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

(3) *Puits artésien*. Tom. 2.

— A la droite et à peu de distance de la route, on voit une élévation régulière, de forme trapézoïde, que l'on croit être un *tumulus*.

VILLERS-AU-FLOS.

Villers, *Villarium*, terme générique d'habitation, village. Nom tiré de *villaris* dont le type est *villa*, domaine rural. Le mot flot est synonime d'abreuvoir. Ce village est mentionné dans une charte de 1271 (1). Il est bien antérieur à cette date. Dans le siècle suivant, il ressortissait directement du parlement de Paris.

WARLENCOURT-EAUCOURT.

Loncurtis, Wallincort. De *Vallis*, vallon. Ce village est fort ancien. Déjà, en 1047, on voit un sire Godfrid de *Wallincorte* figurer comme témoin d'une charte de Bauduin, comte de Flandre (2). Nommé *Wallencort* dans un acte d'échange du XII.e siècle, entre Adam, seigneur du lieu, et l'abbé d'Eaucourt. En 1124, l'autel de ce village fut accordé à l'abbaye d'Eaucourt par l'évêque Robert.

Au sud de Warlencourt était située l'abbaye d'Eaucourt. Ce lieu était une solitude lorsqu'un prêtre, nommé Odon, s'y retira en 1100. Il obtint, l'année suivante, un diplôme d'institution de l'abbaye sous la règle de St.-Augustin. Ce diplôme

(1) Invent. chron. Tom. 1.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

de Lambert, évêque d'Arras, nomme Eaucourt *Aquarum Curtarum ;* d'autres chartes le nomment *Ayali Curia* et *Ailncurt* (*). — En 1695, les bois et garenne *d'Iocourt* appartenaient au roi.

A un quart de lieu du village, à gauche de la route de Bapaume à Amiens par Albert, est une butte haute d'environ dix mètres et couvrant près d'un hectare, nommée la *Motte de Warlencourt*. On croit que ce tertre est un *tumulus* gallo-romain. On y a découvert, à la fin du siècle dernier, des briques romaines et des médailles de bronze de Marc-Aurèle.

(*) Lemire. — Locrius. — Godefroy.

CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES.

Ce canton est traversé par la voie romaine d'Arras à Amiens, par Thièvres. Il était couvert de bois sur une grande partie de sa surface avant le IX.e siècle, comme beaucoup de noms de lieu l'indiquent. Il eut singulièrement à souffrir des ravages qu'y exercèrent les Français en 1595, et surtout dans la guerre de 1635 à 1640. La plupart des villages et des fermes furent brûlés, les bestiaux enlevés, les cultures détruites, les femmes *mises à mal*. Les habitans, pour se soustraire à la rapacité et aux violences des soldats, se refugiaient au premier bruit d'une nouvelle incursion dans des souterrains creusés en d'autres tems et pour le même usage, et y déposaient ce qu'ils avaient pu emporter de leurs biens. Quelques-uns de ces refuges existent encore, nous les mentionnerons.

ADINFER.

Andinfer. Les titres de St.-Vaast signalent la châtelaine d'Andinfer comme bienfaitrice de l'abbaye en 1194 (*). Cette

(*) Archives du département.

terre était dès lors le patrimoine de la maison de Gulnes (Hames), qui y avait un château-fort muni de tours et de fossés, avec deux portes surmontées des armes de Gulnes sur un écu en lozange. On en voyait encore de beaux restes en 1730. L'église renfermait un mausolée en marbre, avec deux figures en relief, portant la date de 1534 (*). La seigneurie fut vendue, en 1554, au comte d'Egmont, fils du brave Lamoral d'Egmont, que le duc d'Albe fit décapiter en 1568.

La coutume locale d'Adinfer fut rédigée en 1507. La cure du village était en partie un personnat.

AGNEZ-LES-DUISANS.

Situé sur le Gy, ce lieu est nommé *Agnès* et *Aniez* dans les chartes du XII.e siecle. Nom de situation, de *agnio,* eau. Dès l'an 1152, dix maisons dépendaient du chapitre d'Arras. Le fief d'*Agnès* fut saisi, en 1272, par Robert, comte d'Artois. Il dépendait du sire d'Habarcq. L'armée de Louis XI saccagea le village en 1475. Le hameau dit le *Petit-Cambrai,* vers le chemin d'Avesnes, fut alors entièrement ruiné.

BAILLEULMONT.

Ce village, nommé dans les chartes *Bulliens-Mons* et *Balleoli-Mons,* est situé sur l'ancienne chaussée d'Arras à Amiens. En 1096, Romuald de *Bullientimonte,* chevalier,

(*) M. S. du père Ignace.

joûte au tournoi d'Anchin. La forteresse était une position importante avant l'usage de l'artillerie. Ce château, reconstruit *d'un bel ouvrage* par les seigneurs de Saveuse (1) au commencement du XV.e siècle, fut dévasté en 1477 par les Suisses de Louis XI, parce que Philippe de Saveuse avait marché contre les Suisses avec Charles-le-Téméraire. Il n'était pas encore complètement réparé lorsqu'il fut attaqué et emporté, en 1521, par l'armée du duc de Vendôme ; il fut rasé deux ans après, en 1523 (2). Il n'en reste qu'un pan du donjon, et le terrassement de ses remparts avec fossés, formant un parallélogramme à angles coupés qui marquent l'emplacement des quatre grosses tours. Le sommet du terre-plein a environ 370 pas de développement. Un souterrain, qui existe encore, partait du château et aboutissait au puits d'un moulin de pierre situé entre Bailleulmont et Basseux.

Une chambre haute du donjon portait le nom de *salle du désespoir*. Voici ce qui avait donné lieu à cette appellation. Collart de Bois-Huon, écuyer, seigneur de Vis-en-Artois, avait épousé une fille naturelle de Philippe de Saveuse. Ce jeune homme était *folastre et de folles manières,* dit Duclercq (3). Son beau-père ayant obtenu du roi un mandement pour le mettre en tutelle, l'avait enfermé dans une tour de son *chastel,* où il le faisait garder *pour le corriger*. Ces mauvais traitemens aigrirent l'esprit de cet infortuné ; et un matin (11 octobre 1458), le varlet qui entra dans sa chambre pour le servir, le trouva pendu avec un long sac dans lequel

(1) L'illustre famille de Saveuse est mêlée à tous les faits et gestes de la maison de Bourgogne pendant tout le XV.e siècle. Guillaume de Saveuse fut tué à la bataille d'Azincourt.

(2) Du Bellay, — Turpin.

(3) Jacq. Duclercq. Mémoires. Liv. 3.

on lui avait la veille apporté du fruit. Le jour suivant, un cadavre était descendu silencieusement et sans appareil dans la cave sépulcrale du château; et l'oubli, aussi glacial que le marbre de la tombe, vint peser sur sa mémoire. Le funeste appartement fut fermé. Pendant la longue détention du malheureux Collart, on l'avait vu souvent la figure collée aux barreaux de son étroite fenêtre, cherchant à respirer l'air embaumé du bois, à récréer ses yeux, à rafraîchir ses sensations. A la tombée de la nuit, une lumière ne manquait pas d'apparaître à cette lucarne solitaire donnant sur le parc. Les bons villageois s'apitoyaient sur le sort du prisonnier. Souvente fois, ils avaient jeté un regard mélancolique sur la tour qui le renfermait. Après sa mort, des idées superstitieuses s'attachèrent longtems à cette partie du château. Lorsque la nuit, par hasard, une lumière était aperçue à l'un des étages de la tour, on croyait voir l'esprit du *désespéré* Collart errer dans cet affreux donjon. Et le laboureur attardé qui voyait cette lueur incertaine scintiller à travers les arbres, se signait tristement, priant pour l'âme en peine du pauvre jeune homme *tant bon, ains légier*. Et la veillée villageoise se nourrissait de ces récits; lors, on n'enviait plus la grandeur qui conduisait à *male fin*. — Le remords ne tarda pas à s'asseoir sur la couche des maîtres orgueilleux du château. On dit que sur les dalles froides et humides du couvent de Ste.-Claire en la cité d'Arras, fondé par Philippe de Saveuse, une jeune femme, vêtue de longs habits de deuil, priait chaque jour agenouillée, exhalant en longs soupirs le regret tardif de n'avoir pas secouru celui qu'elle avait promis à Dieu d'aimer et qu'elle se devait de protéger.

Bailleulmont avait sa coutume; elle fut rédigée en 1507.

BAILLEULVAL.

Balleoli vallis. Ce village n'était qu'un hameau en 1126. Cette terre, après avoir été longtems possédée par les seigneurs de Bevri, passa par mariage, dans le XVII.e siècle, dans la famille de Béthune-Hesdigneul.

BASSEUX.

Batsala. Ce village, avec son église et ses dépendances, est au nombre des possessions accordées en 674 par l'évêque St.-Vindicien à l'église d'Arras (*). Le chapitre y possédait des bois assez étendus. Le nom de Basseux résulte de sa situation dans un fond. On appelle encore *bassure* un lieu bas. Une de ces grandes réunions de la jeunesse, nommées *marchés aux filles,* se tenait jadis à Basseux le lundi de Pâques.

BEAUMETZ-LES-LOGES.

Bellomansum. Du vieux mot *metz* que la basse latinité a traduit par *mansus, mansum,* jardin, enclos, manoir. Le châtelain de Beaumetz accorda en 1218 une dîme à St.-Vaast. A cette époque et dans les deux siècles suivans, cette terre appartint aux puissantes maisons d'Habarcq et de Beaufort.

L'armée française fourragea le territoire en 1711.

(*) Baldéric. Lib. 1.

Le lieu dit les Loges tire son nom du latin *logia, lorgea,* hutte, mot qui révèle l'exiguité des habitations primitives.

Ce village n'acquit quelqu'importance qu'après la construction de la route royale d'Arras à Amiens en 1745.

Le dernier seigneur de Beaumetz fut M. Bon-Albert Briois de Beaumetz, chevalier, né à Arras le 24 décembre 1759 : premier président au conseil d'Artois, homme recommandable par ses lumières et ses talens. Député à l'Assemblée constituante, il s'y distingua par la rectitude de ses vues. Forcé de s'émigrer en 1792, il mourut à Calcutta en 1800.

BERLES-AU-BOIS.

Berla et *Bella*, du celtique *bel,* forteresse. L'autel de Berles fut accordé par l'évêque Liébert au chapitre d'Arras en 1070 (1). Un chevalier Nicolas de Beaucamp était seigneur de Berles et de Monchy en 1235, et son successeur Théobald assiste comme pair aux plaids du comte le 4 avril 1285.

Une section du village a longtems porté le nom de Berles-*Sire-Wistace,* et une autre section celui de Berles-*Monstier,* parce qu'elle dépendait de l'abbaye de Corbie, dès sa fondation sous Clotaire III en 662. Un souterrain-refuge existait en ce village. — Berles-Vitasse avait sa coutume en 1507.

BERNEVILLE.

Bernivilla (2). Ce village est compris dans l'importante

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) De *baronis villa.* Domaine du baron (*ber*, baron). Cette origine est commune à plusieurs noms de lieu, comme Bernatre, Bernay (Somme).

donation faite en 673 à l'abbaye de St.-Vaast par le roi Thierry III (1); et le diplôme d'Hincmar de 870 assigne ce lieu *ad necessaria fratrum*. En 1102, le pape Paschal II confirme à l'abbaye l'autel de Berneville que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098.

Berneville fut chef-lieu de canton dans l'organisation de 1795.

BLAIRVILLE.

Blarvilla et *Blarevilla* au XII.e siècle. Ce nom vient du vieux mot *blairie*, droit de pâturage accordé par un seigneur à ses tenanciers sur les terres dépouillées et bois non clos, ainsi que sur les chemins et dépendances du domaine public. Ce droit était ainsi appelé parce que la prestation était en blé. *Bladaria* de *bladum* (2). Dès le XII.e siècle, l'abbaye de St.-Vaast avait quelques droits sur ce village. Ils furent reconnus par une bulle d'Alexandre III en 1169. Le sire Guillaume de *Blareville* assiste aux plaids de 1285. Le village avait sa coutume particulière rédigée en 1507.

BOIRY-SAINTE-RICTRUDE.

Boiry est nommé dans les chartes *Bariacum* et *Bourisch*. Ce village est connu dès le VII.e siècle par la légende de Ste.-Rictrude.

(1) Mirœus. Dip. belg.

(2) Ménage. Dictionnaire étym. Tom. 1.

Ste.-Rictrude était dame de Boiry. Son époux Adalbalde, duc de Douai, ayant été assassiné en Gascogne par les sicaires d'Ebroin, le 2 février 656, elle se retira dans son domaine. Quoiqu'elle eût cinq enfans, elle se vit bientôt recherchée par plusieurs seigneurs qui convoitaient ses riches possessions. Le roi Clovis II lui-même, jaloux de faire tomber son choix sur quelqu'un qui lui devrait cette haute fortune, vint la visiter quelques mois après. Rictrude fit les honneurs de son château à son hôte royal avec toute la magnificence du tems. A la fin d'un repas somptueux, le roi lui adressa de pressantes instances en faveur d'un de ces prétendans. Rictrude, après avoir repoussé ces propositions avec dignité, et réclamé avec énergie les priviléges d'une *noble franke,* tira de son sein un voile béni par St.-Amand, et s'en couvrit en déclarant qu'elle se consacrait à Dieu. Le roi irrité, quitta Boiry le jour même. Rictrude se retira à Marchiennes et fit don de son domaine de Boiry à l'abbaye qu'elle fonda. Elle mourut en 687 (*).

Le diplôme de l'empereur Charles-le-Chauve de 877 confirma à l'abbaye de Marchiennes toutes ses possessions.

(*) Les légendaires disent que Ste.-Rictrude embrassa la vie religieuse en 648. Cette date est inadmissible. Elle ne put prendre le voile qu'après la mort de son époux en 656. Le meurtre d'Adalbalde est le premier crime d'Ebroin. La violence de cet ambitieux, d'abord contenue par l'ascendant de la reine Batilde, déborda en même tems que les désordres qui signalèrent les dernières années de Clovis II. Le roi qui vint à Boiry, ne peut donc être Dagobert, mort en 638; mais bien Clovis II qui ne mourut qu'à la fin de 656. Rictrude eut quatre filles, Eusébie et Gertrude qui se retirèrent à l'abbaye d'Hamage; Clotsinde et Adalsende qui restèrent avec leur mère, et un fils, St.-Maurant, né en 642, duc d'Ostrevent, forestier, etc. Il se retira au monastère de *Broylus* (Merville), et mourut en 699.

Savoir : *In pago Atrebatensi, villam Bariacum cum integritate.* (Mirœus. Dipl. belg.)

La coutume du temporel de Boiry-Ste.-Rictrude fut rédigée en 1507.

BOIRY-SAINT-MARTIN.

En 1098, Lambert, évêque d'Arras, accorda l'autel de ce lieu à l'abbaye de St.-Vaast. Cette concession fut confirmée, en 1102, par le pape Paschal II. (Locrius).

Ce diplôme est le premier titre sur lequel St.-Vaast fonda ses droits de juridiction sur ce village.

FICHEUX.

Ficheux est probablement le lieu nommé *Filciacum*, reconnu appartenir à St.-Vaast par le diplôme de St.-Vindicien de 674. L'archevêque Hincmar assigna, en 870, le revenu de ce village *ad necessaria fratrum* (1).

En 1098, Lambert, évêque d'Arras, conféra à l'abbaye l'autel de *Fiscau*. Une charte de 1269 nomme ce lieu *Fischeu* (2).

FOSSEUX.

Fossa. Ce village a porté dans le moyen-âge les noms de *Fossiex, Fossielx, Fossiels, Fossieulx*, comme on a dit *Diex* pour Dieu, et *liex* pour lieu. Nommé *Fossues* en 1182.

(1) Mirœus. Dip. belg.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

— Un chevalier, Lanusse, sire de Fosseux, fait, en 1087, une donation à l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai (1). Dès le XII.e siècle, le seigneur de ce village était banneret d'Artois. Pendant tout le XV.e siècle, la famille de Fosseux jette beaucoup d'éclat. Colard de Fosseux fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, avec son frère Philippe. Un de ses parens y fut fait prisonnier (2). — La coutume locale fut rédigée en 1507.

Le dernier seigneur de Fosseux fut M. Dubois, qui, dans la première organisation départementale, déploya les talens d'un grand administrateur.

GOUVES.

Situé sur le Gy, ce lieu tire son nom du celtique, *gueun*, marais. Cette origine est confirmée par le nom de *Gonnaiz*, qu'a porté anciennement ce village.

L'abbaye de St.-Vaast y avait des propriétés en 1163.

GOUY-EN-ARTOIS.

Gouy, *Gogicum* dans les chartes antérieures au XII.e siècle, et *Goy* en 1126. Le mot celtique Goy est le même que le gaulois *gaut, gault,* et signifie bois ou forêt. L'autel qui avait été accordé à l'abbaye d'Arrouaise, en 1116, par l'évêque Robert, fut ensuite cédé au chapitre d'Arras en échange de celui de Beaulencourt. En 1270, des sergens d'Artois ayant fait une arrestation sur les terres de l'église, furent condamnés,

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

(2) Meyer. *Annal. rer. belg.*

par lettres du 16 août, à en donner réparation, en faisant, par trois dimanches consécutifs, le tour de l'église, la torche au poing, suivis du clergé (1).

Il y avait à Gouy un de ces souterrains-refuges, où les habitans se retiraient pendant les guerres.

HABARCQ.

Habarc, *Habarcum*, *Habarquium*. Ce nom vient d'un bac ou passerelle qui servait pour traverser la rivière du Gy. La basse latinité, dit Ducange, a reçu les mots *barcus* et *barca* dans cette acception. Amand de *Habarco* figure comme témoin d'une donation faite, en 1071, par Liébert, évêque d'Arras et de Cambrai (2).

L'*aprise* ou enquête du mois de janvier 1269, relative à un conflit de juridiction entre les comtes d'Artois et de St.-Pol renferme des particularités qui nous apprennent comment la justice s'exerçait dans les tems féodaux. Deux sergens d'Artois ayant exploité en ce village, vers l'an 1240, à l'occasion d'un crime qui venait d'y être commis, Hugues, sire d'Habarc, les pria de ne pas enlever les *dépouilles*, c'est-à-dire, les effets mobiliers du délinquant. Sur leur refus, une querelle s'en suivit : Hugues tua un des sergens, et blessa l'autre. Bientôt les gens du comte d'Artois vinrent en force, et furent brûler la tour d'Habarc. Pour ne pas demeurer en reste, ou ne pas prescrire ses droits, un sergent du comte de St.-Pol mit le feu à la salle ou cour du château (*aulam*). Ce sergent fut arrêté,

(1) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1
(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

Lith. de C. Dutilleux Arras

TOUR DE LA COMMANDERIE DU TEMPLE,

À HAUTE-AVESNES.

(Pas-de-Calais.)

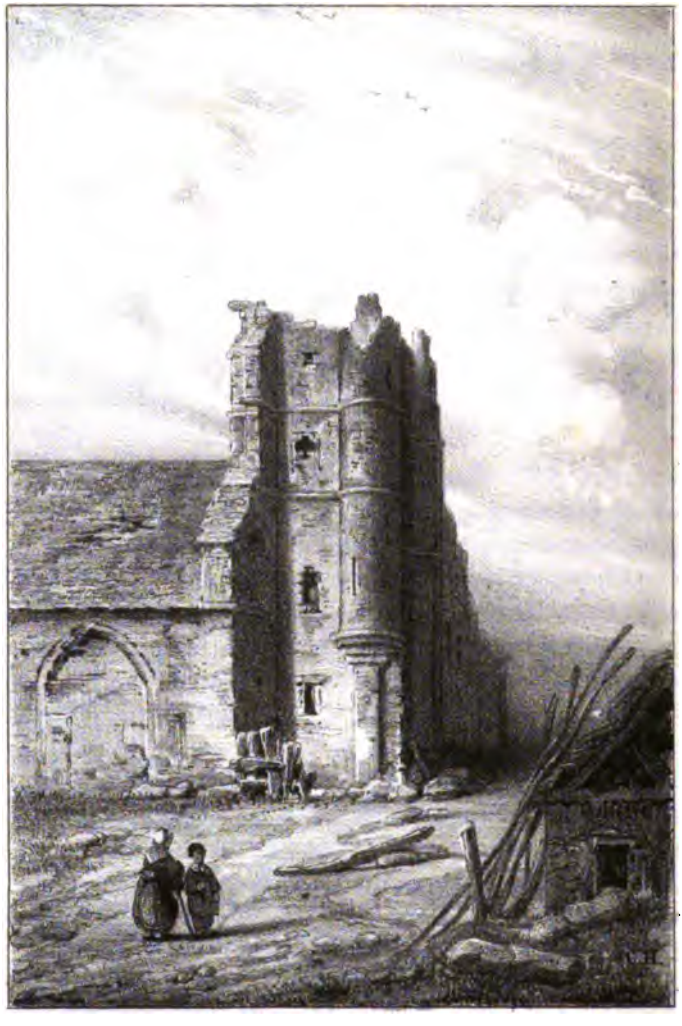

Lith. de C. Dubuleux Arras

TOUR DE LA COMMANDERIE DU TEMPLE,

À HAUTE-AVESNES.

(Pas-de-Calais.)

conduit à Arras, et mis *es prisons* de la Cour-le-Comte (1). Il est à remarquer que dans les guerres féodales, et dans les exécutions des suzerains sur leurs vassaux, le donjon ou grosse tour du château était toujours respecté : il n'était détruit que pour *félonie,* et c'est le cas dont il s'agit.

Ce village fut brûlé, en 1475, par l'armée de Louis XI. Les seigneurs d'Habarcq, de la famille de Beaufort, ont eu dans le pays une grande influence sous les princes de la maison de Bourgogne. Dans le siècle suivant, en 1502, Jean d'Habarcq fut gouverneur d'Arras. Son fils Pierre eut la même dignité de 1525 à 1535. Au moment de la révolution, cette terre appartenait au comte d'Egmont.

La flèche de l'église, en pierre dentelée, est dans le style dit *anglais*, qui appartient au XIV.e siècle.

HAUTE-AVESNES.

S'il faut en croire la tradition, un temple dédié à Cérès aurait été élevé en ce lieu sous la domination romaine.

Une commanderie de Templiers s'y établit dans le XIII.e siècle (2). On dit qu'il se trouvait dans cette maison trente-six chevaliers, lorsque l'ordre de leur arrestation y fut exécuté, comme par toute la France, le vendredi 13 octobre 1307 (3). Quelques détails de cette scène sont parvenus jusqu'à nous.

---

(1) Godefroy. Invent. chron.

(2) Ces religieux militaires avaient plusieurs établissemens dans le département. Mathieu Paris dit qu'ils possédaient dans la chrétienté 9,000 manoirs (*novem millia maneriorum*).

(3) Hennebert. Hist. d'Artois. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Tom. 8.

Il était environ l'heure de tierce (1); le servant d'armes, en sentinelle sur la tour, sonna du cor, et signala l'approche d'une troupe armée, qui bientôt réclama l'ouverture des portes au nom du roi. On connaissait la haine invétérée que Philippe-le-Bel portait à l'ordre; quelque chose de ses projets avait transpiré; la milice du temple sentit que le moment de la crise était arrivé. La porte de la commanderie fut ouverte; les sbires se précipitèrent, avec un empressement féroce, dans cet asile de la valeur, et en gardèrent toutes les issues. Le chef ordonna au commandeur de réunir tous les chevaliers dans la grand'salle. Cela fait, l'ordonnance du roi fut lue. « Nous vous mandons, disait cette lettre close adressée au » bailli, d'arrêter chacun des frères de cet ordre, sans aucune » exception, et après les avoir appréhendés, de les détenir » pour les réserver au jugement de l'église; et de saisir leurs » biens, meubles et immeubles (2). » Cette lecture ayant donné lieu à d'énergiques protestations contre cette violence, la troupe de sicaires se rua sur les malheureux chevaliers qui n'opposèrent aucune résistance. Une partie d'entr'eux fut lâchement égorgée; les autres, chargés de chaînes, furent traînés à Arras, au milieu des vociférations d'une populace imbécile, et jetés dans les prisons du château.

Ce jour vit flotter pour la dernière fois la noble bannière de l'ordre, *Beauséant*.

Les corps des chevaliers massacrés furent déposés, sans honneurs, dans une fosse commune creusée derrière la tour.

---

(1) Neuf heures du matin.

(2) Districte mandamus ad..... (ballivium) ut singulos fratres ipsius ordinis sine exceptione aliquâ capiatis, et captos teneatis ecclesiæ judicio præservandos, et bona sua mobilia et immobilia *saisiatis*.....,

Les chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem recueillirent l'héritage de leurs frères du Temple.

Une partie des bâtimens de la commanderie existe encore, servant à usage de ferme. La tour est presqu'intacte ; elle est bâtie en pierres, de forme carrée, à trois étages voûtés, éclairée de barbacanes. Sa hauteur est d'environ soixante pieds. La plate-forme est découverte. L'intérieur n'a guère que douze pieds de face. Sous le rez-de-chaussée est un souterrain de vingt pieds de hauteur. Des trous pratiqués dans les murs indiquent qu'un plancher divisait cette pièce, dont la région inférieure servait sans doute d'oubliettes. En effet, on voit à la voûte une trape et le crochet de fer qui tenait la poulie par laquelle on descendait. A côté de ce souterrain sont de vastes catacombes ou carrières taillées dans la pierre blanche.

HENDECOURT-LES-RANSART.

La situation de ce village, au milieu de territoires qui étaient couverts de forêts au IX.e siècle, autorise à penser que son nom vient du mot celtique *houd*, forêt. Il n'était encore, en 1169, qu'un hameau dépendant de la paroisse de Ransart.

La seigneurie du hameau d'HENDECOURDEL, qui fut longtems la propriété de la famille de Guines (branche de Hames), ressortissait dans le XIV.e siècle au parlement de Paris.

Elle fut vendue en 1570.

LA CAUCHIE.

Calceia, Calceaia, et dans le gaulois des chartes *Kaussi, et Kalchie,* noms signifiant chaussée. Ce village est situé sur

la voie romaine d'Arras à Amiens, par Thièvres. En creusant près de cet endroit, en 1743, pour obtenir des matériaux nécessaires à la confection de la route actuelle, on retrouva cette voie à une profondeur d'environ douze pieds. Les couches siliceuses et calcaires qui la composaient étaient entièrement broyées. Cette voie a sans doute été rechargée vers l'an 580, lorsque la reine Brunehault fit réparer les nombreuses chaussées qui portent son nom.

En 1058, le sire Izembard de *Calceaja* est témoin de la donation faite à l'abbaye d'Hasnon de la *villa d'Auchiaco* (1). Dans une charte de 1154, on voit figurer un sire Verry d'*el Kalchie*.

Les anciennes cartes relèvent une tour fortifiée près de la Cauchie.

LA HERLIÈRE.

Le nom de la Herlière, jadis *Herlier*, est à traduire par *herilis*, maison du maître. En 1188, le pape Clément confirma à l'abbaye de Mareuil la dîme de ce village. En 1492, Jean Aubry, seigneur du lieu, fit construire une chapelle à la Herlière. Cette fondation fut autorisée par le cardinal Julien, évêque d'Ostie (2).

De ce village dépend :

LA BASECQUE. — Ferme, bois et domaine au titre de comté, appartenant à la famille Imbert, qui avait entrée aux États d'Artois.

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.
(2) Locrius. Chron. belg.

La situation de cette ferme, près de l'ancienne voie, peut faire croire que son nom vient de *Bastaga,* munitionnaire, étape, etc. (Ducange).

MERCATEL.

L'archevêque de Rheims, Hincmar, dans son diplôme de l'an 870, relatif aux possessions de St.-Vaast, assigne, *ad matriculam ecclesiæ,* la *villa* de *Senous* ou *Senonum.* Mirœus (*Annal. belg.*), à l'an 690, traduit ce nom par Merchastel. Ce village, en effet, appartenait alors à St.-Vaast, quoique non compris dans la donation de 673 et le privilége de 674. J'avais cru longtems, sur la foi d'une tradition, que le nom de Mercatel devait se traduire par *Mercurii templum;* mais la lecture des chartes a ébranlé ma conviction; car les actes du XIII.e siècle, et notamment les plaids de 1285 et 1286 appellent ce lieu *Merlekastel,* nom à traduire par *Mirabile castellum,* comme de *Mons mirabilis* on a fait Montmirail, Montmirel et Montmirey.

Une partie de Mercatel était tenue des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem.

MONCHIET.

Ce petit village, nommé jadis *Monchieul,* et *Monciet* en 1218, dans les titres de St.-Vaast, n'était alors qu'un hameau.

MONCHY-AU-BOIS.

Monchy. *Monciacum nemorosum.* Nom de situation, dont le radical est *mons.* La désinence *acum,* qui est très-

commune, signifie demeure. Ce village était tenu de l'abbaye de St.-Pierre-de-Corbie ; il fit partie de sa dotation en 662, confirmée en 825. — Le seigneur de Monchy était, en 1235, un chevalier nommé Nicolas de Beaucamp (1). En avril 1283, son successeur Théobald, sire de Berles, établit une léproserie (2).

Le village possédait un souterrain-refuge.

MONTENESCOURT.

Montenescurt est un nom de situation. En 1070, Liébert, évêque de Cambrai, accorda à l'église d'Arras l'autel de *Montenoiscourt* (3). L'année suivante le même prélat céda à l'église de Lens ses aleux sur ce territoire (4).

RANSART.

Le nom de Ransart est formé de *rain*, lisière d'un bois, et de *sart*, défriché. Ce village était de la juridiction de St.-Vaast dès 1169. (Bulles d'Alexandre III, de Célestin III, 1191 ; d'Innocent III, 1206).

Le seigneur de Ransart avait rang au nombre des familles équestres, sous Charles-Quint (5). Cette terre appartenait, en 1789, au baron d'Haynin, membre des Etats d'Artois.

---

(1) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.
(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 3.
(3) Locrius. Chron. belg.
(4) Le Carpentier. Histoire de Cambrai.
(5) *Puits artésien*. Tom. 1. Mémoire du docteur Ledru.

RIVIÈRE.

Ce lieu, situé à la source de la rivière du Crinchon, est nommé *Riparia* et *Riverium* dans les actes du XIII.e siècle. Héluin est le premier sire de Rivière que j'aie trouvé dans les chartes. Il est mentionné dans un acte du 15 décembre 1242 (1).

En 1595, l'armée française, sous le commandement du duc de Byron, plaça son camp à Rivière; elle incendia le village en se retirant le 8 septembre (2).

Rivière n'est, à proprement parler, qu'une agrégation des six hameaux dont les noms suivent :

BELLACOUR. — *Bellocurtis*, mentionné dans les chartes du XIII.e siècle, ressortissait dans le siècle suivant du parlement de Paris. Pierre Payen, d'Arras, avocat au conseil d'Artois, était seigneur de Bellacourt en 1580.

BELLACORDEL. — Etait tenu en fief du comte d'Artois en 1277.

BRÉTENCOURT. — *Bretenkort*. En 1237, Wagon, d'Arras, chevalier, et sire d'Harcicourt, reconnaît tenir du comte d'Artois en hommage-lige la forteresse de Brétencourt (3). C'est au-dessous de Brétencourt que le Crinchon prend sa source. La fontaine est entourée de murs, et entretenue aux frais de la ville d'Arras. Elle était annuellement visitée par un échevin. Les droits de la ville sur ce cours d'eau résultent de divers actes, et notamment d'une ordonnance de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de 1436, qui reconnaît que ce courant

(1) Godefroy. Tom. 1.

(2) Turpin. *Tervanensium Comitum hist.*

(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

d'eau, depuis Brétencourt jusqu'à Arras, appartient *à la ville et comté; et ont les échevins auctorité de la visiter, et entretenir et faire nettoyer par quelqu'héritage qu'il passe*, même hors *des métes de banlieue* (1).

FERMONT. — De *firma*, basse latinité, lieu fermé, ou *ferma*, ferme (2). Ce lieu était tenu en fief du comte d'Artois en 1277.

GROSVILLE. — Du Teuton *gross*, grand, et *villa*, métairie. Etait tenu de l'abbaye de Corbie dès l'an 825.

HAMEL. — *Hamellus*, *Hamellum*, *Hamlettum*. Ces composés du mot *ham* signifient, comme lui, habitation. (Ducange. *Gloss*. Ménage, dict. Etym).

SIMENCOURT.

Simonkort, *Cemencourt*. Une charte de l'évêque Liébert, de l'an 1071, est souscrite par Bauduin de *Simonis corte* (3). La dame d'Andinfer accorda à St.-Vaast des dîmes sur ce village en 1194. La maladrerie de Simencourt, fondée au XIII.e siècle par les seigneurs du lieu, fut réunie à l'hôpital d'Arras par lettres d'amortissement du roi en 1698.

Cette terre appartenait, en 1789, à la famille Lemayeur de Cambrai.

WANQUETIN.

Ce village est nommé dans les chartes *Banquetin*, *Wanquet*, *Wanktein*. Le radical celtique *wan* ou *wand* veut

(1) Ordonnances de 1416, 1419. Lettres du prévôt de Beauquesne du 3 février 1443. Ordonnances de 1545. (Archives).

(2) Ducange. *Gloss. med. et inf. Lat.* 2.

(3) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

dire muraille, par extension, maison. Littéralement demeure de Quentin. En 1070, l'évêque Liébert accorda au chapitre d'Arras l'autel de Wanquetin (1). Un chevalier, nommé Sandrart, était seigneur du lieu en 1078 (2).

En 1270, des sergens d'Artois ayant fait une arrestation sur la terre de l'église, furent condamnés, le 16 août, à en donner réparation en faisant, par trois dimanches, le tour de l'église, la torche au poing, suivis du clergé (3).

Onze maisons étaient tenues du chapitre d'Arras.

Une partie de la population de Wanquetin professe la religion protestante. Un temple à son usage y a été élevé il y a quelques années.

WARLUS.

Ce lieu a porté les noms de *Garluise* et de *Warluis* : ce qui peut faire croire que ce nom vient de *Garloesius*, St.-Urloux, abbé, vivant au X.e siècle, et honoré à Notre-Dame d'Amiens sous le nom de *St.-Ouarloux*, en Wallon, *Warlux* (4).

En 1102, le pape Paschal II confirma à l'abbaye de St.-Vaast la possession de l'autel de Warlus, que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098.

M. Boucquel fut le dernier seigneur de Warlus.

---

(1) Locrius.
(2) Le Carpentier. Tom. 3.
(3) Godefroy. Tom. 1.
(4) Vocabulaire hagiologique (Ménage). Tom. 1.

CANTON DE BERTINCOURT.

Les villages de ce canton dépendaient avant la révolution, du bailliage de Bapaume, à l'exception d'Havrincourt et Trescaut qui étaient de la gouvernance d'Arras.

BARASTRE.

Barastrum, Baratrum. Ce nom vient de *Barathrum,* lieu inaccessible, ou plutôt du celtique *bar,* clôture, et de *astrum, atrium,* cour, foyer, maison ; ainsi le mot baratre signifierait maison-forte. Il est question de ce village dans des actes des XI.e et XII.e siècles relatifs à des donations à l'abbaye de *St.-Aubiers* (Aubert) de Cambrai (1). Un chevalier, Bauduin et sa femme Mahault en étaient seigneurs en 1219 (2).

Cette terre appartenait, en 1789, au marquis de Mailly-Couronnel.

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.

Bellomansum et Belmeis. Ce village est fort ancien. Dans les jardins du château se trouve l'entrée de vastes souterrains qui ont servi de refuge aux chrétiens lors de l'irruption des Vandales en 407-410, et de retraite à la population pendant les fréquentes invasions des Normands dans la seconde moitié du IX.e siècle.

Dès l'an 1071, le sire de Beaumetz était banneret d'Artois, et considéré comme un puissant baron. En 1104, Bauduin de Beaumez était maréchal du Cambrésis (1). Ses successeurs étaient châtelains de Bapaume ; on voit figurer *li kastellains de Biaumès* dans les plaids de 1259, 1285 et 1286. Cette terre tomba ensuite dans la famille de Melun, et le prince d'Épinoy, connétable de Flandre, en était seigneur en 1517. Elle avait le titre de marquisat, dont M. Pruneau de Beaumetz, honorable magistrat, était investi en 1789.

LOUVERVAL-LES-BEAUMETZ. — *Luparæ vallis,* jadis *Louvreval.* Ce domaine a eu le titre de marquisat. En 1415, Engelbert de la Marck, sire de Louverval et Vogelensank, est témoin et garant de la paix conclue entre les princes de Brabant et de Limbourg (2).

Ne quittons pas Beaumetz sans rapporter une légende peu connue, qui a quelqu'intérêt comme peinture de mœurs du XIII.e siècle.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Mircœus. Dipl. belg.

Gilles de Beaumetz, châtelain de Bapaume (*), était père d'une fille d'une rare beauté, douce et accorte, qui avait nom Aliénor ou Léonor. La damoiselle vivait avec sa mère dans une sorte de retraite. Car, à cette époque, les hommes sans cesse attirés par le bruit des armes, délaissaient souvent leurs compagnes et leurs gothiques manoirs pour courir à de périlleuses aventures. Les dames, reléguées dans la solitude de leurs châteaux, n'en sortaient guère que pour prendre le plaisir de la chasse au vol, montées sur leurs blancs palefrois, ou dans des occasions d'apparat pour présider aux jeux de la chevalerie. La vie des châtelaines était fort monotone. Une promenade dans les allées d'un jardin enserré par des remparts, la lecture de quelque chronique (quand elles savaient lire), la société du vieil aumônier, constituaient à peu près tous leurs passe-tems. Elles saisissaient donc avec empressement tout ce qui pouvait faire diversion à l'uniformité de leur existence. Aussi, l'arrivée du pélerin qui promettait de merveilleux récits de ses courses lointaines, était saluée avec joie. Il prenait place près du large foyer. Et après le repas du soir arrosé d'hypocras, la famille et les serviteurs écoutaient avidement ses étonnantes narrations. Il revenait d'outremer, il avait vu la Cité sainte, avait été témoin des exploits des Croisés et des cruautés des infidèles. Il avait vu les magnificences de la cour impériale de Constantinople, les imposantes solennités du jubilé dans la ville éternelle, Lorette et la *Santa Casa,* Venise et son doge, époux de la mer Adriatique. Que n'avait-il pas vu ! Il rapportait de l'eau du Jourdain, des fruits du lac Maudit, des indulgences de Rome, des rosaires bénis par le Saint-Père lui-même. Depuis

(*) De 1192 à 1300, plusieurs seigneurs de Beaumetz ont porté ce nom de Gilles. Il est impossible de savoir auquel se rapporte cette légende.

longtems, il était parti, et ses travaux et ses courses fournissaient encore un texte intarissable d'entretien. Le ménestrel, artiste et poète ambulant, était sûr aussi du plus bienveillant accueil, s'il avait été reçu par la cour d'amour, s'il était initié aux mystères de la gaie science, s'il apportait nouvelles productions du comte troubadour Raymond Bérenger, ou du chevalereux Thibaut, comte de Champagne. — Sous les murs du château était une chaumière occupée par un tenancier assez à l'aise pour satisfaire aux exigences du régime féodal. Il ne devait rien à son seigneur. Il avait même trouvé moyen de cultiver les dispositions naturelles de son dernier fils Alain, jeune homme doué d'esprit et de sensibilité. L'ayant reconnu d'une constitution trop frêle pour en faire un homme d'armes, il l'envoya étudier en la cité d'Amiens. Après avoir suivi les leçons d'un célèbre humaniste, et s'être inspiré auprès des *confrères du Puy*, fidèles échos de la muse des trouvères, Alain revint au village où il fut regardé comme un autre miracle. On ne se lassait pas de l'entendre, l'admiration et la louange ne tarissaient point. Le charme de ses *sirventes*, l'harmonie de ses chants qu'il accompagnait des accords du *rebec* (*), eussent enlevé les suffrages de meilleurs juges que ses grossiers auditeurs. — La réputation de ce jeune talent ne tarda pas à pénétrer dans les murs du château. Léonor et sa mère voulurent voir Alain. Il fut mandé, se présenta et fut accueilli avec les égards que l'on accordait alors aux adeptes de la gaie science. Il enchanta les dames par la douceur de ses manières et par les agrémens de son esprit. S'il n'eût pas de peine à plaire, de son côté il s'en revint subjugué. La beauté de Léonor avait fait sur lui une impression soudaine. L'amour pur et ardent tel qu'on le connaît

(*) Rebec, sorte de violon à trois cordes.

au printems de la vie, tel qu'on ne l'éprouve qu'une fois, s'empara de ses sens, maîtrisa toutes ses pensées. Dès ce moment, il ne s'appartint plus. Invité à revenir, il ne vécut désormais que pour l'heure qui chaque jour le rappelait auprès de sa bien aimée. — Alain avait le sentiment de sa valeur personnelle, à ce degré qui est déjà de l'orgueil: il résolut de parler. Infortuné! il n'avait pas mesuré la distance infranchissable qui séparait le fils d'un honnête, mais obscur vassal, de la fille du puissant châtelain de Beaumetz, fier d'une longue suite d'ancêtres. Tremblant, il fit l'aveu d'un amour qui n'était pas un mystère pour Léonor. En l'écoutant, la damoiselle entrevit un abîme. Trop raisonnable pour l'encourager, elle n'eut pas néanmoins la force de l'éloigner, de briser toutes ses espérances. Cependant, la fréquence des visites d'Alain avait pleinement éveillé les soupçons du baron et de son épouse: ils ne tardèrent pas à acquérir la certitude de la malheureuse passion du jeune homme. Un vilain! avoir l'outrecuidance de porter ses vues en si noble lieu, c'était plus que ne pouvait supporter l'orgueil aristocratique. Alain fut ignominieusement chassé du château et poursuivi de terribles menaces. Quelques jours après, le pauvret, ayant été surpris rôdant sous les murailles, au moment où il venait de charger un varlet de porter un tendre message, le châtelain le fit arrêter et enfermer dans un cachot de la tour (*). L'année suivante, le sire de Beaumetz alla rejoindre les auteurs de sa race. Les portes de la prison s'ouvrirent pour Alain. Mais la liberté vint trop tard: l'infortuné avait perdu la raison.

(*) Dans le XII.e siècle, le seigneur d'un village du Cambrésis fit mourir sous le bâton un vassal qui prétendait à la main de sa fille.....

BERTINCOURT.

Bertini cortis, Bertinkurt. Ce village est du VI.e siècle. Il avait pour seigneur, en 1098, un chevalier nommé Gérard (1). Près de l'église est l'entrée d'un de ces souterrains-refuges, si nombreux en Artois et en Picardie, et où les habitans se retiraient avec leurs bestiaux et leurs provisions à l'approche des ennemis.

BEUGNY.

Celieu est nommé *Bugni* et *Buigni* dans les chartes du moyen-âge. M. de Wasservas, baron de Marche, fut le dernier seigneur de ce village.

BUS.

Bus, du Celtique *bu,* domicile, habitation; terminaison qui s'écrit *hi* et *by* en Angleterre et en Suède. Ce village est nommé *Bues* dans un acte du mois de juin 1133 (2). Madame Clémence-Hémery, dans sa biographie des hommes célèbres de l'Artois (3), dit que Bus est la patrie d'Enguerrand de Monstrelet, chroniqueur, né en 1390, mort en juillet 1453. Bus-en-Artois était, dès le XIV.e siècle, un bailliage-échevinage. Sa coutume fut rédigée en 1507.

---

(1) L. Carpentier.

(2) Glefroy.

(3) Ouvrage auquel l'Académie d'Arras a décerné une médaille d'or en 1838.

HAPLINCOURT.

En 1285 et 1286, le chevalier Wios, sire *d'Happelaincourt*, paraît comme pair aux plaids du comte d'Artois. Le seigneur du lieu et son fils Jacques furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415. Un autre du même nom périt à la bataille de Montlhéri en 1465. Cette terre appartenait, en 1789, au baron de Wasservas. Haplincourt fut chef-lieu de canton en 1795.

HAVRINCOURT.

Jadis *Haurincourt*. Ce nom vient du latin *averruncare*, défricher. Le territoire est encore couvert de bois d'une grande étendue. En 1159, Philippe d'Alsace, en guerre avec Simon d'Oisy, attaqua le château *d'Avrincourt* au mois de juillet. Par considération pour Gilles de St.-Aubert, neveu de Simon, il leva le siége, se contentant d'abattre un pan de muraille de cette forteresse. Néanmoins, en se retirant le 25, ses troupes incendièrent les environs et ravagèrent plusieurs villages (1). En 1192, le châtelain prêta foi et hommage à Jean, évêque de Cambrai. Cette terre était en 1230 l'apanage des puînés de la maison d'Oisy-Crévecœur. En 1246 intervint entre le sire d'Oisy et le comte d'Artois, un accord qui règle les limites de leur justice respective dans les bois d'Havrincourt (2).

Cette terre, qui avait titre de marquisat, appartenait en 1789 à M. de Cardevacque. Le premier marquis de cette famille fut Louis de Cardevacque, lieutenant-général des

(1) Dutillhœuil. *Petites Histoires.*

(2) Godefroy. Tom. 1.

armées du roi et ambassadeur. Il était fils de Ferdinand, mort en 1614, après avoir été dix fois échevin d'Arras, et de Marie Blondel, dame des *Hauts-Bois* et d'Havrincourt.

HERMIES.

Hermis, Grand-Hermies. On croit que ce village tire son nom d'un temple de Mercure (*Hermès*) qui y aurait été élevé au tems de la domination romaine. — En 1096, Gervais, chevalier, sire d'Hermis, joûte au tournoi d'Anchin (*).

Le 19 janvier 1840, un éboulement près du presbytère mit à découvert un soupirail de 1 mètre d'ouverture et profond de 26 mètres, donnant accès à un immense souterrain inconnu dans le pays. Le maire y fit descendre le sieur Ricque, arpenteur, pour en reconnaître l'étendue et en dresser le plan. On trouva bientôt l'entrée principale qui est un couloir de 50 mètres de longueur bien voûté en pierre, aboutissant à un escalier de 57 marches sortant au milieu de la tour de l'église. Le maire y fit placer une porte. Le souterrain est divisé en huit allées ou rues étroites taillées grossièrement dans le tuf, de chaque côté desquelles sont irrégulièrement disposées des chambres informes dont la plupart sont divisées par des compartimens, suivant le besoin des familles qui y cherchèrent un refuge. On compte 115 chambres qui, avec leurs divisions, forment environ 300 cellules ou réduits. A l'entrée sont deux chambres ou places plus grandes, et sans divisions intérieures, qui paraissent avoir servi aux usages communs des réfugiés. Voici le plan général de ce *village souterrain*. Le couloir aboutit à une longue allée qui se partage ensuite en trois

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

branches. A droite et non loin de l'entrée, deux rues tortueuses s'embranchent avec la précédente et sont elles-mêmes croisées par deux autres rues. Chacune des rues est terminée par une chambre ronde. On n'a rien trouvé qui puisse servir à constater l'époque à laquelle remonte cette vaste place de refuge.

LEBUCQUIÈRE.

De *buscus, boscus,* bois, et de *aria* pour *acum,* demeure. Ce lieu est nommé *Buiceria* dans le testament de Sohier, châtelain de Vermandois en 1080 (*), et *Buskière* dans une charte de 1243. — La terre de Lebucquière a donné son nom à une branche de la famille Bon Lallart, depuis longtems recommandable comme providence des pauvres. Elle descend de Pierre Lallart, mayeur d'Arras en 1527.

LECHELLE.

De *cella,* loge, habitation. Ce mot signifie quelquefois temple. Les noms analogues sont communs, tels que *Chelles. Vauchelles, Vaucelles.* Ce village est cité dans les titres d'Arrouaise, à la date de 1206, comme un hameau dépendant de la paroisse de Rocquigny.

METZ-EN-COUTURE.

De *mets,* jardin, enclos, et *couture,* que l'on a dit pour *cultura,* culture. En 1243, Gilles de Beaumetz châtelain de

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

Bapaume, fit hommage au comte d'Artois de la tour et forteresse de *Mains-en-Couture* (1). Ce nom s'est aussi écrit *Messencouture*. En 1517, le prince d'Epinoy, (famille de Melun), était seigneur de ce village. Metz-en-Couture fut chef-lieu de canton en 1795.

MORCHIES.

Morceium, Morcy, Morchy, du Celtique *mor,* sur, et de *acum,* demeure. Littéralement habitation élevée. Ce village est très-ancien. On y trouve un souterrain-refuge. Son nom est cité dans plusieurs chartes des XII.e et XIII.e siècles (2).

NEUVILLE-EN-BOURJONVAL.

Ce lieu était nommé jadis la Neuville-en-*Pourgainvalle,* du nom du hameau de *Pourgain,* que Baldéric appelle *Porrivallis* et *Porgivallis*. Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, le type du baron maraudeur ou *destrousseur* de grands chemins, y fit bâtir un château-fort vers l'an 1060. De là il infestait le pays, détroussait les passans, et vexait les *manans* par d'odieuses rapines (3). Liébert évêque de Cambrai, son ennemi personnel, surprit ce village (*municipium*), et rasa le château. La bourgade fut brûlée, et réduite depuis à l'état d'un hameau.

ROCQUIGNY.

Rokiniacum, Rochennies. Cet ancien village est situé sur la voie romaine, *per compendium,* de Rheims à Thérouanne,

(1, 2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

(3) Transeuntes diripiens, et circumquaque manentes afficiens rapinis. (Baldéric. *Chron. camer.* Lib. 3. Cap. LXVII).

il était déjà constitué en paroisse en 1097, époque où l'évêque Lambert institua l'abbaye d'Arrouaise, *in parochiâ Rochennias*. (*). — En 1175, Philippe d'Alsace permit de défricher les bois de Rocquigny.

RUYAULCOURT.

Ruaulcourt. Rodaldi cortis (Ruault, nom commun aux XI.e et XII.e siècles). Ce village fut ravagé par les troupes du comte de Flandre en 1159.

TRESCAULT.

Du Celtique *gault*, bois. Littéralement les trois bois. On retrouve ce mot légèrement modifié dans le Teuton *wald*, forêt. Trescault relevait d'Havrincourt au XII.e siècle; il fut saccagé, en 1159, par l'armée du comte de Flandre.

De ce village dépend la ferme de Bilhem, jadis *Billehen*, dont le nom est tiré de *billus*, branche d'arbre, et *hem*, habitation.

Ce territoire dépendait anciennement de la seigneurie de Saucourt-en-Cambrésis.

VÉLU.

Je laisse à décider si ce nom vient de *vellus*, toison, ou de *vallis*, vallon. En 1150, Hugues de *Wélu* était vassal du châtelain de Cambrai. En 1285, le sire de Wélu assiste comme pair aux plaids du comte d'Artois.

La terre de Vélu appartenait, en 1789, au comte de Mailly-Couronnel. Un grand et beau parc dépend du château.

(*) Mirœus. Dip. belg. — Gosse. Hist. d'Arrouaise.

CANTON DE CROISILLES.

Ce territoire était traversé par la grande voie romaine de Rheims à Thérouanne, connue sous le nom de chemin de St.-Quentin. Il est arrosé par les diverses branches du Cojeul, ruisseau qui n'a guères d'eau que dans les crues.

ABLAINSEVELLE.

Nommé dans les chartes *Amblainsevelle, Albainsevel, Aubainsevel,* et en latin *Albini sylvula.* Par diplôme de Jacques, évêque d'Arras, de 1255, Laurent, abbé d'Arrouaise, établit une paroisse à Ablainsevelle, et y construisit une église avec les débris de la chapelle de Dierville, qui tombait en ruines. Avant cette époque, ce village dépendait de la cure de Bucquoy (*). — La justice du lieu appartenait au comte d'Artois en 1272. Ablainsevelle était en partie tenu de l'abbaye de Berthaucourt. Le village souffrit beaucoup dans la guerre de 1635 à 1638, et fut déserté quelque tems. La dévotion à

(*) Gosse. Hist. d'Arrouaise,

St.-Ouen attirait jadis un grand concours de pélerins qui venaient chercher un remède pour le mal des yeux.

AYETTE.

Du latin *haga* et *haya,* haie, bois. Le nom de ce village s'est écrit Hayette ; il est mentionné dans une charte de 1272 (1). Ce domaine était possédé, en 1789, par M. Delattre, comte de Neuville, famille dont l'illustration remonte au règne de Charles-Quint. Le magnifique château a été en grande partie démoli depuis dix ans.

BOIRY-BECQUERELLE.

Bourich. L'évêque Godescalc accorda, en 1148, au chapitre d'Arras l'autel de *Bourisch* (2).

Le hameau de BECQUERELLE est nommé *Bekerel* et *Bekereuil* dans les chartes. Eustache, comte de Boulogne, dans son diplôme de dotation de l'église de Lens, en 1070, assigna à cette collégiale un moulin sur *Bekerel* (3). La terre de Becquerelle fut vendue, en 1259, au comte Robert d'Artois, par Eustache de Milly, seigneur de *Belregart,* château alors situé sur la hauteur à proximité du village, puisque le curé du lieu était tenu d'y dire la messe deux fois par semaine. Il ne reste aucune trace de ce vieux manoir.

Boiry-Becquerelle, érigé en paroisse en 1239, était avant cette époque annexe de Boisleux-St.-Marc.

---

(1) Godefroy. Tom. 1.

(2) Locrius. Chron. belg.

(3) Mirœus. Dipl. belg.

Une maladrerie et un hôpital y avaient été fondés au XIII.e siècle; ces fondations furent réunies, en 1698, à l'hôpital d'Arras.

Les dames de la Thieuloye possédaient à Boiry une ferme importante.

BOISLEUX-AU-MONT.

Bailues, Boislieux, était de la juridiction de St.-Vaast. Les droits de l'abbaye furent reconnus par bulles de 1136 et 1142. (Archives départementales).

BOISLEUX-SAINT-MARC.

Jadis nommé *Boilieux-au-Val* dit *Liauvette,* et *Bouilleul* (1), à cause de sa situation sur le ruisseau du Cojeul. Le seigneur était banneret d'Artois au XII.e siècle. En 1286, Jean de Boillieux, bailli d'Artois, figure comme pair aux plaids du comte. L'un de ses successeurs avait rang parmi les familles équestres sous Charles-Quint.

BOYELLE.

Boïele est compris sous le nom de *Boyletum* dans la donation de Vindicien à l'église d'Arras (674). Les droits seigneuriaux furent vendus au comte en 1239 (2).

---

(1) Je donne ce dernier nom d'après le père Ignace.

(2) Godefroy.

BUCQUOY.

Buskoi, *Buschoi* et *Buscoi*, nom tiré de *buscus*, bois. Ce territoire et ses environs n'étaient encore qu'une forêt au VIII.e siècle, époque des grands défrichemens.

Bucquoy avait anciennement le titre de ville et comté, et un château fort. Pendant plusieurs siècles, le domaine de Bucquoy fut divisé en deux seigneuries : l'une appartenait à la famille de Longueval ; un chevalier de ce nom, dit le Dragon, fut en 1096 un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première Croisade. Une famille, dont le nom ne nous est pas connu, possédait l'autre seigneurie. On sait seulement que deux de ses membres, les sires Jean, et Druon son fils, fondèrent la chapelle de St.-Pierre, de 1252 à 1273 (1). — La suzeraineté d'une de ces seigneuries échut par mariage, en 1150, aux comtes de St.-Pol. L'autre resta sous la juridiction du comte d'Artois. Les prétentions respectives des deux comtes sur l'étendue de leur droit de haute justice dans le bourg, donnèrent lieu à l'*aprise* ou enquête de 1269 (2). Cet acte signale divers faits qui peignent bien l'époque.

Au tems de la comtesse Yolende (vers 1240), Dodon *Cornet* vint déclarer, dans la cour de *Buscoi*, que Hugues *Blétier* avait nuitamment mis le feu à sa maison : ce que celui-ci nia. Ils se donnèrent gage de bataille ; champ-clos leur fut assigné. Le duel eut lieu dans les formes usitées pour le combat judiciaire, et Hugues, ayant été vaincu, fut traîné par les pieds et pendu à un arbre du côté de Puisieux (3).

---

(1) Gosse. Hist. d'Arrouaise.

(2) Godefroy. Invent. chron.

(3) L'usage du duel judiciaire, prétendu *jugement de Dieu*, contre lequel les papes et les conciles s'élevèrent en vain, diminua dans le XIV.e siècle, et ne fut aboli que sous Henri II, en 1547.

L'enquête rapporte ensuite qu'une femme ayant été tuée, les maisons des meurtiers furent brûlées par ordre et en présence de la comtesse.

Ce conflit de juridiction prit fin en avril 1271, par un accord qui partagea la haute justice de Bucquoy entre les deux comtes.

Vers le même tems, une maladrerie à laquelle étaient affectées soixante mesures de terre, fut fondée par les seigneurs de Bucquoy. L'extinction de la lèpre ayant ensuite rendu cet établissement inutile, cette fondation fut réunie à l'hôpital d'Arras, par lettres d'amortissement de l'an 1698.

Au XVI.e siècle, Maximilien de Longueval, de Vaulx, acquit de la famille de Saveuse la seconde moitié du domaine de Bucquoy, et devint ainsi le premier comte de Bucquoy de sa maison.

Le comté de Bucquoy comprenait les villages de Gommecourt, Puisieux-au-Val, Bailliscourt, Hébuterne, Douchy, et Grandcourt (Somme).

Dépendent de Bucquoy :

DIERVILLE. — Ferme de l'abbaye d'Arrouaise, d'abord occupée par des converses jusqu'en 1255 ; sa chapelle fut démolie à cette époque. La justice en appartenait au comte de St.-Pol en 1272. (D. Gosse. — Godefroy).

ESSARS-LES-BUCQUOY. — Hameau cité dans des chartes du XII.e siècle. — *Essartum*, défriché.

HALLENGES-EN-BUCQUOY.—Hameau. Nom tiré de l'allemand *hall*, lieu couvert. La désinence *enges* est un terme générique d'habitation, comme ses analogues *ang*, *ange*, *ing*, *ingue*, etc. (Bullet. Mém. sur la langue celtique).

BULLECOURT.

Ce village, nommé aussi *Buillecourt*, est la patrie de St.-Vindicien, né en 620, évêque d'Arras en 670; il mourut le 5 des Ides de mars 705, d'autres disent 712 (1). Son manoir est encore connu aujourd'hui sous le nom de *Pré* St-Vindicien. Allard de *Bullecort*, chevalier, joûta au tournoi d'Anchin en 1096.

CHÉRISY.

Cérisy. Ce village est probablement le lieu nommé *Ostrevandiæ Sirici* dans la bulle du pape Eugène III de l'an 1152, qui en accorde l'autel à l'évêque d'Arras (2). — La maladrerie, fondée au XIII.e siècle, fut réunie, en 1698, à l'hôpital d'Arras.

COURCELLES-LE-COMTE.

Cortis cella. En 1145, Anselme d'Houdain et son épouse Angéline, firent don à l'abbaye d'Eaucourt de leur domaine de Courcelles. Cette donation fut confirmée par le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, Sibille, sa femme, et Enguerrand, comte de Boulogne (3).

Le pape Eugène III accorda l'autel de ce village à l'évêque d'Arras en 1152.

Courcelles fut chef-lieu de canton en 1795.

---

(1) Baldéric. Édition de M. Leglay.

(2) Locrius. Chron. belg.

(3) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

CROISILLES.

Croisillis. La découverte de médailles de l'empereur Maximin, qui régnait de l'an 235 à l'an 238, peut faire croire que ce lieu fut habité dès le III.e siècle. Cependant, le nom de Croisilles résulte, dit-on, de l'établissement de quelques ermites qui, à la fin du VI.e siècle, vinrent bâtir leurs cellules et planter leurs petites croix dans un terrain en friche nommé encore le *rietz des prêtres.*

En 1024, Heylon, sire de Croisilles, était un des plus puissans seigneurs d'Artois. Il fut ambassadeur de l'empereur Henri II auprès de Robert, roi de France, avec Gérard I.er, évêque de Cambrai (1). Ses successeurs étaient bannerets et pairs d'Artois. Cette terre a toujours été possédée par les plus nobles maisons. Après avoir été longtems dans la famille de Montmorency, elle appartenait, en 1789, à la comtesse de Lauraguais, qui fut une des victimes du règne de la Terreur.

On reconnaît près de l'église l'emplacement qu'occupait le château-fort des seigneurs de Croisilles. Ils avaient fondé au XIII.e siècle une maladrerie, qui fut réunie à l'hôpital d'Arras en 1698.

On a trouvé en 1827, sur le territoire de cette commune, des ossemens fossiles de grande dimension, appartenant à des espèces antédiluviennes.

DOUCHY-LES-AYETTE.

Dulciacum Douchis. La haute justice du lieu appartenait au comte d'Artois en 1272 (2). L'abbé Proyart, littérateur

(1) Le Carpentier. Tom. 1.
(2) Godefroy. Invent. chron.

distingué, naquit à Douchy en 1743. Il mourut à Arras le 23 mars 1808.

ÉCOUST-SAINT-MEIN.

Escoult (*ab æsculeto*), lieu planté de chênes (*æsculus*). La dédicace à St.-Mein (*Mevenius*), qui vivait dans le VII.e siècle, fait penser que ce village date de cette époque. Un sire Jakèmes en était seigneur en 1266 (1). L'emplacement du château, vaste amas de décombres, témoigne de l'opulence des barons, ses anciens possesseurs. L'église, d'une architecture élégante, est dans ce style qu'on appelle gothique fleuri. L'intérieur a beaucoup souffert pendant la révolution.

Ecoust était tenu en partie du chapitre d'Arras.

De ce village dépend le hameau de LONGASTRE. *Longastrum, Longuestre, Longaste,* sur l'ancienne voie romaine qui de Beugniatre se dirigeait sur l'Écluse. Warnier, sire de Longastre, est témoin d'une donation faite en 1071 à l'abbaye de Mont-St.-Martin (2). La motte du château est encore reconnaissable. Cette terre était un marquisat dont le dernier titulaire fut M. d'Houchain, membre des États d'Artois.

ERVILLERS.

Herviller, Hertileir (*Heri villarium*), maison du maître. Des médailles romaines, briques et tuiles antiques, trouvées dans un champ près de ce village, donnent lieu de croire qu'un établissement romain a existé dans cette position dominante. Il y a environ trois ans, on découvrit dans la ferme

(1) Godefroy. Invent. chron.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

de M. Proyart une ouverture maçonnée, s'élargissant en goulot jusqu'à un puits profond. A 70 pieds, on trouva une entrée latérale donnant sur un long corridor de 3 à 4 pieds de large sur 6 à 8 de hauteur, creusé, ainsi que neuf chambres ouvertes sur lui, dans le tuf et dans la craie. Tout ce travail est très-grossier. Les chambres portent des traces de leur destination. Trois puits existent : l'un au milieu, les autres aux deux extrémités du conduit (1). Ce souterrain servit sans doute de refuge à la population pendant les invasions des Normands à la fin du IX.e siècle.

Le pape Eugène III accorda en 1152 l'autel d'Ervillers à l'évêque d'Arras. (Locrius.)

FONTAINE-LES-CROISILLES.

Ce village tire son nom de sa situation sur l'une des branches du Cojeul. Il est nommé *Fontes* en 1182, et avait alors pour seigneur un chevalier nommé Wicard. — Cette terre appartenait au comte d'Aoust en 1789.

GOMIECOURT.

Gomiekurt en 1240. L'autel de ce village fut accordé à l'évêque d'Arras par le pape Eugène III, en 1152 (2). — Le seigneur de Gomiecourt était dans l'ordre équestre, sous Charles-Quint.

(1) Article de M. A. Terninck, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tom. 3. A propos de ces souterrains, et pour n'y plus revenir, nous dirons qu'ils sont communément faits en forme de croix de St.-André ; leur entrée ordinaire était par les églises, dont la tour servait de guet. Ils avaient aussi des issues sur les caves des particuliers. On peut consulter, sur ce sujet, l'excellent ouvrage de M. Bouthors, *sur les Cryptes de Picardie. (Mém. de la Société des Antiq. de Picardie.* Tom. 1).

(2) Locrius. Chron. belg.

Entre Courcelles et Gomiecourt est un lieu jadis nommé *le Pélerin*. Ce nom est peut-être maintenant inconnu dans la contrée. Longtems, on y vit une croix qui rappelait une touchante histoire.

Au XII.e siècle, une dame de Gomiecourt était promise à Eustace, *miles* (1) de Beaurevoir. A la veille des fiançailles, la dame tomba dangereusement malade. Bientôt, la science du *physicien* (2) fut en défaut. Dans sa détresse, Eustace fit le vœu de faire nu-pieds un pélerinage à Monsieur St.-Jacques de Compostelles, si sa dame recouvrait la santé. Soit effet du vœu, ou de l'abandon de l'ignorant Esculape, en peu de jours la malade fut en voie de guérison. Eustace partit. Pendant qu'il chemine péniblement, visitant avec dévotion St.-Jacques et *la Senora del Pilar*, voilà qu'un sire Gérard du Valédon (3), qui avait des vues sur la dame de Gomiecourt, feignit avoir reçu nouvelles que le malheureux Eustace, revenant en France, avait été assassiné par des brigands dans les forêts de la Cerdagne. On le crut. Grande fut d'abord la désolation de la dame; mais après avoir pleuré son ami pendant quelques semaines, elle finit par recevoir les soins de Gérard, et consentit à l'épouser. Le fourbe, qui n'était pas sans inquiétude sur les suites de sa détestable ruse, résolut d'agir selon l'occurrence. — Cependant, l'absence d'Eustace se prolongeait: épuisé par les fatigues d'un long voyage, il était resté deux mois étendu sur le grabat d'un hospice dans la ville de Foix. L'hiver se faisait sentir, quand, soutenu par l'espoir, il revit les plaines de l'Artois. Par une froide soirée de décembre, tandis

---

(1) *Miles*, écuyer.

(2) Physicien ou *mire*, médecin.

(3) Le fief du Valédon, avec une cense assez considérable, relevait de la terre de Mory.

qu'une neige épaisse, chassée par un vent violent, tenait les villageois renfermés dans leurs habitations, les hôtes du manoir de Gomiecourt sont troublés dans leur veillée par les coups retentissans du *heurtoir* à la porte extérieure. Un pressentiment traverse soudain l'esprit du maître. « Par cette » nuit affreuse, dit-il, quel est le vagabond qui erre à cette » heure dans la campagne? N'ouvrez pas à de pareils rô- » deurs. » Mais les coups redoublent : un des gens se détache pour reconnaître. — « Ouvrez, crie-t-on du dehors, ouvrez » à Eustace de Beaurevoir. » — « A d'autres, répond le » varlet, va-t-en à la *male heure, espieur de chemins ;* il » y a tantôt six mois que le bon sire Eustace est dans un » meilleur monde ; sans quoi, la dame de céans aurait-elle » à mari le sire de Valédon ? » — Le malheureux Eustace n'en entendit pas davantage. Il n'eut même pas un instant la pensée de réclamer l'hospitalité dans les chaumières voisines. Hors de lui, il s'élance dans les champs déserts, où bientôt, suffoqué par les tourbillons de neige, il tombe sur le bord du chemin. Le lendemain, les passans ne relevèrent qu'un cadavre glacé. La piété érigea une croix sur ce lieu fatal. La châtelaine ignora toujours ce triste événement : les longs remords de Gérard vengèrent la victime de son imposture.

GUÉMAPPE.

Gumapium. Du Celtique *gueun,* marais, et de *mappa,* étendue. C'est un nom résultant de la situation du lieu sur le Cojeul. L'évêque d'Arras obtint, en 1152, du pape Eugène III, l'autel de *Gumapio*. La maladrerie, fondée en ce village au XIII.e siècle, fut réunie à l'hôpital d'Arras en 1698. — Guémappe vivait sous la coutume de Wancourt qui fut rédigée en 1507.

HAMELINCOURT.

Emilinkort, Hemlincurt, Imlincort et *Hamelenchort* dans les chartes. En 1050, Mathieu de Séchelle, sire d'Hamelincourt, épousa Béatrix de Guisnes, fille d'Eustache, comte de Boulogne (1). Plusieurs de ses successeurs se distinguèrent par leurs prouesses. Hugues prit le comte de Namur auprès de Leuze en 1199, et Warnier fut tué, en 1340, par Robert d'Artois, en défendant la porte *du Brule* de St.-Omer, vivement attaquée par ce prince aventureux (2).

Le château, qui n'est pas très-ancien, est flanqué de tourelles.

HÉNIN-SUR-COJEUL.

Henniacum. Ce village est fort ancien, comme la racine celtique *hen,* vieux, l'indique assez. Il est traversé par la voie romaine, dite chemin de St.-Quentin. La terre d'Hénin fut vendue au comte d'Artois, en 1259, par Eustache de Milly (3). Vers le même tems, une prévôté de l'ordre de Citeaux y fut instituée. La maladrerie, établie au XIII.e siècle, fut, en 1698, réunie à l'hôpital d'Arras.

HÉNINEL.

Heninelle était, en 1106, un hameau dépendant de la paroisse de Wancourt. L'abbaye de St.-Vaast y avait des

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

(2) Meyer. *Annal. rer. belg.*

(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

propriétés dès le XIII.e siècle. Elles furent reconnues en 1401-1410.

MORY.

Le mot celtique *mor* signifie une position élevée. Ce village est donc d'une haute antiquité, comme tous ceux dont le nom atteste une origine celtique. Le sire Thomas de Boves vendit au comte d'Artois la dîme de *Moiry* en 1239. L'abbaye d'Eaucourt et la métropole de Cambrai y possédaient des fiefs. La principale seigneurie appartenait, par mariage, à la famille d'Houchain dès l'an 1450. — La foudre écrasa le clocher de l'église en 1698.

MOYENNEVILLE.

L'évêque St.-Vindicien donna, en 674, au chapitre d'Arras l'église de *Medoni villa*, ainsi que plusieurs manoirs et des terres labourables (1). Un diplôme de l'évêque Lambert, de 1097, accorda l'autel de *Mediana villa* à l'abbaye de St.-Eloy (2). Ce lieu était nommé *Mayenville* en 1272.

NOREUIL.

Ce village, nommé dans les chartes *Noureu* et *Noureuille*, n'était, en 1266, qu'un hameau dépendant de la paroisse d'*Escoult*, et relevant du château de Longastre. — Cette terre appartenait, en 1789, au comte de Coupigny.

---

(1) Baldéric. Lib. 1.

(2) Mirœus. Dip. belg.

SAINT-LÉGER.

Leodegarii fanum : est situé sur le chemin de St-Quentin. Le président Hénaut (1) dit que St.-Léger, évêque d'Autun, fut assassiné, en 678, dans une forêt d'Artois, qui a retenu son nom. Cette opinion est conforme à la leçon d'un manuscrit d'Arras, qui rapporte que ce prélat fut décapité dans un lieu aujourd'hui nommé St.-Léger, situé entre Arras et Cambrai. C'est une double erreur : il est aujourd'hui reconnu que ce meurtre fut commis dans la partie de la forêt de Lucheux, qui avoisine le village de Sus-St.-Léger. (Voir l'article Sus-St.-Leger).

En 1070, Eustache, comte de Boulogne, assigna à la collégiale de Lens une demi-mesure de terre sur St.-Léger, *in pago atrebatensi* (2).

Mauroy de St.-*Legier* fut créé chevalier au couronnement de Louis XI, le 15 août 1461.

En 1416, Maurice et Gontran de St.-Léger, avec les nobles exilés du parti bourguignon, font la guerre de partisan (3).

SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL.

St.-Martini fanum. En 1152, le pape Eugène III accorda à l'évêque d'Arras l'autel de St.-Martin-les-Hénin.

---

(1) Abrégé chron. de l'Histoire de France.

(2) Miræus. Dipl. belg.

(3) Meyer. *Annales rerum Belgicarum.*

Ce village est la patrie de Mathieu Moulart, né en 1520, d'abord abbé de St.-Guislain, puis évêque d'Arras en 1575. Ce prélat, aussi remarquable par son courage personnel que par les utiles fondations dont il dota le diocèse, mourut en 1600.

VAULX.

Vallis. Les vieux mots *val, vois, vais* et *vaux* signifient vallon ou vallée. Landelin, disciple de St.-Aubert, naquit à Vaulx en 623.

En 1071, Burcard, sire de Vaulx, figure comme témoin d'une donation faite par l'évêque Liébert (1). Cette terre fut vendue, en 1219, par Bauduin de Barastre à Hévelon, bailli de Bapaume; quelques années après, il obtint du comte le droit de haute justice, à l'exception des cas réservés; savoir: le rapt, le meurtre et l'incendie. Hugues de Longueval l'acquit le 16 mai 1444 de Simon de Gonnelieu et de Jean de Vaulx(2). Elle resta longtems dans cette noble maison.

La famille de Vaulx portait trois lions sur son écu. Longueval portait bandé de vair et de gueules, de six pièces.

Il existe à Vaulx un souterrain-refuge.

L'église renferme un tombeau très-remarquable d'un des anciens seigneurs.

Cette commune fut chef-lieu de canton en 1795.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

(2) Histoire d'Arrouaise. — La famille de Longueval est connue dès le XI.e siècle. Un de ses membres prit part à la première Croisade en 1096. Alain et son frère furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415. Jean est gouverneur d'Arras en 1543, et Maximilien en 1573. Enfin, un Longueval, comte de Bucquoy, était général des armées impériales en 1618. Voilà une illustration soutenue.

VRAUCOURT. — *Varlcortis*. Ce petit village, qui date au moins du VI.e siècle, relevait de Vaulx en 1240. Il est réuni à cette commune depuis quelques années.

WANCOURT.

Wancourt, appelé dans les chartes des XI.e, XII.e et XIII.e siècles, *Wahenkurt, Waencort* et *Waencourt,* tire son nom du Celtique *wan* ou *wand,* muraille, et de *cor,* type du latin *cortis, curtis,* enclos, demeure.

St.-Autbote (*Autbotus*), vulgairement St.-Obode, natif d'Irlande, y prêcha l'Évangile au VII.e siècle. Pendant le long séjour qu'il fit dans ce village, il purgea les fontaines d'un énorme dragon (*) qui était la terreur du pays, et assainit par des travaux cet endroit marécageux. Ces bienfaits le firent choisir par les habitans pour leur patron.

Le sire de Wancourt était banneret d'Artois dès l'an 1106.

Eustache de Neuville y fonda, en 1219 ou 1227, une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, sous le nom d'abbaye du Vivier, *Vivarium* et *Viviarum*. Elle fut depuis transférée à Arras.

Wancourt avait sa coutume locale qui était commune au village de Guémappe. Elle fut rédigée en 1507.

Cette terre appartenait en 1789 à M.me la comtesse de Lauraguais.

(*) Les découvertes de la géologie tendent à faire admettre comme positive l'existence de ces grands animaux du genre *saurus* (Lézards), dont on retrouve partout les analogues à l'état fossile. « Si » quelque chose, dit Cuvier, pouvait justifier ces hydres et ces » autres monstres, dont les monumens du moyen-âge ont si souvent » répété les figures, ce serait incontestablement le *plesiosaurus*, » dont l'espèce la plus commune arrive à plus de vingt pieds de » longueur. » (Recherches sur les ossemens fossiles. Tom. 5).

CANTON DE MARQUION.

Ce canton faisait en entier partie de l'Ostrevent. Il était traversé par les voies romaines de Cambrai à Tournay, et par celle dite de l'Écluse. Il est arrosé par la Gache, le Cojeul et la Sensée. Au mois d'avril 1340, les Français mirent ce pays à feu et à sang. Tout ce qui, dans l'Ostrevent, n'était pas lieu fortifié, fut entièrement saccagé (1).

BARALLE.

Barala. Sur le ruisseau d'Hurtevent. Au commencement du VI.e siècle, le roi Chlodwig y fonda avec magnificence un monastère sous l'invocation de St.-Georges, qui fut institué par St.-Vaast. Les Normands surprirent cet asile en 881 ; le monastère fut livré aux flammes : les religieux, qui avaient tenté d'échapper par la fuite, furent atteints près du village et massacrés à l'endroit nommé *la Chapelle des Morts* (2).

(1) Meyer. *Annales.*

(2) Depping. Hist. *des Expéd. des Normands.*

Telle est la tradition. Balderic en diffère sur les circonstances de la catastrophe. Nous traduirons son récit qui respire une simplicité antique (*) :

« Au tems de l'évêque Dodilon (881-82), les religieux de » Baralle, voyant que les Normands désolaient la province et » que leur fureur s'attaquait de préférence aux choses saintes, » profanant les vases sacrés, incendiant les temples, ren- » versant les monastères, ils se retirèrent à Cambrai, chargés » des reliques de leur église et des choses les plus nécessaires, » et furent humainement recueillis par l'évêque. Après avoir » demeuré quelque tems en cette ville, estimant que les » ennemis avaient quitté la contrée, ils demandèrent la per- » mission de retourner en leur maison. L'évêque ne voulant » pas y consentir, les engagea à différer leur départ, disant » qu'ils devaient se défier de la malice des barbares ; que » leur retraite subite lui était suspecte et cachait quelque » ruse, et qu'ils devaient préférer leur sécurité actuelle à » une démarche hasardeuse. — Se rendant aux raisons du » bon évêque, les moines demeurèrent encore. Mais peu de » jours après, ils vont de nouveau trouver Dodilon pour » l'assurer que l'ennemi était retiré, que tout était tranquille » dans le pays, et que leur retour ne serait pas inquiété. A » quoi l'évêque répondit : — Quelle témérité vous entraîne ! » Je ne crois pas ce que vous avancez. Certainement, vous » êtes dans une étrange erreur. Je vous engage à demeurer » encore. Restez. Près de moi, rien de ce qui vous sera né- » cessaire ne vous manquera. Croyez que ces hordes barbares » sont aussi rusées que féroces, et vous n'avez à attendre » d'elles merci aucune, si vous tombez imprudemment entre » leurs mains. Vous porterez la peine de votre témérité, et

(*) Baldéric. Chron. Camer. et Atreb. Lib. 2. Cap. XI.

» le repentir viendra trop tard. — Et comme les religieux
» redoublaient leurs importunités, affirmant que les routes
» étaient sûres, il ajouta : — Puisque telle est votre résolution,
» qu'il en soit ainsi. A vous la responsabilité. Mais je re-
» tiendrai en gage la précieuse relique que vous avez ap-
» portée (*), dans la crainte que ce trésor ne soit perdu, si
» les Normands recommençaient leurs courses. — L'évé-
» nement ne tarda pas à justifier cet acte de prudence. —
» Ayant reçu la permission de cette manière et fait leurs
» dispositions pour le voyage, les moines s'obstinèrent à se
» mettre en route. Insensés! qui refusèrent de suivre les sages
» conseils du prélat! A peine avaient-ils fait trois milles,
» que, rencontrés par les barbares, ils furent impitoyablement
» égorgés. Leur monastère fut détruit. Tous les environs, à
» l'exception des lieux fortifiés, furent mis à feu et à sang. »

Au tems où vivait Balderic, XI.e siècle, on voyait encore de beaux restes de ce monastère. Longtems, ses murs en ruines dirent sa déplorable histoire ; les colonnes de marbre de son temple, gisant sur le sol, rappelèrent à d'autres générations la fureur des hommes du Nord. L'antiquaire seul maintenant se souvient de vous, pauvres moines de Baralle !

Les biens de cet établissement furent, quelques années après, attribués à la manse canoniale de Cambrai par l'évêque Dodilon, du consentement du roi.

Un chevalier, nommé Jehan, était en 1079 seigneur de ce village, qui ensuite fut tenu en fief du comte d'Artois par Mathieu de Montmirail, comte d'Oisy, en 1244.

Baralle, avec Buissy, formait au XV.e siècle un échevinage dont les coutumes furent rédigées en 1507.

(*) Le bras de St.-Georges.

BOURLON.

Burgus longus. Amand de *Burlong,* chevalier, figure au tournoi d'Anchin en 1096. Cette terre relevait de la châtellenie d'Oisy en 1244.

ESLIMONT, ou Élimont. *Elimons,* cense.

Le roi Pépin, par un diplôme de 691, donne à l'église de St.-Pierre de Cambrai sa terre située *inter Elimontem et Salicurtem, in pago atrebatensi* (1). Cette cense est encore mentionnée dans une donation de l'an 1159.

BUISSY-BARALLE.

Les chartes nomment ce village *Bucceium, Buisseium, Bussium, Bucy* et *Bussi.* Le radical de ces noms est le tudesque *busch,* d'où le latin *buscus,* bois.

Un chevalier Alelme de Buissy est témoin de la charte de l'évêque Liébert en 1071. Son successeur, en 1102, s'appelait Thiébald (2). Cette terre, qui relevait d'Oisy en 1244, appartenait, en 1789, au marquis de Nédonchel.

ÉCOURT-SAINT-QUENTIN.

Jadis *Escoult, Aycourt.* Près des marais de la Gache. Ce bourg est ancien ; il dépendait, dès l'an 1099, du chapitre de St.-Amé de Douai ; il obtint au XIII.e siècle les priviléges de *bourgage.* Ses coutumes, communes au village de Saudemont, furent rédigées en 1507.

(1, 2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

On découvrit en 1753, entre ce village et Saudemont, quelques parties de la voie romaine de Cambrai à Tournay, enfoncées à trois pieds sous l'eau. Sa largeur variait de dix-huit à vingt-quatre pieds sur la longueur de 366 toises qui a été explorée. Elle traversait les marais, se dirigeant sur l'Écluse. Un affluent de la Sensée croise cet antique chemin. On a trouvé dans ces marais des pièces de bois travaillé, des arbres entiers, debout ou renversés; des armes, vases et médailles de grand bronze, des règnes de Nerva, Trajan et Antonin, qui ont été déposées dans le cabinet du comte de Caylus.

ÉPINOY.

Spinetum. Lieu couvert d'épines. Nom commun qui atteste un ancien défrichement. Le seigneur de ce village, en 1112, s'appelait Jehan, et sa terre relevait de la châtellenie d'Oisy. La chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-Grâces, était autrefois un lieu de dévotion très-fréquenté.

GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT.

Granicortis, Grinkort, Greinkurt. Nom à traduire par *gratiani-cortis*. Verric, chevalier, sire de Graincourt, figure au tournoi d'Anchin en 1096.

INCHY.

Inchy à la source de l'Hirondelle, affluent de la Sensée. *Incevum, Incy*. Du Celtique *Inch*. Plaine basse. — Baldéric

témoigne de l'antiquité de ce village (1). La première charte dans laquelle je le trouve mentionné est de l'an 1009. Ensuite, on voit en 1047 un chevalier, Hugues *d'Incy*, figurer comme témoin de la donation faite à l'abbaye de Mont-St.-Martin, par Bauduin, comte de Flandre. Il faut admettre qu'à cette époque et jusqu'à la fin du XI.e siècle, le châtelain était non-seulement feudataire du comte d'Oisy, mais même son sénéchal dans cette forteresse: car, vers 1060, Hugues d'Oisy, après la destruction de son château de *Porgival* par l'évêque Liébert, se retira à Inchy d'où il exerça contre ce prélat divers actes d'hostilité. L'évêque leva alors des troupes et assiégea Inchy, qui serait tombé en son pouvoir sans l'intervention de Robert, châtelain de Péronne.

En 1096, le sire d'Inchy, Bauduin dit *Kalderons* (Caudron), qui parut au tournoi d'Anchin, fit don à cette naissante abbaye de ce qu'il possédait sur ce domaine. Le château fut détruit en 1102 par l'armée de l'empereur Henri IV, et rétabli peu après.

En 1157, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, pour punir Simon d'Oisy de son refus d'hommage, vint camper devant Inchy le 27 mai, et se retira après avoir fourragé le pays. Il revint le 28 juillet avec des forces plus considérables, et assiégea le château qui se rendit après une résistance de neuf jours (2).

Les seigneurs d'Inchy, bannerets d'Artois au XII.e siècle, puissans et considérés, jouent dans les siècles suivans un grand rôle dans l'histoire de Cambrai.— Le jeune sire d'Inchy fut du nombre des prisonniers à la bataille d'Azincourt, en 1415.

---

(1) Lib. 3. Cap. 67.

(2) Dutilhœuil. *Petites Histoires*.

En 1349, naquit à Inchy Eustache Morel, dit Deschamps, poète, dont les manuscrits sont à la bibliothèque royale. Le plus curieux de ses ouvrages est le *Mirouer du mariage*. Il mourut en 1420 (1).

LAGNICOURT.

Lignicort, Lagnicort, Laignicourt. Le sire Amand de Lagnicourt, chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. Grars de Lagnicourt fait partie de l'expédition contre Oisy en 1254 (2). La haute justice de ce village appartenait alors au comte d'Oisy.

MARQUION.

Marchionium. Ce village, situé sur les confins de l'Artois et du Cambrésis, tire son nom du mot *marchio*, officier préposé à la garde des *marches* ou frontières. Le comte Bauduin-Bras-de-Fer établit ces officiers (*marchesi*) en 863 (3). Régnier de Marquion, chevalier Croisé, meurt dans la terre sainte en 1106 (4). Cette terre relevait d'Oisy en 1244. Le Seigneur Jakèmes vendit, en 1266, le terrage de Marquion à l'abbaye de Cantimpré de Cambrai (5.)

En 1711, le maréchal de Villars pour tenir en échec le duc de Marlboroug qui venait de passer la Sensée, posta la gauche de son armée au ruisseau de Marquion.

---

(1) *Biographie artésienne* de M.me Clément-Hémery.
(2) Titre publié par le *Puits Artésien*. Tom. 2.
(3) Meyer. *Annales*.
(4) Le Carpentier.
(5) Inventaire des chartes d'Artois.

OISY.

Oziacum, Oseium. Sur le ruisseau de la longue allée. Cet ancien bourg, qui eut le titre de ville et comté, existait dès les premiers tems de la domination franke. Charlemagne créa Eudes, *ber* (baron) d'Oisy, châtelain de Cambrai. Dignité qui tomba encore dans la maison d'Oisy au XI.e siècle. Les seigneurs étaient alors bannerets d'Artois, et jouissaient d'une grande puissance féodale. Trente-sept villages à clocher dépendaient de la châtellenie. Les chroniques sont pleines des démêlés des châtelains d'Oisy avec les évêques de Cambrai. Vers 1064, l'évêque Liébert fut surpris à Boiry-Notre-Dame par Hugues d'Oisy, qui l'enferma dans son château : étant parvenu, avec l'aide d'Arnoul, comte de Flandre, à se tirer des mains de son ennemi, le prélat se présente en force devant Oisy, brûle la forteresse, et chasse Hugues du Cambrésis. Après la mort de Liébert, et sous l'épiscopat de Gérard II, Hugues reparaît dans la province, relève son château en 1078, et se montre même au tournoi d'Anchin en 1096. L'année suivante, de nouvelles violences de la part de l'intraitable baron forcent l'évêque Gaucher à détruire encore ce château. En 1120, Hugues II se brouille avec l'évêque Burchard qui envoie ses hommes brûler le bourg. En 1157, pour punir le châtelain Simon de son refus d'hommage, le comte Philippe d'Alsace brûle encore une partie de cette malheureuse bourgade, et vient au mois de mai de l'année suivante assiéger le château qui résiste à cette attaque. En 1254, Marguerite, comtesse de Flandre, étant en guerre avec le comte de Hollande, un parti de son armée, sous les ordres du sire de Lisques, s'avance jusqu'à Oisy qu'il réduit en cendres. Ce détachement, composé de 136 hommes d'armes,

dont vingt-cinq chevaliers et cent onze écuyers, ne put s'emparer du château (*). Cette place, contre laquelle Jean d'Avesnes, à la tête de quinze cents hommes, fit une vaine tentative en 1338, fut occupée par les Français de l'armée de Louis XI, en 1478.

La seigneurie d'Oisy appartenait, en 1200, à la famille de Montmirel; en 1500, à celle de Luxembourg. Henri IV, à qui elle revint, la vendit; et le dernier comte, à l'époque de la révolution, était M. de Tournay d'Assignies. Le magnifique château fut alors détruit de fond en comble. Il reste de l'ancien manoir féodal une grosse tour ronde en grès qui, dit-on, était la prison.

Les seigneurs d'Oisy avaient établi au XIII.e siècle une maladrerie. Cette maison, qui servit ensuite d'hôpital, tombe en ruines.

Ils avaient fondé à l'orient du bourg, près de la Sensée, une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, connue sous le nom d'abbaye du Verger (*Viridarium et Virgultum*). Cette communauté avait été primitivement établie vers 1113 au lieu dit le Grand-Camp. Elle fut transférée au Verger en mai 1227, ensuite du diplôme de Jean de Chartres, comte d'Oisy.

Oisy eut un échevinage dès le XIV.e siècle. Ses coutumes furent rédigées en 1507.

Avant 1789, Oisy était du bailliage de Lens; il fut chef-lieu de canton dans l'organisation de 1795.

(*) Leurs noms sont produits dans un titre précieux communiqué au *Puits Artésien*, par M. le baron de Hauteclocque, et inséré tom. 2 de ce recueil. — Voir sur Oisy, Baldéric, le Carpentier, Duthillœul, etc.

PALLUEL.

Paloyel dans les chartes. Ce village, situé sur la Sensée, tire son nom de *palus*, marais : il avait au XI.e siècle une forteresse qui fut détruite par l'armée de l'empereur Henri IV en 1102. Relevait d'Oisy dès l'an 1244.

PRONVILLE.

Peronna villa. Ce lieu a eu au moyen-âge une forteresse importante, qui fut détruite au commencement du XIV.e siècle, pendant la courte irruption des Flamands dans cette contrée en 1303 : il en reste des vestiges. L'illustre famille de Pronville existait dès le XIII.e siècle; car on trouve, en 1230, un sire Watier de Pronville. Un de ses descendans, Godefroy, périt à la bataille d'Azincourt en 1415. Et cette maison était au rang des familles équestres sous Charles-Quint.

QUÉANT (*).

Baldéric ou Baudry, élu évêque de Noyon en 1098, naquit à Quéant vers l'an 1050, d'une famille noble qui possédait cette terre depuis longtems. Ce prélat éclairé comprit les besoins de son époque, et fut des premiers à seconder le mouvement communal du XII.e siècle, en accordant libéralement, en 1108, une charte de commune aux bourgeois

(*) Sur Quéant, voir Thierry. Lett. — Duthillœul. *Petites Hist.* — Godefroy. Tom. 1.

de Noyon. Quelques mois avant sa mort, en 1113, il donna sur sa terre de *Quéans*, à l'abbaye de Grand-Camp (transférée depuis au Verger), trente mencaudées de blé et quatorze d'avoine. Guy de Cagnicourt donna, en 1100, la cense de Quéant à l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai. En mars 1228, Eustasse de Martinsart, sire de Quéant, *quitte* le chevalier Roger et sa femme des droits de justice qu'il avait sur son *mes* et maison ; c'est ainsi qu'on rendait une propriété allodiale et franche.

RUMAULCOURT.

Romualdi cortis. On a dit *Rumault* pour Romuald. N. P. Quoique ce nom appartienne à la période franke, la situation du village, près de la voie romaine de Cambrai à Tournai, me fait penser qu'il est bien antérieur à cette époque. Il portait, dans les chartes du XIII.e siècle, le nom de *Rumacicourt*, et relevait d'Oisy, ainsi que le hameau d'Osvillers que les chartes nomment *Orviller* et *Ovillers*.

SAINS-LES-MARQUION.

Sanctum. Villa Sanctis. Ce nom, qui a été imposé après le martyre de Ste.-Saturnine, a fait perdre le nom primitif de ce village qui existait dès le VII.e siècle. Et Baldéric nous dit (1) que son église était sous l'invocation de St.-Rémy.

C'est ici le lieu de placer la légende de Ste.-Saturnine ; elle est peu connue (2) :

---

(1) Lib. 2. Cap. 12.

(2) Baldéric. Cap. 12. Lib. 2.

Saturnine, née en Germanie de parens nobles, voua de bonne heure sa virginité à Dieu. Vivement pressée par sa famille d'accepter un époux, elle échappa à d'odieuses persécutions en fuyant le toit paternel. Après un pénible voyage, elle était arrivée à un village qui depuis fut nommé Sains; elle y vivait de son travail et dans la pratique des plus hautes vertus. Un jour qu'elle était aux champs, elle vit de loin venir l'amant qui l'avait en vain recherchée. Ne doutant pas qu'elle ne fût l'objet de sa poursuite, elle se cacha tremblante au milieu d'un troupeau. Mais elle n'avait pas échappé à l'œil de son persécuteur. Le barbare s'élance bientôt vers elle, la saisit, et d'un revers de son épée fait tomber sa tête. On dit que Saturnine renouvela alors le miracle de St.-Denis, et porta sa tête jusqu'à l'endroit où les pieux habitans inhumèrent ses restes. La tradition ajoute que l'amant de Saturnine, après avoir commis ce meurtre, voulant traverser avec son char le ruisseau de Marquion, fut englouti dans une fontaine, et que l'on voit encore sur le sol, au fond de l'eau, l'empreinte des roues de cette voiture. . . . . (*).

Un monastère de filles ne tarda pas à s'établir sur le tombeau de Ste.-Saturnine; il n'existait déjà plus au XI.e siècle. Il partagea sans doute le sort de ceux qui furent détruits par les Normands en 881-82, et qui ne furent pas rétablis. On invoque Ste.-Saturnine pour les maladies des bestiaux.

Martin de Sains, chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096.

SAUCHY-CAUCHY.

Ce lieu est nommé dans les chartes *Sauthy-Cauchie* et

(*) Tradition locale. Je crois que cette légende est du VII.e siècle.

Saulchy-en-Cauchy. Le mot *Saulchy* est le même que *Saulchoy*, dit pour *Saussaye* (*Salicetum*). Le mot Cauchy est l'altération de chaussée, *calceïa;* il résulte de la situation de ce village sur la voie romaine de Cambrai à Tournay qui était une chaussée empierrée. *Via lapidina.*

En 1158, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, pour tenir en bride Simon d'Oisy et arrêter l'essor de ses partisans, fit bâtir au mois de mai un château à Sauchy, en présence et sous la protection de son armée. Mais ce prince ayant échoué devant Oisy, Simon reprit l'offensive, et le 28 décembre attaqua cette petite forteresse, la prit et la détruisit entièrement (1).

Le hameau de SAUCHICOURT est-il le *Salicurtis* mentionné dans la charte de Pépin de 691 ? (2)

SAUCHY-L'ESTRÉES.

Saulchy-en-l'Estrées a la même situation et la même origine que Sauchy-Cauchy. Le mot Estrées, *Strata*, signifie chaussée pavée. Les Espagnols l'ont conservé dans celui de *Strada*. Lemire (*Annales belg.*) dit que le *Saltiacum* compris dans la donation faite à St.-Vaast en 674, et mentionné dans le diplôme d'Hincmar de 870, est *Sauchy*, à *trois lieues* d'Arras. Si le nom est le même, la distance ne concorde pas (3).

Ces deux villages sont repris dans des actes de l'année 1221 ; ils relevaient alors de la châtellenie d'Oisy (4).

---

(1) Duthillœul. *Petites Histoires.*

(2) Le Carpentier. Tom. 3. Charte de l'abbaye de St.-Pierre de Cambrai

(3) Lemire, à l'année 690. — Diplom. belg.

(4) Godefroy. Tom. 1.

CANTON DE PAS.

Ce territoire est traversé dans sa largeur par l'ancienne voie romaine d'Arras à Amiens par Thièvres. Il est arrosé par la Kilienne (*Fons Chilleni*), ruisseau qui prend sa source à Warlincourt et se jette dans l'Authie qui borne le département au sud. Les villages ont été pour la plupart ravagés pendant les guerres qui ont désolé la province, spécialement en 1521-22 et 1635-40. Tout le pays, entre Arras et Doullens, fut dévasté et brûlé par les Français. Les terres restèrent en friche en 1638; les habitans furent contraints de se retirer plusieurs fois dans des cachettes souterraines, dites *muches*, et d'enfouir leurs grains dans des puits creusés au milieu des bois. Ces refuges souterrains existent encore dans huit villages (*).

AMPLIER.

Amplier, situé sur la rivière d'Authie, est *l'Ampleias villa* repris dans le diplôme de Charles-le-Chauve de 877, qui

(*) Dom Devienne. *Hist. d'Artois.* — Bouthors. *Société des Antiquaires de Picardie.* Tom. 1.

assigne deux manoirs sur ce village à l'abbaye de Marchiennes(1). — Au XI.e siècle, Amplier dépendait de Terramaisnil; car la bulle du pape Alexandre III, de 1175, qui confirme à la collégiale de St.-Pol la possession de la *villa d'Ampliers,* que le comte Roger lui avait donnée en 1050, désigne ce lieu comme étant situé *in terra* Maisnil (2).

Près de l'église, l'emplacement d'une *maison-forte,* rasée au XVII.e siècle, est encore reconnaissable.

BIENVILLERS-AU-BOIS.

Binviller (*Viviani villarium*). St.-Etton (Etto), évêque régionnaire d'Irlande, ayant passé les mers, vint au pays d'Artois et prêcha l'Évangile à Bienvillers, où il séjourna quelque tems vers l'an 650. Il y bâtit une église qu'il dota des reliques du pape St.-Clément. Il mourut en 655, ou en 661 (3). Les habitans de la moitié du village l'honorent comme leur patron. L'autre moitié est enrôlée sous la bannière de St.-Jacques.

Bienvillers possède une de ces retraites souterraines dont nous avons parlé en tête de ce chapitre. Deux cantons, ou *lieux dits* du territoire, l'un appelé *Champ-Bataille,* et l'autre *les Bretagnes,* font penser que cet endroit a été le théâtre d'un engagement dans l'une des incursions de l'armée anglaise en ce pays, dans la seconde moitié du XIV.e siècle.

---

(1) Miræus. Dipl. belg.

(2) Turpin. Comit. terv. hist.

(3) Vocab. hagiol, *in Ménage.*— Locrius. Chron. belg.—Leglay. Notes sur Baldéric.

Aux mois d'août et septembre 1635, un détachement espagnol de la division du comte de Bucquoy, était cantonné à Bienvillers.

COUIN.

Couin. — Nom de situation résultant des vieux mots *cavin* et *cauvin* (*cavinum* de *cavum*), lieu creux, enfoncé. Une partie de ce village était tenue de l'abbaye de Corbie, et en 1272, le comte de St.-Pol avait la juridiction de l'autre.

Cette terre appartenait à la famille de Landas de Louvignies, descendant du sire de Landas, qui, à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356), avait, avec le sire de St.-Venant, la garde des princes, fils du roi Jean. Pendant les premières opérations de la guerre de 1635, un détachement de Croates, à la solde de l'Espagne, séjourna à *Coing* durant six semaines (août et septembre).

FAMECHON.

Framechionium. En 1138, son église dépendait du prieuré de Pas (*) et la terre du comté de St.-Pol. Les Templiers y eurent un manoir au XIII.e siècle : un *lieu-dit* du village s'appelle encore *le Temple*. Un groupe de maisons, nommé le hameau *St.-Ladre,* doit son origine à un petit établissement ou maladrerie qui avait été fondé au XIII.e siècle.

Ce petit village est situé près de l'ancienne voie romaine d'Arras à Amiens, dans la vallée de la Kilienne. Son dernier seigneur fut M. de Venant.

(*) Turpin. Terv. Comit. Hist.

Une partie des habitans professe la religion protestante.

De Famechon dépend la ferme d'*Hurtebise*, dont le nom indique l'isolement et révèle l'ancienneté. Le vieux mot *hurte*, signifiant endroit, lieu, vient du tudesque *ort*, dont la basse latinité avait fait *ortare* (1). Rabelais s'en sert dans ce passage : *Bien te blesserai quelque hurte* (2). Ainsi, ce nom veut dire lieu exposé à la bise, comme Hurtevent près de Sempy (Montreuil).

FONCQUEVILLERS.

Fulci villarium, domaine de Foulques. Le sire de *Foncviller* assiste comme pair d'Artois aux plaids de 1285. Cette terre était divisée en deux seigneuries. L'une, comprenant la dîme et le patronat de la cure, appartenait d'abord à St.-Médard, de Soissons. L'abbaye la vendit à la famille de Mol. Le chapitre d'Arras et le commandeur de Hautavesnes levaient la dîme sur le reste du territoire. — La coutume locale fut rédigée en 1507. — La tour de l'église date de 1683.

GAUDIEMPRÉ.

Ce lieu, situé sur la voie romaine d'Arras à Amiens, est nommé *Goudemprio ;* en 1138, il dépendait alors du prieuré de Pas (3), et la seigneurie relevait des comtes de St.-Pol. —Trois seigneuries partageaient ce village. Le commandeur

(1) *Pactus legis Salicæ*. Tit. 34, § 1. Si quis baronem de viâ ortaverit. *Ortare* signifie détourner.

(2) Pantagruel. Liv. 2. Chap. 14.

(3) Turpin.

d'Hautavesnes, pour l'ordre de Malte, possédait la première, dont le chef-lieu était la cense de l'*Hôpital* : ses terres étaient bornées par des grès, sur lesquels était sculptée une croix. Aussi la terre de Malte s'appelait seigneurie *dans les croix*, pour la distinguer des autres (*). Le domaine de Beaucamp, *Bellocampus*, constituait le second fief; il relevait de la châtellenie de Pas, et devait la dîme au prieur. Il appartenait, en 1235, à un puissant baron Nicolas de Beaucamp, sire de Berles et de Monchy-au-Bois. Le manoir, détruit depuis longtems, était situé au-dessus de la *fontaine*. La troisième seigneurie relevait aussi du château de Pas. Un écuyer, Baude de *Gudiempré*, fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254. — Les coutumes de ce village ont été rédigées en 1507.

GOMMECOURT.

Goumencourt en 1283. Le seigneur Robert était alors homme-lige de Willaume Delogre, sire d'Hébuterne; il occupait un château-fort élevé sur une motte, et entouré de fossés revêtus en pierres. Cette terre qui, au XVI.e siècle, appartenait à Hugues de Fleury, gouverneur de Bapaume, mort en 1556, passa, par mariage, dans la maison de Lillers. De Carnin, marquis de Lillers, mort glorieusement à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734, l'avait vendue, en 1724, à M. Lamoral-Fromentin, dont la descendance conservait encore cette seigneurie en 1789.

GRAINCOURT-LES-PAS.

Granicorte : sur la Kilienne. La principale seigneurie appartenait à la famille de Croix. Quelques terres relevaient

(*) M. S. du père Ignace. Bibliothèque d'Arras.

du prieuré de Pas. L'église fut rebâtie en 1720. Le clocher est d'une date bien antérieure. Chaque année, le prieur de Pas venait processionnellement à Graincourt, le mercredi des Rogations. — L'église était un lieu de pélerinage. On y venait honorer Notre-Dame le 8 de septembre ; on y venait aussi en foule le 25 mars, jour de l'Annonciation, *servir Notre-Dame-Marchette*. Cette dernière dévotion, qui n'est pas éteinte, était le prélude de divertissemens qui attiraient toute la jeunesse des environs.

HALLOY.

Ce village dépendait du comté de St.-Pol avant 1272. Il tire son nom de l'allemand *hall*, lieu couvert, maison. Racine qui a produit le mot *hallus*, hallier. Halloy était divisé en plusieurs fiefs, dont les coutumes ont été rédigées en 1507. Ce territoire était jadis couvert de forêts ; il est traversé par la route royale d'Arras à Amiens, vers les confins des provinces d'Artois et de Picardie.

C'est de là que le 18 septembre 1827, à dix heures du matin, le dernier comte d'Artois, Charles X, revenant du camp de St.-Omer, put jeter un dernier regard sur la province, qui jadis fut son apanage, en passant entre les blanches colonnes pavoisées, érigées sur la limite de la Somme et du Pas-de-Calais. Là, le préfet, l'évêque, les autorités s'étaient réunies au milieu d'une foule immense, pour lui faire l'adieu, et lui adresser des vœux qui ne devaient pas être exaucés. Nul alors ne prévoyait que, trois ans après, ce malheureux prince irait abriter sa tête proscrite dans le palais désert de Marie-Stuart !

HANNESCAMPS.

Hanneschamp en 1269. *Hannonum campi;* nom qui indiquerait que ce lieu doit son origine à des émigrans du Haynaut. Les coutumes de cette seigneurie, qui relevait en partie de Bienvillers, furent rédigées en 1507. Cette terre appartenait, en 1720, à Charles Prudhomme d'Ailly, qui fit rebâtir l'église. — Le château date de 1723.

HÉBUTERNE.

Hébuterne est, selon Lemire (1), le lieu appelé *Herbor-cisterna*, assigné à l'abbaye de St.-Vaast par le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de l'an 870. Les chartes du XIII.e siècle nomment ce village *Herbuterne*, *Helle-buterne* et *Hesbuterne*. L'évêque Godescalc en accorda l'autel au chapitre d'Arras en 1148 (2).

L'enquête de 1269, relative à la haute justice de Bucquoy, rapporte un fait qui révèle toute la violence des tems féodaux. Un banni d'Hébuterne rompit son ban et retourna dans ce village. Ayant été découvert, il se refugia dans l'église. Le sire Robert l'en fit arracher (1231), l'emprisonna, et par ses ordres, le malheureux ayant été attaché à un cheval et traîné hors du village, fut pendu à un chêne. Le même Robert est aussi accusé d'avoir arbitrairement détenu dans les prisons de son château des malfaiteurs qui n'étaient pas de sa juridiction. Ils en furent, il est vrai, retirés par les gens du comte d'Artois; mais il ne paraît pas que le prince ait puni

(1) Miræus. Annal belg., à l'année 690.
(2) Locrius. Chron. belg.

son vassal. Ce conflit prit fin en 1283 par un accord intervenu entre le comte et Willaume de Logre, successeur de Robert (1). On voit encore la place qu'occupait leur donjon. — Ce village eut sa coutume particulière, rédigée en 1507.

Pendant les mois d'août et de septembre 1635, un détachement de la division espagnole, commandée par le comte de Bucquoy, était cantonné à Hébuterne.

Au mois de décembre 1813, les habitans, exaspérés par l'abus qu'un pouvoir arbitraire faisait de la conscription, s'insurgèrent et appelèrent à la révolte les communes voisines. Il fallut déployer quelque force pour comprimer ce mouvement. Le défrichement d'une partie de la forêt, auquel la commune tenta de s'opposer, y occasionna encore quelques troubles en 1833.

L'église d'Hébuterne, qui date du siècle dernier, est un édifice assez grand et bien construit.

HÉNU.

Ce village, situé sur un plateau élevé, est fort ancien, si l'on adopte l'origine celtique de son nom (*hen*, vieux).

L'église dépendait du prieuré de Pas en 1138, et le village faisait partie du comté de St.-Pol avant l'an 1269 (2). Il en fut démembré en 1445.

Le dernier seigneur fut le comte de Coupigny. — Les fiefs d'Hénu et de Warlincourt avaient leur coutume qui fut rédigée en 1507.

---

(1) Invent. des chartes d'Artois.

(2) Turpin.

HUMBERCAMP.

Nommé *Hendebercamp* en 1269. — Cette terre, qui dépendait du comté de St.-Pol, appartenait depuis plusieurs siècles à la famille de Melun, quand elle fut démembrée de ses domaines en faveur d'un fils naturel de Hugues de Melun. La mort prématurée de la mère de cet enfant n'ayant pas permis à Hugues de le légitimer par le mariage, il l'éleva avec soin, le dota et le poussa dans la carrière des armes. Il devint depuis gouverneur de Béthune. — Humbercamp a un souterrain-refuge.

ORVILLE.

Orville sur l'Authie. *Odreïavilla, Aureavilla* et *Orevilla* dans les chartes latines. Nom de situation tiré du Celtique *odre,* bord, ou de *or,* rivière (1). Orville était une résidence royale sous la seconde race (2). Les princes y venaient quelquefois pour prendre le plaisir de la chasse au chevreuil dans la forêt voisine. En 865-66, Charles-le-Chauve y séjourna, après avoir ordonné les mesures nécessaires pour mettre les côtes et les passages des rivières à l'abri des incursions des Normands (3). Son fils Louis-le-Bègue y résidait en 877, lorsque la mort du roi le rappela à St.-Denis. Dans le siècle

(1) Bullet. Mémoires sur la langue celtique.

(2) Les rois francs de la première race n'avaient pas de résidence fixe. Ils habitaient souvent des maisons de plaisance, chefs-lieux d'un domaine particulier, telles que celles d'Attigny-sur-l'Aisne, Vaudreuil, près Rouen, Epinay-sur-Seine, Chelles, près Cambrai, Lens, Orville, Vitry en Artois, etc.

(3) Annales de St.-Bertin. Dom Bouquet. Tom. 7.

suivant, le domaine d'Orville, compris dans l'apanage d'Adolphe, comte de St.-Pol, devint une des sept châtellenies du comté. Un chevalier Ernold, qui en était châtelain en 1096, joûta au tournoi d'Anchin. Le pape Alexandre III confirma, en 1175, la donation faite en 1050 par le comte Roger, de l'autel d'Orville à la collégiale de St.-Pol (1). Un autre châtelain, du nom d'Ernold, accorda en 1191 une part de la dîme à la même collégiale.

On croit que le château était situé au hameau de Caumaisnil, où l'on vit longtems une grosse tour dans laquelle fut détenue pendant sept ans la fille aimée du malheureux duc de Nemours décapité, en 1477, par ordre de Louis XI — Orville eut un échevinage au XIV.e siècle. Ses coutumes furent rédigées en 1507.

Le 10 mars 1597, l'armée espagnole se rassembla vers le soir à Orville, sous les ordres d'Hernand Tello, gouverneur de Doullens; elle marcha dans la nuit sur Amiens qu'elle surprit le lendemain (2).

Orville a aussi ses souterrains qui servaient de retraite aux habitans pendant les invasions des ennemis.

Le bois d'Orville était jadis d'une très-grande étendue. Il paraît avoir servi aux mystères druidiques. Une clairière en a retenu le nom de *Salle des Fées,* et l'une des voies s'appelle le *Chemin des Morts.*

CAUMAISNIL est compris dans la donation du comte Roger à l'église de St.-Pol, confirmée par le pape Alexandre III en 1175. Il eut sa coutume en 1507.

---

(1) Turpin.

(2) Dusevel. Hist. d'Amiens.

PAS.

Passum. Ce nom résulte de la situation du lieu entre deux montagnes très-rapprochées, et signifie passage. Ce bourg, situé sur la Kilienne et traversé par la voie romaine d'Arras à Amiens, est qualifié du titre d'*oppidulum* (petite ville) en 800 (1). Il a été défendu par un château-fort dont il ne reste plus de vestiges; on sait seulement qu'il était bâti dans la rue de l'Église, en avant de la basse-cour du château actuel.

Un prieuré y fut fondé pour sept chanoines réguliers en 1033, ou en 1050 (2). Il était déjà ruiné et spolié au tems où écrivait Baldéric (3) à la fin du XI.e siècle. Alvise, évêque d'Arras, le rétablit, en 1138, des libéralités d'Ancelot de Pas. Un manuscrit dit que cette restauration est due à Agnès, dame d'Hély et de Pas (4).

En 1200, la châtellenie de Pas relevait du comte de St.-Pol, et le seigneur était un des pairs de ce prince.

Au moyen-âge, on célébrait en ce bourg des fêtes burlesques, comme on le faisait en beaucoup d'autres lieux. Une confrérie existait, à la tête de laquelle était un roi des *guetifs* (5), dont les attributions étaient analogues à celles des rois des ribauds. Cette institution était dans toute sa force au tems des ducs de Bourgogne, au XV.e siècle. Ce magistrat

---

(1) Malbrancq. De Morinis. Tom. 1.

(2) Locrius. Chron. belg.

(3) Lib. 2. Cap. 14.

(4) Turpin. Terv. com. hist.

(5) Questif. Picardis quasi quœstuarius à quœrendo. Mendicus. Rob. Etienne. *Thesaurus ling. lat.* Questif, chétif, celui qui fait la quête. Borel, dict. du vieux français.

des guenilles était électif. Il connaissait des querelles et *batteries* de cabaret, lorsqu'il n'y avait pas *navrure à sang coulant*. Il exerçait la contre-police des mœurs : les ménages scandaleux étaient surtout justiciables de son autorité. Arrivait-il dans l'endroit une esclandre, le roi des Guétifs convoquait aussitôt ses joyeux sujets autour de son trône (large pierre qui existe encore contre une des maisons de la Grande Rue), et le cas échéant, on montait sur le toit, et la maison du scandale était prestement découverte. On pouvait quelquefois se rédimer de cette *vergoigne* moyennant finance. On ignore l'époque précise où cet usage prit fin. La tradition en est encore tellement vivace, que j'incline à croire que le roi des Guétifs ne perdit son empire que dans le XVII.e siècle. Ce monarque fut absorbé par Louis XIV.

En 1477, Louis XI accorda le gouvernement de la châtellenie à Guy Pot, son chambellan (1).

Dans l'automne de l'an 1522, un détachement de 600 Anglais et Bourguignons (2), qui avait séjourné à Pas, y fut taillé en pièces par les Français. En 1638, une partie du bourg fut brûlée par l'armée française qui dévasta les environs.

La châtellenie de Pas fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659.

Des fouilles, faites en 1824 près d'une ancienne chapelle, ont fait découvrir des monumens sépulcraux appartenant à une époque reculée.

POMMIERS.

Pomerias, *Pomerium*. Altérations du mot *pomarium*, verger.

(1) Turpin.

(2) Cette troupe faisait partie du corps d'armée des comtes de Surrey et de Bure.

Le diplôme d'Hincmar de 870 reconnaît *Pomerias* dans les possessions de St.-Vaast. Il affecte ce lieu *ad matriculam ecclesiæ* (1).

Un chevalier Bauduin était seigneur de ce village en 1193. Pommiers eut sa coutume en 1507.

Il y avait à Pommiers des refuges-souterrains.

PUISIEUX.

Pusiaux, Puiseus et *Puiseux* dans les chartes. Ce village, situé partie sur le versant d'une montagne, partie au fond d'un vallon, fut toujours divisé en deux sections : Puisieux-au-Mont qui a relevé de la Picardie, et Puisieux-au-Val qui dépendait de l'Artois. Ce lieu n'est pas, comme on l'a cru, le *putheas aquas* donné à l'abbaye de St.-Vaast par le roi Thierry en 673. Le village dont il s'agit dans ce diplôme est *Puzeau* en Picardie.

Les Templiers avaient une maison à Puisieux au XIII.e siècle ; on en retrouve encore quelques vestiges souterrains. On reconnaît aussi l'emplacement qu'occupait un petit château-fort, où résidait en 1230 un sire Adam, dit *Caigne,* chevalier, souvent cité dans la fameuse enquête de 1269. Par suite de l'accord de 1272, son fils, le sire Simon, releva du comte de St.-Pol (2). A cette époque, les *francs plaids* se tenaient en plein air sous *l'ormel,* sur une place du village qui en a retenu le nom de Place des Plaids. Dans le siècle suivant, cette terre tomba dans la famille des comtes de Melun qui la

(1) Miræus. Ann. belg. chron. belg. — Lemire place Pommiers *in pago Viromandensi*. Les districts *pagi* étaient fort mal démarqués dans les diplômes.

(2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

possédèrent longtems. On voit leurs armes sculptées au-dessus de la porte de la tour de l'église avec le millésime 1572. La seigneurie appartenait, en 1789, à la famille Leroux.

L'église de Puisieux, belle et spacieuse, a été rebâtie dans la seconde moitié du dernier siècle. Celle de Puisieux-au-Val, qui était située sur la place, est détruite depuis longtems. Les fondations de la tour se voyaient encore naguère.

Le territoire de ce village a été, au XIV.e siècle, le théâtre d'événemens militaires. Les dénominations que portent les lieux dits *les Anglais,* et la rue *des Lances,* confirment cette tradition. Il est impossible d'en préciser la date; mais les documens généraux de l'histoire nous font penser qu'il faut placer ces faits entre les années 1347 et 1377, intervalle qui fut signalé par plusieurs incursions des Anglais en Artois.

De Puisieux dépendent:

1.° SERRE. —*Sert.* Hameau. *Sartum* (défriché). C'était, en 1272, un fief mouvant de Bucquoy, et nommé le Sart de Puisieux (*). Le dernier seigneur de ce domaine fut le baron de Wismes.

2.° BAILLISCOURT. — Ferme. La justice de ce domaine relevait en 1272 du comté de St.-Pol.

Près de cette ferme, et dans une situation assez dominante, on voit des redoutes unies par des lignes qui se prolongent jusqu'à Miraumont. La partie de ce territoire en a retenu le nom de canton des *Lénes*. La forme de ces ouvrages me fait croire qu'ils ne remontent pas plus haut que l'époque de la guerre de 1635 à 1640, et qu'ils ont été élevés par les Espagnols pour protéger le bassin de la rivière d'Encre, qui a servi de limite aux possessions de la maison d'Autriche du côté de la France.

(*) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

SAILLY-AU-BOIS.

Saltiacum. (*A saltu,* bois). Le sire Baudouin de Sailly donna à St.-Vaast cinquante mencaudées en 1243. (Archives.) Son successeur assiste comme pair aux plaids du comte, le 4 avril 1285. Au XV.e siècle, cette terre passa par mariage dans la famille de Saveuse.

De ce lieu dépendent :

1.° COLINCAMP. — Hameau. Marie de Habarcq porta cette seigneurie dans la famille de Lens, en épousant le châtelain Gilles en 1550.

2.° MUTERMOY. — Cense. Elle appartenait, dès la fin du XVII.e siècle, aux Brigittines d'Arras.

SAINT-AMAND.

St.-Amand, premier abbé de Marchiennes, prêcha l'Évangile en ce lieu vers l'an 626. Envoyé par le pape en Morinie, il déploya un zèle ardent dans cette mission ; il s'attira beaucoup d'ennemis en détruisant partout les arbres consacrés par l'affixion des simulacres payens. Ce fait prouve qu'au commencement du VII.e siècle, les populations rurales avaient encore conservé quelques-unes des superstitions du polythéisme.

Dès 1269, ce village relevait du comté de St.-Pol.

SARTON.

Sartum, Sarto (sur l'Authie), nom qui indique un ancien défrichement. Régnier de *Sarto* joûte au tournoi d'Anchin

en 1096. Un prieuré y fut fondé en 1104. Dans le siècle suivant, le village relevait du comté de St.-Pol. Il possédait un refuge-souterrain. La duchesse de Chaulnes, dame de Sarton, obtint pour sa terre une sauvegarde de Henri IV, le 25 mai 1595 (1).

SOUASTRE.

Ce village est mentionné dans des chartes de 1235 et 1267 (2). Dans le siècle suivant, la seigneurie, relevant de la châtellenie de Pas, appartint à la maison de Guînes-Hames, dont une branche prit ensuite le nom de Guînes-Souastre. Le marquis de Castries, héritier de cette famille, y possède encore des propriétés. Le château a été démoli. Souastre avait aussi son souterrain-refuge.

THIÈVRES.

Thièvres, au confluent de la Kilienne dans l'Authie, et sur la voie romaine d'Arras à Amiens, est l'ancienne *Teucera,* station marquée sur la carte théodosienne, dite table de Peutinger. On y a trouvé, il y a quelques années, des armes gauloises assez bien conservées et onze tombeaux de pierre dans un champ à gauche de la rivière, qui en a pris le nom de champ à *lugets* (cercueils). (3)

Thieuvres dépendait du comté de St.-Pol dès 1269. Il fut en partie brûlé par les Français en 1638.

---

(1) *Puits Artésien.* Tom. 4.

(2) Godefroy. Invent. chron.

(3) E. Dusevel. *Mém. sur les anc. Monum. de l'arrondissement de Doullens.*

WARLINCOURT-LES-PAS.

Vallincort. A la source de la Kilienne. Nom de situation. De *Vallis,* vallée. On dit que St.-Kilien (mort à Aubigny en 669) s'était construit un ermitage près de la source de la petite rivière qui a retenu son nom. Les croyances populaires attribuent à l'usage de l'eau de la fontaine St.-Kilien la vertu de guérir la noue des enfans. Quoique l'eau froide, agissant comme tonique, puisse fortifier les membres débiles, on ne saurait trop s'élever contre l'immersion des enfans noués, dont l'affection n'est qu'un rachitisme organique.

Le hameau de la BELLE-VUE, situé sur la route d'Arras à Amiens, dépend de Warlincourt. Les premières habitations datent de 1760.

CANTON DE VIMY.

Ce canton comprend une partie de la *Gohelle. Gauwaria,* juridiction forestière qui tire son nom du vieux mot *gaw* ou *gault,* bois (1). Cette immense forêt fut défrichée d'abord sous la seconde race par les soins des grands forestiers de Flandre, ensuite par les travaux des moines qui y obtinrent des concessions de territoire très-étendues, à charge de *exartandi.* La Gohelle s'étendait sur les territoires d'Acheville, Aix, Arleux, Bois-Bernard, Bouvignies, Boyeffles, Builly, Drocourt, Fresnoy, Gavrelle, Givenchy, Gouy-Servins, Hersin, Noulette, Rouvroy, Sains, Servins et Vimy. L'origine de la plupart des noms de lieux attestent l'ancien état de la contrée.

Ce territoire fut dévasté, en 1213, par l'armée de Ferrand, comte de Flandre; en 1303, par les Flamands, qui, pendant cinq jours, se livrèrent dans le pays à tous les excès (2); coupant les arbres, détruisant les châteaux, et livrant les villages aux flammes. Il fut saccagé, en 1370, par une division anglaise; et eut beaucoup à souffrir des mouvemens des armées en 1648.

(1) *Waria* pour *wardia*, garde, conservation.

(2) Meyer. *Annales.*

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

Ablanium et dans le gaulois des chartes *Ablag, Ableng, Ablaing* et *Ablins*. Le sire Sicher, d'Ablain, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. Le château, bâti au XI.e siècle, était déjà en ruines sous Louis XIII (1). Il ne reste qu'une tour de cet ancien édifice.

Un petit hospice pour les aliénés avait été fondé en ce village, vers l'an 1270, par Hugues d'Ablain, chapelain de la cathédrale, et l'un des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. Cet établissement existait encore au XVI.e siècle.

En 1525, Louise de Bourbon, dame de Carency, pour remercier Dieu de la guérison d'une affection mentale, fit construire une belle église en remplacement de la petite chapelle qui était sous l'invocation de St.-Nazaire. Ce monument d'architecture gothique, d'un style pur, offre de riches détails. Le portail est une œuvre remarquable ; il a malheureusement subi quelques mutilations au tems où les Saints de pierre n'étaient pas plus que les hommes à l'abri de la décollation.

ACHEVILLE.

Axevilla, Hacqueville, de *haga*, haie, bois. Eustache, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, accordèrent, en 1070, à la collégiale de Lens, qu'ils venaient de fonder, des terres labourables sur ce village (2). L'autel appartenait à l'abbaye d'Hénin à la fin du XI.e siècle, et un religieux desservait la

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 1 et 3.

(2) Mirœus. Dip. belg.

cure. Cette possession fut confirmée, en 1129, par l'archevêque de Rheims (1).

En 1326, Jean de Fampoux, abbé d'Hénin, fit bâtir la chapelle de Notre-Dame (2).

La terre d'Acheville fut successivement possédée par les maisons de Neuville, de Lannoy et de Bournonville.

ACQ.

Aquæ via; ascum, asc, sur la Scarpe. Nom de situation.

En 862, Bauduin-Bras-de-Fer, ayant défait l'armée de Charles-le-Chauve, à Berthonval, *Juxtà ascum*, disent les chroniques, fit élever, comme trophée de sa victoire, les deux grandes pierres, *præ grandia saxa*, que l'on voit se dressant près du chemin d'Acq à Écoivres, et que l'on nomme les *pierres d'Aques*. Elles sont en grès, de grosseur inégale, hautes de dix à douze pieds, et assez rapprochées l'une de l'autre. Les amateurs d'antiquités celtiques ne voient dans ces pierres qu'un monument druidique du genre de ceux qu'on appelle *peuleven* ou pierres levées.

L'*aprise* ou enquête de 1269, relative à la haute justice d'Aubigny, nous fait connaître comment s'exerçait alors la vindicte publique. Trois hommes ayant été tués à *Asc*, les gens du comte de St.-Pol y furent brûler une petite maison. Le lendemain, les gens du comte d'Artois, pour ne pas forclôre ses droits, s'y rendirent armés, en brûlèrent deux autres, et firent une *saisine* ou exécution militaire sur le village, où ils restèrent plusieurs jours vivant à discrétion (3).

(1) Dutillhœul. *Petites Histoires*.
(2) Locrius.
(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

Acq avait une prévôté dépendante de l'abbaye de St.-Eloy. — Deux maisons étaient tenues du chapitre d'Arras.

Cette terre a autrefois relevé de celle d'Ecoivres. Les comtes de Moreuil l'ont possédée longtems. Elle avait sa coutume, qui fut rédigée en 1507.

ARLEUX-EN-GOHELLE.

Arleusium, Arlodium. Ce village, qui date de la période franke, était soumis à deux juridictions. Le bas Arleux dépendait du chapitre de St.-Pierre, de Lille, dès le XII.e siècle. Cette collégiale y possédait une ferme, sous la cour de laquelle existent de vastes souterrains. Le mont d'Arleux, anciennement appelé le *pouvoir l'Évêque*, était tenu de l'évêché d'Arras. Vers 1445, Fortigaire, évêque d'Arras, affecta à des services pieux le revenu de quelques terres situées à Arleux. Ce village eut aussi sa coutume en 1507.

AVION.

Avio. Nom résultant de la situation de ce village, près de l'ancienne voie militaire d'Arras à Cassel, par *Minoriacum* (Estaires). On a dit dans le moyen-âge *vion* pour *via*, chemin.

Le pape Eugène III confirma, en 1152, à l'évêque d'Arras la possession de l'autel d'Avion (*).

Cette terre, après avoir été longtems possédée par la famille de Coupigny, appartenait au marquis d'Armolis à l'époque de la révolution.

(*) Locrius. Chron. belg.

Au nord-ouest du village on voit une butte de forme ronde, plantée d'arbres, évidemment faite de main d'hommes. Tout porte à croire que c'est un tumulus gallo-franck.

BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT.

Balliolum, Belliolum, Bailul, et *Bailloelt* en 1070, dans la charte de dotation de l'église de Lens (1).

Ce village, situé sur la voie romaine d'Arras à Tournai, remonte à une assez haute antiquité. Son premier seigneur connu fut Guy, qui figure comme témoin d'un charte du comte de Flandre de 1047. Son fils Bauduin, joûte au tournoi d'Anchin en 1096 (2). Ses successeurs adoptèrent ensuite, et pendant longtems, le nom de Bertoult (*Bertulfus*), d'où le surnom de *Berthoult* est demeuré au village (3). Au XII.e siècle, un sire Bertoult était l'amant de la damoiselle du seigneur d'Harnes. A la veille de partir pour la guerre sainte, sa main lui avait été promise. A son retour de la Croisade, il vint réclamer l'exécution de cette promesse; mais l'absence avait changé les dispositions du père : il refusa. Il y eut alors prise d'armes. Les partis se rencontrèrent et allaient se charger, lorsque les deux barons convinrent d'épargner le sang de leurs vassaux, en vidant cette querelle personnelle en combat singulier. Ces fiers ennemis se livrèrent un combat à outrance, sous les murs du château de Bailleul, et s'entretuèrent (4). Cette forteresse, qui occupait une position dominante, était défendue par un énorme donjon. Il reste quelques vestiges des fossés.

---

(1) Miræus. Dipl. belg.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

(3) Voir sur ce nom plusieurs chartes du XIII.e siècle, dont la dernière est du 15 décembre 1242.

(4) Tradition locale.

Une partie de cette baronie était sous la juridiction de St.-Vaast. L'autel avait été accordé à l'abbaye par l'évêque Lambert en 1098, et cette possession lui avait été confirmée, en 1148, par l'évêque Godescalc.

Le dernier seigneur de Bailleul fut M. d'Assignies.

BEAUMONT.

Bellomonte, Biaumont, nom de situation. St.-Martin prêcha l'Evangile en ce lieu, et y fonda une église entre les années 355 et 371 (1). Dans une charte du 1.er juillet 1274, messire Jean de *Biaumont* est mentionné comme créancier du comte d'Artois, pour frais de tournoi. La principale seigneurie appartenait, dans le XVII.e siècle, à Ferdinand de Cardevacque.

BOIS-BERNARD.

En 1129, la cure de ce village était unie à celle d'Acheville. En 1248, la justice appartenait au seigneur Balduin, à l'exception des cas réservés à la juridiction du comte, savoir : le rapt, le meurtre et l'incendie (2).

---

(1) L'auteur d'une Vie des Saints de la province de Douai, etc. se trompe en plaçant ce fait à l'an 400. St.-Martin, né en 316, était encore soldat dans les légions de Constantin après 337. Il commença sa mission en 355, et la continua jusqu'en 371, qu'il fut élu évêque de Tours. Il fonda en Artois plusieurs églises, et mourut en 397, selon Malbrancq, ou le 11 novembre 400, selon le Vocabulaire hagiologique. Cette mission est célèbre. St.-Martin, dit M. de Châteaubriand (Etudes hist. Tom. 2), suivi d'une troupe de moines, abattit dans les Gaules les sanctuaires, les idoles et les arbres consacrés.

(2) Godefroy.

Le château-fort fut détruit par les Flamands en 1303 ; le terrassement des remparts est converti en jardin d'agrément. La coutume locale fut rédigée en 1507.

CARENCY.

Ce village est situé à la source du Souchez. *Carenciacum, Carenchy.* Ce nom vient de *carectum,* lieu couvert de joncs (*carex*).

Une bulle du pape Eugène III confirma en 1152 à l'évêque d'Arras l'autel de Carency. Le seigneur qui possédait cette terre en 1195, se nommait Eubert. En 1269, la dame de Carency, Catherine, dame d'Aubigny, Bucquoy et Duisans, épousa Jacques de Châtillon, sire de Leuse (1). Une tour du château existe encore. — La coutume de ce village fut rédigée en 1507.

Huit maisons étaient tenues du chapitre d'Arras.

DROCOURT.

Drucort, Draucourt. Du Celtique *dru,* chêne. Ce village est mentionné dans une charte de 1247.

Le domaine appartenait en 1789 au comte de Ste.-Aldegonde de Noircarme.

ÉCOIVRES.

Ecoivres, sur la Scarpe, est nommé *Squavia* dans la donation de St.-Vindicien au chapitre d'Arras en 674 (2).

(1) Olivier de Wrée. *Sceaux de Flandre.*
(2) Baldéric. Chron. Camer.

Squavrius pagus en 1130, et *Escouvres* dans des chartes subséquentes.

En 1028, les marais d'Ecoivres à Anzin, accordés à l'abbaye de St.-Eloy, furent convertis en prairies.

La maladrerie, fondée au XII.e siècle, était située près du bois.

Les familles d'Oisy, de Longueval et de Moreuil ont possédé cette terre, dont le dernier seigneur fut M. le comte de Brandt de Galametz.

Ce village eut sa coutume en 1507. Il est maintenant réuni à la commune de St.-Eloy.

ÉLEU *dit* LEAUWETTE.

Ailoex et *Ailois* dans les chartes des XI.e et XII.e siècles. Le surnom de Leauwette résulte de la situation du lieu sur le Souchet.

En 1070, le comte de Boulogne assigna sur ce petit village à la collégiale de Lens, une *charrue* de terre (*) et six courtils (*caruccam terræ et VI curtilia*). — L'autel fut accordé à l'évêque d'Arras en 1152 par le pape Eugène III.

L'église a été démolie pendant la Révolution; il ne reste debout que la haute tour qui se dessine isolée au-dessus des habitations.

FARBUS.

Par une chaude journée, St-Ranulphe (mort en 700),

(*) Mirœus. Dipl. belg. Le mot charrue, que l'on a dit *Carruée*, s'entend de l'étendue de terre cultivable pour une charrue de deux ou quatre chevaux, selon les localités.

passant à Farbus, demanda un verre d'eau à une femme qui, par paresse d'en puiser, le lui refusa, disant que les puits étaient trop profonds. « Si les puits sont si profonds, répondit » le saint homme, ils le seront encore longtems. » Et c'est vrai, ajoute la légende. Près du chemin de Vimy était une source, le saint fut y soulager sa soif. Et depuis ce tems, l'eau de la fontaine de St.-Ranulphe passe pour guérir les maux de tête..... — En 1267, le village fut assigné pour douaire à Jeanne, épouse du châtelain d'Achicourt (*). Cette terre, qui relevait du comté de St.-Pol, dépendait de la seigneurie de Vimy, et formait avec cette localité une même *commune*. Farbus avait sept échevins nommés par le seigneur. Ses coutumes furent rédigées en 1507. Le domaine appartenait alors à la maison de la Viéville.

FRESNOY.

Fraxinetum, frénaye. Lieu planté de frênes. Ce nom est très-commun en France. Ce domaine fut acquis, vers l'an 1560, par l'abbaye d'Avesnes, à titre de remploi d'un prieuré situé dans le Cambrésis, que les religieuses aliénèrent alors. On voyait aux abords de Fresnoy, avant 1789, trois petites chapelles dédiées à Notre-Dame, qui avaient été bâties en 1724 et 1725. Le village ne comptait que vingt-sept ménages en 1733.

GAVRELLE.

Gaurelle, Gaverella. Racine *gaw,* bois. L'autel de ce village fut accordé en 1098 à l'abbaye de St.-Vaast par l'évêque Lambert. — Il paraît qu'à la fin du XII.e siècle,

(*) Godefroy.

l'abbé octroya aux habitans des franchises communales : car dans la charte constitutive de la commune d'Estrées-sur-Canche de l'an 1201, nous voyons parmi les témoins figurer comme homme de l'abbé, Willelm, mayeur de Gaverelle (1).

La date de l'institution de cette commune est inconnue, comme celle de beaucoup d'autres qui participèrent aux bienfaits de l'émancipation. Nos recherches nous ont conduit à croire que la plupart des villages qui sont signalés comme ayant eu des coutumes, ont obtenu quelques franchises. Dès le XII.e siècle, les communautés religieuses obéirent de bonne grâce à la nécessité de l'époque, en affranchissant les hommes de leurs terres, en leur octroyant des chartes plus ou moins libérales. Ces franchises, en général, sont assez restreintes. Les échevins sont nommés par l'abbaye de St.-Vaast, à Gavrelle, Biache, Neuville, etc. L'abbaye de Marchiennes s'était aussi réservé la nomination des officiers municipaux d'Haisnes et de Boiry-Ste.-Rictrude. Le prévôt de Monchy-au-Bois nommait également les échevins de la partie du village qui était de la juridiction d'Arrouaise. Malgré cette réserve, c'était beaucoup pour les hommes du moyen-âge que d'être administrés par des magistrats de la localité, qui naturellement étaient portés à en défendre les intérêts. C'était beaucoup d'être soustraits à l'arbitraire et à l'omnipotence des baillis.

En 1243, Gossuin de St.-Albin, chevalier, fit hommage au comte d'Artois de la portion de seigneurie qui n'était pas de la juridiction de St.-Vaast (2).

Les manuscrits de la Bibliothèque d'Arras rapportent une légende qui indique assez que les moines, à défaut d'autre

(1) *Puits Artésien.* Tom. 2. Charte d'Estrée.
(2) Godefroy.

protection, ne manquaient pas de faire passer pour une juste punition du ciel, les accidens arrivés aux audacieux qui osaient porter atteinte à l'inviolabilité des biens de l'Église.

Un certain gouverneur de Lille prétendait attraire à sa juridiction diverses terres et seigneuries de St.-Vaast. L'abbaye refusait de se soumettre à ses prétentions, et répondait avec raison que, selon la teneur des *lettres royaux*, les terres en question étaient sous la juridiction du grand bailli d'Amiens. Une longue contestation s'émut entre les parties. Ce gouverneur, nommé le sire Éloy Hairin, résolut de la décider par la force. Il assembla donc en 1307 une grosse troupe de *soudoyers* pour ruiner toutes les terres de l'abbaye, et se mit en campagne. Parvenu au village de Gavrelle, il fut soudainement *saisi de furie* et jeté à bas de son cheval. Il écumait et roulait les yeux comme un possédé. Épouvantés de cet accident, ses gens quittent aussitôt Gavrelle et emportent leur chef au château de Fampoux, où quelques soins lui furent donnés. Hairin, revenu un peu à lui, demanda en quel pays il était; puis, il dit qu'il reconnaissait que ce qui lui arrivait était un châtiment de Dieu qui punissait sa folle entreprise, et qu'il fallait s'y soumettre. Mais danger passé, saint oublié: Hairin devait vérifier ce proverbe. A peine fut-il en état de remonter à cheval, qu'il revint à ses intentions hostiles et prétendit aller saccager une autre terre de St.-Vaast. Mais il fut de rechef renversé par sa monture, et eut le corps tout brisé de cette chûte. On le porta à la cense d'Hervin, où le malheureux ne fut pas plutôt arrivé qu'il mourut entre les bras des siens.

Les fastes de l'abbaye de Marchiennes mentionnent plusieurs faits du même genre.

En 1793, un camp d'observation se forma à Gavrelle.

GIVENCHY-EN-GOHELLE.

Juvenciacum, Guienchy et *Juvenchi.* Nom tiré du Celtique *goy,* bois. Ce village et le hameau de Givencizel sont mentionnés dans les titres de St.-Vaast en 1045. Le comte de Boulogne assigna, en 1070, à l'église de Lens un *courtil* sur *Juvenchii* (1).

En 1695, les bois appartenaient à M. d'Ablain.

IZEL-LES-ÉQUERCHIN.

Izer et *Izers-en-Lens.* Ce village est d'une haute antiquité. On a trouvé sur son territoire des haches celtiques en silex.

En 1102, le pape Paschal II confirma à l'abbaye de St.-Vaast l'autel d'Izel, que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098 (2). La ferme de l'*Aby* fut longtems occupée par des religieux qui dirigeaient l'exploitation.

MÉRICOURT.

Mederici cortis. Méderic ou Merry, nom propre, en usage dès le VII.e siècle. Par sa charte de dotation de la collégiale de Lens de 1070, Eustache, comte de Boulogne, lui donne sur *Menricourt* des terres labourables et un courtil (3). Le pape Eugène III accorda, en 1152, l'autel de ce village à l'évêché d'Arras.

Jean de Méricourt fut nommé abbé de St.-Vaast en 1416.

Cette terre fut longtems la propriété des comtes d'Oisy.

---

(1) Mirœus. Dipl. belg.
(2) Locrius.
(3) Mirœus. Dipl. belg.

MONT-SAINT-ÉLOY.

Mons-St.-Eligii. Par quelque route qu'il arrive dans l'antique cité d'Arras, le voyageur peut apercevoir de loin les tours jumelles de l'abbaye de St.-Éloy. Il était admirablement bien choisi, le site de ce monastère sur un mont entouré d'une ceinture de bois. Comme cette masse de constructions variées était imposante, alors qu'intactes, elles dominaient les vastes jardins étagés qui déployaient leurs bouquets de verdure à l'aspect du midi! Et comme, au sein de cette belle solitude, l'âme fatiguée devait facilement se recueillir, et s'élever à de sublimes contemplations! Les religieux qui habitaient cet asile confortable, avaient naguère reconstruit leur demeure à grands frais: ils croyaient avoir bâti pour la succession des siècles. Et voilà: un jour, le vent de la colère de Dieu s'éleva; le noble sanctuaire, à peine achevé, s'abîma, et ses débris furent au loin dispersés. La charrue aujourd'hui se promène sur ce sol consacré: muets témoins de ce désastre, les deux tours sont restées debout comme ces monumens solitaires qui dominent le champ des morts. Image de la dévastation, les cloîtres découverts étalent encore leurs murs ébranlés. La ronce et l'ortie plongent leurs racines dans les pierres disjointes, et l'animal sauvage a choisi pour retraite ce lieu désolé. ***Propter montem sion qui disperiit, vulpes ambulaverunt in eo*** (*).

C'est là qu'en 640, après la mort de Dagobert, St.-Éloy, évêque de Noyon, dégoûté de la cour, se retira dans une pauvre cellule au sommet du mont. Bientôt, attirés par la sainteté de ce personnage, dix ou douze ermites vinrent

(*) Jérémie. Lam. Cap. 5.

grouper leurs cases auprès de son oratoire. St.-Vindicien, évêque d'Arras, qui affectionnait ce lieu, y fut inhumé, selon son désir, en 705.

La paix de cette solitude aurait, si l'on en croit la tradition, été troublée en 862 par un acte de révoltante barbarie. On dit que Bauduin-Bras-de-Fer, après sa victoire de Bertonval, irrité de l'excommunication lancée contre lui pour le rapt de Judith, fille de Charles-le-Chauve, fit pendre sur le mont St.-Éloy les douze seigneurs envoyés par le roi pour lui dénoncer sa sentence (*).

L'oratoire fut détruit par les Normands en 881; et vingt-sept ans après, le hasard ayant fait découvrir dans une carrière abandonnée le corps de St.-Vindicien, cette découverte fut l'occasion de la réunion de quelques moines, que l'évêque Fulbert autorisa, en 928, à vivre en communauté, et qu'il aida ensuite à rebâtir l'église. St.-Liébert y établit en 1066 des chanoines réguliers (Augustins), au nombre de quarante, dont l'évêque Lambert compléta l'institution en 1097. Nous n'avons pas à nous occuper des actes nombreux qui constituent la dotation de ce riche monastère. L'église qui précéda celle que nous avons vu détruire, avait été bâtie en 1219. L'enclos de l'abbaye fut fermé de murs en 1274, et Jean, duc de Bourgogne, permit en 1413 de fortifier de tours cette vaste enceinte, moyennant l'hommage d'une lance blanche à chaque mutation d'abbé. Vers 1750, l'abbé Roussel commença la reconstruction de ce monastère. Les fondemens de l'église avaient été posés en 1761. Le dernier abbé, Dom Leignel, périt sous la hache révolutionnaire. En 1793, les salles de l'abbaye furent converties en hôpital militaire pour les blessés de l'armée du Nord.

(*) Ferri Delocres rapporte cette tradition.

L'abbaye avait, depuis le XV.e siècle, un refuge à Arras, place du Wetz-d'Amin.

Deux mots maintenant sur le village. Une maladrerie y fut établie vers l'an 1195; et à cette époque, une propriété nommée *Campus eleemosynæ* (champ de l'aumône), avec un bois attenant, fut donnée à l'abbaye, à la charge de recevoir et traiter les pauvres. En octobre 1359, Henry de Lancastre ravagea l'Artois, *gâtant* et *robant* tout le pays, dit Froissart. Il séjourna quatre jours à l'abbaye *où il trouva bien de quoi*. Il pilla le village, et l'église même ne fut pas à l'abri de la rapacité de ses soldats. En 1477, l'armée de Louis XI campa à St.-Éloy. Pendant le siége d'Arras par les Espagnols, en 1654, Dom Fernando de Solis y avait ses quartiers. Du 20 au 24 août, il y fut forcé deux fois par le maréchal d'Hocquincourt (1).

La ferme de Be tonval, village en 862, fut le théâtre d'un engagement entre les troupes de Charles-le-Chauve et de Bauduin-Bras-de-Fer, et dans lequel ce dernier eut tout l'avantage. Cette belle ferme appartenait à l'abbaye de St.-Éloy.

De cette commune dépend le hameau de BRAY, sur la Scarpe, nom de situation du Celtique *brai*, marais.

NEUVILLE-SAINT-VAAST.

Novavilla. L'archevêque Hincmar assigna, en 870, la moitié de Neuville à l'abbaye de St.-Vaast. *Ad necessaria fratrum* (2). En 1102, le pape Paschal II confirma à l'abbaye

(1) Sur St.-Éloy, voyez Baldéric, Locrius, Malbrancq, Meyer, Mirœus, etc.

(2) Mirœus. Dipl. belg.

l'autel de ce village, que lui avait conféré l'évêque Lambert en 1098. Il paraît qu'au XIII.e siècle, l'abbé de St.-Vaast, seigneur de Neuville, accorda aux habitans des franchises communales: car dans une charte de 1269, il est parlé du maïeur de Neuville (1).

Les bois dépendans de ce territoire avaient été pillés et ruinés pendant les guerres de la seconde moitié du XIV.e siècle; l'abbé Jean de Méricourt les fit replanter en 1416.

NEUVIREUIL.

Novilla au XI.e siècle, *Nœufvirelles* dans les chartes. Lambert, évêque d'Arras, accorda l'autel à l'abbaye de St.-Éloy en 1097 (2). — Neuvireuil relevait de la principauté d'Épinoy dès le XV.e siècle. Il est le seul village de cette mouvance qui n'avait pas de coutume locale.

OPPY.

Wipii et *Wlpi* au XII.e siècle. *Ouppi*. Le pape Eugène III accorda l'autel à l'église d'Arras en 1152. Le chapitre et St.-Vaast se partageaient la dîme en 1248. La justice du lieu fut accordée au sire Baudouin d'Ouppy, sauf les cas réservés (3). La seigneurie, longtems unie à celle de Bois-Bernard, relevait en partie de la terre de Bailleul-sire-Berthoult.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

---

(1) Godefroy. Tom. 1.

(2) Miræus.

(3) Godefroy. Invent. chron. des chartes d'Artois.

QUIÉRY-LA-MOTTE.

Ce village, situé à la source du ruisseau d'Escrebieu, est nommé *Rierry* en 680, et *Chierri* dans les chartes du moyen-âge. Le surnom *motte* ou *mothe* veut dire maison forte sur une éminence (1)

St.-Martin prêcha l'Évangile en ce village et y bâtit une église, de l'an 355 à l'an 371. Ste.-Berthe fit don de ce domaine à l'abbaye de Blangy, qu'elle fonda en 682, et qui en a toujours conservé la juridiction (2).

Une légende du XII.e siècle rapporte qu'un sire de Chierry, était amant aimé de la damoiselle du sire d'Havrincourt. Ne pouvant l'obtenir, il l'attira facilement hors du manoir paternel, et l'enleva. Au même moment, rentrait d'une expédition, le sire d'Havrincourt; il voit de loin un cavalier fuyant : il s'informe, et ses soupçons bientôt se changent en certitude. Furieux, il tourne bride à l'instant, et, à la tête de sa troupe, il suit, de toute la vîtesse de son destrier, les traces du ravisseur de sa fille. Ce dernier put à grand peine regagner son castel, et se hâta de mettre le pont-levis entre lui et le poursuivant. Le lendemain, dans une sortie des gens du château, le père fut grièvement blessé et fait prisonnier. Il mourut en présence de sa fille, qu'il chargea de sa malédiction. Elle eut bientôt son effet. Pendant les longues nuits, un spectre sanglant apparaissait dans l'appartement de la jeune femme, et s'asseyait à son chevet. Peu à peu la raison de l'infortunée s'égara. Elle mourut un an après son père, à pareil jour, à la même heure.

---

(1) Ducange, *Gloss.*, cite un passage de Lambert d'Ardres, où il dit : *Motam, sive dunjonem eminentem in munitionis signum firmavit.*

(2) Malbrancq. De Morinis. Tom. 1.

En 1272, le sire Drieu de *Chierry* fit une donation à l'abbaye de Beaulieu. — La ferme de *la Motte* dépendait de l'abbaye de St.-Vaast.

En 1372, naquit au château de Quiéry-la-Motte Pierre des Essars, gentilhomme, dont la vie fournit l'exemple d'une haute fortune et d'une chûte immense. Prévôt de Paris, grand bouteiller de Charles VI, grand fauconnier, premier président de la cour des comptes, grand maître des eaux et forêts, et surintendant des finances, par la faveur de Jean, duc de Bourgogne; lorsque la main qui le soutenait se retira, il fut livré à ses nombreux ennemis, accusé d'exactions, jugé et décapité le 1.er juillet 1413 (1).

ROUVROY.

Roveroit, Ronvroi, nom évidemment tiré de *roboretum*, synonime à *quercetum*, quesnaye. Lieu planté de chênes. Une variété de cet arbre a été appelée *rouvre* (du latin *robur*). Eustache, comte de Boulogne, donna, en 1070, à la collégiale de Lens, un *courtil* et des terres situées à *Roveroit* (2).

En 1148, l'évêque Godescalc accorda au chapitre d'Arras l'autel de ce village.

La ferme de Bétricourt, *Bertricort*, en 1102 dépendait de St.-Vaast; l'autel de la Chapelle avait été accordé à l'abbaye par l'évêque Lambert en 1098.

---

(1) Monstrelet. Chron. Liv. 1. — Anquetil. Hist. de France.
(2) Miræus. Dipl. belg.

SOUCHEZ.

Ce village, nommé *Sabucetum* (1) dans le testament de St.-Remy (540), qui l'affecte à l'église d'Arras *in alimoniis clericorum* (2), a ensuite emprunté le nom de la rivière du Souchet, qui le traverse (3). Ce lieu, jadis fortifié, fut ruiné, en 1213, par l'armée de Ferrand, comte de Flandre, qui avait levé sa bannière contre Philippe-Auguste (4). Les comtes de Lens, possesseurs du domaine de Souchez, y avaient fait élever un château-fort, dont la rivière baignait les murailles; il fut détruit par les Flamands en 1303. — A l'extrémité de la Grande Rue est une croix de grès, sur laquelle on peut lire le nom de *Jehan de Maigny,* sculpté en relief. Ce monument a été érigé, dit-on, en mémoire d'un combat singulier, dont les détails sont inconnus. Dans les actes des plaids, tenus à Arras, le 3 juin 1259, et auxquels assistèrent comme pairs trente-six barons d'Artois, figure en cette qualité messire Jehan de Souchès, le même qu'Olivier de Wrée (sceaux de Flandre) appelle Jehan de Marigny. Est-ce lui qui a donné lieu à l'érection de ce petit monument? — En juin 1380, l'armée anglaise, commandée par le duc de Buckingham, logea à Souchez, que Froissart nomme *Sanchières.* — Le 30 janvier 1464, le roi Louis XI, allant d'Arras à Tournay, dîna en ce village dans la maison de Martin Cornille, d'Arras, receveur des aides (5).

---

(1) *Sabucus* ou *Sambucus*, sureau.

(2) Miræus. Codex donationum.

(3) Le Souchet (*Sochetum*) prend sa source à Carency, et se jette dans la Deûle, près de Lens.

(4) Cette guerre prit fin par la bataille de Bouvines, où Ferrand fut fait prisonnier (1214).

(5) Mémoires de Jacq. Duclercq.

Un seigneur de la maison de Boffles fit bâtir un château près de l'église. Le sieur Fruleux, qui avait acquis la terre de Souchez du sieur de Rake, d'Ablain, fit reconstruire cet édifice sur le même emplacement en 1720. — M. Boistel du Cardonnois acheta du roi, en 1705, la justice de ce village (1).

De Souchez dépend l'ancien fief du Carieul, qui a donné son nom à une famille connue dès le XV.e siècle. Jusqu'en 1789, le manoir du Carieul a eu une chapelle castrale.

THÉLUS.

Telodium, Theuludum, Teulut, Tillut, Teluch. Telles sont les variations orthographiques que le nom de ce village a subies depuis dix siècles. St. Vaulphe, père de St.-Hadulphe, second abbé de St.-Vaast, pu. évêque d'Arras, fut martyrisé à Thélus, le 9 novembre l'an 700 (2). Le diplôme de St.-Vindicien, de l'an 674, reconnaît ce lieu dans les possessions de St.-Vaast, et l'archevêque Hincmar l'affecta en 870 *ad necessaria fratrum* (3). L'autel fut conféré à l'abbaye, en 1098, par l'évêque Lambert.

En 1224, le territoire de Thélus bornait la châtellenie de Lens. Le village avait beaucoup souffert dans la guerre de 1414; il fut restauré, en 1416, par les soins bienfaisans de Jean de Méricourt, abbé de St.-Vaast.

L'an 1020, naquit à Thélus Gaultier, premier abbé de

(1) M. S. du père Ignace.

(2) *Vocab. hagiol. in Menage.* Dict. étym.

(3) Miræus. Dipl. belg.

St.-Sépulcre de Cambrai, homme recommandable par sa piété et ses talens.

Au XV.e siècle, l'*arbre de Théluch*, dit le Vert-Tilleul, servit souvent à la pendaison des criminels condamnés par la justice prévôtale des ducs de Bourgogne.

VILLERS-AU-BOIS.

Villarium nemorense. En 1070, deux *courtils* et des terres sur ce village furent donnés à l'église de Lens par Eustache et Ide, comtes de Boulogne (1). Dans le siècle suivant, le seigneur de Villers était banneret d'Artois. Cette terre appartint ensuite aux barons de Cuinchy-les-Douai (famille Blondel), et passa, par mariage, dans la maison d'Houdenove.

VIMY.

Vimiacum. En 1152, le pape Eugène III accorda l'autel de ce village à l'évêque d'Arras. En 1247, un chevalier, Adam, sire de Vimy, y bâtit une forteresse : sa terre relevait alors du comte de St.-Pol. En 1255, Hugues d'Arras, et Mabille, sa femme, fondèrent à *Vimi-Goël* un hôpital pour les malades et les pauvres voyageurs. Cet établissement, que les guerres n'avaient pas épargné, et qui tombait en ruines, fut relevé, en 1525, par des religieuses que le malheur des tems avait forcées de quitter Bouchain. Elles vinrent à Vimy et demandèrent au seigneur la permission de s'y fixer (2). Il leur concéda les débris et le terrain de l'ancien hôpital, et la dîme de

(1) Mirœus. Dipl. belg.

(2) Documens des archives des hospices d'Arras.

deux mille cent mesures de terre, à la charge de rétablir les bâtimens de l'hospice, pour y soigner les malades de Vimy et des villages voisins, et donner l'hospitalité aux voyageurs. Charles-Quint approuva cette concession; et des lettres d'amortissement du roi de 1680, maintinrent la communauté dans la jouissance de ces biens, dans la propriété de cent douze mesures de terre et d'un refuge à Arras.

La maladrerie, fondée à Vimy par les anciens seigneurs, fut réunie à l'hôpital par ordonnance de 1698. La *pauvreté* possède cent trente-une mesures de terre.

En 1794, l'hospice fut vendu *nationalement,* ainsi qu'une partie des biens qui composaient sa dotation. Le reste fut ensuite concédé par l'État aux hospices d'Arras.

Dès le XIV.e siècle, Vimy eut un échevinage. Sa coutume particulière fut rédigée en 1507.

En 1833, la démolition de l'ancien château-fort fit découvrir dans les fondations de ses épaisses murailles, un hypogée composé d'environ quinze fours superposés, dans lesquels reposaient autant de squelettes. Aucune médaille, aucun débris d'armes ne sont venus témoigner de l'âge de ces restes humains. Les fouilles faites dans la cour ont aussi produit la découverte d'un immense ossuaire. L'état général de conservation des dents indique que les corps ont appartenu à des adultes, et que ce dépôt ne remonte pas à plus de deux siècles. Cette observation confirme la tradition qu'un hôpital militaire fut établi en ce lieu pour les milliers de soldats blessés à la bataille de Lens, le 20 août 1648. — Gaspard Lantoine, prêtre, auteur de mélanges, est né à Vimy en 1518. Il mourut en 1616.

WILLERVAL.

Villeri vallis. En 1071, Vascon de Willerval figure comme témoin d'une charte de l'évêque Liébert. Ses successeurs étaient bannerets d'Artois et relevaient du comté de St.-Pol. Au XIII.e siècle, Gérard de Sains, seigneur du lieu, fut pris par les Sarrasins à la Croisade; les habitans de la baronie se cotisèrent pour payer la rançon de ce bon sire. Son tombeau dans l'église le représente couché, ayant à ses pieds un chien, symbole de la fidélité. Il y avait alors à Willerval une belle forteresse flanquée de quatre tourelles, avec deux tours de défense à la principale porte. Du XIV.e au XVI.e siècle, cette terre, mouvance d'Épinoy, appartint à la noble famille de Lannoy. Ce village avait sa coutume en 1507. Il n'avait pas d'échevinage. Le château a été démoli en 1832, et le parc qui entourait si agréablement le village comme une ceinture, impitoyablement défriché.....

CANTON DE VITRY.

La plus grande partie du canton dépendait de l'Ostrevent. Ce territoire était traversé par la voie romaine de Cambrai à Tournay par Lécluse et Vitry. Il est arrosé par la Scarpe et ses affluens, par la Sensée et par le Cojeul. Les villages eurent beaucoup à souffrir de l'expédition du comte Ferrand en 1213, de l'incursion des Flamands en 1303, des courses des Anglais en 1370, du mouvement des armées en 1640, 1648 et 1654. Les alliés aussi rançonnèrent les habitans en 1710-1713.

BELLONE.

La tradition veut qu'un temple, dédié à la déesse des combats, Bellone, ait donné son nom à ce village. L'autel de *Bellona* fut accordé à l'évêque d'Arras, en 1152, par le pape Eugène III (*). Cette terre appartenait en 1286 à Watier d'Anthoing, chevalier, et releva dès-lors de la principauté d'Épinoy; elle passa ensuite dans les familles d'Ailly et de Tenremonde, comte d'Estrée (branche de Béthune). La coutume de Bellone fut rédigée en 1507.

(*) Locrius. Chron. belg.

BIACHE-SAINT-VAAST.

Biache, sur la Scarpe, est nommé *Bigartium* dans le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de 870, qui reconnaît ce lieu au nombre des possessions de St.-Vaast (*). L'autel fut conféré à cette abbaye par l'évêque Lambert en 1098. Biache a eu sa coutume particulière. — En 1710, le maréchal de Villars s'empara des redoutes que les alliés avaient élevées près de ce village.

BOIRY-NOTRE-DAME.

Buricellum. Bourich. Le surnom de Notre-Dame a été imposé à ce village parce qu'il dépendait de l'église métropolitaine de Cambrai. En 1064, St.-Liébert, évêque de Cambrai, était venu consacrer l'église de Boiry (*Buricellum*); il y avait donné la confirmation. Pendant la nuit qu'il passa dans la manse du chapitre, Hugues d'Oisy, son ennemi acharné, qui épiait tous ses mouvemens, cerne la maison, en brise les portes, et après avoir tué ceux qui opposèrent de la résistance, il se présente devant la chambre où reposait le saint évêque. C'est en vain que Wilbold, son prévôt, veut en défendre l'entrée et faire à son supérieur un rempart de son corps: il paie de sa vie ce noble dévoûment. Hugues l'abat à ses pieds, s'empare de la personne du prélat, et le transporte nu en chemise, tel qu'il l'avait surpris au lit, en son château d'Oisy, où il fut détenu dans une tour jusqu'à ce qu'il

(*) Miræus. Dipl. belg. — *Bigartium*, signifie les deux jardins. *Gartium* est l'altération du tudesque *garden*.

fût délivré par ses partisans, avec l'aide de la comtesse Richilde (1).

La tour de l'église porte le millésime de 1577.

BREBIÈRES.

Berberiæ, Berbérie, Brebiers. Le diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 871, qui confirme la donation faite par Gozlin à l'abbaye de St.-Amand, d'un moulin et autres propriétés situés à Brebières, est le premier acte connu dans lequel le nom de ce village soit mentionné. En 1038, Albéric, abbé de Marchiennes, donna deux moulins à Brebières, à Bauduin, comte de Flandre, *afin qu'il fût fidèle advoué et défenseur à son église* (2). Paul de *Berberiis*, chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. Le pape Eugène III conféra, en 1152, l'autel de ce village à l'évêque d'Arras.

Un titre des archives de Douai, du mois de février 1203 (3), prouve que Brebières avait alors un échevinage. Cet acte cite les noms des *eskivins :* Michiel et Hannon de Brebières, Jehan Platier, et Huon-le-Molinier.

Brebières dépendait de la châtellenie de Lens en 1224, et le tiers des marais relevait du comte d'Artois en 1242.

Brebières avait sa coutume en 1507.

---

(1) Baldéric. Chron. Lib. 3. Cap. 69.

(2) Le Carpentier. — Toutes les grandes abbayes avaient leurs avoués, qui faisaient armer les vassaux, et les conduisaient sous la bannière de l'abbaye. On voit des avoués dès le commencement du XI.e siècle. Ces charges étaient toujours confiées à des seigneurs puissans, d'ailleurs bien rémunérés.

(3) *Mém. de la Société royale de Douai.* 1841.

En 1710, les alliés occupèrent Brebières, et le comte de Tilly logeait au château de La Bucquière.

La cense de Tréhoult était tenue de l'évêché d'Arras dès le XIII.e siècle. Son nom est tiré du Teuton *holz*, bois.

CAGNICOURT.

Nommé dans les chartes *Kangnicurt, Kanikort, Caunicort, Caignicurt* et *Cavenicourt*. En 1080, Sohier, châtelain de Vermandois, donne, par testament, à son fils cadet, la terre de *Caignicourt*. Guy, chevalier, sire du lieu, joûte au tournoi d'Anchin en 1096; il fit, en 1100, de grandes libéralités à l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai (1). En 1152, l'autel de Cagnicourt fut accordé au chapitre d'Arras par le pape Eugène III. Le comte d'Oisy était, en 1246, seigneur haut-justicier et domainier de ce village.

Cagnicourt fut chef-lieu de canton en 1795.

CORBEHEM.

Corbehun en 1203. Ce village est situé sur la Scarpe : son nom est purement celtique. *Cor, bey, hem,* pour *an*. Littéralement, habitation près de la rivière (2). Le chevalier Jean de Corbehem, figure au tournoi d'Anchin en 1096. L'un de ses successeurs, le sire Waroke était grand prévôt de Cambrai en 1282 (3). Une partie de Corbehem était tenue de l'évêché d'Arras dès l'an 1148. Le baron de Baquehem vendit cette terre, en 1700, au sieur de Cambronne, de Douai.

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Bullet. Mémoires sur la langue celtique. 3 vol. in-folio.
(3) Le Carpentier.

DURY.

Nommé *Duriacum* dans une charte de l'abbaye d'Anchin de l'an 1202. Le mot celtique *dur*, latinisé *durum*, est une terminaison qui se retrouve dans beaucoup de noms de ville anciens, il est synonime à *dunum*, *dun* et *thun*, et signifie également habitation (1).

Ce village était une des quatre paroisses dépendantes de la châtellenie de l'Ecluse dès le XIII.e siècle. Il a droit aux secours que la maladrerie de l'Ecluse accorde aux pauvres de la *poitié* (2), et châtellenie, suivant les anciennes fondations, dont la dernière, dite de Jean Leclercq, est de 1524 (3).

ÉTAING.

Stagnum. Nom résultant de la situation du lieu dans les marais qui bordent la Sensée.

Etaing dépendait de la châtellenie de l'Ecluse dès l'an 1224. — M. Duthillœul dit, dans les *Petites Histoires*, qu'un détachement français fut défait sur ce territoire par les Espagnols en 1555.

---

(1) Ducange. *Glossarium*. — Ménage. Dict. étym.

(2) Ce mot ainsi que ses analogues *poeste*, *poueste*, employés par nos vieux auteurs, veut dire juridiction (*potestas*, pouvoir).

(3) Elle est constituée pour trente pauvres. Les biens de cette maladrerie sont régis par une commission mixte, dont quatre membres représentent les intérêts des quatre paroisses du Pas-de-Calais, et un membre pour l'Ecluse. (Décret du 12 novembre 1806). Archives.

ÉTERPIGNY.

Estrepignies, Estrepagny (*Stratæ pagus*), sur la Sensée, au point de jonction de plusieurs affluens, tire son nom du voisinage de la chaussée qui s'embranchait avec la voie de Cambrai à Tournai, et qui se dirigeait sur Vitry. Ce village fut probablement une de ces mansions ou lieux de gîte établis par les Romains le long de leurs grandes voies. — Il est mentionné dans les titres de St.-Vaast, à la date de 1045 et 1136. Eterpigny, dépendant de la châtellenie de l'Ecluse, était divisé en trois seigneuries : celle d'Artois, sur laquelle St.-Vaast avait des prétentions, appartenait à la famille de Coupigny. La seigneurie du *péage* avec le manoir féodal, relevait du roi à cause du château d'Arras ; elle fut le patrimoine des seigneurs de Rémy jusqu'en 1668. Enfin, le fief de Ligny, qui relevait du *péage*, était du Cambrésis (*).

FRESNES-LES-MONTAUBAN.

Frasnes ; de *Fraxinetum*, Fresnaye. L'évêque Lambert accorda, en 1098, l'autel de Fresnes à l'abbaye de St.-Vaast. Ce village, ainsi que beaucoup d'autres, fut ruiné, en 1213, par l'armée de Ferrand, comte de Flandre. Les Flamands le saccagèrent en 1303.

De ce lieu dépendent :

1.° MONTAUBAN. *Mons albanus.* — Hameau ainsi nommé de la nature calcaire du sol. Il est cité dans les titres de St.-Vaast en 1045, et fut concédé à cette abbaye en 1099. Sa maladrerie, fondée au XIII.e siècle, fut réunie à l'hôpital d'Arras en 1698.

(*) Archives départementales. M. S. du père Ignace.

2.° MAUVILLE, *Malavilla*, Ferme. — Ce lieu était au XI.e siècle un village sur lequel St.-Vaast levait la dîme. Le sire Thierry de Mauville fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254. Les Flamands brûlèrent ce village en 1303 : il ne se releva pas de ce désastre. Dans l'organisation de 1800, Mauville, qui ne comptait que dix-sept habitans, forma une commune. Heureuse commune, où tout le monde était fonctionnaire, où toutes les ambitions étaient satisfaites.

GOUY-SOUS-BELLONE.

Gaugiacum, nommé aussi *Goy-la-Mothe*, à cause de sa situation près d'un plateau, jadis muni d'une forteresse. Un diplôme de la trente-huitième année du règne de Charles-le-Chauve (877), donne à l'abbaye de Marchiennes *villam Gaugiacum in pago ostrebanno* (1). Ce village est encore mentionné sous le même nom dans une charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, de 1176, qui concède à l'abbaye le droit de *gavenne*. Cette communauté possédait aussi la cure, la dîme et les droits justiciers. Elle avait accordé aux habitans de Gouy un échevinage dont elle eut souvent à se plaindre.

HAMBLAIN-LES-PRÉS.

Ham, nom générique d'habitation. La bulle du pape Paschal II, de l'an 1102, confirme à St.-Vaast la possession de l'autel d'*Hambleg*, que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098 (2). — *Les Prés* est le nom d'une ferme.

---

(1) Miræus. — Olivier de Wrée. Sceaux de Bourgogne.

(2) Locrius. Chron. belg.

On découvrit, il y a quelques années, sur ce territoire, un caveau solidement maçonné, qui fut de suite détruit par les ouvriers. Il renfermait des urnes et des vases de l'époque romaine. Tout fut brisé ou dispersé.....

HAUCOURT.

Haucourt est nommé dans les chartes *Haucurtium, Alticurtis, Alticuria, Haukurt, Haukort, Alkurt.* Nom résultant de la situation de ce village en lieu élevé. St.-Aubert, évêque d'Arras et de Cambrai, naquit à Haucourt, au commencement du VII.e siècle; élevé à l'épiscopat en 636, il mourut en 669. Le sire d'Haucourt était banneret d'Artois dès l'an 1025 (1). L'autel fut accordé au chapitre d'Arras, en 1152, par le pape Eugène III. Cette terre dépendait, en 1246, du domaine d'Oisy; un de ses seigneurs fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt (2). Appartenait, en 1789, à la noble famille de Pronville.

La cense de Servins-les-Haucourt dépendait d'Oisy en 1246. Elle est mentionnée sous le nom de *Serving* dans une charte de 1271.

HENDECOURT-LES-CAGNICOURT.

Hendecourt-en-Artois est compris sous le nom d'*Henningcurtis* dans les possessions de St.-Vaast en 674, suivant le diplôme de l'évêque Vindicien. Il est nommé *Hernanicurtis* dans le diplôme d'Hincmar de 870, qui l'affecte *ad necessaria*

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

(2) Monstrelet. Liv. 1.er

fratrum (*) Les chartes postérieures l'appellent *Hennecourt* et *Haynecourt*. L'évêque Lambert conféra, en 1098, l'autel d'Hendecourt à l'abbaye de St.-Vaast.

MONCHY-LES-PREUX.

Mont-en-Preu, Mons-Petreus, Monciacum-Petrosum. Une partie du village était tenue de l'abbaye d'Hasnon, qui y possédait des biens en vertu d'un diplôme de Charles-le-Chauve de l'an 877. L'autre partie reconnaissait la juridiction de l'évêché d'Arras, auquel l'autel fut accordé, en 1152, par le pape Eugène III.

Ferri Delocres rapporte qu'on voyait de son tems, dans l'église de Monchy, un superbe sarcophage de marbre, supporté par quatre lions et surmonté de deux chérubins. Il renfermait le corps d'un personnage nommé Jean, berger, né à Monchy, qui vivait sous l'épiscopat de Pierre Mazoëre, à la fin du XIV.e siècle, et qui, par la sainteté de sa vie, était devenu l'objet de la vénération publique.

On voyait aussi dans la même église le tombeau de Jacques de Bacquehem, et d'Anne, son épouse.

Dans les premiers jours d'août 1640, l'armée espagnole, forte de 30,000 hommes, campa entre Monchy et Rœux. Cette démonstration n'empêcha pas Louis XIII de se rendre maître d'Arras le 9 du même mois. Turenne occupa aussi cette position en août 1654, lorsque les Espagnols tentèrent de reprendre cette ville.

Une fosse au charbon avait été ouverte au bas de Monchy, vers 1808; longtems abandonnée, elle fut reprise en 1838. Les nouvelles recherches n'eurent aucun succès.

(*) Miræus. *Dipl. belg.*

NOYELLES-SOUS-BELLONE.

Nigella, Noella. Hameau de Bellone en 1152. L'abbaye de St.-Vaast y possédait des rentes en 1233. L'évêque d'Arras et l'abbaye de Marchiennes en avaient la dîme. Le village releva longtems de la châtellenie d'Oisy. L'église fut brûlée dans la guerre de 1710.

PELVES.

Pelves sur la rive droite de la Scarpe. *Pelues,* de *palus,* marais. Il y avait autrefois sur ce territoire un monument druidique du genre de ceux que l'on appelle pierres levées ou *peuleven.* Ce mot n'est-il pas plutôt l'origine du nom de Pelves ?

Ce village était de la juridiction de St.-Vaast ; il lui fut accordé par le pape Alexandre III en 1164.

Le sol des marais entre Fampoux et Vitry s'est insensiblement exhaussé depuis dix-huit siècles, par la dégradation des hauteurs qui couronnent le bassin de la Scarpe, et surtout par l'envahissement de la tourbe. On a trouvé dans les tourbières, à une profondeur de six à sept mètres, des ossemens d'aurochs (*), des urnes, amphores, vases de terre et de bronze, appartenant à l'époque romaine, et des pièces de chêne travaillées, devenues noires comme de l'ébène. La date des divers objets déposés dans cette terre d'alluvion, donne la mesure du tems que la nature a mis à la formation de la masse tourbeuse, c'est-à-dire, quatorze ou quinze siècles.

(*) *Urus,* bœuf sauvage fort commun en France au tems de Jules-César, et dont l'espèce n'existe plus depuis longtems dans nos contrées.

PLOUVAIN.

Plouvain sur la rive gauche de la Scarpe. *Pabulæ*, de *pabulum*, pâture. Ce village dépendait de St.-Vaast. L'autel avait été accordé à l'abbaye, en 1098, par l'évêque Lambert.

RÉCOURT.

Rekurt, *Recuria*. Le sire de Récourt était banneret d'Artois au XII.e siècle : il relevait du comte d'Oisy en 1246. Gérard de Récourt (famille des châtelains de Lens) fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Ses successeurs avaient rang dans les familles équestres au tems de Charles-Quint.

RÉMY.

Ce lieu, situé près de la Sensée, tire son nom du Celtique *re*, rivière, ou de *remillus*, lieu en pente. Virel de *Remis*, chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. L'évêque Lambert concéda, en 1098, l'autel de ce village à l'abbaye de St.-Vaast. La terre et le manoir de Rémy furent vendus au comte d'Artois en 1268 (1). La propriété en est restée au domaine d'Artois, jusqu'à la fin de la domination de la maison de Bourgogne. En 1323, la comtesse Mahault (Mathilde), donna aux pauvres de Rémy un tiers dans cent livres de rente, dont le surplus avait été assigné par elle aux pauvres d'Arras et de Fampoux (2). Le dernier seigneur de Rémy fut M. le baron d'Aix. Le château qui appartient à cette famille est un édifice flanqué de tourelles.

(1) Godefroy. Tom. 1.
(2) Locrius. Chron. belg.

RIENCOURT-LES-CAGNICOURT.

Raincurt, Riécourt, de rietz, lieu en friche, était un hameau au XI.e siècle. L'autel en fut accordé au chapitre d'Arras, en 1152, par le pape Eugène III, quoique ce village fût de la juridiction de St.-Vaast. Par un accord du mois d'août 1246 entre Robert, comte d'Artois, et Mathieu de Montmirel, sire d'Oisy, les bruyères de *Riécourt* furent déclarées limites de la justice d'Oisy (1).

RŒUX.

Rœsium, Rœult, Rœulx. Sur la rive gauche de la Scarpe. L'évêque d'Arras, le prévôt de St.-Michel et l'abbaye d'Estrun avaient, en 1164, des droits de dîme sur ce village qui n'était alors qu'un hameau. Rœux, qui, ainsi que Fampoux, avait été réuni au domaine d'Artois en 1239, en fut détaché dans le XVI.e siècle, par la cession faite de ces deux terres au duc de Bournonville par le roi d'Espagne. Elles passèrent par mariage au maréchal duc de Noailles, en 1671.

A l'extrémité de l'enclos du château est la chapelle de St.-Hilaire, jadis lieu de pélerinage. La construction qui précédait l'édifice actuel datait de 1686. En face de l'entrée est une pierre tumulaire sur laquelle est gravée une croix. Elle fut placée en 1731, en mémoire d'un curé mort en odeur de sainteté (2).

On a découvert, il y a peu d'années, dans les tourbières de Rœux, à une profondeur d'environ cinq mètres, un ancien

(1) Godefroy. Tom. 1.

(2) Archives. — M. S. du père Ignace.

chemin en cailloutis bordé de pilots; il traverse le marais dans sa largeur, du nord au sud.

Le 19 octobre 1834 mourut au château de Rœux l'honorable M. Leroux-Duchâtelet (Marie-Philippe-Onuphre-Désiré-Louis), ancien magistrat, deux fois député sous la restauration. Homme dévoué aux intérêts de son pays : être utile fut la pensée de sa vie entière. Il était né à Arras le 3 février 1763.

SAILLY-EN-OSTREVENT.

Salliacum in pago Ostrevano (1). Ce village est fort ancien : il fait partie de la dotation de l'abbaye de Marchiennes en 877. Sailly ayant été brûlé accidentellement en 1115, l'abbé de Marchiennes eut l'excellent esprit de charité chrétienne de faire fondre la châsse d'argent de Ste.-Eusèbe, pour en appliquer le produit aux besoins des malheureux incendiés.

En 1101, Henry, abbé de St.-Vaast, céda à l'évêque Lambert le vivier de *Brones* (2). Cette cession fut confirmée par le pape Eugène III en 1152. Ce vivier est ce que l'on appelle les *Brognes* de Sailly. (Du Celtique *bron,* fontaine.)

La terre de Sailly avait le titre de marquisat. Ses coutumes locales furent rédigées en 1507.

Aux confins du territoire, vers le sud, sur une éminence dont les pentes sont douces et régulières, s'élève un cône tronqué, de forme elliptique, ayant environ 120 pas de circuit à la base et 30 au sommet, et 10 pas de rampe, bien

(1) Olivier de Wrée. *Sceaux de Bourgogne.* Charte de 1176.
(2) Locrius. *Chron. belg.*

gazonné. Au sommet se trouve un cercle druidique formé de six pierres ayant 1 mètre hors de terre, et espacées entre elles de 2 mètres ; une septième pierre a existé au milieu du cercle à la distance de 2 mètres et demi de chacune des autres. L'excavation qu'elle a laissée a 90 centimètres de profondeur. Ces pierres ou grès bruts ont 34 centimètres de largeur. Elles sont grossièrement entaillées dans une partie de leur épaisseur, de manière à former en haut un rebord qui surplombe de 10 à 12 centimètres en dedans du cercle. La pierre du milieu ayant été enlevée depuis un tems immémorial, on dit qu'on en replaça une autre qui disparut la même nuit. Il y a environ quinze ans, on entreprit de fouiller cette butte par le côté, dans l'espérance d'y trouver *des trésors ;* mais force fut d'y renoncer, car la nuit suivante, les ouvriers furent *troublés* chez eux par des apparitions, des visions effrayantes, et aucun d'eux ne voulut continuer l'œuvre de profanation. La terre de la butte n'est pas tirée du sol qui l'avoisine. On m'a fait remarquer avec mystère qu'elle n'a aucune analogie avec le terrain qui l'entoure ; qu'elle est de la plus mauvaise qualité et a dû être apportée de loin. Le fait est singulier, mais il est réel. Et s'il faut tout dire, le diable passe pour avoir apporté les matériaux du tertre qui supporte les pierres dites les *sept Bonnettes de Sailly* (*) .... Cette appellation est appuyée d'une légende qui a cours dans le pays. On raconte que sept jeunes filles, au mépris des saintes lois du dimanche, avaient l'habitude d'aller danser sur ce monticule pendant les vêpres. En vain le curé avait prodigué les exhortations pour les en détourner, en vain les avait-il menacées des terribles jugemens de Dieu. Elles ne tinrent compte ni de ses avis, ni de ses menaces. Un jour de

(*) Le mot *bonnette* vient du bas latin *bonna*, borne. — Ducange. *Glossarium*. Inf. et méd. lat. Tom. 1.

dimanche, elles y allèrent donc folâtrer selon leur coutume. Mais tout-à-coup, voilà que leur danse en rond est arrêtée, leurs têtes deviennent raides, leurs bras se collent à leur corps, leurs jambes s'enfoncent profondément dans le sol; elles étaient changées en pierres..... On accourut, on voulut les arracher de la terre, tout fut inutile. Une autre version dit qu'elles disparurent seulement, et qu'on ficha en terre sept pierres dans la position que chacune des pauvrettes avait occupée.

L'opinion que les pierres dont il s'agit soient un monument druidique n'est pas admise sans contestation. Quelques antiquaires pensent, avec sire Thomas Philips, que cette butte est un tumulus gallo-celte, renfermant sept tombeaux. D'autres voient dans la disposition des pierres, l'indice que le tertre a été simplement un signal. Il est vrai que dans les siècles reculés, on signalait l'approche de l'ennemi par des feux allumés sur des hauteurs dont plusieurs ont retenu le nom de *mont du signal;* mais ici, rien ne justifie cette opinion, et le cercle de Sailly paraît au contraire avoir une mystérieuse correspondance avec la colossale *roche d'Epierre* à l'Écluse, et avec le *dolmen* de Hamel, près d'Arleux.

SAUDEMONT.

Salici mons, Sadamonte. Ce village est situé près de la voie romaine de Cambrai à Tournai (1). Sohier, châtelain de Vermandois, donna cette terre par testament à son fils cadet, en 1080 (2). Guymard de Saudemont, chevalier, parut en 1096 au tournoi d'Anchin.

(1) Voyez l'article Ecourt-St.-Quentin.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

Saudemont était tenu du chapitre de St.-Amé de Douai en en 1099. Ses coutumes, communes à Écourt-St.-Quentin, furent rédigées en 1507. Les habitans participaient aux priviléges de ce bourg.

TORTEQUESNE.

Torteken, Torquenne dans les chartes. Ce nom semble indiquer un lieu consacré à *Thor* ou Teutatès, dieu de la guerre chez les Gaulois, au tems où le culte druidique florissait en cette contrée. Le chevalier Frémin de *Torteken* figure au tournoi d'Anchin en 1096. Au XII.e siècle, ce village dépendit de la châtellenie de l'Écluse.

VILLERS-LES-CAGNICOURT.

Villarium était, en 1246, un petit hameau relevant de la seigneurie d'Oisy.

VIS-EN-ARTOIS.

Vicus in Artesiâ. Vy. Viz. Sur l'ancienne voie d'Arras à Cambrai. Une tradition, qui n'est appuyée d'aucune autorité, veut que la position de ce village ait été occupée par un fort dans les derniers tems de la do mination romaine. L'autel de Vis fut accordé à St.-Vaast par l'évêque Lambert, en 1098. Le chapitre d'Arras y possédait une belle ferme nommée l'Abbaye.

Les coutumes de *Vys* furent reconnues et rédigées en 1507.

VITRY.

Victoriacum, Vitrei, Vitris, sur la Scarpe. Une branche de la voie de Cambrai à Tournai traversait ce lieu que les Romains munirent d'un château. St.-Martin y prêcha l'Évangile vers l'an 360, et y fonda une église. Chlodion, roi des Franks, dans sa première invasion en 446, occupa cette forteresse qui devint sous ses successeurs une maison royale. C'est là que s'accomplit, en 575, une de ces sanglantes tragédies qui impriment aux tems de la première race un caractère de férocité. Sigebert, roi d'Austrasie, poursuivant Chilpéric, son frère, roi de Neustrie, enfermé dans Tournai, vint camper à Vitry avec son ost. Il y fut assassiné par deux émissaires de l'exécrable Frédégonde. Chilpéric, délivré, fit enterrer à Lambres le malheureux Sigebert. Clotaire II, peu de jours après sa naissance, fut amené à Vitry comme dans une place de sûreté, en 584 ; sa mère Frédégonde l'y fit élever pendant quatre mois, et le fit proclamer roi après le meurtre de Chilpéric, son époux (1).

En 837, le comte Éverard, gendre de Louis-le-Débonnaire, donna Vitry par son testament à son quatrième fils Rodolphe, à l'exception de l'église qui avait été précédemment assignée à l'abbaye de Cisoing (2).

Ce bourg vit successivement passer les nombreuses armées de l'empereur Henry III marchant contre Baudouin, comte

(1) Grégoire de Tours. — Il y a quelques années, on découvrit sur le territoire de Vitry un caveau en grès, renfermant deux statues d'enfans, que l'on crut être le tombeau de deux enfans de la reine Brunehaut, morts en 579 et 580. Ce monument a été détruit par les ouvriers.

(2) Mirœus. *Codex donationum.*

de Flandre (1054), du roi de France Philippe I.er dans sa guerre contre Robert-le-Frison (1070), de Philippe-le-Bel qui y campa pendant quarante jours en 1302 avec 80,000 hommes, en attendant l'occasion de châtier les Flamands, enfin du prince Eugène en 1710 (2).

La maladrerie, fondée à Vitry à la fin du XII.e siècle, fut réunie à l'hôpital St.-Jean d'Arras en 1698.

Vitry était tenu de l'évêché d'Arras : sa possession avait été confirmée par la Cour de parlement en 1231.

Le château fut démantelé en 1542 par le duc de Vendôme, et détruit depuis. Il en reste quelques vestiges.

---

(2) Duthillœul. *Petites Histoires.*

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Cette circonscription comprend l'ancienne advouerie de Béthune, le pays de Lallœu, la plus grande partie du bailliage de Lens, la châtellenie de Lillers, la principauté d'Épinoy, et partie du bailliage d'Aire.

CANTON DE BÉTHUNE.

Ce canton est arrosé par la Clarence et par la Lawe. Des bois épais, des marais stagnans couvraient au moyen-âge une partie de sa surface. Les villages qui dépendaient de l'advouerie de Béthune furent brûlés ou saccagés par les Flamands en 1346, par les Anglais en 1405, et par les alliés en 1710.

ALLOUAGNE.

Allouagne, situé à la source d'un affluent de la Nave, est nommé *Allone* et *Alosnes* au XI.e siècle, *Alovana* et *Aleania* dans les chartes latines, *Allewaigne* et *Alouaigne* dans les coutumes. En 1037, Robert II, sire de Béthune,

accorda à la collégiale de St.-Barthelémy de Béthune la dîme des bêtes fauves nourries dans la forêt d'*Alone*. Un seigneur d'Allewaigne figure, en 1071, comme témoin d'une charte de St.-Liébert, évêque de Cambrai. Ses successeurs étaient pairs du châtelain de Béthune. Le bois d'Allouagne fut amodié en 1695 (1).

ANNEZIN.

Annezin sur la Brète. Du Celtique *an*, rivière. Littéralement, demeure près de la rivière. En 1123, Lambert, abbé de St.-Bertin, obtint du comte de Flandre l'autel d'Annezin. En 1210, Jehan, sire du lieu, était pair du comte de Béthune (2). Annezin n'était à cette époque qu'un hameau, succursale de la paroisse de Fouquereuilles. Le château est entouré d'eau. Ses belles prairies, ses avenues sont un des ornemens des environs de la ville. Ce vaste et somptueux édifice fut rebâti vers l'an 1775. Ce qui reste des anciennes constructions date de 1555. Le chœur de l'église paraît être de la fin du XVI.e siècle : la nef et la tour furent réédifiées en 1702. On remarque dans ce petit monument un tableau de descente de croix, et l'épitaphe de O. Sullivan, époux de dame N. de Foulers, mort en 1804; il descendait d'un de ces nobles et fidèles Irlandais qui s'attachèrent à la fortune du dernier Stuart, le malheureux Charles-Édouard.

La terre d'Annezin, dont le seigneur avait rang parmi les familles équestres sous le règne de Charles-Quint, appartint ensuite à la maison des ducs de Roquelaure, et tomba par alliance dans la famille d'Houchin, marquis de Longastre. — La coutume de ce village fut rédigée en 1507.

(1) Malbrancq. — Le Carpentier. — F. Lequien.
(2) Locrius. Chron. belg.

BÉTHUNE.

I.

ORIGINE. — INSTITUTION COMMUNALE. — FAITS GÉNÉRAUX.

Bey thun. Littéralement, près de l'enclos (*). Quoique cette ville ne soit connue que depuis la fin du X.e siècle, son nom, purement celtique, prouve que dès les tems les plus reculés, une bourgade occupait son emplacement. St.-Vaast, apôtre de cette contrée, y prêcha l'Évangile dans les premières années du VI.e siècle, et fonda au faubourg de Catorive une paroisse sous l'invocation de la Vierge. Hermann, premier seigneur de Béthune dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, et son épouse Héva, firent rebâtir cette église en 940 et la dédièrent à St.-Vaast. C'est à cette date qu'il faut faire remonter l'accroissement de Béthune qui s'étendit peu à peu autour du château. En 984, Robert I.er, dit *Fasceus,* tige de la maison de Béthune et avoué de St.-Vaast, prit parti pour Arnoul-le-Jeune, comte de Flandre, qui refusait de reconnaître la royauté de Hugues Capet. Le nouveau roi, irrité, s'empara du fief de Béthune que Robert ne recouvra qu'en se soumettant trois ans après. Il fonda, en 999, la collégiale de St.-Barthélemy, qui fut dotée en 1037 par Robert II, son fils, et en 1078 par *noble homme* Moreng, et son épouse Oda. Ce chapitre était composé de quatorze chanoines et dix bénéficiers.

(*) Le mot celtique *thun* a une multitude d'acceptions, il signifie tantôt *hortus, septum, domus, villa, vicus,* et tantôt *nemus* et *campus.* — Mes autorités sur l'article Béthune, sont Locrius, Lemire, Meyer, Malbrancq, les historiens d'Artois, et l'intéressante notice de M. F. Lequien.

En 1033, St.-Jorre, évêque du mont Sinaï, se rendant en pélerinage à Notre-Dame de Boulogne, fut surpris de mort subite à Béthune, dans la nuit du 7 des kal. aug. Son serviteur, craignant les recherches de la justice, l'ensevelit secrètement dans le jardin de l'hôtellerie. Mais des bruits nocturnes et des apparitions surnaturelles ayant dévoilé le mystère, son corps fut exhumé et déposé honorablement dans une chapelle de l'église de St.-Barthélemy. Le 26 juillet, jour de sa férie, on y chantait une prose en cinq strophes, rappelant la vie et les miracles de ce saint personnage. Ferri Delocres l'a insérée dans sa Chronique.

En 1060, la seigneurie de Béthune était assez importante pour que le droit de battre monnaie fût accordé au comte par Bauduin V, dit de Lille.

Une série de calamités fondit sur la ville dans le cours du XII.e siècle. En 1137, un terrible incendie consuma la plus grande partie des habitations. Le désastre était à peine réparé en 1151, qu'il se renouvela, quoiqu'avec moins de violence, en 1176. La construction des maisons en pans de bois explique la fréquence de ces incendies. (Les annales de Béthune mentionnent encore ceux de 1347, 1447 et 1545.)

En 1188, sévit la peste. Le mal des ardens dévorait la population. A chaque heure, les tintemens lugubres de la cloche annonçaient de nouvelles funérailles. De rares habitans erraient par les rues comme de pâles fantômes. La terreur éteignit toutes les affections généreuses. Les pestiférés furent délaissés par leurs amis, par leurs proches. Bientôt, les vivans ne suffirent plus pour enterrer les morts; la voix de l'airain funèbre se tut. C'en était fait de cette ville infortunée, quand Dieu suscita deux hommes pour le salut

du peuple (*). Deux forgerons, Gaultier et Germond, l'un de St.-Pry, l'autre de Beuvry, eurent simultanément la même vision. St.-Éloy leur apparut, leur prescrivit de former une association charitable pour *ensépulturer les trépassés,* et les assura qu'aucun de ses membres ne serait jamais atteint par la contagion en remplissant ce pieux devoir. Après s'être concertés avec le vénérable Rogon, prieur de St.-Pry, ils obéirent. Dès ce moment, la confiance en la protection divine ranima les courages abattus; les malades retrouvèrent des soins, les morts eurent une sépulture. Le fléau cessa. La confrérie *des charitables* existe depuis cette époque; elle a son organisation et ses statuts. Il n'y a pas d'exemple qu'un de ses membres ait été victime d'aucune des nombreuses épidémies qui ont désolé Béthune.

Les comtes de Béthune dotèrent libéralement la ville de bonnes institutions municipales. La première charte de commune fut donnée, le 10 octobre 1210, par le châtelain Guillaume-le-Roux. Elle stipule que les bourgeois ne pourront être attraits à la juridiction d'aucun autre seigneur. Qu'ils ne seront pas tenus des dettes du châtelain. Qu'ils ne peuvent être jugés que par les échevins. Que les pâturages voisins de la ville sont la propriété des bourgeois, pour en jouir par eux en commun. Et que le produit du péage de la chaussée sera affecté à l'entretien d'icelle, et à d'autres travaux d'utilité publique. — Daniel, successeur de Guillaume, confirma cette charte en décembre 1215. Il régla en 1222 les formes de la juridiction échevinale par une autre charte, qui fut confirmée la même année par Eustace de Châtillon, son épouse. Ce dernier acte, qui est sans valeur, justifie ce que dit M. A. Thierry sur l'importance que les *communiers* du moyen-âge

(*) Cette légende est rapportée par Aub. Lemire. *Annal. belg.*

attachaient à obtenir ces actes confirmatifs, de quelque pouvoir qu'ils émanassent. Au reste, ce luxe de précaution était inutile ; car Béthune, plus favorisée que beaucoup d'autres villes, n'eut pas à soutenir de luttes pour la conservation de ses franchises. La loyauté de ses seigneurs en fut la meilleure garantie. — En 1223, Louis VIII, roi de France, accorda au châtelain tous les droits de haute justice dans le château, *et infrà pacem castelli*, c'est-à-dire dans un certain rayon autour de son enceinte. — D'autres chartes données en 1228, 1257, 1279, 1287, 1311, 1333 et 1334, reconnurent et étendirent encore les priviléges de la cité. La charte du mois de mai 1257 règle les droits respectifs du seigneur, du chapitre de St.-Barthélemy et des échevins. Cette espèce de concordat fait connaître l'etat intérieur de la petite ville partagée en trois juridictions inégales, source incessante de conflits. La charte de 1334, octroyée par Eudes, duc de Bourgogne, pour récompenser les bourgeois de leurs sacrifices et de leur fidélité, augmente leurs priviléges et leur concède la propriété de la bourgade de Lagorgue. (Cession qui fut toujours une lettre morte.) En vertu de cette nouvelle constitution, l'échevinage fut composé de deux maïeurs, un prévôt, dix échevins, un procureur syndic, le greffier et l'argentier. Les échevins, pour la première formation, furent nommés par les bourgeois. Ensuite, chaque année, le jour de St.-Thomas, la moitié sortait de charge : les cinq restans en choisissaient cinq autres. Les maïeurs étaient élus par les bourgeois. Leur renouvellement avait lieu tous les ans la veille de la Pentecôte. Ces formes furent modifiées en 1409. Les princes de la maison d'Autriche et les rois de France portèrent atteinte aux libertés de la ville, en intervenant dans la nomination des échevins.

Enfin, en 1778, le magistrat de Béthune se réduisit à un maire, nommé par le roi, et à six échevins.

Reprenons maintenant la série des faits. De 1218 à 1222, le château, qui tombait de vétusté, fut rétabli. Il formait un carré flanqué de quatre tours. Deux tourelles défendaient l'entrée principale du côté de la ville. (Cette partie de la forteresse, qui, dans une émeute populaire, avait été envahie et démantelée en 1578, ne fut rasée qu'en 1710.)

De 1226 à 1230, le sire Daniel et son fils Robert agrandirent l'enceinte de Béthune et la fortifièrent de sept grosses tours. La ville avait alors cinq portes. Celle de la Vigne, aujourd'hui porte du Rivage, reconstruite en 1558. Celle des Fers, actuellement porte d'Arras. La porte St.-Pry. La porte du Carnier, dite aussi de St.-André, devenue la porte Neuve. Et enfin, la porte des Marais, supprimée depuis longtems. L'échevinage entretenait les fortifications; et la milice bourgeoise, dont chaque compagnie avait ses postes, faisait la garde des remparts. Sous le règne de Charles-Quint, l'enceinte fut bastionnée et rétrécie sur quelques points.

La halle échevinale, bâtie dans le XIII.e siècle, a été deux fois atteinte par les incendies qui désolèrent la ville en 1347 et et 1447. Le beffroi avait été élevé sur quatre piliers en 1346; cette tour élégante manquant de solidité, il fallut la reconstruire en 1388. La halle aux draps (démolie en 1664) occupait l'emplacement d'une partie des maisons bâties autour du beffroi.

Outre la collégiale de St.-Barthélemy, Béthune avait deux paroisses: St.-Vaast et Ste.-Croix. L'église de St.-Vaast, primitivement fondée au faubourg Catorive, fut rétablie, en 1533, dans l'intérieur de la ville, et consacrée en 1545. Les belles voûtes à entrelacs sont soutenues par des colonnes

d'une admirable légèreté. La tour a été construite entre les années 1590 et 1611.

Béthune eut une large part des misères qui sont attachées à la condition des places fortes. A la fin de juillet 1346, les Flamands, commandés par Oudart de Renty, vinrent assiéger la ville. La faible garnison, bien secondée par l'énergie des bourgeois, repoussa toutes leurs attaques. Après trois semaines d'un siége meurtrier, l'ennemi, fatigué, se retira, et comme toujours, se vengea de son insuccès sur les populations sans défense. Les villages voisins furent entièrement dévastés :

Mantua, væ miseræ, nimium vicina Cremonæ!

Philippe de Valois, pour reconnaître la fidélité des habitans qui avaient grandement souffert, confirma leurs franchises et ordonna que leurs biens ne seraient pas soumis à la confiscation. Les ordonnances de février et mars 1346 (*) honorent à jamais les citoyens de Béthune ; elles sont un monument impérissable du courage et du dévoûment de leurs ancêtres.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI s'empara de la ville en 1477. L'archiduc Philippe-le-Beau la recouvra environ vingt ans après. Les Français, sous la conduite de Gaston, duc d'Orléans, s'en rendirent maîtres le 30 août 1645. Les alliés la prirent le 29 août 1710, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Une garnison hollandaise l'occupa. Elle fut rendue à la France par la paix d'Utrecht en 1713.

Deux monumens, St.-Barthélemy et Ste.-Croix, furent détruits pendant la révolution. — Les habitans, qui, à la

(*) Vieux style. L'année commençait alors à Pâques. Les ordonnances appartiennent à l'an 1347, selon le calendrier réformé.

suite du 20 mars 1815, avaient donné aux princes fugitifs tant de marques de sympathie, reçurent Charles X avec une pompe vraiment royale, le 16 septembre 1827.

Béthune porte d'argent à la fasce d'azur.

II.

INDUSTRIE. — ÉTABLISSEMENS.

Pendant les XV.e et XVI.e siècles, Béthune eut des fabriques de draps et des teintureries. Son beau marché hebdomadaire fut établi par la comtesse Marguerite de Male, en 1372. — Jusqu'en 1530, on cultiva la vigne dans les environs. Le prix du *lot* de vin du pays, *horresco referens,* était fixé à 16 florins en 1499. — Les archives de la ville contiennent quelques documens d'un haut intérêt, qui font connaître les diverses branches d'industrie de la cité, et nous initient à sa vie intime, si digne d'observation : 1.° Le registre aux réglemens des corporations, de 1413 à 1766; 2.° Le livre des *bans* ou statuts municipaux *sur le fait* des industries, métiers ou professions (1402-1495). On y voit que chaque état, chaque denrée avait ses inspecteurs ou *ewards* particuliers, soumis à des prescriptions qui témoignent de la sollicitude des magistrats pour une bonne police. On se formera une idée juste de l'étendue des ressources industrielles que présentait la petite ville, quand on saura qu'à la fête ou procession de la Pentecôte de 1562, les mystères joués aux principaux carrefours de Béthune furent représentés par trente-six corporations. — Le registre des vins d'honneur offerts aux princes, aux gouverneurs, etc, prouve que cette courtoisie, consacrée par l'usage, coûtait annuellement à la ville environ 1,000 livres. Les comptes mentionnent aussi ces nombreuses gra-

tifications accordées dans toutes nos villes aux employés de l'administration, pour les motifs les plus frivoles. Cependant, la caisse communale n'était pas riche, et les ressources restaient en quelque sorte stationnaires, puisque les produits de l'octroi étaient affermés. Ces largesses sont peu rationnelles sans doute ; mais elles peignent bien cette bonhomie de mœurs que l'on ne retrouve que dans notre bonne Flandre.

Dès l'an 1407, la ville était propriétaire de la Lawe jusqu'au lieu nommé *Lafosse*. Elle entretint les six écluses, lorsque cette rivière fut élargie et rendue navigable jusqu'à la Gorgue en 1510.

Le premier établissement du *lombard*, ou mont-de-piété, date de 1548. L'autorisation, d'abord temporaire, fut ensuite indéfiniment continuée, dans la crainte de voir se renouveler les crians abus résultant des *tables de prêt*, gouffres qui engloutissaient tant de petites fortunes.

Béthune était richement pourvue d'établissemens de bienfaisance. Les châtelains y avaient fondé une maladrerie au commencement du XIII.e siècle; elle subsistait encore en 1600. — La comtesse Mahaut établit les dames hospitalières de St-François, près de la porte St.-Pry, en 1323. Le duc Philippe-le-Bon fit achever leur chapelle dans le siècle suivant. — L'hospice St.-Georges fut fondé, en 1484, par le sire Bon de Saveuse. L'hospice St.-Jean, créé par la ville en 1495, s'enrichit des revenus de l'hôpital de Gosnay, alors supprimé.

Avant 1789, la ville renfermait plusieurs communautés : le prieuré du Perroy, doté par Robert de Béthune en 1100; le couvent des Récollets, établi en 1330; les Annonciades, en 1517; les Capucins, en 1595; les dames de la Paix, vers 1620, et les Jésuites, en 1622.

A la tête des hommes les plus remarquables nés à Béthune, il faut placer Robert, sire de Béthune, l'un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première Croisade en 1096, et tous ces membres de l'illustre maison de Béthune qui, pendant plusieurs siècles, s'associèrent à toutes les gloires de la France. Viennent ensuite comme notabilités littéraires et scientifiques :

Sauvage et Ameurnal, poètes du XIII.e siècles.

Buridan (Jean), né en 1298, recteur de l'Université de Paris, dialecticien très-subtil; mort en 1358. On n'a pas oublié son fameux syllogisme de l'*âne*.

Eberhard ou Evrard, grammairien du XIV.e siècle.

Dauffay (Jean), conseiller privé de l'empereur Maximilien, historien.

Lepetit (Jean-François), historien, né en 1546.

De Pouvillon (Antoine), abbé de St.-Aubert de Cambrai, né en 1572, mort en 1606.

Jamot (Frédéric), médecin, érudit et poète, vivant au XVI.e siècle.

Warlincourt (Guillaume), poète et traducteur.

Marchant de Burbure, né en 1734.

Bail, né en 1777.

CHOQUES.

Choques sur la Clarence. *Cioka*, *Chokes* (*). En 1029, la forteresse de Choques, située près de la rivière, fut surprise

(*) Malbrancq. *De Morinis*. Tom 2. — Mirœus. *Annal. belg.* — Locrius. *Chron. belg.* — Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1. — Coutumes. *Rédaction* de 1507.

par le duc de Normandie. Cet accident détermina Robert, comte de Béthune, propriétaire de ce fief, à ceindre le bourg de murs et de fossés, vers l'an 1070. Il l'érigea en ville, se plut à la décorer, et lui accorda des priviléges qui furent confirmés, en 1072, par Robert-le-Frison, comte de Flandre. Cette nouvelle ville comptait à peine soixante ans d'existence, lorsque Robert de Normandie fit une irruption en Artois en 1128. Il se présenta devant Choques, l'emporta sans peine, et la détruisit de fond en comble. En 1234, Baudouin de Lens, seigneur du lieu, fit réparer et augmenter le château, et en fit hommage à la reine Blanche, avec promesse de le rendre *à grande et petite force*. En 1312, Philippe de la Comté, châtelain de Lens, et Isabelle, sa femme, le cédèrent à la comtesse Mathilde. — Les coutumes de Choques furent rédigées en 1507. Chaque année, le bailli faisait publier les *franques vérités, auxquelles les subgets et manans étaient tenus comparoir*.

La vigne fut cultivée au territoire de Choques jusqu'au XV.e siècle. Un canton en a retenu le nom de *derrière la vigne*.

Deux prêtres, Euremar et Arnoul, fondèrent, en 1094, un monastère au bourg de Choques. Cette abbaye d'Augustins, régularisée en 1101, fut transférée, en 1180, à un quart de lieue de distance, sur les bords de la Clarence. La première église, sous l'invocation de St.-Jean-Baptiste, fut consacrée l'année suivante par Didier, évêque de Thérouanne. Cet établissement avait été doté par les comtes de Béthune.

La révolution n'a laissé debout que le quartier abbatial. Les vastes bâtimens claustraux et l'église ont été balayés du sol. Les caves sépulcrales, violées par des mains impies, ne protégèrent pas leurs morts. Les ossemens des religieux, arrachés à la paix du tombeau, blanchirent à la rosée du ciel.

Nous avons vu ce lieu au jour de sa désolation : dans le silence des nuits, notre oreille a recueilli les bruits mélancoliques que les vents évoquaient des ruines ; alors que la vieille tour, à la clarté de la lune, se détachait tout à coup de la masse des débris, comme ces apparitions qui surgissent du milieu des pierres tumulaires pour épouvanter les consciences coupables.

ESSART.

In Sartis. Le mot *essars* signifie broussailles. Comme nom de lieu, il indique un territoire défriché : les environs étaient encore couverts de bois dans le XIII.e siècle. Jusqu'en 1545, Essart ne fut qu'un petit hameau, dépendant de l'église St.-Vaast de Béthune. Lorsque cette église fut rebâtie dans l'intérieur de la ville, Essart devint village, et fut constitué en paroisse.

FOUQUEREUILLE.

Ce village, originairement dépendance de Fouquières, fut érigé en paroisse au XIII.e siècle. Ses coutumes locales furent rédigées en 1507. Les familles de Ghistelles et d'Houchain en ont possédé la seigneurie.

FOUQUIÈRES-LES-BÉTHUNE.

Fuscariæ. L'autel de ce village fut accordé à St.-Vaast par l'évêque Lambert en 1098. Dans le siècle suivant, Fouquières fut constitué en paroisse. — Cette terre appartenait, en 1789, à M. d'Oresmieulx, membre des Etats d'Artois.

De Fouquières dépend le prieuré de St.-Pry, qui appar-

tenait à l'abbaye de St.-Bertin depuis l'an 957 (*) La dernière église de ce prieuré avait été consacrée en 1521.

HINGES.

Hinges, nom formé de la désinence flamande *ing*, signifiant habitation. Ce village, domaine des comtes de Lens dès le XII.e siècle, releva ensuite du roi *à cause du château de Lens*. Il avait titre de baronie, dont le dernier titulaire fut M. Dupire, membre des Etats d'Artois.

Le hameau d'HINGETTE était une mouvance de cette seigneurie.

LABEUVRIÈRE.

Ce village, situé sur la Clarence, avait une prévôté dépendante de l'abbaye de St.-Vaast. Le seigneur était pair du comte de Béthune sous Philippe-Auguste. Deux membres de la famille de la Beuvrière, Bougois et Gamart, son frère, furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415. — Ce village avait sa coutume en 1507.

LA COUTURE.

Couture en Lallœu. Le mot Couture a signifié un grand champ cultivé; il est encore pris dans cette acception dans les campagnes. Ce village dépendait de la juridiction de l'abbaye de St.-Vaast dès l'an 1100. Une maladrerie y fut établie environ cent ans après. L'église, dont les corniches sont ornées de sculptures bizarres, paraît appartenir au

(*) Malbrancq. Tom 2.

XIV.e siècle. Deux cantons de ce territoire portent les noms de la *Sauvagerie* et de la *Pilaterie*. On ignore l'origine de ces étranges appellations.

La Couture fut chef-lieu de canton en 1795.

LAPUGNOY.

El Pennoy, Aix-en-Pugnoy, Ecque-Pugnoi. Sur la Charence.

Le nom d'un canton appelé *les Vignobles* prouve que la vigne a été cultivée au moyen-âge sur les coteaux qui bordent ce territoire. En 1695, le comte de Bossu, les Brigittines de Béthune et les deux chartreuses de Gosnay y possédaient des bois.

De cette commune dépend le mont Éventé, château et domaine à la famille du Hays.

LOCON (LE).

Du Celtique *loch,* trou, lieu enfoncé. Robert de Béthune comprit, en 1087, l'autel du Locon dans la dotation de la collégiale de St.-Barthélemy. L'église offre quelques détails intéressans, entr'autres, ses vitraux peints.

Cette terre appartenait en 1789 au baron des Lyons.

OBLINGHEM.

Primitivement *Offinghem* (1), puis *Amblainghem.* En 1037, le sire Robert de Béthune accorda à la collégiale de St.-Barthélemy sa terre d'Offinghem.

(1) M. Lequien. Notice sur Béthune.

VENDIN-LES-BÉTHUNE.

Vendinium. Wendin-en-l'Advouerie. Du Celtique *wand,* mur, habitation muraillée. On croit que ce village est antérieur au X.e siècle. M. de Génevière de la Vasserie, membre des États d'Artois, possédait cette terre en 1789.

VERQUIGNEUIL.

Verkingnoël en 1182. Son seigneur, Régnier, figure dans une charte de l'abbaye de St.-Éloy. Au XV.e siècle, Catherine, dame de *Verquinieul,* épousa Jacques de Luxembourg, fils naturel du fameux connétable Louis, comte de St.-Pol. Dans le XVII.e siècle, Florence de Verquigneul fonda le couvent des dames de la Paix à Douai (1).

Le dernier seigneur fut le marquis de Prudhomme d'Ailly.

VERQUIN.

Verkinium, Verchin. Verkin. Eustache et Ide, comtes de Boulogne, assignèrent en 1070 à la collégiale de Lens un boisseau (*bodium*) de rente sur ce village (2). Lambert, abbé de St.-Bertin, en obtint l'autel de la libéralité du comte de Flandre en 1123. L'ancien château-fort était situé à l'extrémité de la rue conduisant à Vaudricourt; une tourelle existait encore en 1804. Cette terre a longtems appartenu à la famille de Coupigny.

---

(1) Turpin. *Terv. com. hist.*

(2) Miræus. *Dipl. belg.*

VIEILLE-CHAPELLE.

Vieze-Capelle. On attribue l'origine de ce village à des ermites qui, vers le XI.e siècle, y établirent un oratoire autour duquel des habitations se groupèrent bientôt : et ce lieu devint un hameau qui dépendit de la paroisse de La Couture. Les noms des deux rues des *Clercs* et de la *Vieille-Chapelle* semblent autoriser cette tradition.

Vieille-Chapelle était anciennement une terre domaniale, relevant du château de Lens. Philippe II roi d'Espagne, l'engagea au seigneur de Ghistelles. Un de ses descendans contesta longtems à la commune le droit de planter les rues et flégards. Le parlement de Paris donna gain de cause à la commune en 1744.

CANTON DE CAMBRIN.

Ce canton, arrosé par le Haut-Courant et autres ruisseaux, est très-marécageux. Les villages furent très-maltraités par les Flamands en 1303 et 1346.

ANNEQUIN.

Ce village, situé sur le Haut-Courant, est fort ancien. Son nom est tiré du Celtique *an*, rivière, et *acum*, demeure. Le scel de Létard-d'*Annechin* est apposé à la charte de dotation de la collégiale de Lens de 1070. Bauduin d'*Anekin* fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254: il était pair du comte de Béthune. Son fils, du même nom, était un homme d'une telle influence qu'il fût en 1318, nommé arbitre pour juger le différend qui existait entre la comtesse Mathilde et la noblesse du pays. Il est un des braves chevaliers qui défendirent Béthune contre les Flamands en 1346. Le sire Dubois d'Annequin ayant été tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, son domaine fut recueilli par la noble famille du Chastel qui le posséda jusqu'en 1725. Le beau manoir gothique, longtems le plus remarquable du pays, est aujourd'hui en démolition.

AUCHY-LES-LABASSÉE.

Auchiacum, Aulchi. Nom résultant d'une position élevée. Auchy est une fondation du VIII.e siècle : l'église et l'autel furent accordés en 1122 à l'abbaye de Marchiennes par l'évêque d'Arras, Robert II. — En 1461, les habitans prétendirent que leur seigneur, Jean de Béthune d'Hesdigneul, fût soumis comme eux aux charges imposées à la commune : le tribunal de l'élection d'Artois rejeta leur juste demande (1).

BEUVRY.

Beuvry, sur la Louanne. *Bevriacum, Bévri, Bévery* et *Bouvry*. Tels sont les noms qu'a portés ce village depuis le règne de Charles-le-Chauve. Ce prince concéda le domaine et l'église de Beuvry à l'abbaye de Marchiennes, par un diplôme de l'an 878 (2). Le pape Eugène III accorda ensuite l'autel à l'évêque d'Arras en 1152. Jean de Nédonchel et Marie, dame de Beuvry, sa femme, vendirent cette terre à Robert II, comte d'Artois, en 1266 et 1268, avec le manoir, la forteresse, *et cum mancipiis et ingenuis viris*, c'est-à-dire avec les serfs et les hommes libres. . . . . (3)

Beuvry avait aussi ses francs plaids ou *franches vérités*, qui se tenaient trois fois par an sous la présidence du bailli. La coutume locale fut rédigée en 1507.

Au mois d'octobre 1803, l'imprudence des ouvriers qui réparaient les plombs de la tour, causa l'incendie de l'église et des maisons voisines.

---

(1) Duthillœul. *Petites Histoires.*
(2) Miræus. *Opera dipl.*
(3) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

Le dernier seigneur de Beuvry fut le prince de Ghistelles d'Éclimeux.

De cette commune dépendent :

1.° La prévôté de Gorre, sur la Louanne, définitivement attribuée à St.-Vaast en 1231.

2.° Le hameau de Taigneville, *Tigni villa* (maison du bois).

3.° Le domaine de Belleforière, appartenant au marquis de Baynast.

BILLY-BERCLAU.

Les anciens documens placent ce lieu dans le *Lœticus pagus* (pays de Lallœu) (1). *Billi* fut soumis à la juridiction de St.-Vaast au XI.° siècle.

BERCLAU est nommé dans les chartes *Barcellero* et *Berclaus*. Leduin, abbé de St.-Vaast, rétablit en 1019 l'église qui avait été brûlée. Il érigea en ce lieu, en 1024, une prévôté sur le domaine qu'il abandonna à l'abbaye. En 1228, la seigneurie fut vendue à la reine Blanche par la fille de Reynier, connétable de Tripoli (2).

CAMBRIN.

Cambrin tire son nom de *camera*, pont, comme Cambrai de *cameracum*. Il avait en 1200 un seigneur nommé Watier. Son fils constitua en 1220 une dîme en faveur du chapelain

(1) Le *Lœticus pagus* avait une plus grande étendue que le pays de Lallœu.

(2) Godefroy.

de Labuissière. Cette terre est depuis longtems dans la famille des comtes de Wavrin-Villers-au-Tertre.

CUINCHY-LES-LABASSÉE.

Ce lieu était nommé jadis *Cuinchis*-en-Béthune, parce qu'il dépendait de l'advouerie. Son nom est tiré du vieux mot *cuens*, comte, et signifie habitation du comte. Hellin sire de Cuinchy, figure comme témoin d'une charte de St.-Liébert, évêque de Cambrai, de l'an 1071 (1). L'abbaye de St.-Vaast y possédait des rentes en 1107.

DOUVRIN.

Dovrinium, Dovreng, Douvrins. Huard de Douvrin, chevalier, joûte au fameux tournoi d'Anchin en 1096 (2). Reynold, archevêque de Rheims, confirme en 1129 la donation qu'Alolphe Brochet avait faite à l'abbaye d'Hénin de ses aleux sur Douvrin. L'abbaye de St.-Vaast y avait des propriétés dès 1099 (3). — Les coutumes du lieu furent rédigées en 1507.

FESTUBERT.

Festhubert tire son nom du voisinage des bois de Richebourg-l'Avoué (bois d'Hubert). Le mot *festu* est l'altération de *fau*, bois. Ce lieu fut constitué en paroisse au commencement du XIII.e siècle. Par un accord intervenu en 1256,

(1. 2) Le Carpentier. Tom. 3.
(3) Archives départementales.

entre l'avoué de Béthune et les habitans, ces derniers furent chargés de l'entretien de l'église.

GIVENCHY-LES-LABASSÉE.

Aubert Lemire croit que ce lieu est le *juventiacum* recensé dans les possessions de St.-Vaast en 870, par le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims. L'abbaye de Marchiennes possédait, à titre de seigneurie, la section du village nommée la *rue d'Ouvert*.

HAISNES.

Haignæ, Haynes. De *Haya,* haie, bois. Un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 877, confirme à l'abbaye de Marchiennes la possession du village de Haisnes et de ses dépendances. (*In pago lætico villam Haignas cum appendice villâ Nantgiaco*) (1). Cette abbaye eut longtems à Haisnes un avoué particulier. Le titulaire en 1040, Osbert, devint un petit tyran qui se rendit odieux par ses exactions. Aussi, les chroniques de Marchiennes ne manquent pas de dire que la mort accidentelle dont cet homme fut frappé, est la juste punition de ses méfaits, et de l'hostilité de ses relations avec l'abbé Albéric (2). Au commencement du XIII.e siècle, le monastère accorda une *loy* au village de Haisnes. Cette commune fut modifiée en 1273 par le rachat que l'abbé fit de la mairie, qui était tenue en fief par Jehan, dit Loise. — Les coutumes d'Haynes furent rédigées en 1507.

---

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*

(2) Duthillœul. *Petites Histoires.*

Le lieu dit Blocu de Haisnes tire son nom des vieux mots *blocul* et *bloquil,* qui signifient clôture, barricade, muraille de bois.

LABOURSE.

Nommé *Bursa* dans une charte de l'évêque Liébert de 1071, et *Le Bours* dans une donation à l'abbaye d'Anchin en 1202.

NOYELLES-LES-VERMELLES.

Nigella propè Vermelam. En 1148, l'évêque Godescalc conféra à l'église d'Arras l'autel de Noyelles, avec les revenus de la cure, libres de toutes charges. Cette terre relevait, dès le XIII.e siècle, de la seigneurie d'Annequin.

RICHEBOURG-L'AVOUÉ.

Ricquebourg. Au XI.e siècle, ce lieu ne faisait qu'une seule paroisse avec Richebourg-St.-Vaast. L'abbaye en ayant inféodé la moitié (*medietatem villæ quæ dicitur Richeburg*) au sire de Béthune son avoué, en 1136, cette partie prit le nom de *Cour l'Advoye,* ou Ricquebourg-*en-l'Advouerie.* Les seigneurs de Béthune devaient pour ce fief 60 sols *parisis* de relief (1). Ils y eurent longtems une maison de chasse. — Par le traité de Péronne en 1199, le comté de Richebourg (*Richenburgensis Comitatus*), avec les autres possessions de l'avoué de Béthune, sises en deçà du Neuf-Fossé, relevèrent de Bauduin de Constantinople, comte de Flandre (2). En 1415, Percheval de Richebourg, chevalier, périt à la bataille d'Azincourt.

(1) Cartulaire M. S. de St.-Vaast du prévôt Wimann.
(2) Meyer. *Annales.*

RICHEBOURG-SAINT-VAAST.

Ricquebourg, situé au nord de Richebourg-l'Avoué, est la partie de l'ancienne paroisse de Richebourg, qui resta sous la juridiction immédiate de St.-Vaast après l'inféodation de 1136. Cette moitié fut connue aussi dans le moyen-âge, sous le nom de *Cour-St.-Vaast*. L'abbaye accorda un échevinage aux habitans à la fin du XIII.e siècle. Les coutumes locales furent rédigées en 1507. — L'église est ancienne et fort dégradée ; le portail gothique offre quelques détails intéressans.

SAILLY-LABOURSE.

Salliacum propè Bursam. L'abbaye de St.-Vaast avait la juridiction de ce village dès l'an 1290. — L'évêque d'Arras y possédait une seigneurie.

VERMELLES.

Vermela. Le sire Bodin de Vermelles est témoin de la charte de donation de l'évêque Liébert en 1071 (1). Dès le siècle suivant, ce village était tenu de l'évêché d'Arras.

Le hameau de RUTOIRE est le reste d'un village ruiné dans l'incursion des Flamands en 1303.

VIOLAINES.

Volana. Tenu de l'évêché d'Arras au XII.e siècle. La seigneurie fut vendue à la reine Blanche, en 1228, par la fille de Reynier, connétable de Tripoli (2)

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

CANTON DE CARVIN.

Ce territoire est traversé par le canal de la Haute-Deûle. Les villages eurent à souffrir dans la guerre de 1710-1713.

BOUCHEUIL.

Borceolum, Burcellum. Nom tiré du Celtique *bor* ou *borc;* type du Teuton *burg,* signifiant village, château ou maison. En 1129, l'autel fut accordé à l'abbaye d'Hénin par le diplôme de Raynold, archevêque de Rheims.

Sept maisons étaient tenues des chevaliers de St -Jean de Jérusalem. — Boucheuil, commune en 1800, est maintenant réuni à Dourges.

CARVIN-ÉPINOY.

Carvins-en-Carembaut. On croit que St.-Martin prêcha l'Evangile en ce lieu vers l'an 360, et y établit un oratoire, qui fut érigé en paroisse au XII.e siècle. A cette époque, ce village qui dépendait d'Épinoy, acquit quelqu'importance par sa position entre plusieurs villes. Hugues de Carvin sire d'Épinoy, sut profiter de cet avantage, en établissant, vers

l'an 1169, un péage sur les objets de consommation qui traversaient le territoire. Dans le siècle suivant, Hugues d'Anthoing accorda aux habitans de sa terre une charte de commune, qui fut confirmée par son petit-fils, Hugues de Melun, et par le roi Charles V, en février 1371. Carvin eut dès-lors le titre de bourg. La coutume de 1507, dit que *Carvins-en-Carembaut est ville de brethesque et de marchiés, ayant sept eschevins.*

L'église, dont la tour est assez élevée, fut reconstruite après les incendies de 1640 et 1655. L'armée du prince Eugène campa près de Carvin en 1712, pendant les opérations du siége de Douai (1).

Le hameau d'ÉPINOY, *Spinetum, Spinoi,* existait déjà en 863. Cette terre, de laquelle Carvin relevait et où le seigneur faisait sa résidence, eut le titre de comté vers l'an 1500, et fut érigée en principauté par Charles-Quint en 1541, pour Hugues de Melun; elle a été successivement possédée par les familles d'Anthoing de Melun, et enfin de Rohan-Soubise.

Les seigneuries de Beaussart-les-Épinoy, Bellone, Bersée, Carvin, Garguette, Libercourt, Meurchin, Neuvireuil, Oignies, Werchin, Wingles et Willerval, relevaient de cette principauté. Chacune d'elles eut sa coutume particulière rédigée en 1507.

St.-Druon, dont le nom est en grande vénération dans le pays, naquit à Epinoy, de parens nobles et riches, au commencement du XII.e siècle; il mourut à Sébourch-en-Hainaut en 1186. Une chapelle fut élevée en son honneur par Pierre de Luxembourg (2).

Le hameau de Libercourt est une dépendance de Carvin.

(1) Le Carpentier. — Olivier de Wrée. — Duthillœul, etc.
(2) Locrius. *Chron. belg.*

COURCELLES-LES-LENS.

Courcelles-les-Hennin, Courchelles. Nom formé des mots *cortis* et *cella*. Sicher, l'un des fondateurs de l'abbaye d'Anchin, était seigneur de Courcelles en 1070.

La cense de Baie, *Béthai*, est mentionnée dans la charte de dotation de l'église de Lens en 1070. Cet acte assigne à cette collégiale les revenus de la chapelle de *Béthai, entre Lens et Dourges* (1).

COURRIÈRES.

Coureriæ, Currieriæ, Couriers. Vers l'an 272, St.-Piat (2), apôtre de Tournai, annonça l'Evangile en ce lieu, alors chétif hameau habité par quelques familles de pêcheurs. Courrières resta dans cet état jusqu'en 1002, qu'il fut constitué en village par Anselme, comte de Lens, qui y fit bâtir un château à l'embranchement des chemins d'Harnes et de Montigny (3). En 1070, Eustache, comte de Boulogne, et Ste.-Ide, sa femme, assignèrent à la collégiale de Lens sept *courtilz* et une part de dîme sur ce village, qui dépendait de la paroisse d'Hénin. L'abbaye d'Hénin y possédait trois manoirs, *curtiliones* suivant le diplôme de Raynold de 1129.

Un péage existait à Courrières dès l'an 1296. L'église fut rebâtie de 1532 à 1551, par les libéralités du seigneur Jean de Montmorency, qui y repose sous un tombeau de marbre.

---

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*

(2) St.-Piat (*Piato*), un des compagnons de St.-Denis, mourut en 302.

(3) Mirœus. — Locrius. — Duthillœul, etc.

Il avait reçu en son château le roi Philippe II, ce qui est témoigné par cette inscription que l'on voit près du grand portail :

> L'an 1538, le 11 de mai, le roi Philippe a disnez
> à Courrières, au logis messire de Montmorency.

Cette terre appartint aux familles d'Anthoing-Harnes, Montmorency, de Bournel, et d'Oignies, et fut érigée en baronie en 1659.

DOURGES.

Durgi, de *dur,* Celtique, habitation. Ce village eut part à la prédication de St.-Piat, vers l'an 300. L'église, avec six *courtils* et des terres labourables, fut affectée en 1070, au chapitre de Lens. Dourges fut, en 1244, assigné pour douaire à Mahaut, femme de Bauduin d'Hennin (1).

ÉVIN-MALMAISON.

Ebacum et *Maladomo,* dépendait en 1224 de la châtellenie de Lens. Ce village est situé sur le Boulenrieu, *debulliens rivus,* que l'on passait sur un pont fortifié, nommé *Clausula.* Les inondations formées par ses barrages, ont souvent coupé l'ancienne voie de Tournai, par laquelle, jusqu'au tems de Philippe-le-Bel, les armées françaises tentaient de pénétrer en Flandres. Il reste quelques vestiges des digues (2).

---

(1) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.
(2) Notes sur Baldéric.

HÉNIN-LIÉTARD.

Henim, Henniacum-Lethardi, Hennin (*). Le surnom de Liétard est celui d'un seigneur vivant en 1071. St.-Martin jeta les premières semences du christianisme à Hénin vers l'an 360, et St.-Aubert y fonda une église en 668. Détruite par les Normands en 881, cette bourgade fut rétablie par le comte Arnoul en 972. L'évêque Gérard l'érigea en paroisse en 1088, et fit rebâtir l'église. En 1040, Robert, avoué d'Arras, y fonda une abbaye pour douze religieux, qui embrassèrent, en 1094, la règle de St.-Augustin, et entrèrent, en 1123, dans la congrégation d'Arr ouaise. La dotation de ce monastère fut confirmée, en 1129, par le diplôme de Raynold, archevêque de Rheims. En 1169, l'abbé Ingebrand transféra cet établissement hors du bourg, sur un domaine que lui accorda le sire Baudouin, dit Brochet.

Hénin eut pendant plusieurs siècles le titre de ville, et une enceinte muraillée. Le diplôme de 1129 parle de la porte dite de Dourges, *portam de Durgis*. La zone ou rayon de son château s'appelait *Castellare*. En 1296, la garnison de Douai attaqua Hénin et s'en rendit maître après une vive résistance de Jacques Fresnoy, gouverneur français. La ville et l'abbaye furent en partie brûlées. Six ans après, en 1302, les Flamands rendirent le désastre complet. Hénin fut livré au pillage et à l'incendie, et ses murs détruits ne furent pas relevés.

La léproserie, fondée vers 1170 par le sire Baudouin, obtint du pape, en 1187, un oratoire et un chapelain. Cet

(*) Sur Hénin. — V. Baldéric. — Locrius. — Godefroy. — Duthillœul. — Manuscrits d'Arras, etc.

établissement, qui devint depuis un hôpital, était richement doté.

Une charte de commune fut octroyée à *la ville d'Hennin* par son seigneur Baudouin II, en 1229. Elle fut confirmée la même année par St.-Louis; par Phillippe-le-Hardi, en juillet 1280; par Robert, comte d'Artois, suivant lettres données à Lucheux en avril 1292, et enfin par la comtesse Mahaut ou Mathilde, en septembre 1305. Une autre charte du mois de décembre 1255, donnée par Guy de Chatillon, comte de St.-Pol et *sire d'Artois*, accorda aux échevins de la *ville* d'Hénin, la plénitude de la haute justice selon la *loy* d'Arras. Ces actes confirmatifs si nombreux prouvent ce que dit M. Aug. Thierry, que les communes du moyen-âge ne trouvaient pas de précautions assez minutieuses pour corroborer et garantir le palladium de leurs libertés. — Les coutumes de l'échevinage furent rédigées en 1507.

Les archives de cette commune possèdent un précieux manuscrit qui fait connaître les mœurs du XIII.e siècle, et les formes du langage de cette époque: c'est le livre des *bans*, ou statuts municipaux d'Hénin-Liétard, comprenant cent trente chapitres, successivement rédigés et publiés, de l'an 1230 à l'an 1299. Voici quelques-unes de leurs dispositions (*):

« Kiconques fiert (frappe) l'eskievin par mal il en est a
» XX livres et II ans bannis et II jours se plus grans fourfais
» ni eskiet — et se mellée lieve en le ville et eskievins y vient
» pour desseurer, ki se main met sur lui il en est a XL livres
» et le puint.

(*) M. Taillar a donné des extraits de ces statuts dans la notice sur la langue romane d'*Oil*, imprimée dans les *Mémoires de la Société centrale d'Agriculture de Douai*, 1839-1840.

» Ke nus ne venge sen ble plus kier le semaine kil a fait » le lundi.

» Ne soit hom si hardis ki pisson venge a détail puis kil » ara ete le premier jour en vente.

» S'il y a bourgois ki enlainie (outrage) le déforain il ni » ert jamais bourgois de ceste vile.

» Ki laidengera (insultera) les waites (gens du guet) de » le vile ki sont assises par eskievins il en ert a IX livres et » I an bannis.

» Et se ne soit nus si hardis ki tenge a Coulons.

» Kil ne soit nus si hardis ki voist a camp par nuit pour » garbes amener.

» Ki par nuit ira aval le vile puis ke li cloke du cuvrefu » ara sonne soit hom soit feme et enfes (enfant) ki sen aage » ait sil ne portent lanterne en le compaignie et candelle » ardant il en ert a V sols. — Et li tavernier ki laira boire » en se taverne puis kil est avespri sil ni a eskievin et clerc » il en est a X sols. Et cil ki i bevera a V sols.

» Ki feme touelle (roule) en compieng (dans la boue) où » en flos il en est a IX livres et II ans bannis sil sen plaint » (s'il en est porté plainte).

» Si ne soit mie tisserant si hardis ki tisse devant le jour » sous le fourfait de V sols, ne puis ke complies ert sonne » sous le fourfait de II sols.

» Ki ne soit si hardis barbeteres (barbiers) ki rée en di- » mence ne en natal fors cler u prestre sous le fourfait de » V sols (*).

(*) Il résulte de ces mesures répressives que les magistrats des petites communes étaient peu respectés au XIII.e siècle. Que les

Serment des Echevins. — « A vo issir feres XII eskievins » a vo pooir pour le mius ke vous sares pour la ville Warder » et cil feront XII autres a leur issir sour leur serment. »

La terre d'Hénin, après avoir été possédée par les comtes de Boulogne, fut donnée en 1082, à Arnold baron d'Ardres, par le comte Eustache. Bauduin sire de Cuinchy, la vendit au comte d'Artois en 1244. Sortie du domaine d'Artois en 1511, elle fut érigée en comté en 1579, en faveur du duc de Bournonville, et passa enfin en 1727, dans la maison des ducs de Durfort-Duras.

LE FOREST.

Du mot *Foresta*, employé dans les capitulaires avec la signification de *silva*, forêt. L'état ancien du pays ne laisse aucun doute sur son origine.

Cette terre appartenait au XIV.e siècle à la famille de Luxembourg; elle fut ensuite possédée par les familles de Contay, de la Tramerie, de Croy, et de Calonne. Elle eut titre de marquisat depuis le XVI.e siècle. En 1710, le prince Eugène avait son quartier général au château du Forest (*)

---

rues n'étaient pas sûres la nuit; que la maraude était fréquente; que les clercs et les échevins avaient seuls le privilége de boire au cabaret après l'heure du couvre-feu, et de se faire raser le dimanche; enfin, que les habitans d'Hénin étaient alors peu galans, puisqu'il fallut sévir contre ceux qui prenaient le singulier plaisir de rouler les femmes dans la boue et de les plonger dans des mares. La disposition qui prive de sa bourgeoisie celui qui outrage un étranger à la commune est très-remarquable; car dans l'égoïsme local des communiers du moyen-âge, les forains avaient presque toujours tort.

(*) Duthillœul. *Petites Histoires.* — Locrius.

MONTIGNY.

Montigniacum, Montiny, Montensni, nom de situation. En 1070, le comte de Boulogne assigne à l'église de Lens un *Courtil* sur Montigny (1). L'autel fut attribué, en 1129, à l'abbaye d'Hénin. Le premier seigneur connu est Frumold, qui vivait en 1071. Ses successeurs furent une vaillante race. En 1214, le brave Galon portait la bannière royale à la bataille de Bouvines; en 1379, le noble Rasson est au nombre des chevaliers assiégés dans Audenarde; enfin, son fils Robert de Montigny périt à la bataille d'Azincourt en 1415.

NOYELLES-GODAULT.

Nicella-Godeldis. Le comte Eustache de Boulogne assigna sur ce lieu en 1070 à l'église de Lens, quatre *Courtils* et des terres d'un revenu de 16 sous (*solidos*) (2). En 1244, Noyelles entra dans le douaire de Mahaut, femme de Bauduin d'Hénin. Ce domaine, après avoir appartenu aux maisons de Belleforière et d'Oignies, fut vendu, en 1690, au prince de Bournonville.

OIGNIES.

Oneglia en 673 (3); *Ongniacum* et *Ongnies* dans les chartes. Almanus, chevalier, sire d'Oignies, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. La forêt fut acquise en 1198 par Simon,

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*

(2) Mirœus. *Opera dipl.*

(3) Malbrancq. *De Morinis.*

abbé d'Hénin. Il reste à peine quelques traces des redoutes dites la batterie d'Oignies, que les Espagnols avaient élevées au XVI.e siècle, pour commander la Deûle. Oignies dépendait de la principauté d'Epinoy. La coutume de l'échevinage fut rédigée en 1507.

Cette terre appartenait en 1789 à Madame de Lauraguais.

CANTON D'HOUDAIN.

Ce canton, de même que celui de Vimy, était jadis couvert d'immenses forêts, comme les noms de beaucoup de villages l'indiquent, soit par leur signification générique de bois, ou d'une espèce particulière d'arbres. Il comprend une partie de la Gohelle dont nous avons donné la nomenclature. La rivière d'Hersin séparait la Gohelle du district forestier d'Houdain. L'armée du comte Ferrand en 1213, et les Flamands en 1303, mirent ce pays à feu et à sang. Les Hollandais de la garnison de Béthune maltraitèrent plusieurs villages en 1710-1713.

BARLIN.

Ballin dépendait du comté de St.-Pol avant l'an 1200. Le sire Jehan de Barlin était au nombre des nobles assiégés dans Audenarde en 1379 (*).

Cette terre, qui avait titre de vicomté, et dont la coutume locale fut rédigée en 1507, appartenait en 1624 au duc Alexandre de Bournonville, comte d'Hénin. Le dernier seigneur fut M. de Gosson, membre des Etats d'Artois.

(*) Meyer. *Annales.*

BEUGIN.

Baginii, Belgin. En 1152, l'autel fut accordé à l'évêché d'Arras par le pape Eugène III. La cure dépendait en 1400, du prieur d'Houdain. Ce village était anciennement tenu de St.-Denis de Rheims.

BOUVIGNY-BOYEFFLES.

Bouvignies-en-Goël, Bouviniacum, Bouvenies en 1033. Les titres de Mareuil mentionnent qu'en 1183 le sire Balduin de *Bouvenies* était tenu de fournir tous les ans à l'abbaye, le jour de la Toussaint, le lendemain et à la fête de Noël, du poisson et du vin pour la table des moines (outre ses redevances en grains), pour l'acquit de services pieux (*).

Bouvignies était en partie tenu de St.-Vaast dès l'an 1033.

Le hameau de BOYEFFLES et le domaine de MARQUEFFLES dépendent de ce village. Marqueffles était tenu de l'abbaye d'Annay depuis plusieurs siècles. Il est nommé *St.-Marculfi* dans un cartulaire de la bibliothèque d'Arras, intitulé : *Cartularium de Braella Juxtà Annay.* — Boyeffles avait sa coutume en 1507.

BRUAY.

Bruacum, Bruée, Brouay, sur la Lawe. Du Teuton *bru,* pont, qui est la racine d'une foule de noms de lieu dans une position analogue, comme *Bruchsal, Bruchausen, Bruges, Bruxelles,* etc., signifiant tous habitation près d'un pon

(*) Locrius. *Chron. belg.*

L'autel de Bruay fut accordé à l'évêché d'Arras en 1152, par le pape Eugène III. En 1220, Daniel, châtelain de Béthune, assigna une rente sur ce lieu pour l'entretien de la chapelle de Labuissière (1). Willaume *dou Bruée*, écuyer, fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254. L'armée anglaise, sous les ordres du duc de Buckingham, logea à *Bruais-les-Bussières* en juin 1380 (2). Le duc de Vendôme prit et détruisit le château de Bruay en 1522. — *Souverain*-Bruay eut aussi sa coutume locale, rédigée en 1507.

CALONNE-RICOUART.

Calonne-Ricouart sur la Clarence, et près de la chaussée Brunehaut. De *callis*, chaussée. Le surnom de *Ricouart* est l'altération du nom de Richard, que portèrent plusieurs de ses anciens seigneurs avant 1269. Le château est un vaste édifice moderne. Cette terre, qui donnait à son seigneur le titre de comte, appartenait en 1789 à M. de Bernard, qui possédait aussi le domaine de Divion.

Entre Calonne et Camblain-Châtelain, la chaussée Brunehaut est coupée par la Clarence. On traverse cette rivière sur une planche de plus de 20 pieds de longueur. Les accidens arrivés sur ce pont dangereux, l'ont fait surnommer la *planche du diable*. Car c'est le malin, dit la tradition, qui, pour faire pièce aux ivrognes et aux jeunes imprudens, a jeté sur le ruisseau cette longue et étroite passerelle. Or, il faut savoir qu'autrefois le diable affectionnait particulièrement le canton d'Houdain, et qu'il y a joué bien des tours de son métier. C'est lui qui certaine nuit étant de loisir, voire même peut-être en goguette, s'amusait à rouler dans les rues solitaires de

(1) Godefroy. *Invent. chron.*

(2) Froissart. Chroniques. Tom. 2. Liv. 2.

Gauchin-*le-Gal*, et à pousser bruyamment contre les huis des habitations, cet énorme galet que les fortes têtes de l'endroit firent enchaîner à une borne, *ne varietur*. C'est lui qui donnait dans les salles désertes du donjon d'Hollebain ces scènes de fantasmagorie qui causaient tant d'effroi dans la contrée, alors que le fameux Grand-Guillaume occupait les environs du vieux manoir avec sa bande de *mauvais garsons*. Mais la meilleure pièce du sac est sans contredit la construction de l'église d'Houdain. Or oyez de vos deux oreilles : Le lieu saint tombait de vétusté ; naturellement on pensa à le rebâtir au pied de la montagne. Des matériaux furent rassemblés, des fondemens creusés : mais brrr..., ce n'était pas le compte du malin ; que fit-il ? A plusieurs reprises, et d'un tour de main, il transporta les pierres au sommet de la côte. Il fallut bien céder. Son but était tout simplement de confisquer à son profit les âmes des vieillards, infirmes et souffreteux, qui ne pourraient pas gravir un escarpement de 160 marches pour aller entendre la parole sainte. Les traditions populaires ne se bornent pas à lui faire honneur de ces minces exploits ; les grands et anciens travaux, dont la hardiesse étonne le vulgaire, on les attribue à sa majesté infernale. C'est sa puissante main, par exemple, qui a tracé par monts et par vaux ces voies romaines qui traversent le pays. Il y a même telle de ces chaussées qui ne fut pour lui que l'ouvrage d'une nuit (*). Finissons, en disant avec Voltaire :

O l'heureux tems que celui de ces fables !

CAMBLAIN-CHATELAIN.

Camblinium, Camblin, sur la Clarence. De *cambella*, chambre, logis. Ce village, qui doit son surnom à l'habitation

(*) La chaussée de Douriez à Crécy, dite chemin du diable.

qu'y possédaient les châtelains de Lens vers la fin du XI.e siècle, fut brûlé par les Normands en 882, l'église détruite et les reliques de St.-Quirin (1) dispersées. Quand les incursions des barbares cessèrent de désoler la contrée, les restes du martyr furent retrouvés dans une fontaine qui, selon de pieuses croyances, a reçu de ce dépôt la vertu de guérir diverses maladies. Cette fontaine et la chapelle de St.-Quirin sont encore le but de nombreux pélerinages (2). On remarque sur le territoire le site connu sous le nom de *pelouse dês fées* (3).

L'autel de Camblain fut accordé à l'église d'Arras par le pape Eugène III en 1152. Le domaine relevait à cette époque du comte de St.-Pol (4). — Dès le XIV.e siècle, Camblain était bailliage-échevinage. Ses coutumes furent rédigées en 1507.

Le château aux formes bizarres, dont naguère on voyait encore les tourelles, était un petit monument d'architecture sarrasine à la construction duquel s'attache une légende. Un sire Gozon de Camblain, partant pour la Croisade, avait laissé sa femme, jeune et belle, inconsolable de son départ. Le bon sire fut fait prisonnier; son absence se prolongea, et la chronique assure que sa dame finit par trouver des consolations dans les entretiens d'un page favori. Après plusieurs années, le hasard voulut que Gozon rendît quelque service au soudan d'Égypte, qui consentit à le relâcher sur parole. Il arrive chez lui déguisé en mendiant, et le sénéchal, qui le méconnut, ne le reçut qu'avec peine. Le châtelain, soup-

---

(1) St.-Quirin, *vulgò* Chelin et *Cueulin*, évêque en Pannonie. Ses reliques sont honorées à Troyes. *Dict. hagiol.* (Ménage).

(2. 3) *Puits Artésien*. Tom. 3. Article de M. A. Terninck.

(4) Locrius. *Chron. belg.* — Turpin.

çonnant la fidélité de son épouse, se rend de suite à son appartement, et la trouve en tête-à-tête avec son page. Sa raison se troubla; il se crut Turc, et fit reconstruire son château dans le style moresque, avec des minarets, des croissans et des turbans (1). — Dieudonné de Gozon, surnommé le *vainqueur du dragon*, grand maître de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, mort en décembre 1353, était un des descendans du sire Gozon de Camblain.

Le dernier seigneur de ce domaine fut le marquis de Vignacourt.

CAUCOURT.

Caucourt, à la source de la Lawe et près de la chaussée Brunehaut. *Calli cortis*, enclos près de la chaussée. Nommé *Caucort* dans l'aprise de 1269. Cette terre appartint longtems aux comtes de Lannoy. Elle ressortissait du bailliage d'Aubigny.

DIVION.

Sur le ruisseau du même nom et près de la croix de deux anciens chemins. *Duæ viæ*. Le mot *vion* a signifié chemin au moyen-âge. Le sire Roger de *Divions* figure comme témoin d'une donation faite à l'abbaye d'Hasnon le 5 août 1058 (2). Le château, vaste construction du XIII siècle, était flanqué de grosses tours, entouré de remparts et de fossés, et muni de tout ce qui constituait une forteresse féodale du premier ordre. Pris par les Français en 1522, après une

(1) Cette légende est consignée dans les *Souvenirs historiques du Pas-de-Calais*, in-4.°

(2) Le Carpentier. *Hist. de Cambrai.*

résistance opiniâtre, dont les vainqueurs se vengèrent en pendant aux fenêtres de la cour plusieurs de ses défenseurs, il fut immédiatement démantelé. Complètement dévasté par les Hollandais dans la campagne de 1710, la Révolution dispersa ses ruines.

Jusqu'en 1360, le village ne possédait qu'une chapelle, sise rue de Bruay; cet édifice ayant été brûlé, le sire Jean de Ranchicourt fit bâtir l'église près du château en 1466. — Une cense de l'abbaye de Ham avait fait nommer une section du village *Divion-le-Moine :* le reste s'appelle *Divion-la-Ville.* — De la famille de Divion était issue Jeanne Divion, que ses intrigues et sa fin cruelle rendirent tristement célèbre (1325, 1331). — La baronie appartint aux familles de Ranchicourt et de Bournonville (*).

DROUVIN.

Du Celtique *dru,* chêne, et de *wan,* demeure. Ce nom semble justifier la tradition que les Druides avaient un de leurs établissemens dans ce lieu jadis couvert de forêts. Ce territoire possédait encore en 1695 des bois d'une grande étendue.

Le marquis de Bacquehem-du-Lietz était seigneur de Drouvin en 1789.

Ce village dépendait de l'advouerie de Béthune.

ESTRÉE-CAUCHY.

Estrée-en-Cauchie. De *Strata,* chaussée pavée. Malbrancq

(*) Meyer. *Annales.* — *Puits Artésien.* Tom. 3. Article de M. A. Terninck.

nomme ce lieu *Estreas lapicidinas* (1). Il est situé sur la voie romaine d'Arras à Thérouanne, dite chaussée Brunehaut, qui fut réparée en 580. Ce village est mentionné dans l'enquête de 1269 sur la justice d'Aubigny. Il était tenu du chapitre d'Arras.

FRESNICOURT.

Dans les siècles antérieurs à la domination romaine, ce territoire était le centre d'une vaste forêt où les Druides célébraient leurs fêtes mystérieuses. Un des monumens de leur culte a bravé l'effort des âges: c'est un dolmen fermé, ou *cella,* composé de quatre pierres brutes, dont trois, d'environ 1 mètre de haut sur 2 mètres et demi de longueur, sont plantées de champ et profondément enterrées, et recouvertes d'une quatrième qui les déborde. Cette table, qui a plus de 3 mètres de long sur 2 et demi de large, et 66 centimètres d'épaisseur, est maintenant inclinée du côté de l'entrée. Ce dolmen, connu dans le pays sous le nom de *la grise pierre,* ou *table des fées,* est placé dans une situation dominante sur la droite du chemin de Fresnicourt à Servins, à un quart de lieue de la chaussée Brunehaut et de la descente de Gauchin-le-Gal.

Fresnicourt, nommé *Friscini curtis* dans les chartes, fut compris avec ses dépendances dans la donation de St.-Vindicien à l'église d'Arras, en 674 (2).

De ce village dépendent les hameaux d'Olhain et de Verdrel.

OLHAIN. — *Olhanium, Hollehain, Ollehaing.* Nom tiré du Teuton *holz,* bois, et de *ham,* terme générique d'habitation.

---

(1) *De Morinis.* Tom. 1.

(2) Baldéric. *Chron.* Lib. 1.

— Le château, que Hugues d'Ollehain, banneret d'Artois, fit bâtir en 1202, à son retour de la Croisade, existe encore. Cet édifice est entouré de fossés, flanqué de tourelles ; ses appartemens sont voûtés. Une des salles porte le nom de chambre *du diable*. Elle fut, dit une légende, le théâtre d'événemens étranges et d'apparitions surnaturelles. Cette merveilleuse histoire, propre à charmer les longues heures de la veillée, ne peut trouver place dans un ouvrage sérieux. En la dégageant de toute fantasmagorie satanique, voici ce que cette tradition aurait de vraisemblable (*).

Dans une soirée d'automne, un sire d'Ollehain était à table entouré de convives : les coupes circulaient gaîment : cependant, la pluie battait avec violence contre les fenêtres, et les vents apportant les mugissemens de la forêt voisine, ébranlaient les vitraux : quand les coups redoublés du heurtoir à la porte extérieure du château, suspendirent les éclats de la joie et dominèrent le bruit de l'ouragan. Soudain la porte s'ouvre : un vieillard à barbe blanche portant le costume d'un frère mendiant, secrètement introduit dans le manoir inhospitalier, se présente. Il expose les besoins de son ordre. Sa requête est d'abord l'objet des railleries ; bientôt on l'insulte, on le menace ; et le châtelain, dans l'emportement de l'ivresse, rougit sa dague dans le sang du malheureux pélerin. Il jette ensuite le corps dans les fossés. Le lendemain, les mêmes convives étaient réunis : mais les fumées de l'orgie étaient dissipées. La salle du banquet n'offrait plus aux consciences troublées que le souvenir du meurtre ; aussi les ombres qui se projetaient sur les murailles parurent autant de fantômes ; de chaque rafale de vent s'engouffrant dans les galeries sonores, sembla sortir lugubre le

(*) Voyez cette légende dans les *Souvenirs historiques*. Elle a été reproduite avec variantes dans divers feuilletons.

mot VENGEANCE! Poursuivis par les remords, le sire d'Ollehain et ses amis quittèrent le château et se retirèrent à la cour du comte de Flandre. Mais on ne peut fuir les jugemens de Dieu: ils périrent tous malheureusement dans le cours de l'année.

Cette terre appartient depuis le XV.e siècle à la noble famille de Berghes.

En 1569, les bois d'Ollehain servaient de retraite à une bande de voleurs, qui longtems infestèrent le pays. Leur chef Grand-Guillaume, qui empruntait mille déguisemens fantastiques, est le type de *l'homme sauvage* de la tradition béthunienne. Il fut arrêté en 1570 dans la forêt de St.-Pol, et pendu à un arbre.

Au mois de mars 1641, un détachement de la garnison d'Arras surprit le château et massacra la garnison. Les Hollandais s'emparèrent en 1710 de cette forteresse qui souffrit beaucoup du jeu de leur artillerie.

VERDREL. — *Verderel.* Ce nom vient de *verderie,* ancienne juridiction forestière dont les officiers, sorte d'inspecteurs, s'appelaient *verdiers* (*). Ce lieu eut au XIII.e siècle une maison de Templiers dont on voit les ruines.

Le domaine de Baillon-les-Verdrel était tenu du chapitre d'Arras.

GAUCHIN-LE-GAL.

Gauchin, sur la chaussée Brunehaut, tire peut-être son nom de celui d'un de ses premiers seigneurs, Gossuin de

(*) *Viridarius*, mot dont Ulpien se sert dans le même sens. Les verderies ont été supprimées par l'ordonnance d'août 1669.

Bailleul, vivant en 1145. Cette terre appartenait encore en 1613 à un membre de cette illustre famille, Maximilien de Bailleul-St.-Martin.

Le surnom de *Le Gal* peut se traduire par *callis*, chaussée, et cette origine est plus satisfaisante que celle que donne une tradition bizarre. On dit à ce sujet qu'un énorme galet, tombé je ne sais d'où, était toutes les nuits, par je ne sais quelle puissance, transporté d'un bout à l'autre du village, à la grande stupéfaction des bons habitans. On ne parvint à fixer son humeur vagabonde qu'en l'enchaînant solidement à une borne. . . . . .

Dès le XII.e siècle, Gauchin dépendait du comté de St.-Pol.

GOSNAY.

Gonacum, Gonnay. Sur la Lawe. Du Celtique *gueun*, marais, et *acum*, demeure.

La charte de dotation du chapitre de St.-Barthélemy de Béthune de l'an 1037, est, je crois, le premier titre connu qui fasse mention de ce village; l'autel fut accordé au chapitre d'Arras par le pape Eugène III en 1152.

Théodore Hérisson, prévôt de St.-Pierre d'Aire (*), donna en 1320 à la comtesse Mahaut (Mathilde), son château de Gosnay avec ses dépendances. Pendant la résidence qu'y fit la comtesse en 1322, ce château fut, dit-on, témoin d'une exécution atroce. Aigrie par les embarras que lui suscitèrent durant tout son règne les injustes prétentions de Robert d'Artois, comte de Beaumont, son neveu, le caractère de

(*) Nommé évêque d'Arras en 1327, il mourut l'année suivante, et fut enterré à la Chartreuse d'hommes qu'il avait fondée.

cette princesse était devenu austère et absolu. Elle établit dans sa petite cour un ordre rigoureux, et fit serment de punir des plus grièves peines toutes les fautes que les personnes attachées à son service commettraient contre les bonnes mœurs. Mais la crainte arrêta-t-elle jamais l'essor des passions? Or, la comtesse avait une camariste jeune et jolie, Alix était son nom. Un *varlet,* jouvenceau de bonne mine, la poursuivit de ses assiduités, parvint à s'en faire aimer, et leur intimité produisit ses fruits amers. La comtesse ne tarda pas à concevoir des soupçons, puis elle acquit la certitude que la pauvre Alix était enceinte. En présence de tous ses gens, elle fit comparaître la coupable, et après lui avoir adressé les reproches les plus durs sur le scandale de sa conduite, elle lui demanda *moult ireusement,* comment elle avait osé enfreindre ses défenses. « J'ai été séduite, » répondit la tremblante Alix. — Femme, dis le nom de » celui qui t'a induite à mal, à ce qu'il meure en ton lieu ; » adoncq je pourrai t'octroyer merci, et te lairrai cacher ta » vergoigne en un moutier..... Ains, tu ne réponds? — Ne » puis le nommer, dit Alix avec fermeté, je lui pardonne, et » ne veux être l'occasion de sa mort. Soit fait de moi selon » votre plaisir. — Eh bien! tu mourras, reprit la terrible » comtesse. » — Et il était là, le jeune écuyer, complice de la faute; il était là, respirant à peine. Un instant, il eut la pensée de se déclarer coupable; mais la crainte refoula ce généreux sentiment. La comtesse prononça son arrêt. Elle ordonna que la malheureuse fût enterrée vivante. En vain Alix prosternée implora merci avec les accens du désespoir, en tendant vers son juge des bras supplians; ni le spectacle de cette profonde détresse, ni les supplications des officiers de sa maison, ne purent fléchir Mahaut. Elle voulut même que pour l'exemple, tous ses gens fussent témoins de l'exécution de sa sentence. Elle ajouta : « Messire chapelain,

» enhortez-la à recepvoir la miséricorde du divin salvateur : » ne veux mie tuer son âme avec son corps. » — A ces mots, elle se leva de son siége et rompit l'assemblée. Des gardes emportèrent Alix évanouie. Pendant l'espèce de confusion que produisit cette scène, le jeune homme était disparu. On le chercha vainement. Les gardiens de la porte dirent qu'ils l'avaient vu sortir du château paraissant en proie à une agitation extrême, et comme un être privé de raison. *Onc* on ne le revit.

Le soleil venait de se coucher derrière les monts d'Houdain : la nuit s'étendait sur la vallée et couvrait de ses voiles le lieu où allait s'accomplir un meurtre abominable. A l'extrémité du parc, une fosse profonde était ouverte attendant béante la proie qui lui était destinée. La clarté des torches perça l'obscurité. Un cortége funèbre s'avançant en silence dans les allées solitaires, arriva à l'endroit fatal. L'infortunée Alix était soutenue par un homme d'armes, et par le vieux chapelain qui lui prodiguait des paroles de consolation. Mais en présence de la mort, de cette mort horrible, toute résignation s'éteignait dans le cœur d'Alix. Ah ! comment achever ! Comment dire ce qui se passa dans l'âme des assistans, l'horreur dont ils furent saisis, quand la victime luttant en vain contre son sort, fut descendue dans la fosse, quand on l'étendit sur ce lit d'angoisse, quand de larges pierres la couvrirent, et que les sons inarticulés d'un râle affreux devinrent de moins en moins distincts, à mesure que la terre s'amoncela..... Lorsque la tombe fut refermée, on croyait encore ouïr de sourds gémissemens.....

Dès ce moment la paisible vallée de Gosnay fut effrayée par des apparitions étranges : des voix lamentables troublèrent le silence des nuits : un spectre décharné fut aperçu errant à la clarté de la lune dans les site les plus sauvages,

gravissant les collines, franchissant les ruisseaux, perçant l'épaisseur des bois. Consternés, les habitans du village se crurent sous l'influence des génies ennemis de l'homme. Gosnay fut le *val des esprits*. Voilà pour le vulgaire. Mais le remords, l'immortel vautour qui s'attache au cœur des coupables, le remords bientôt vint s'asseoir inexorable au chevet de la comtesse. A la voix impérieuse de sa conscience, elle reconnut son crime. Son repentir ne fut pas stérile, il profita aux malheureux. Par le conseil du pieux Théodore Hérisson, elle fonda à Gosnay un hôpital qu'elle dota, et deux chapelles où la mémoire de sa victime fut journellement recommandée. Elle affecta aussi des rentes pour les pauvres d'Arras, de Lens, de Rémy, de Fampoux, du pays de Brédenarde, de St-Omer, etc., et parvint par ces bonnes œuvres à diminuer la violence de ses regrets. Le repentir est la porte de la réconciliation avec Dieu, et avec soi-même. Alors les apparitions cessèrent; et lorsque peu d'années après ce tragique événement, deux maisons de Chartreux furent établies dans les solitudes de Gosnay, le lieu prit le nom de *val du St.-Esprit* (*).

La chartreuse d'hommes fondée vers l'an 1324 par Théodore Hérisson, à la droite de la Lawe, fut en 1365 dotée par la comtesse Marguerite de 140 arpens de bois taillis. La même comtesse établit en 1379, de l'autre côté de la rivière, la chartreuse de femmes, et affecta à ce monastère les revenus

(*) On raconte cette légende de deux manières. M. Lequien, dans sa notice sur Béthune, dit que Mahaut perça elle-même d'un glaive le sein de la jeune femme. La version que j'ai adoptée n'est pas moins accréditée dans le pays, et c'est ainsi que je l'ai recueillie à Gosnay même, il y a bien des années, de la bouche d'un vieillard, qui me dit, en me montrant les bâtimens en ruines de la Chartreuse : Voilà le monument d'expiation d'un grand crime!

des terres confisquées que Jehan de *Ballin* tenait en fief *in villa d'Ambin* (1).

Le corps d'Izabelle de Portugal, épouse de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, déposé en 1438 à la chartreuse de Gosnay, sous un riche mausolée, en fut retiré en janvier 1473, après de magnifiques obsèques, et transporté à Dijon (2).

L'hôpital de Gosnay fut supprimé en 1575, et ses revenus furent attribués à l'hospice St.-Jean de Béthune.

La coutume locale a été rédigée en 1507.

GOUY-SERVIN.

Gouy-en-Servins ou Gouy-en-Gohelle est nommé dans les chartes de 1107 et 1164, *Gogicum in Gauhariâ*, du Celtique *goy*, bois. Ce village était déjà constitué en paroisse en 1169.

HAILLICOURT.

Haillicurt, Hailcurt, du Teuton *hall*, type du français *hallier*, buisson, lieu couvert. En 1097, le chevalier Clerbault de Rebreuves donna à l'abbaye de St.-Éloy la quatrième partie d'une *charrue de terre* et un bois sur le territoire de ce village (3). Le pape Eugène III conféra l'autel au chapitre d'Arras en 1152.

HERMIN.

Ce nom rappelle un de ces lieux consacrés à *Irmin*,

(1) Locrius. *Chron. belg.*
(2) Meyer. *Annales fland.*
(3) Miræus. *Dipl. belg.*

Irmensul ou *Hermion*, noms sous lesquels les Gaulois honoraient Mercure. *Ermin* était en 1269 un hameau dépendant de la paroisse de Gauchin-le-Gal.

HERSIN-COUPIGNY.

Hersins, nom tiré de *ericeum, ab erice*, bruyère. Ce village est mentionné, dès l'an 1033, dans les titres de St.-Vaast. En 1202, le sire OEgidius d'Hersins, chevalier, était pair du comte de Béthune (*). La haute justice du lieu appartenait en 1257 au chapitre de St.-Barthelémy.

Hersin fut chef-lieu de canton en 1795.

Le hameau de COUPIGNY a donné son nom à une ancienne et honorable famille d'Artois. — En 1071, Roger de *Cupegny* figura comme témoin de la donation de l'évêque Liébert. Le château existait encore en 1695; il était entouré d'un petit bois.

HESDIGNEUL.

Hesdinuil, du Teuton *heiss*, haie, bois. L'autel de ce village fut accordé en 1152 au chapitre d'Arras, par le pape Eugène III. Cette terre, qui avait titre de marquisat, était en 1225 un fief dépendant de la seigneurie de Béthune. Une branche de cette illustre maison a longtems porté le nom d'Hesdigneul.

HOUCHAIN.

Ouchain. Des mots *oscha, ocha, olchia*, que la basse

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

latinité a admis avec la signification d'enclos. *Ager occatus*, terre labourée, entourée de fossés. (*Occare*, labourer). D'où le vieux mot *ouche* encore en usage en ce sens dans le pays (1). Dans le testament d'Herbert, comte de Vermandois, de 1059, il est question de *ochis*, ouches. — Lambert, évêque d'Arras, accorda en 1097 l'autel d'*Huchin* à l'abbaye de St.-Éloy.

En 1272, le sire Hues (Hugues) d'Ouchin, reconnut que sa terre était une mouvance du comté d'Artois.

HOUDAIN.

Hisdanum, Husdanum, Hosdeng, Houdeng, Houdaing, du Celtique *houd, houden*, forêt (2), mot conservé avec une légère modification dans l'anglo-saxon *wood*. Cette origine est pleinement justifiée par l'état ancien de la contrée. La tradition veut qu'au tems de la domination romaine, un temple de Diane ait été élevé sur la montagne qui domine Houdain, là où est bâtie l'église. Ce lieu, compris dans l'importante donation faite par Gontbert à l'abbaye de St.-Bertin en 827 (3), fut brûlé par les Normands en 882. Le premier sire d'Houdain dont les chartes fassent mention, Anselme, est témoin de la donation de l'évêque Liébert en 1071, et son fils joûte au tournoi d'Anchin en 1096 (4). Au XII.e siècle ce bourg était ceint de murailles; il fut dévasté en 1213 par l'armée de

(1) Ducange. *Glossarium*. Tom. 4.

(2) Bullet. Mém. sur la langue celtique.

(3) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. Gontbert, seigneur de Steinland, près de Gand, donna à l'abbaye de St.-Bertin trente-trois *villas*, dont vingt-deux sont situées dans le département.

(4) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

Ferrand, comte de Flandre. Quand peu d'années après il se releva de ses ruines, on fit la distinction de l'*ancien* et du *nouveau* bourg. Une charte de commune lui fut accordée au tems de Robert I.er, comte d'Artois. Le prévôt d'Houdain présidait l'échevinage.

La prévôté était un prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de St.-Jean.

Le château fut ruiné par les Flamands en 1303; il n'en reste aucune trace.

La maladrerie, fondée au XII.e siècle par les sires d'Houdain, fut à l'époque de la domination espagnole occupée par une communauté religieuse de femmes.

L'église et le cimetière sont assis au sommet de la montagne, on y accède par un rude escalier de 160 marches. De là, le dicton : *A Houdain les morts sont au-dessus des vivans*. L'édifice est du XV.e siècle; le choix d'un emplacement aussi incommode est expliqué par la tradition bizarre que nous avons rapportée (Article Calonne-Ricouart).

Ce bourg avait une coutume particulière. Nous citerons un article intéressant de la rédaction de 1507 :

« A Housdaing, une fois l'an, en la halle, se tiennent les » franches vérités pardevant le prévôt, assisté des eschevins » et du greffier, qui doibt enrégistrer tous les bourgeois » comparans, et leur faire prester serment de dire vérité, et » on entend leurs dépositions sur les délits commis soit es » jardins, soit es champs. »

La première famille d'Houdain, alliée à celle de Créquy, portait les mêmes armes, un créquier sur champ d'or. Cette terre appartint ensuite aux châtelains de Gand, aux maisons d'Enghien et de Melun, et revint enfin au domaine du comte

LA BUISSIÈRE.

Buseria, *Buxeria*, nom tiré du Teuton *bus*, *busch*, type du bas latin *buscus*, bois, et *aria* pour *acum*, demeure. En 1220, Daniel sire de Béthune confirma la fondation d'une chapelle au château de La Buissière (1). Il reste quelques vestiges de ce château, qui fut démantelé en 1522 par le duc de Vendôme.

En 1695, on comptait sur le territoire les bois dits de *Tinques*, du *Parcque* derrière le château, du *Prévost* aux chanoines de Béthune, et du *Coffour*.

Le marquis de Maulde fut le dernier seigneur de La Buissière.

MAINIL-LES-RUIT.

Ou *Mainil-Caillau*. Les mots *masnile*, *manile*, *masnilium* (2), traduits par Mainil ou Mesnil, ont toujours eu dans le moyen-âge la signification de maison, habitation.

Un sire Philippe de Mesnil est mentionné dans une charte de 1071. Cette terre appartenait au duc de Bournonville dans le XVII.e siècle.

MARLES.

Cette terre, qui avait titre de comté, appartenait en 1621 à Adrien de Noyelles de Marles, baron de Rossignol. Elle était possédée en 1789 par la famille de Beaulaincourt.

---

(1) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

(2) Ménage. *Dict. étymol.* 2 vol. in-f.°

NŒUX.

Ce village, qui s'appelait *Vitris* dans les tems anciens, ayant été ruiné par les Normands en 882, l'établissement qui lui succéda au X.e siècle, reçut le nom de Nœve, du Teuton *neu,* nouveau. Robert de Béthune accorda en 1037 à la collégiale de St.-Barthelémy, une charrue de terre sur *Nuet.* La justice du lieu fut reconnue appartenir au chapitre en 1257. Dans le siècle suivant, Nœux fut doté d'un échevinage. Les huit échevins étaient à la nomination du seigneur.

En 1713, un détachement des alliés voulut chasser les Français cantonnés à Nœux. Un engagement eut lieu dans les rues. Les Français se retranchèrent dans l'église; la porte ayant été forcée, ils se retirèrent dans le chocher. Sur leur refus de l'évacuer, les alliés y mirent le feu. Quelques mois après la garnison d'Arras força les Hollandais d'évacuer le village. — Le 20 janvier 1724, un incendie dévora trente maisons. — Cette terre donnait au seigneur le titre de baron. M. Dubrœucq la possédait en 1733 (1).

OURTON.

Ortos, Orton, Orthon, sur la Divion, du Celtique *or,* rivière, et *thun*, habitation. Le testament de St.-Remy (540) accorda à l'église d'Arras, *in alimoniis clericorum*, la dîme d'*Ortos* (2). En 1071, OEgidius d'Orton est mentionné comme témoin de la charte de donation de l'évêque Liébert.

Les ruines du vieux château portent les armoiries d'un sire Jean de Vignacourt, qui, dit-on, fut un des ôtages détenus en Angleterre pour la rançon du roi Jean en 1360.

(1) M. S. du père Ignace.
(2) Mirœus. *Codex donationum.*

RANCHICOURT.

Rancikort, Ranlcikurt dans les chartes. La racine de ce nom est le verbe *runcare,* arracher, défricher. Eustache de Rancicourt est témoin en 1071 de la charte de l'évêque Liébert. Son fils *Galterus,* ou Watier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096 (1). Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, fils de Jean, chevalier, seigneur du lieu, naquit au château de Ranchicourt en 1424. Ce prélat fit rebâtir l'église, l'érigea en paroisse, (elle dépendait antérieurement de celle de Beugin). Il mourut en 1499. — Le duc de Bournonville était en 1624 baron de Ranchicourt.

REBREUVE.

Rebreuve, sur la Lawe. *Rebroviæ.* Du Celtique *re,* rivière, et de *brevia,* gué.

Un diplôme de Lambert, évêque d'Arras, de l'an 1097, accorda à St.-Éloy l'église de Rebreuve. En 1100, l'abbaye établit en ce lieu un prieuré, au moyen des libéralités du chevalier Clerbault, seigneur de ce domaine, qui fit construire les bâtimens nécessaires (2). Un de ses successeurs donna en 1190 la dîme du village à la même abbaye.

De Rebreuve dépendent deux hameaux :

1.° BARAFLE, *Baraflum,* fut soumis à la même juridiction par le don que Clerbault fit en 1097 à St.-Éloy d'un moulin et d'une charrue de terre, sis en cet endroit (3).

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3. Preuves.

(2) Locrius. *Chron. belg.*

(3) Miræus *Dipl. belg.*

2.° CUVIGNY tire son nom de *cavea*, lieu bas, enfoncé. La seigneurie appartenait dans le XVII.° siècle à la famille de Belvallet qui habitait le château.

RUIT.

Du Celtique *ruten*, arracher, défricher. Eustache, comte de Boulogne, assigna sur Ruit en 1070, à l'église de Lens, trois sols, *tres solidos*, payables au Noël (1). Le pape Eugène III conféra l'autel de *Ruith* au chapitre d'Arras en 1152. La pauvreté du lieu avait en 1280 des biens tenus en alleu (2). — La coutume de *Ruict* fut rédigée en 1507. — En 1695, deux bois existaient sur ce territoire, l'un appelé le bois *Monsieur*, et l'autre le bois *Madame*.

Cette terre appartenait en 1789 à la famille Lericque du Cauroy.

SAINS-EN-GOHELLE.

Sanctum in Gauharia est mentionné dans les titres de St.-Vaast dès 1033. L'abbaye prétendit longtems aux droits justiciers. — Gérard de Sains de Willerval, chevalier croisé, est le premier seigneur connu de ce village; il vivait au commencement du XIII.° siècle. Hugues de Lannoy de Sains fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1431 (3).

SERVIN.

Silvensis pagus. (Canton forestier). *Servins*. En 1148,

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*
(2) Godefroy. *Invent. chron.*
(3) Meyer. *Annales.*

l'évêque Godescalc conféra au chapitre d'Arras l'autel de Servins *in Gauharia*. — Une bulle du pape Alexandre III de 1169 confirma aux religieux de St.-Vaast le domaine et la juridiction de Servins (1). L'abbaye accorda à ce village des franchises communales au commencement du siècle suivant. La bibliothèque d'Arras possède un manuscrit du XV.e siècle, provenant du fonds de l'ancienne Académie, et intitulé : *Registrum scabinorum villæ de Servins,* avec la prestation de *foy et hômage* des vassaux de l'abbaye. Les coutumes des grand et petit Servins furent rédigées en 1507.

VAUDRICOURT.

Le nom de ce village a subi une altération, car il est appelé dans les chartes *Roderici cortis* et *Rodricourt*. Lambert, évêque d'Arras, accorda en 1097 à l'abbaye de St.-Éloy l'autel de *Rodricourt* (2). La cure devint ensuite un personnat. La seigneurie appartenait en 1789 à la famille de Beaulaincourt de Marles.

(1) Renseignemens des titres de St.-Vaast. *Archives.*
(2) Miræus, *Dipl. belg.*

CANTON DE LAVENTIE.

Borné au nord par la Lys, ce canton est arrosé par le Haut-Courant, la Lawe, la Louanne et autres ruisseaux qui entretiennent l'humidité du sol et contribuent à sa fertilité. Le pays, entrecoupé de milliers de rigoles, partagé en enclos bordés de beaux arbres, offre l'aspect le plus agréable. Dans la plupart des villages, les habitations sont disséminées sur toute l'étendue du territoire. Pendant l'hiver, les chemins sont des abîmes où les voitures craignent de s'aventurer. Là, comme en Flandre, on circule sur de larges pierres placées le long des rues et chemins, à la distance d'un pas.

Pendant la période romaine, il fut traversé par la voie militaire d'Arras à Cassel par Estaires (*Minoriacum*). Il était alors occupé par une peuplade soumise aux Atrébates, et nommée *Levaci*, dont le pays, jusqu'à la fin du règne de Charles-le-Chauve (877), s'appela *Lœticus pagus*. Il s'étendait vers le nord de Calonne à Armentières, et du nord au sud, de ce point au village d'Haisnes. Il eut dans le moyen-âge le nom de pays de Lallœu, c'est-à-dire de l'Alleu (*Alodium*), à cause des franchises et immunités dont les habitans jouissaient de tems immémorial. Lallœu, dont la

circonscription était plus restreinte que celle du *Læticus pagus*, comprenait les paroisses de Laventie, Fleurbaix, Sailly et une partie de La Gorgue (1).

L'abbaye de St.-Vaast en était seigneur dès l'an 900. Les renseignemens de ses titres font même remonter l'origine de sa possession à la donation de St.-Vindicien en 674, confirmée par Charles-le-Chauve en 870, et par le roi Eudes en 891. Mais son titre connu est le diplôme de Lambert, évêque d'Arras, de 1098, confirmé par le pape Paschal II en 1102, qui lui accorde les autels des trois paroisses.

Au XII.e siècle, les habitans choisirent pour protecteur de leurs priviléges, le sire de Béthune, avoué de St.-Vaast (2). Ils payèrent cette utile protection par une redevance en grains. Au mois d'octobre 1245, le sire Robert de Béthune confirma leur *loy*, du consentement de l'abbé Martin. Une seconde charte confirmative fut accordée au mois de février 1285. Dans le siècle suivant, quelques désordres assez graves forcèrent l'abbaye à suspendre les chartes. Le corps échevinal se rangea du côté de l'abbaye. Ce différend prit fin par un concordat en 1393. Des contestations sur le mode d'élection des échevins, des empiétemens du côté de St.-Vaast, et un esprit tracassier du côté de la commune, expliquent ces fréquentes révisions de la *loy*. L'échevinage était collectif. Fleurbaix et Laventie avaient chacun trois échevins. La Gorgue et Sailly en avaient deux chacun. Ces magistrats étaient renouvelés tous les ans par moitié, le jour de St.-Remy. Ils étaient nommés par le prévôt de Sailly, repré-

(1) Sur le canton de Laventie. Voyez Malbrancq. *De Morinis*.— M. S. du père Ignace. — Godefroy. — Locrius. *Chron. belg.* — Meyer. *Annales*. — Froissart. *Chron.* — Miræus. *Dipl. belg.* — *Cartularium Vedast.* — Duthillœul, etc.

(2) Il devait pour ce fief de Lallœu 60 sols de relief.

sentant l'abbaye, le bailli avoué du roi, et les cinq échevins restans. La justice (haute et basse) était rendue par deux baillis et les dix échevins. Ces derniers étaient en outre investis du droit de recevoir tous contrats, en vertu d'un arrêt de Malines de 1630, confirmé en 1698, 1703 et 1706.

Le pays de Lallœu avait une coutume particulière; elle est insérée dans le coutumier d'Artois. Avant l'année 1671, les habitans ne payaient aucune imposition. L'édit de 1731 les a fait jouir des priviléges du clergé et de la noblesse pour toute espèce d'impôt.

L'histoire de ce petit pays offre peu d'événemens; il eut l'extrême bonheur de n'être qu'une seule fois le théâtre de la guerre. Dans la désastreuse année 1346-47, les Flamands, sous la conduite d'Oudart de Renty, après avoir brûlé Arques et poursuivi les Français, se retirent dans Lallœu. L'armée française s'y engage, y est battue en détail, perd environ 12,000 hommes, et forcée de quitter cette mauvaise position, elle fuit en désordre, et gorgée de pillage, en éclairant sa retraite par l'incendie des villages et des hameaux.

En 1436, un parti de Gantois traversa Lallœu et perça jusqu'à Hazebrouck.

En 1594, et plusieurs autres fois encore, ce pays fut soumis à des cantonnemens militaires.

Louis XIV l'érigea en comté.

Le pays de Lallœu traversa avec calme les tems de la révolution; mais l'ancien régime y avait laissé des regrets: aussi, à la fin de 1813, les habitans, forts de la difficulté de leurs communications comme d'un retranchement inexpugnable, résistèrent à l'oppression militaire, en refusant de fournir le contingent d'hommes que Napoléon levait alors en coupe extraordinaire. Un sieur Fruchard se mit à la tête de

cette opposition qui valut en 1814 ce mot du comte d'Artois : *Béthune et Laventie ont eu les premiers avec Bordeaux l'honneur de la restauration.*

Après la journée du 20 mars 1815, les princes fuyant vers la Belgique traversèrent le canton. Leur escorte eut beaucoup de peine à se tirer des chemins impraticables ; elle y perdit des voitures et des chevaux.

Au mois de juin de la même année, le sieur Fruchard leva un corps de volontaires royaux.

Isolé en quelque sorte, et privé pendant plusieurs mois de l'année de communications faciles, le pays de Lallœu a conservé le dépôt des anciennes mœurs. Le contact de la civilisation n'en a pas encore effacé l'empreinte. Les habitans ont gardé leurs croyances, leurs traditions de loyauté, leurs habitudes patriarchales. Ils sont restés fidèles aux usages de leurs pères. Beaucoup de localités de l'ancien Artois éloignées des grands centres, nous fournissent la même remarque. Plus qu'ailleurs, les populations y sont demeurées saines et morales.

FLEURBAIX.

Florbas en 900 et en 1098. La cure fut longtems desservie par un religieux de St.-Vaast. L'église est ancienne : elle a trois nefs.

La chartreuse de la *Bouteillerie* a donné son nom à un hameau qui eut d'abord une chapelle particulière. L'évêque d'Arras réunit ensuite cet oratoire à la Chartreuse.

LAVENTIE.

Ventiacum. Leventhis. Connu également dès l'an 900; son nom vient du mot *venta,* signifiant colonie, établissement (1). C'était dans la chambre échevinale de Laventie que se tenaient, tous les samedis, les audiences pour la justice. Les Français brûlèrent ce village en 1347. Un quartier qui fut longtems à se rétablir s'appelle encore les *Mazures.* Dans le XIV.e siècle, on éleva des redoutes pour protéger ce territoire; c'est ce que l'on nomme le *Fort des Quennes.*

LESTREM.

Jadis *Lestrées.* De *strata,* chaussée. Nom résultant du voisinage du chemin de Béthune à La Gorgue. Dès le XII.e siècle, ce village dépendait de l'advouerie de Béthune. Le 21 mars 1815, le comte d'Artois, fuyant en Belgique, passa à Lestrem et s'arrêta chez M. Joirre.

LORGIES.

Nom tiré du mot *lorgia, lorgea,* dont la basse latinité s'est servie pour signifier loge, hutte (2). L'abbaye de Marchiennes avait la dîme et la seigneurie de ce village, qui relevait des châtelains de Lens en 1267.

La coutume de Lorgies (temporel) fut rédigée en 1507.

---

(1) Ptolomée. *Geog. Tab. europœa.*

(2) Ducange. *Gloss. med. et inf. Lat.* Tom. 3.

NEUVE-CHAPELLE.

Nova capella était en 1224 un fief relevant du château de Lens, et ressortissant au bailliage de cette ville.

SAILLY-SUR-LA-LYS.

Sagly en 900 (*), et *Salgy* en 1098 et 1102. Dès le XII.e siècle, ce village, chef-lieu du pays de Lallœu, eut une prévôté. Un religieux de St.-Vaast y résidait comme représentant l'abbaye. C'était là que se tenaient les assemblées générales du corps du magistrat.

(*) Malbranoq. *De Morinis*. Tom. 2.

CANTON DE LENS.

La plupart des villages de cette circonscription eurent beaucoup à souffrir en 1302 et 1303, des ravages qu'y exercèrent tour à tour les Flamands et les Français. Dans une nouvelle incursion en 1304, les Flamands détruisirent plusieurs châteaux. En 1486 et 1557, les Français y portèrent le pillage et la dévastation (1).

AIX-EN-GOHELLE.

Aquæ, nom commun à plusieurs localités situées près d'un cours d'eau. Ce village est fort ancien. Les fondations charitables, dont les châtelains de Lens le dotèrent aux XII.e et XIII.e siècles, révèlent l'importance qu'il avait à cette époque, et font connaître qu'il était divisé en trois sections : Aix, le bourg, et la chaussée. L'hospice d'Aix était fondé pour deux malades ou vieillards, celui du *bourg* pour trois, et celui de la chaussée pour dix. Au commencement du XVI.e siècle, Gilles de Lens fit rebâtir l'église (2). Sept maisons étaient tenues des chevaliers de St.-Jean de Jérusalem.

(1) Meyer. *Annales.*

(2) M. S. du père Ignace, etc.

Cette terre, entrée par mariage dans la maison de Montmorency-Robecq, appartenait en 1789 à la famille de Beaulaincourt.

D'Aix dépend le hameau de NOULETTE, jadis *Noyellettes*. On y remarque un petit château-fort flanqué de deux tours et bordé de fossés pleins d'eau; et à proximité, l'ancienne place d'armes entourée de fossés aussi pleins d'eau. Circonstance singulière en ce que ces fortifications sont élevées au sommet d'un mamelon isolé, et que quelques mètres plus bas les sources disparaissent, et les puits ont une profondeur d'environ 100 mètres. La construction de cet édifice, qui paraît avoir soutenu un siège au XV.e siècle, est attribuée à Jean de Bussy, chevalier croisé, successeur des comtes de Lens dans ce domaine.

Aix et Noulette avaient leur coutume locale en 1507.

A un quart de lieue de Noulette, dans un bois d'environ 67 mesures, nommé le bois *d'Uzon*, se trouvent sur une éminence les vestiges d'une très-ancienne *villa*, dite *villa d'Uzon*. Ses fossés, de 7 à 10 mètres de profondeur, sont remplis d'eau une partie de l'année. On reconnaît la place qu'occupait le château qui dominait la *villa* : il en était séparé par un double fossé. La superficie du terrain enfermé par ces retranchemens est d'environ trois arpens. Une cave et un puits y existaient encore il y a quarante ans. La nature du ciment que l'on trouve dans les débris indiquerait une construction romaine. On dit dans le pays que Lens s'est peuplée des habitans *d'Uzon*, lorsque cette bourgade fut abandonnée à une époque qu'il est impossible de préciser. On a aussi trouvé à quelque distance les restes d'un aqueduc qui conduisait les eaux des fossés d'Uzon à travers la plaine de Lens (*).

(*) Renseignement donné par feu Charles Buissart, membre de la *Société royale d'Arras*.

ANGRES.

Angres, sur le Souchet. Du Celtique *an* ou *ang*, rivière, ou de *angaria*, poste; si toutefois il est vrai que la voie militaire d'Arras à Estaires (*minoriacum*, station romaine sur la Lys) ait passé par cet endroit. Le pape Eugène III accorda en 1152 l'autel *d'Hangra* à l'église d'Arras. Dès le même tems, sept maisons étaient tenues de l'évêché. En 1228, le domaine d'Angres fut vendu à la reine Blanche (1).

Cette terre appartenait en 1789 à la famille de Briois d'Hulluch, dite aussi de la *mairie d'Angres*, qui a fourni des présidens au conseil d'Artois, et des dignitaires à l'abbaye de St.-Vaast.

ANNAY.

Alnetum. Alnæ. Aulnay. Nom signifiant un lieu planté d'aulnes.

Eustache, comte de Boulogne, assigna sur ce lieu en 1070 à l'église de Lens, une pièce de terre produisant 12 sols à la St.-Denys (2). Il résulte du diplôme de l'évêque Lambert de 1110, qui confère à l'abbaye de St.-Pierre de Gand la chapelle d'Annay (*Capella de Alnas*), que ce village n'était pas encore érigé en paroisse, et qu'il était alors annexe d'Harnes (3).

Ada ou Aleïde, *connétablesse* héréditaire de Flandre, fonda en 1195 l'abbaye d'Annay, au lieu dit *la Brayelle* (4)

(1) Godefroy. *Invent. chron.*
(2) Miræus. *Diplom. belg.*
(3) M. S. du père Ignace. Bibl. d'Arras.
(4) Le mot *bracila* est dérivé du Celtique *brai*, marais.

(*Braella juxtà Alnas*). Cette fondation fut augmentée en 1251 par Michel d'Anthoing, châtelain d'Harnes, qui dota libéralement le monastère. C'était une des trois abbayes de filles de l'ordre de Citeaux dans le diocèse d'Arras. L'église avait été reconstruite deux fois : en 1522 et en 1732.

BÉNIFONTAINE.

Bonifontana, *Bonofonte*. Une bulle du pape Eugène III conféra en 1152 à l'abbaye de Mareuil l'autel de Bénifontaine; cette propriété fut confirmée à l'abbaye par le pape Luce III en 1183. Dès cette époque, la seigneurie appartenait aux châtelains de Lille.

En 1302, ce village fut le théâtre d'un combat sanglant entre des partis flamands et français qui s'y rencontrèrent en cherchant à butiner.

BILLY-MONTIGNY.

Billi. En 1070, Eustache, comte de Boulogne, assigna à la collégiale de Lens deux *courtils* sur ce village. L'autel fut accordé à l'abbaye d'Hennin par le diplôme de Raynold, archevêque de Rheims, en 1129. Au moyen-âge existait à Billy un château-fort qui, au XVI.e siècle, appartenait à la famille d'Anthoing ; ses débris ont été convertis en ferme (*).

BULLY.

Bulgii en 1152. Builli-en-Gohelle. Builly-Grenay. Le pape Eugène III conféra l'autel en 1152 au chapitre d'Arras, qui

(*) Miræus. — Locrius. *Chron. belg.*

à ce titre conserva la principale seigneurie. — Depuis le XIII.e siècle, huit maisons étaient tenues des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. La seigneurie laïque appartint successivement aux familles d'Auxy, de Lens, d'Egmont, et enfin de Pignatelli en 1724.

ESTEVELLES.

Nommé dans les chartes des XII.e et XIII.e siècles *Steinevilla*, *Stenevilla*, *Estenvilla*. Du Teuton *stein*, pierre, et *villa*, métairie. L'autel de ce village fut accordé à l'évêque d'Arras en 1152 par le pape Eugène III.

FOUQUIÈRES-LES-LENS.

Fuscarias au XI.e siècle. L'autel de cette paroisse fut accordé à St.-Vaast en 1098 par l'évêque d'Arras. Pendant trois siècles, la cure fut desservie par un religieux de l'abbaye. Le domaine seigneurial appartenait avant 1789 à la famille de Coupigny.

GRENAY.

Granarium. Grange, métairie. Le comte de Boulogne assigna en 1070 *tres solidos* (trois sous) de rente sur *Gernay* au chapitre de Lens (*).

Un des grands faits d'armes du XVII.e siècle, la bataille de Lens gagnée le 20 août 1648, rendra la plaine de Grenay à jamais célèbre. Le prince de Condé avait atteint près de Lens l'archiduc Léopold qui venait de s'emparer de cette place. L'armée française était dans le plus mauvais état; l'archiduc se fortifia dans sa position : Condé jugeant im-

(*) Mirœus. *Dipl. belg.*

possible de le forcer, leva son camp, espérant par cette manœuvre engager l'ennemi à le suivre. En effet, le mouvement rétrograde des Français fut inquiété, et l'arrière-garde essuya des pertes. L'armée espagnole entière s'ébranla : les Français alors s'arrêtèrent, et se trouvant naturellement en bataille, l'avantage de leurs lignes régulières sur le désordre résultant de la formation lente de l'armée ennemie, décida la victoire. Elle fut complète (1). Les blessés furent, dit-on, transportés à l'hospice et au château de Vimy (2). Un arbre, conservé ou renouvelé par la vénération publique, marque la place où se tenait le grand Condé pendant cette affaire mémorable. Le département a fait ériger en ce lieu pendant la restauration un petit monument d'assez mauvais goût, décoré d'une inscription tirée de Boileau.

HARNES.

Du Teuton *hern*, terre inculte. Vers l'an 360, St.-Martin prêcha l'Évangile en ce lieu, alors pauvre bourgade située près d'un marais d'une grande étendue, dont la surface inondée présentait l'aspect d'un lac de trois quarts de lieue de long sur un quart de lieue de large. Le comte de Flandre, Arnoul II, donna le domaine d'Harnes à l'abbaye du Mont-Blandin (St.-Pierre de Gand) en 972 (3), et la possession de l'autel fut confirmée à cette abbaye en 1110 par Lambert, évêque d'Arras.

---

(1) Hénaut. Abrégé chron. — Anquetil. Hist. de France, etc.

(2) On découvrit en 1834, dans la cour de ce château, une immense quantité d'ossemens bien conservés, qui paraissent avoir constitué plus de 3,000 hommes. Ce dépôt est-il dû à cet hôpital militaire provisoire ?

(3) Dipl. du 31 janvier. Miræus.

Le sire Druon (*Droco*) d'Harnes, figure comme témoin de la donation de l'évêque Liébert en 1071. Dès cette époque, les maîtres de cette terre étaient riches et puissans. C'était une race fière et aventureuse que celle des barons d'Harnes. On les voit mêlés à toutes les querelles féodales de leurs voisins; et la tradition a conservé la mémoire de quelques-unes de leurs prises d'armes. Ils étaient de ceux dont les vassaux ne quittaient guère le *morion*. Leur manoir était à la fois une forteresse et une opulente demeure. Cette famille a produit des hommes distingués : Michel I.^{er} fut connétable de Flandre (1128). Il reçut en 1143 dans son château le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, et toute sa cour, avec une magnificence princière. Michel II, son fils, jouit de la même dignité. Il fut blessé à la bataille de Bouvines en 1214.

En 1302, après la bataille de Courtray, les Flamands pillèrent et brûlèrent deux fois ce village (1).

Harnes avec Annay et Loison formaient une *poesté* (2), seigneurie dont les coutumes furent rédigées en 1507.

Les marais ont été desséchés et mis en culture dans les deux derniers siècles.

HULLUCH.

Huluce. En 1070, Eustache, comte de Boulogne, assigna à l'église de Lens sur *Huluce* un terrain d'une boitelée (*unus modii*) et un *courtil*. Le scel de Léotold d'Hulluch est apposé à cette charte de dotation (3). Son successeur

(1) Meyer. *Annales*.

(2) *Poesté*. Juridiction (*potestas*).

(3) Mirœus. *Dipl. belg*.

Simon fut témoin l'année suivante de la charte de l'évêque Liébert.

Cette terre a longtems appartenu à l'ancienne famille de Bertoult.

LENS.

Helena, Lenense castrum, Lensium, Lensum. L'invasion des Franks dans nos contrées est le premier fait qui révèle l'existence de cette petite ville. L'an 446, Chlodion, roi des Franks, fut surpris et défait près *d'Helena* par les légions d'Aëtius, général pour l'empereur Valentinien III, au moment où il célébrait les noces d'un des chefs de son armée. La situation du *Vicus Helena* a été controversée. L'abbé Dubos a prétendu que cette bourgade est le Vieil-Hesdin qui alors s'appelait *Helenum* (1). Son opinion a été abandonnée comme une erreur causée par la ressemblance des noms. Le sentiment d'Adrien de Valois qui se prononce pour Lens a prévalu, il a été suivi par M. A. Thierry (2). D'ailleurs, Sidonius Appollinaris, poète latin du V.e siècle, qui a fait de la déroute des Franks un tableau si pittoresque, nous a laissé sur l'état des lieux de précieux détails qui s'appliquent parfaitement aux environs de Lens (3). Le camp des Franks, bordé de chariots, occupait la colline qui domine la rivière.

. . . . . *Ripæ colle propinquo,*
Barbaricus resonabat hymen, seyticisque choreis :
Nubebat flavo similis nova nupta marito.

(1) Hist. de l'établissement des Français dans les Gaules. Tom. 1.
(2) Lettres sur l'Histoire de France.
(3) *Carmina.*

Pendant que les barbares se livraient sans nulle précaution aux joies de la fête, les troupes romaines s'avancèrent vivement en colonne serrée, par une étroite chaussée, et traversèrent la rivière sur un pont de bois. Les Franks surpris furent culbutés, et obligés de fuir. Et les apprêts du festin, et la blonde épousée, tombèrent aux mains du vainqueur.

La rivière c'est le Souchet, la colline c'est la hauteur qui domine le faubourg vers le chemin de Béthune ; la chaussée est la voie militaire d'Arras à Cassel, par Estaire, et qui passait près d'Avion.

Ainsi, Lens est bien le *vicus Helena*. Cette opinion est encore appuyée de toute l'autorité de l'auteur érudit du Vocabulaire hagiologique, qui, dans ses nomenclatures, appelle les habitans de Lens *Eleni* (1).

St.-Vulgan, disciple de l'évêque de Cantorbéry, poussé par une inspiration divine, quitte Albion, sa patrie, pour travailler à la propagation de la foi évangélique. Jeté par la tempête au port de Wissant en 569, il traverse la Morinie, et s'établit dans une solitude près de Lens. Il y meurt après six ans de travaux. Les habitans l'honorent comme leur patron (2).

Les princes Mérovingiens, dit la tradition, possédèrent à Lens une maison royale ou *villa*. Cette résidence, accordée

---

(1) Cet ouvrage, de l'abbé Chastelain, se trouve en tête du 1.er volume du *Dictionnaire étymologique de Ménage*, édition in-f.° en 2 volumes.

M. Leglay, dans ses notes sur Baldéric, place, d'après M. Guilmot, le champ de bataille d'Aëtius à Moncheaux, au-dessus d'Evin, sur l'ancienne voie de Tournai.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. — Ferri Delocres dit que St.-Vulgan mourut à Arras en 571, et que son corps fut porté à Lens. L'opinion de Malbrancq prévaut.

à un Leude à titre de bénéfice militaire, devint vers l'an 600 un château qui fut chef-lieu d'un comté qui ne comprenait pas moins de 100 villages, *pagi turriti*.

Par le mariage de l'héritière de Lens avec Othel, fils de Walmar, comte de Boulogne, cet important domaine passa en 680 (1) dans la famille des comtes de Boulogne, qui en jouit pendant plus de 500 ans.

Après la prise et le sac de Boulogne par les Normands en 882, Berthe, épouse du comte Hennekin, se refugia avec ses deux jeunes enfans au château de Lens, qui échappa aux barbares (2).

Baudouin IV, comte de Flandre, fonda en cette ville une collégiale en 1028. L'église fut bâtie en 1059 par les libéralités d'Eustache, comte de Boulogne, et de St.-Ide de Lorraine, sa femme, qui, cette même année, vinrent à Lens en *grand arroy* (3). La date de la fondation est prouvée par une inscription que l'on vit longtems dans cette église :

Anno milleno, ter deno bis, minus uno,
Hunc intrare chorum cœpit grex canonicorum (4).

Le comte constitua la riche dotation de ce chapitre par un diplôme de 1070 (5). Les termes de cette charte qui assigne à chacun des douze chanoines un jardin, dont cinq *intrà munitionem*, et sept *extrà*, témoignent que la ville était déjà fortifiée ; nous y voyons aussi qu'elle possédait deux petites églises, l'une dédiée à St.-Leger, l'autre à St.-Laurent. Cette dernière, avec l'*atrium* ou cimetière attenant, était située au

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. — Henry donne la date de 730.
(2) Malbrancq. *De Morinis*.
(3) Mirœus. *Dipl. belg*.
(4) Locrius. *Chron. belg*.
(5) Mirœus. *Dipl. belg*.

faubourg de ce nom. Cette dotation fut confirmée en 1106 par Lambert, évêque d'Arras, et augmentée en 1150 par le comte Eustache III, suivant une charte donnée à Lens. La piété des princes enrichit la nouvelle collégiale de précieuses reliques (1).

La suzeraineté du comté de Lens fut attribuée par le congrès d'Arras à Louis, fils de Philippe-Auguste, en 1191. La ville continua d'être gouvernée par un châtelain héréditaire, seigneur de Rebéke, et banneret d'Artois. Cette famille, riche et puissante, alliée aux grandes maisons de Flandre, prit une part active à toutes les affaires de la province, et jeta quelqu'éclat depuis l'époque des premières Croisades jusqu'en 1415, que deux de ses membres Philippe et Henry de Licdekerque périrent à la funeste bataille d'Azincourt (2).

Lens a été aussi dotée de ces franchises municipales dont toutes les cités étaient si jalouses au moyen-âge. Sa charte de commune, *selon les us d'Arras,* lui fut accordée en 1209, par Louis, fils du roi et *sire* d'Artois. Robert I.er, comte d'Artois, en 1248; son fils Robert II, en 1292; Othon et Mahaut, en 1302, confirmèrent cette charte.

---

(1) Locrius nous en a conservé le catalogue dans les vers suivans, extraits des archives M. S. de l'église de Lens :

Continet ecclesia lensensis cella Mariæ;
Corpora sub foretris sanctorum condita claris,
Vulganii celsi qui quondam natus ab anglis,
Ac willibrordi trajecti præsulis almi.
Corpus Chrysolii martyris exmii,
Atque caput proprium Lamberti lumine dignum,
Martyris insignis, quod lustrant cœlica signis.
Hi faciunt clerum lumen comprendere verum,
Atque suos famulos post mortem scandere cœlos.

(2) Meyer. *Annales rer. belg.*

(3) Godefroy. Invent. chron. des chartes d'Artois.

La ville ayant été assignée pour douaire à la reine Blanche, mère de St.-Louis, en 1224, la châtellenie fut bornée la même année. C'est à cette date aussi qu'il faut faire remonter l'établissement du bailliage royal dont le ressort comprenait cent dix-neuf villages, hameaux et censes.

De l'an 1303 à l'an 1648, Lens fut pris et repris au moins dix-huit fois. Aucune de nos cités n'eut dans cet espace de trois siècles autant à souffrir des maux de la guerre. En voici la déplorable série :

1303. — Après la bataille de Courtrai, les Flamands surprennent Lens; la ville est livrée au pillage, aux excès de la soldatesque, et enfin brûlée.

1304. — Les Français, dans leur retraite, incendient les faubourgs.

1477. — Louis XI s'en empare de vive force.

1486. — Les Bourguignons remettent la ville sous l'obéissance de Maximilien ; ils en sont chassés peu de tems après par les Français de la garnison d'Arras.

1493. — Robinet-Ruffin d'Arras, partisan Bourguignon, reprend Lens ; mais Philippe de Crèvecœur d'Esquerdes le force bientôt à capituler, et lui fait payer pour sa rançon 70 nobles d'or.

1557. — L'armée française, sous les ordres de l'amiral de Coligny, prend et saccage la ville. En mars 1582, elle est prise et pillée de nouveau par les troupes du duc d'Alençon, qui brûlèrent le couvent des Récollets. Le marquis de Roubaix, gouverneur d'Artois, oblige les Français à l'évacuer, avec perte de leur butin et de leurs bagages.

1590. — Les Français s'en emparent.

1593. — Les Espagnols, commandés par le duc Alexandre Farneze, la reprennent.

1641. — Elle se rend au maréchal de Brézé.

19 avril 1642, les Espagnols y rentrent.

1645. — Lens retombe au pouvoir des Français de la division des maréchaux de Gassion et Rantzau.

1646. — Est repris par les Espagnols.

Septembre 1647. — Le maréchal de Gassion en fait le siége : grièvement blessé le 28, il meurt le 2 octobre. La ville capitule le lendemain. « La France, dit un auteur contemporain, en gagnant une bicoque perdit un grand capitaine. »

1648. — Elle se rend à l'archiduc Léopold le 19 août, et retourne enfin à la France après la bataille de Lens (*).

Les alliés l'occupèrent quelque tems dans la campagne de 1710.

Les fortifications qui, après tant de désastres, n'étaient plus qu'un amas de ruines, furent rasées vers cette époque. Le rempart et les portes subsistèrent jusqu'à nos jours; c'est pourquoi *le roi conservait à Lens le titre et les priviléges de ville fermée* et un gouverneur honoraire.

Le château avait été reconstruit au XIII.e siècle. C'était un carré flanqué de six grosses tours, ayant une vaste cour intérieure et deux portes fortifiées de tourelles. L'une des portes donnait sur la ville, l'autre sur la campagne en regard d'Avion. Sous la domination des ducs de Bourgogne dans le XV.e siècle, il servait de prison d'état. Sa place d'armes fut souvent le théâtre des exécutions sommaires de la justice

(*) Pour les événemens militaires, voyez Meyer, les historiens d'Artois, etc.

prévôtale que la licence du tems rendait malheureusement nécessaire (1). Cette forteresse existait encore en 1648, ainsi qu'il résulte d'un petit plan de la ville de Lens déposé à la bibliothèque d'Arras. Ses débris amoncelés forment la butte sur laquelle est élevé le calvaire. Les rois de France ont conservé jusque dans le siècle dernier une juridiction féodale, *à cause de leur château de Lens* (2).

Armoiries. — Lens porte de gueules, au château d'argent, cantonné de deux fleurs de lys d'argent.

Tel est le sommaire de l'histoire de Lens. Il nous reste à parler de ses établissemens.

Les châtelains y établirent une maladrerie au XII.e siècle. L'hôpital fondé dans le siècle suivant, et amplement doté de terres situées à Lens, Sallau et autres lieux, fut ensuite placé sous la direction d'une communauté religieuse du tiers ordre de St.-François, qui compta jusqu'à trente sœurs. La comtesse Mahaut donna à la ville en 1323 plusieurs arpens de terre, sur le revenu desquels 70 florins devaient être pris pour donner chaque année, le jour de St.-Michel, des chaussures et du drap à vingt filles pauvres.

En 1557, le magistrat autorisa l'établissement des sœurs Noires dites Charriottes, dont l'institut est de soigner les malades à domicile. L'hospice s'accrut enfin des biens des fondations hospitalières du village d'Aix-en-Gohelle, en en prenant les charges.

Un couvent de Récollets avait été établi à Lens en 1219.

---

(1) Mémoires de Jacques Duclercq.

(2) J'ai entre les mains un acte de foi et hommage prêté au roi *à cause* de son château de Lens, passé au bureau de finances et domaines de la généralité de Lille, le 24 octobre 1697.

Le nombre des religieux s'élevait à trente-quatre, quelques années avant la révolution.

Une confrérie de *charitables* pour l'enterrement des trépassés s'était formée depuis longtems. Modelée sur celle de Béthune, elle avait un prévôt, un maïeur et huit confrères. Elle jouissait de quelques priviléges.

En 1517, la collégiale fut rebâtie.

L'empereur Charles-Quint créa deux compagnies bourgeoises, l'une d'archers, l'autre de canonniers.

L'hôtel-de-ville fut reconstruit deux fois. Il ne reste aucun souvenir de la halle échevinale du XIII.e siècle : mais celle que nous avons vu démolir il y a environ vingt ans, avait été bâtie pendant la domination espagnole. Cette maison de ville construite dans le style classique adopté pour les édifices de de ce genre, était décorée d'une brétèque ou tribune du haut de laquelle on proclamait les sentences de l'échevinage.

Dans le siècle dernier, un collége fondé par la ville succéda à la pédagogie qui précédemment avait été dirigée par un écolâtre du chapitre royal de Notre-Dame.

LIÉVIN.

Lévin. En 1070, le comte de Boulogne assigna sur *Levin* à l'église de Lens sept mesures et demie de froment, deux courtils et quatre chapons (*capones*) (*). Liévin eut sa coutume en 1507. Cette terre appartenait en 1789 au comte d'Aumale.

(*) Mirœus. *Dipl. belg.*

LOISON.

Anseriacum. Nom justifié par la position de ce village dans un marais. Il dépendait en 1251 de la seigneurie d'Harnes, et de l'abbaye de St.-Pierre de Gand.

LOOS.

Lo. Lohes. Malger de Loos fut en 1071 témoin de la charte de donation de l'évêque Liébert à l'église d'Arras (*).

MAZINGARBE.

Mazengarbes. Nom composé du vieux mot *mas,* fonds, héritage, type du mot maison (la basse latinité a admis *masus* pour *mansus, mansum,* dans la même acception), et de *garba,* paille. Cette dénomination indique la pauvreté des premières habitations de ce village.

Il en est question dans les plaids du comte d'Artois de l'année 1285. Mazingarbe eut sa coutume en 1507.

MEURCHIN.

Mœurchin. Sur le canal de la Deûle. Ce village tire son nom du voisinage de marais immenses jadis couverts d'eau. *Moër.*

L'abbaye de St.-Vaast y avait des propriétés qui furent confirmées par une bulle du pape Alexandre III en 1169. Ce

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

village, qui dépendait de la principauté d'Épinoy, eut un échevinage. Sa coutume locale fut rédigée en 1507. On y trouve deux dispositions remarquables. « Les maïeur et » échevins de Meurchin sont présens à faire l'exécution du » criminel qu'ils ont condempné, lequel doit estre exécuté » en dedans soleil couchant. — Et en ladite terre, l'on ne » pœult quelque chose confisquier pour quelque méfès de » bouche ou de main. »

NOYELLES-SOUS-LENS.

Nigella, Noëlla, Niaule. On croit que ce village eut part à la prédication de St.-Martin vers l'an 360 (1). Le comte de Boulogne assigna sur *Niaule* en 1070 à la collégiale de Lens, une rente d'un demi-boisseau, un courtil et des terres labourables (2). Cette terre appartenait dans les XIV.e et XV.e siècles à une famille qui a des droits à l'illustration. Jean-Pierre et Lancelot de Noyelles furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415 (3).

Le dernier seigneur fut le comte de Béthune, marquis d'Hesdigneul.

PONT-A-VENDIN.

Pons Wendinii. Sur le canal de la Deûle. Ce village, anciennement fortifié de redoutes ou têtes de pont, étant au moyen-âge un passage important, fut soumis à tous les maux de la guerre. En 1302, après la bataille de Courtray, les Flamands et les Français s'y livrèrent un sanglant combat.

(1) Hist. des Saints des provinces d'Artois, Douai, etc.
(2) Mirœus. *Dipl. belg.*
(3) Monstrelet. — Meyer.

En 1304, les coureurs de l'armée française, cherchant un passage dans les marais de Pont-à-Vendin, *exillent* et *gastent* le pays, n'épargnant ni le sexe ni l'âge, et *robant* un grand butin. Quelques jours avant la bataille de Mons-en-Puelle, les Flamands les chassent de cette position et leur font éprouver des pertes. En 1478, les troupes de Louis XI en sont repoussées par les Bourguignons. L'armée, sous les ordres des maréchaux Gassion et Rantzau, s'empara de ce poste en 1645 (1).

SALLAU.

Sallau, *Salau*. Nom de situation dans un marais. Un courtil et des terres labourables sur *Salau* furent accordés en 1070 à l'église de Lens par le comte de Boulogne, Eustache II.

Cette terre appartenait en partie à l'abbaye d'Anchin et à la famille de Coupigny.

VENDIN-LE-VIEIL.

Wendinium, Wendin-*le-Viez*. Du Celtique *wand*, muraille, par extension maison forte. On croit que ce village existait déjà en 863 sous Charles-le-Chauve. Son nom indique même une antiquité beaucoup plus reculée. La charte de dotation du chapitre de Lens en 1070, comprend deux charrues de terre sur Vendin, une brasserie, un four banal, et des terres avec trois hôtes (2). L'autel fut conféré à l'abbaye de Marœuil par une bulle du pape Luce III de l'an

(1) Meyer. *Annales belg.* — Président Hénaut, ab. chron.

(2) *Windinii Villam 2 caruccas terræ, cambam, furnum ban., et terr. cum tribus hospitibus.* (Miræus. *Dipl. belg.*

1183. Micheus, sire de Wendin, assiste comme pair aux plaids du comte en 1286.

Un enclos au nord du village se nomme le Fort. — Les coutumes de Vendin furent rédigées en 1507.

WINGLES.

Du tudesque *winkel,* lieu écarté, maison isolée. Nommé *Wistre Wingles* dans le diplôme de dotation de l'église de Lens de 1070, qui affecte une charrue de terre sur ce village. Deux bulles du pape Eugène III de 1152, et Luce III de 1183, confirment à l'abbaye de Marœuil l'autel de Wingles avec ses dépendances *mansis, hospitibus, aquis et marisco* (*).

Wingles dépendait de la principauté d'Épinoy. Il eut sa coutume locale en 1507.

(*) Locrius. *Chron. belg,*

CANTON DE LILLERS.

Ce territoire, si remarquable par la richesse de son sol, est arrosé par la Clarence, la Nave et autres affluens de la Lys.

BUSNES.

Busnæ. Du Celtique *bu*, habitation. Ce village est mentionné dans une donation à l'abbaye de Mont-St-Martin de l'an 1240. Il est la patrie de Jean d'Ongoys, vivant au XVI.e siècle, et auteur d'un *promptuarium* ou abrégé de l'Histoire universelle, qui a joui de quelqu'estime avant la publication de l'immortel ouvrage de Bossuet (*).

BUSNETTE, hameau, était au VII.e siècle une forêt, *Butneti sylva*, qui avait donné son nom à la bourgade de Lillers. Le procès-verbal de visite des eaux et forêts de 1695 donne 300 mesures au bois de Bunette qui appartenait au marquis de Lillers, ainsi que les 12 mesures du bois *Ladricq*. — Le village de Busnes avait une coutume en 1507. Il dépendait du bailliage d'Aire.

(*) Locrius. *Chron. belg.*

CALONNE-SUR-LA-LYS.

Calonne, de *callis,* chaussée. Nom résultant du voisinage de l'ancien chemin de Béthune à Merville. En 1347, les Français dans leur retraite incendièrent totalement ce village (1). Robert Gaguin, poète, historien et diplomate, un des hommes les plus remarquables du XV.e siècle, naquit à Calonne en 1425. Il mourut au monastère de Préavins dans la forêt de Nieppe, le 22 juillet 1502. Voici son épitaphe par Faustus Andrelinus (2):

Illustris gallo nituit qui splendor in orbe,
Hic sua Robertus membra Gaguinus habet.
Si tanto non sæva viro libitina pepercit,
Quid speret docti cætera turba chori?

Calonne dépendait anciennement du bailliage d'Aire.

GONNEHEM.

Gosneheim. Sur la Clarence. Du Celtique *gueun,* marais. Cette étymologie est pleinement justifiée par la situation marécageuse du lieu. Ce village relevait du sire de Béthune en 1099.

GUARBECQUE.

Garbeka, Harbéque. Sur le ruisseau du même nom. Le mot *becque,* dans l'idiôme flamand, signifie cours d'eau. Malbrancq, à la date de 1208, mentionne ce village à l'occasion de la guérison miraculeuse du fils du sire Hadewide de *Garbeka,* qui fut opérée par les mérites de St.-Bernard.

(1) Froissart. Liv. 1. — Meyer. *Annales.*
(2) Locrius.

LILLERS.

Lillerium, Lyliers. Sur la Nave. Cette petite ville portait en 689 le nom de *Butnetum*, qui était celui d'une forêt voisine, *Saltus Butneti* (1), que le hameau de Busnette a conservé.

Les anciens plaçaient leurs villes sous la protection des dieux et des héros; la plupart des cités de l'Europe chrétienne se sont mises sous le patronage des hommes évangéliques, qui ont accompli dans leur sein leur bienfaisante mission. C'est ainsi qu'une étrangère qui n'avait que des vertus, conduite en Morinie pour veiller sur la tombe des saints martyrs, ses frères, laissa à la bourgade de *Bunet* son doux nom, celui de *Lilia*. On sait que les corps de saints Lugle et Luglien, assassinés près de Ferfay, le 23 octobre 696, furent entraînés par un torrent jusqu'à Hurionville, alors maison de plaisance de St.-Bain, évêque de Therouanne (2). Le prélat les recueillit et leur donna une sépulture honorable. La vénération publique les choisit pour patrons du lieu (3).

(1.2) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.

(3) En 1470, Élisabeth de Portugal, veuve de Philippe-le-Bon, fit déposer leurs restes dans une châsse d'argent d'un travail précieux. J'extrais de Locrius une partie de la prose de l'église de Lillers, qui résume la vie de Lugle et Luglien :

1

Propter dei salutare
Transierunt ambo mare
Relinquentes patriam.

2

Verbum dei prædicantes,
Atque signis coruscantes
Venerunt Beloniam.

3

Per hos marè serenatur,
Ementino lumen datur,
Et infirmis sanitas.

4

Horum prece liberatur,
Ab igne quo cremabatur
Morinorum civitas.

En 900, Winomar était seigneur de Lillers, il tenait ce domaine en fief de Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre. L'histoire de ce Winomar est tout un drame qui peint la physionomie de cette époque de confusion : d'une part, la violence des barons ; de l'autre, la force des idées religieuses, qui seule protége la société et supplée à l'impuissance des lois.

Charles-le-Simple venait de prendre Arras, qu'il avait inféodé au comte Albumar. Ce dernier s'était établi militairement dans l'abbaye de St.-Vaast, dont il dissipait les revenus sans scrupule et sans ménagement. Le comte Baudouin souffrait impatiemment la perte de la ville capitale du comté. Ses instances auprès du roi pour en obtenir la restitution avaient été sans résultat. Il savait que Foulques, archevêque de Rheims et ancien abbé de St.-Vaast, son ennemi personnel, était le principal instigateur du refus de Charles. « Ce moine, dit-il » un jour à Winomar, sera-t-il donc l'éternel obstacle contre » lequel viendront se briser les désirs du puissant comte de » Flandre? Rencontrerai-je toujours en mon chemin ce mi- » sérable clerc? Car sans lui, tu comprends..... » Sa fureur ne lui permit pas d'achever. Winomar n'avait que trop bien compris. A quelques jours de là (17 juin 900), l'archevêque s'en retournait à petites journées devers le roi : Winomar, accompagné de quelques hommes dévoués, avait suivi sa marche. Il l'atteignit dans un lieu écarté, dispersa sa suite, et perça d'un coup de lance le prélat, qui tomba mortellement blessé. Le meurtrier prit la fuite de toute la vîtesse de son cheval, et revint dans la province. L'indignation publique l'avait devancé.

Le comte, qui, dans le for intérieur, avait sans doute désiré la mort de Foulques, mais qui ne l'avait pas ordonnée, fut épouvanté du cri de réprobation qui s'éleva d'une extrémité du royaume à l'autre. Il eut néanmoins la générosité de ne

pas abandonner Winomar au ressentiment du roi (1). L'Église se chargea de la vengeance du crime. A peine Hervé, successeur de Foulques, eut-il pris possession de son siége, qu'il se hâta d'ordonner des prières publiques, et de lancer l'anathème contre Winomar avec les imposantes solennités, avec les formules terribles qui remuaient si puissamment l'imagination des peuples. « Nous excommunions, » avait-il dit, et anathématisons le meurtrier. — Que Dieu, » ses anges et ses saints le maudissent. — Que les cieux et » la terre, et toutes les créatures le maudissent. — Qu'il soit » maudit le sacrilége, à la ville et à la campagne, en tous » lieux, partout. — Qu'il soit maudit dans ses alimens et » dans son breuvage, dans la veille et dans le sommeil. — » Qu'il soit maudit dans toutes les facultés de son être. — » Qu'il ne reste rien de sain en lui. — Qu'il soit maudit vivant » et mourant, et que le ciel s'élève contre le sacrilége. » — L'évêque de Thérouanne aussi répéta le redoutable anathème; il enveloppa dans la sentence tous les complices et fauteurs du meurtre. Le coupable, alors sous le coup de l'interdit, exclus de toutes les relations sociales, mis au ban du monde chrétien, quitta nuitamment son château, suivi de ceux qui avaient été témoins de son forfait, et s'embarqua au port de Wissant pour se rendre en Angleterre. Pendant la courte traversée, le vaisseau fut assailli par du gros tems. Les mariniers, ignorans et superstitieux, ne manquèrent pas d'attribuer le soulèvement des flots à la présence de l'excommunié. Ils se disaient, comme jadis les matelots qui conduisaient un prophète à Tharsis : « Jetons-le à la mer, afin que nous ne » périssions pas à cause de cet homme. » (2) — A peine

(1) Que Baudouin ait ou non conseillé ce crime, il ne lui profita pas, car la ville d'Arras ne fut rendue à son successeur Arnoul-le-Grand qu'en 931.

(2) Proph. Jon. Cap. 1.

arrivé sur la terre étrangère, la main de Dieu s'étendit sur lui. Il fut atteint d'un mal épouvantable (1); des milliers de vers dévoraient intérieurement ses chairs : son corps décomposé répandait l'infection. Désespéré, le malheureux mourut enfin, en horreur à lui-même et aux siens (2).

Reprenons l'histoire de Lillers. Un châtelain, encore du nom de Winemar, conjointement avec son frère Ingelram et leur mère Ransuilde, fonda la collégiale de Lillers pour dix chanoines en 1043. L'église ne fut bâtie que cinq ans après (3).

Enguerrand de Lillers, banneret d'Artois, fut un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première Croisade, en 1096.

En 1192, après la mort de Philippe d'Alsace, Robert, comte de Flandre, s'empara de Lillers, que le congrès de Péronne avait adjugé à Louis, fils de Philippe-Auguste. Le roi consentit à laisser la ville au comte par le traité du mois de janvier 1199.

A cette époque, la seigneurie appartenait à Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre.

Au XIII.e siècle, Lillers fut doté d'une charte de commune, d'un bailliage royal, et d'une maladrerie. Le ressort de la châtellenie comprenait quarante-six villages, hameaux et censes.

En 1303, les Flamands pillent et brûlent Lillers. La ville est prise et brûlée par les Français en 1479. Prise et reprise par les Espagnols et les Français en 1537, elle se relevait à

(1) La maladie pédiculaire.

(2) Flodoard. *Hist. eccl. remensis.* — Meyer. *Annales.*

(3) Mirœus. — Locrius.

peine de ses ruines, lorsqu'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, la prit et la brûla de nouveau le 17 juin 1543. Peu de mois après, les Espagnols y rentrèrent.

Les maréchaux de Gassion et Rantzau la remirent sous l'obéissance de la France en 1645. Elle fut démantelée après la paix de 1659 (*).

Armoiries. — Lillers porte de gueules, à trois chevrons d'or.

Lillers était un marquisat dont le dernier titulaire fut M. de Carnin, lieutenant-général au service d'Espagne.

L'église collégiale de Lillers est un vaste édifice reconstruit presqu'entier dans le XVII.e siècle. Le grand portail et le portail latéral, aujourd'hui condamné, paraissent seuls appartenir à la construction primitive. Les portes à plein cintre ont les principaux caractères du style roman. Quelques autres parties de diverses dates, également conservées, contrastent fortement avec l'ensemble plus moderne. La tour, dont les détails architectoniques sont dans le goût du XVI.e siècle, repose sur les quatre gros piliers gothiques du point d'intersection.

Les puits artésiens ont pris naissance à Lillers. Le premier puits foré remonte, dit-on, à l'an 1210. Dans les villages voisins, il suffit quelquefois de creuser à un mètre de profondeur pour obtenir une fontaine jaillissante.

Les principales dépendances de Lillers sont :

1.° HURIONVILLE. — Hameau au sud du bourg. Ce lieu était maison de plaisance de St.-Bain en 696.

(*) Sur les événemens militaires de Lillers. Voyez Meyer et les historiens.

2.° MANQUEVILLE. — Ce domaine, *Prædium mankam*, et ses dépendances, s'étendant de la Nave jusqu'au pont de *Hédri* près Lillers, font partie de la dotation de l'abbaye de Ham, fondée en 1080 par Ingelram de Lillers (*).

3.° RIEUX. — *Rivi, Riu* en 1080. Donné à l'abbaye de Ham, ainsi que *Ruillion*.

4.° TAILLI. — *Taillich* et *Tailleio*. Compris dans la même donation.

5.° RELINGUE. — De *re*, rivière, et *ing*, habitation. Ce château et le domaine qui en dépend appartenaient naguère au brave général de Foulers.

MONT-BERNANCHON.

Ce village est situé sur le penchant d'une colline près de la Clarence. Son nom est à traduire par *bernacum* pour *baronis acum*, demeure du baron. Il dépendait de l'advouerie de Béthune dès l'an 1199.

Le bois de *Pacau*, qui dépend de cette commune, comprenait 200 mesures en 1695.

ROBECQ.

Robeck, Robecque, sur le ruisseau du même nom, est appelé *Roubieck* dans une charte de 1264. Ce village, qui dépendait du bailliage d'Aire, était tenu en partie des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. Le bois et le domaine appartenaient en 1695 au duc de Montmorency, prince de Robecq. Les coutumes de cette seigneurie furent rédigées en 1507.

(*) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 2.

SAINT-FLORIS.

St.-Fleurisse relevait en 1208 de la seigneurie de St.-Venant. Les coutumes furent rédigées en 1507.

SAINT-VENANT.

Venantiopolis, sur la Lys, portait au VII.e siècle le nom de *Papinghem*, qu'Hennebert traduit par *Pippini hem*, habitation de Pépin (1). Ce lieu, alors inculte et sauvage, faisait partie du *Vastelau* (*tristiacensis sylva*), dont la forêt de Nieppe n'est qu'un débris (2).

Vers l'an 762, St.-Venant, issu d'une noble famille du Haynaut, et officier dans les armées de Pépin, ayant été blessé dans une joûte, fut saisi du dégoût des choses de la terre, et se retira dans cette solitude. Ste.-Isbergue lui fit bâtir un ermitage et se plaisait à le consulter. Il y passa quatre ans dans les austérités de la vie ascétique. Le fils d'un roi anglo-saxon ayant vainement recherché Ste.-Isbergue, il lui fut dit par les deux comtes qui lui avaient été donnés pour escorte, qu'il devait cet insuccès aux conseils de St.-Venant. Le jeune prince, irrité, prêta l'oreille à leurs perfides suggestions; ils s'adjoignirent un brigand que le hasard leur fit rencontrer, et s'étant rendus à la cabane du saint, ils en forcèrent la porte, et le percèrent d'un glaive. Ils le mutilèrent ensuite, et jetèrent la tête et le tronc dans des broussailles aux environs de la

(1) Hennebert. Hist. d'Artois. Tom. 1.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.

Lys (10 octobre 766) (1). Des pêcheurs retrouvèrent ses restes, et les inhumèrent à l'endroit où fut depuis la place publique. Bientôt des habitations se groupèrent autour de la chapelle bâtie sur le tombeau de St.-Venant (2), et la bourgade naissante prit le nom de ce saint personnage.

Je crois que le château fut construit sous Charles-le-Chauve. Ce monarque visita la province en 865, et donna des ordres pour fortifier les passages des principales rivières contre les incursions des Normands (3). La forteresse de St.-Venant résista aux attaques de ces déprédateurs en 881.

Le château, pris en 919 par le comte de Flandre, Arnoul-le-Grand, fut démantelé en 963 par les ordres d'Arnoul-le-Vieux, parce que cette place frontière était contestée. Rétabli par son successeur, il fut emporté d'assaut par Robert de Normandie en 1029 (4).

Au XII.e siècle, St.-Venant relevait du comte de Béthune. Le seigneur, qui était banneret d'Artois avec titre de comte, appartenait à cette illustre famille (5). Dans le siècle suivant,

---

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. — Locrius place cet événement à l'an 678. — Molanus dit que le saint fut déposé dans un cercueil de pierre sous l'oratoire, et Locrius rapporte qu'en 1608 son corps fut retrouvé dans l'église de Ste.-Isbergue, au grand étonnement du public, et que l'évêque de Saint-Omer en fit faire l'information.

(2) Cette chapelle fut démolie en 1756, on trouva sous l'autel un squelette humain. *Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor*. Tom. 3.

(3) Annales de St.-Bertin.

(4) Malbrancq. — Meyer.

(5) La branche de St.-Venant ne défaillit pas à cette noble origine; elle eut sa part de gloire. Un de ses membres, le sire de St.-Venant, maréchal de France, fut tué en 1346 à Crécy. Un autre combattit à Poitiers (1356); il avait, avec le sire de Landas, la garde du dauphin.

le bourg fut érigé en ville, et des priviléges municipaux lui furent accordés.

En 1383, les Anglais dans leurs courses en Artois s'emparent de St.-Venant. Le château seul était fortifié : la ville n'était défendue que par des palissades et des fossés. Les bourgeois et la garnison se retirèrent dans l'église, et s'y défendirent vigoureusement. Le gouverneur Guillaume du Hamel fut pris (1).

Cette ville, que les ducs de Bourgogne avaient fait fortifier, fut prise et reprise en 1537 par les Français et les Espagnols. Au mois d'août 1645 les Français s'en emparèrent. Les Espagnols la leur enlevèrent le 10 mai 1649. Turenne s'en rendit maître le 27 août 1657. Elle tomba au pouvoir des armées alliées le 29 septembre 1710, et fut rendue à la France à la paix d'Utrecht. — St.-Venant avait titre de bailliage; ses coutumes furent rédigées en 1507.

L'église renferme des fonts baptismaux très-remarquables; ils sont en marbre de Tournai. Sur une base carrée repose un tambour de trois pieds de haut, qui supporte une cuve dont les quatre faces sont ornées de bas-reliefs, représentant l'histoire de la Passion, dans le style le plus curieux et le plus barbare. Ce monument mutilé, et privé des quatre fûts qui accompagnaient le tambour provient, dit-on, de la cathédrale de Thérouanne, il paraît appartenir au XI.e siècle (2).

Une communauté du tiers-ordre, dite des *Bons-Fils*, composée de dix-huit religieux, avait la direction d'une maison de force qui, après la révolution, a été convertie en hospice d'aliénés des deux sexes.

---

(1) Meyer. *Annales.*

(2) Mémoires de la *Société des Antiq. de la Morinie.* Tom. 3.

CANTON DE NORRENT-FONTES.

Ce canton est traversé par la voie romaine d'Arras à Thérouanne, et arrosé par la Nave et le ruisseau de Guarbecque.

AMES ET AMETTES.

Ces deux villages sont situés sur la Nave. Ils tirent leurs noms de *amnio* ou *amnis,* cours d'eau.

Ames avait sa coutume en 1507.

Amettes appartenait dès le XII.e siècle à la famille de Bailleul, et relevait du comté de St.-Pol. André de Bailleul y fonda une chapelle en 1145. Jean, son fils, l'érigea en paroisse en 1230. Malbrancq nous conte gravement que cette église possédait une fiole merveilleuse apportée du mont Sinaï ; l'huile qu'elle contenait augmentait ou diminuait selon les phases de la lune, et ne tarissait jamais..... Elle était, ajoute-t-il, un remède souverain contre les maux d'oreille (*).

(*) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 3.

Le révérend Benoît-Joseph Labre, mort à Rome en odeur de sainteté en 1783, était né à Amettes le 26 mars 1748. Sa famille subsiste encore.

AUCHEL.

Auchella. Durant la guerre entre la France et la Bourgogne, Antoine de Béthune se retira en 1430 dans sa forteresse d'Auchel. Après y avoir soutenu un siége, il fut forcé de capituler et de se rendre prisonnier au comte de Vendôme. Il fut massacré dans la cour par la soldatesque contre la foi donnée (1), *ce dont le comte fut bien marri*.

AUCHY-AU-BOIS.

Alciacum in nemore. Charles-le-Chauve fit don en 878 à l'abbaye d'Hasnon de la *villâ d'Auchiaco super vellulam* (2) (la Laquette). Il est à remarquer qu'Auchy est situé à une lieue de cette rivière, ce qui prouve combien les désignations données par les anciens diplômes sont inexactes. Cette donation fut confirmée par une ordonnance du roi Henri I.er du 5 août 1058.

La seigneurie de ce village, qui relevait du comté de St.-Pol, appartint à la puissante maison de Bailleul-St.-Martin, de l'an 1145 à l'an 1613.

BERGUETTES.

Berghettes. Sur le ruisseau de Guarbecque. Le mot *berg*, dit Borel, qui, dans son acception commune, signifie mon-

(1) Meyer. *Annales*.
(2) Miræus. *Opera dipl*.

tagne, veut aussi dire tour. (Dict. au mot *brig*). Ce village avait sa coutume en 1507.

BLESSY.

Blessi, Blesy. Ce nom est-il l'altération de *plessis* (*plexitium*), maison de plaisance avec bois ou parc, clos de haies? En 1188, Philippe d'Alsace donna à l'abbaye de St.-Augustin de Thérouanne 25 arpens (*jugera*) sur Blessy. Cette donation fut augmentée en 1218 par Louis, sire d'Artois, fils de Philippe-Auguste (1).

Jean de Blesy fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254 (2).

BOURECQ.

Beurech en Régale. Du Celtique *bor* et *bour*, nom générique d'habitation, village. Ce lieu est ancien. Il dépendait de la régale de Thérouanne. Les restes du château de Malannoy sont situés sur son territoire.

Cette importante forteresse, nommée dans les chartes *Malo Alneto*, était au moyen-âge la résidence de braves châtelains alliés aux grandes familles du pays. Hugues de Malannoy fut renversé de cheval à la bataille de Bouvines en 1214. Ce même Hugues et son héritière Béatrix promirent en 1209 à Philippe-Auguste, et en 1237 au comte Robert d'Artois, toute aide, *sauf contre les sires de Lyliers* (Lillers).(3) En 1479, un fameux partisan français, Raymond d'Ossaigne, dit Rémonel, força la châtelaine Marie de Croix à le recevoir

(1) Malbrancq. Tom. 3.

(2) *Puits Artésien*. Tom. 2.

(3) Godefroy. *Invent. chron.*

dans cette place. Il y arrêta, avec sa troupe de 160 hommes, l'armée victorieuse de Maximilien, et soutint trois assauts. Il fut pris et pendu (1). L'antique forteresse fut détruite par l'armée du duc de Vendôme au mois de juin 1543. Les fossés sont convertis en jardin.

BURBURE.

Ce village, qui dépendait du bailliage de Lens, est mentionné dans une charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1145. Le bois de la Hayette appartenait en 1695 au marquis de Lillers.

CAUCHIE-A-LA-TOUR.

Calceïa, sur la chaussée Brunehaut. Ce village est le *vicus Turringahem in pago ternensi*, que l'abbé Hilduin acquit à St.-Bertin en 877, et dont il est question dans un diplôme de la 37.e année du règne de Charles-le-Chauve (2). Dans les tems féodaux, une tour y existait pour protéger un péage.

Ce lieu dépendait du comté de St -Pol.

ECQUEDECQUES.

Esquedecque, nom composé des mots *esche,* chêne, et *acum,* maison. La moitié de ce village dépendait de la châtellenie de Lillers. L'autre appartenait, dès le XIV.e siècle, à la régale de Thérouanne.

(1) Louis XI exerça à cette occasion de terribles réprésailles sur quarante-sept prisonniers.

(2) Malbraneq. *De Morinis.* Tom. 1.

ESTRÉES-BLANCHE.

Strata, sur la chaussée Brunehaut. Ce village est fort ancien ; il eut sa coutume en 1507.

FERFAY.

Fracfagium, Freffai, Frefaye, près de la chaussée Brunehaut, était en 689 une bourgade florissante (1). Le 23 octobre 696 (Locrius dit l'an 700), SS. Lugle et Luglien, revenant de Thérouanne, furent assassinés par trois brigands, près de Ferfay, dans une vallée nommée *Seyrendala*, peu éloignée de la voie romaine. Leurs corps ayant été jetés dans une lagune, les eaux d'un torrent formé par les pluies les portèrent jusque près de Lillers (2). — Cette terre appartenait au comte d'Hinnisdal.

HAM.

Hamma, sur le ruisseau de Marbeck. Ce village est déjà mentionné dans une charte de la 3.e année de Charlemagne.

En 1080, un accident fut la cause de la fondation de l'abbaye de Ham. Ingelram, châtelain de Lillers, revenait d'une lointaine expédition. Son fils unique, informé de son retour, était allé au devant de lui. A son approche, le jeune homme s'élança avec impétuosité pour lui donner des marques de sa tendresse. Le cheval d'Ingelram, effrayé de ce mouvement, se cabra, et le jouvenceau en reçut un

(1.2) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.

coup qui l'étendit raide mort. Le père au désespoir, quoique avancé en âge, prit le bourdon de pélerin, et de compagnie avec son allié, le comte Baudouin de Guisnes, se rendit à St-Jacques-de-Compostelle. Il fonda l'année suivante l'abbaye de St.-Sauveur, conjointement avec Emma, sa femme, et Sarra, leur fille unique. Il dota ce monastère de toute la terre de Ham et de diverses autres propriétés. L'édifice fut achevé en 1082. Le premier abbé se nommait Gérard Cricket (1). Le fondateur imposa aux religieux l'obligation d'exercer l'hospitalité envers les pauvres et les étrangers.

L'abbaye fut brûlée accidentellement en 1135 (2). Cette maison est convertie en usine. Les tours et le quartier abbatial sont encore debout.

Un placard de Philippe II, roi d'Espagne, du 9 avril 1570, sur la demande des *manans, habitans, corps et communauté* de la terre et seigneurie de Ham, confirme leurs coutumes locales, savoir:

« Par la coutume de Ham, les franches vérités et plaids » se tiennent quatre fois par an, auxquels les habitans et » manans sont tenus comparoitre.

» Les habitans sont tenus d'entretenir les ponts, notam- » ment celui de la *Chocquoise*.

» Quiconque fait blessure à sang ou non, échet en amende » de 60 sols parisis.

» Le bastard succède à sa mère, si elle n'a enfans légi- » times. » Etc.

---

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 3.

(2) Meyer. *Annales*.

ISBERGUE.

Au VIII.e siècle, ce lieu nommé *Petroberga* (Mont de St.-Pierre), faisait partie du Vastelau (*Vastus Saltus*), immense forêt qui s'étendait depuis Aire jusqu'au delà de St.-Venant. Le village doit son origine à l'ermitage que Ste.-Isbergue fit bâtir dans cette solitude en 775. Nous rapportons, d'après Malbrancq, la légende de Ste.-Isbergue, et nous rectifierons dans les notes les faits qui sont ruinés par la critique historique.

Isbergue, fille de Pépin et de Bertrade, née en 752, fut baptisée par le légat du pape Étienne II sous le nom de *Ghisla* (Giselle) (1). Elle fut élevée à Aire dont le roi son père aimait la résidence, et y reçut avec ses frères les leçons du célèbre Alcuin (756-764). — Cette princesse, demandée par l'empereur Constantin pour le César Léon, son fils, se voua au célibat par le conseil de St.-Venant (2). Elle échappe ensuite à la recherche d'un prince anglo-saxon par un moyen tout-à-fait extraordinaire. Elle obtint de Dieu la fièvre et les écrouelles, afin d'inspirer le dégoût, et se guérit en mangeant de l'anguille trouvée sur le corps de St.-Venant massacré en 766 (3). — Quatre ans après, Didier, roi des Lombards,

---

(1) Les chroniques l'appellent aussi *Ghisliberga*, *Iduberge* et *Itisbergue* (Vocab. hagiolog.) Le nom d'Isbergue ne prévalut qu'au X.e siècle.

(2) Elle n'eut pas à refuser le César Léon, car Pépin répondit aux ambassadeurs de Constantin, qui lui faisaient la demande de Giselle, *que sa fille n'épouserait jamais un prince étranger*. (Hist. rom. à l'an 767).

(3) L'histoire ne nomme pas ce fils d'un des régules de l'heptarchie saxonne. Il est d'ailleurs impossible d'admettre que Pépin ait au-

sollicita sa main. Ce projet de mariage, favorisé par la reine Bertrade, fut traversé par la politique du pape : il échoua (1). Froissée par ces contrariétés, Isbergue embrassa la vie religieuse, et convertit en monastère la résidence royale d'Aire (2) (774). — Elle y mourut le 21 mai 806. Son corps fut transporté en grande pompe à *Petroberga* dont elle avait affectionné le séjour. Les Normands ruinèrent en 882, l'oratoire qui lui était dédié. Quelques années après, ce corps fut retrouvé intact dans la forêt voisine.

LAMBRES.

Lambræ. Ce village existait déjà dans le VII.e siècle. Des reliques de St.-Lambert, martyr, le 17 septembre 696, furent déposées dans son église. La dévotion à ces reliques donna lieu à un pélerinage très-fréquenté. On invoque St.-Lambert pour les luxations des os, la nouure et autres affections. — Ce village avait sa coutume en 1507.

Lambres fut chef-lieu de canton dans l'organisation de 1795.

---

torisé les prétentions de ce jeune barbare. Le moyen extrême dont Isbergue se servit pour s'en défaire, et le remède tout nouveau qu'elle employa, sont donc des faits qui ont pris naissance dans la bizarre imagination des légendaires.

(1) Charlemagne avait épousé Hermangarde, fille de Didier, en 769. Giselle, en s'unissant à Didier, serait devenue la belle-mère de son frère Charlemagne. Il ne peut donc être question que d'Adalgise, fils de Didier, qui, après la destruction du royaume des Lombards en 774, se refugia à Constantinople.

(2) Ce palais occupait l'emplacement de l'enclos de St.-Pierre.

LESPESSES.

Lepesse, sur la Nave, du vieux mot *paisse*, qui a été pris pour pas, passage. La basse latinité a dit en ce sens *passa*, *passum*, *passagium*.

LIERRES.

Lières s'appelait *Hedra* en 1082, et le domaine en fut alors assigné en partie à l'abbaye de Ham. Dans le XII.e siècle, le seigneur était banneret d'Artois. Les bois appartenaient au comte de St.-Venant en 1695.

LIETTRES.

Liette, Lieste, sur la Laquette. En 1254, Derams et Robiers de Lieste, écuyers, font partie de l'expédition d'Oisy. Le château, bâti en 1439 par Simon de Luxembourg, fut brûlé par l'armée française en 1479.

Les coutumes locales, rédigées en 1507, nous apprennent que trois plaids se tenaient par an, sous la présidence du bailli, *sur les biaux monts de Liétres, après soleil couché, et à l'heure que on voit les estoiles au chiel.* C'est là que se donnaient *les saisines et dessaisines des héritaiges*, et que se faisaient les *prinses, calenges*, etc.

La baronie de Liettres a été longtems le patrimoine de la famille d'Hallewin.

Liettres fut chef-lieu de canton en 1795.

LIGNY-LES-AIRE.

Ligni-les-Rely. *Ligniacum. A ligno,* bois. Littéralement, demeure dans le bois. Ce lieu dépendait de la régale de Thérouanne dès le XIV.e siècle.

LINGHEM.

Linguehem, nom tiré du radical *ing, inghem,* terme générique d'habitation. L'abbaye de St.-Vaast y avait en 1144 des rentes que le pape Alexandre III lui confirma en 1164. Ce village avait sa coutume en 1507.

LOZINGHEM.

Du Teuton *loss,* héritage et cens. Le mot celtique *loden* a la même acception. Ce village portait au XI.e siècle le nom de *Lothinghem.* Clerbault, chevalier, et fondateur du prieuré de Rebreuves, en était seigneur en 1097. L'abbaye de St.-Vaast y avait des rentes en 1344 (1).

Cette terre appartenait en 1789 à la famille de Nelle dont le chef avait entrée aux États d'Artois.

MAZINGHEM.

Du vieux mot *mas,* maison. Jean de Masinghem fait une donation à l'abbaye de St.-Bertin en 1195 (2). Le sire Louvelet de *Massinghem* et son frère furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415.

(1) Archives départementales.
(2) Malbrancq.

MOLINGHEM.

Molenguehem-en-Régale Sur le ruisseau de Guarbecque. Du Teuton *mulh*, moulin. En 1254, Grars et Robiers de Molinghem, écuyers, furent de l'expédition d'Oisy. Ce village était de la régale de Thérouanne au XIV.e siècle.

NORRENT-FONTES.

Norrent, en latin *Norremum*, est nommé *Norrem* en 1211, et *Norenc* en 1240 dans une donation à l'abbaye de Mont-St.-Martin.

Le hameau de FONTES est compris sous le nom de *Adfondenis* dans la donation d'Adroald à St.-Omer en 654 (1).

Malbrancq rapporte que dans le XVII.e siècle, on trouva sur ce territoire, voisin de la voie romaine d'Arras à Thérouanne, un sarcophage de pierre blanche, avec un vase de forme ronde scellé en plomb, et des lacrymatoires de verre mêlés aux ossemens. A cette époque, de pareilles découvertes étaient communes dans les environs: on sait que les Romains enterraient leurs morts qualifiés le long des grands chemins.

QUERNES.

Kernas. Ce nom vient évidemment de *quernus*, que la basse latinité a admis pour *quercus*, chêne. Erlebert, seigneur du lieu, donna ce village à St.-Omer en 639. Le saint prélat y fonda une église qui lui fut dédiée après sa mort (2).

(1) Miræus. *Codex donationum*.
(2) Malbrancq. Tom. 1.

RELY.

Ce village a donné son nom à une famille qui, pendant quatre siècles, a joui d'une grande considération. En 1100, Williaume, sire de Rely, était chevalier banneret d'Artois (1). Un de ses successeurs fut de l'expédition d'Oisy en 1254 : et Jean de Rely, évêque d'Angers, était grand aumônier de France sous Charles VIII en 1488. Son petit-neveu, possesseur de cette terre, était inscrit dans l'ordre équestre sous le règne de l'empereur Charles-Quint.

ROMBLY.

Rumelio existait avant l'an 871 (2). Il s'est appelé dans le moyen-âge *Rumelia comitis*. La tradition prétend que ce village doit son origine à un cantonnement romain. L'abbaye de St.-Vaast y possédait des rentes en 1144. Le pape Alexandre III confirma cette possession en 1164 (3).

SAINT-HILAIRE-COTTES.

Le hameau de Cottes, jadis *Cotténes,* existait en 654 (4). Son nom résulte de sa situation sur le penchant d'une colline. Cette terre avait dans le XVII.e siècle le titre de marquisat. Son château était en 1695 la résidence d'une famille de ce nom, qui avait en Artois de vastes propriétés.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

(2) Malbrancq. Tom. 1.

(3) Renseignemens des titres de St.-Vaast. 2. vol. in-f.° M. S. des Archives départementales.

(4) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1 et 2.

WESTREHEM.

Ce village est le *Westringhes* compris sous le n.° 26 dans la donation de Gontbert à l'abbaye de St.-Bertin en 827. Il est nommé *Westrihem* en 1089 (1).

WITTERNESSE.

Witrinio, Witres, existait avant les courses des Normands de la fin du IX.e siècle. Ce village était à cette époque rangé au nombre des possessions de St.-Bertin (2). L'armée anglaise, commandée par le duc de Buckingham, logea en ce lieu, que Froissart nomme *Biterne* (3), au mois de juin 1380.

(1.2) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1 et 2.

(3) Froissart. chroniques. Tom. 2. Liv. 2.

FIN DU TOME PREMIER.

IMP. D'AUG. TIERNY.
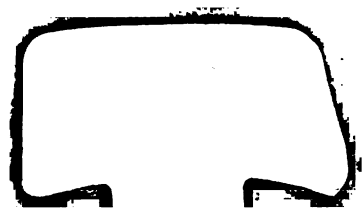
SEP 2 8 1932